



2014

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



MAUREL & PROM

# Sommaire

---

## Présentation du Groupe

Message du Président	1
Dates clés	2
Profil du Groupe	3
Zones d'activité	4
Équipe dirigeante	6
Gouvernance	7
Faits marquants	8
2014 en chiffres	10
Développement durable	12
Données boursières	14

## Information financière 17

1 / Présentation, activité et situation financière du Groupe	21
2 / Facteurs de risques	37
3 / Gouvernement d'entreprise	51
4 / Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise	103
5 / Maurel & Prom et ses actionnaires	125
6 / Informations sociales	131
7 / Autres informations sur le Groupe	153
8 / Annexes	163
Glossaire	163

# Message du Président

---

Chers Actionnaires,

« L'année 2014, notamment le second semestre, a chahuté l'ensemble de l'industrie pétrolière, avec l'effondrement des prix du pétrole depuis l'été dernier. Cette baisse, qui se poursuit sur 2015, pèse sur la rentabilité opérationnelle du Groupe et nous a conduit à prendre des mesures pour pérenniser la performance et donc la valeur de la Société, à savoir : restructurer l'ensemble de la dette et notamment rallonger sa maturité ; réduire drastiquement les coûts et procéder à un arbitrage rigoureux des investissements en cours.

Les résultats de l'exercice 2014 sont donc très nettement marqués par cet environnement et les mesures prises pour y répondre.

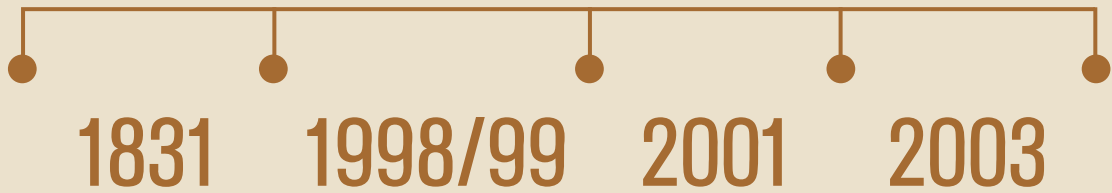
Nous nous concentrons désormais sur les actifs à fort potentiel, à savoir les actifs déjà en production ainsi que le développement des deux découvertes effectuées au Gabon, et sur les actifs gaziers en Tanzanie dont la contribution au cash-flow est attendue dès 2015.

Cette stratégie d'adaptation a pour but de permettre au Groupe de préserver sa santé financière pour mieux tirer parti des opportunités de croissance externe qu'un environnement dégradé de l'industrie pétrolière pourrait offrir ».

**Jean-François Hénin**  
Président du conseil d'administration

# Dates clés

## 15 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière



- Création de la Société
- Développement de lignes maritimes et de comptoirs commerciaux en Afrique de l'Ouest

- Recentrage stratégique autour des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures
- Entrée au Congo

- Découverte du gisement de M'Boundi au Congo

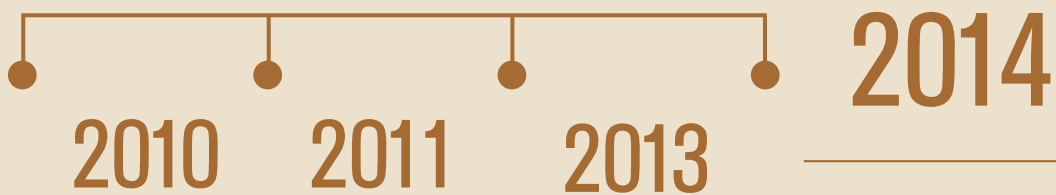
- Création de la filiale de forage Caroil



- Diversification géographique des actifs pétroliers du Groupe :
  - entrée en Tanzanie
  - entrée au Gabon
  - entrée en Colombie, au Venezuela et au Pérou
  - entrée en Sicile

- Succès d'exploration :
  - découverte d'Onal au Gabon
  - découverte d'Ocelote en Colombie
  - découverte de gaz en Tanzanie (M'Kuranga)
- Acquisition de dix nouveaux permis d'exploration
- Vente de M'Boundi et Kouakouala à ENI

- Succès de l'exploration au Gabon :
  - découverte d'Omko et d'Ombg
  - découverte d'Omoc et d'Omgw
- Vente de Hocol Colombie
- Prise de participation dans les actifs d'Artumas en Tanzanie et au Mozambique



- Entrée au Nigéria
- Découverte d'Omoc-Nord au Gabon

- Vente de M&P Venezuela
- Signature d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy en Colombie et au Pérou
- Cession de Caroil
- Distribution des actions de Maurel & Prom Nigéria (MPN)

- Vente du champ de Sabanero en Colombie
- Création d'un véhicule commun d'investissement avec MPI : Saint-Aubin Energie (1/3 M&P)
  - entrée au Myanmar
  - entrée au Canada
- Reprise des activités africaines de Caroil

- Signature d'un nouveau Contrat d'Exploration et de Partage de Production Ezanga au Gabon
- Signature d'un partenariat stratégique avec Ressources Québec
- Signature d'un contrat de vente de gaz en Tanzanie



# Profil du Groupe

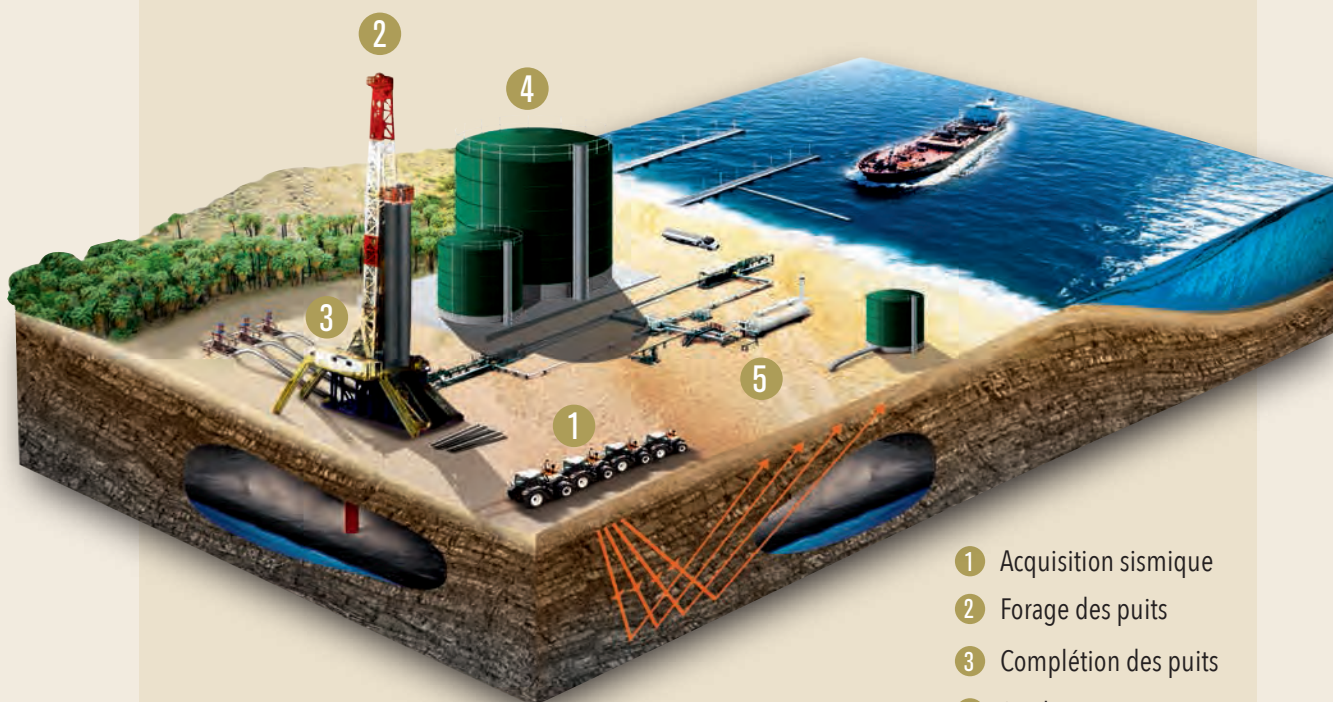
Maurel & Prom est un opérateur pétrolier indépendant spécialisé dans l'exploration et la production d'hydrocarbures, coté à la Bourse de Paris.

En 15 ans, Maurel & Prom a prouvé sa capacité à développer des champs pétroliers de taille majeure, à construire des relations durables avec les autorités et les communautés locales et à mener une stratégie de croissance, source de cash-flow, sur le long terme.

Le management de la Société est composé d'experts dotés de solides expériences dans l'industrie pétrolière.

- **Imaginer** des systèmes pétroliers
- **Rechercher** des thèmes pétroliers
- **Découvrir** de nouvelles réserves

## Un savoir-faire reconnu



- 1 Acquisition sismique
- 2 Forage des puits
- 3 Complétion des puits
- 4 Stockage
- 5 Oléoduc d'évacuation

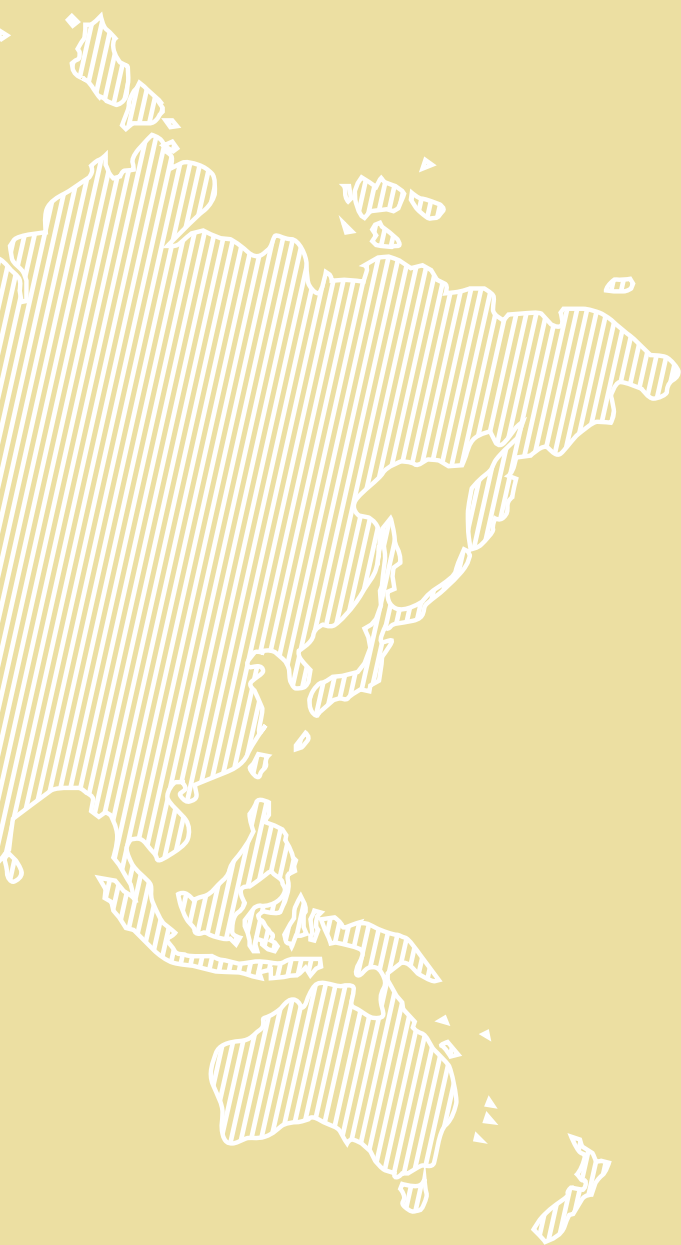
# Zones d'activité

*(à la date du dépôt du document de référence)*

## Concentration de l'activité sur les zones



## à fort potentiel



### Canada

#### Via Saint-Aubin Energie (33 % M&P)

Gaspésie (13 permis)	1 892 km <sup>2</sup>	50 %
Alberta (12 permis)	31 km <sup>2</sup>	25 %
Anticosti	6 195,6 km <sup>2</sup>	21,7 %



### Colombie

#### Via M&P Colombia (50 % M&P)

Muisca	2 320 km <sup>2</sup>	100 %
COR-15	1 194 km <sup>2</sup>	100 %
CPO-17	2 104 km <sup>2</sup>	50 %

#### Via Maurel & Prom

SN-11	633 km <sup>2</sup>	100 %
-------	---------------------	-------



### Gabon

Kari	2 659 km <sup>2</sup>	100 %
Nyanga-Mayombé	2 831 km <sup>2</sup>	100 %
Ezanga	6 100 km <sup>2</sup>	100 %



### Namibie

License 0044	5 122 km <sup>2</sup>	37 %
License 0045	17 133 km <sup>2</sup>	37 %



### Tanzanie

Bigwa-Rufiji/Mafia	12 025 km <sup>2</sup>	60 %
Mnazi Bay	756 km <sup>2</sup>	
- Développement :		48,06 %
- Exploration :		60,075 %

# Équipe dirigeante



## Jean-François Hénin

Président du conseil d'administration

Diplômé de l'IAE de Paris en Sciences économiques. Directeur trésorerie-change de la société Lyonnaise de Dépôts, trésorier de Thomson CSF, directeur général d'Altus Finance, vice-président du conseil de surveillance d'Altus Finance, PDG d'Electricité et Eaux de Madagascar (EEM).

Depuis mars 1996, il a occupé les fonctions de gérant, président du directoire puis président-directeur général de Maurel & Prom. Depuis le 26 mai 2014, il est président du conseil d'administration de Maurel & Prom.



## Michel Hochard

Directeur général

Titulaire du diplôme de l'Institut Commercial de Nancy (ICN) et diplômé expert-comptable. Auditeur interne au sein du département finance de la société Elf Aquitaine, chef de la direction financière de l'Afrique-Moyen-Orient de cette société, directeur financier de la SNEAP et ensuite d'Elf Aquitaine Production. Il a été directeur délégué des ressources humaines chez Elf Exploration Production et directeur des opérations de Price Waterhouse Cooper

BPO. Il exerce actuellement les fonctions de directeur général de la Société et a exercé la fonction de directeur administratif et financier (de septembre 2007 à mai 2014).



## Philippe Corlay

Directeur des opérations

Diplômé des Hautes Études industrielles de Lille et de l'école du pétrole et des moteurs. Ingénieur de Beicip-Franlab, responsable du projet de récupération assistée des hydrocarbures, chef du département réservoir de Coparex, responsable des activités gisement. En août 2007, il prend la responsabilité de directeur de la production au sein de Maurel & Prom.

En 2013, Philippe Corlay a été nommé directeur des opérations.



## Jean Bié

Directeur de l'exploration

Diplômé de l'école Nationale Supérieure des Mines de Paris. Ingénieur géophysicien chez Elf, devenu Total, il reste 26 ans au sein de la direction exploration et production, avant de devenir directeur général de Total Nederland puis de Total Gabon. Il était directeur des achats du groupe Total avant de rejoindre Maurel & Prom en janvier 2011 en tant que directeur de l'exploration.



# Gouvernance

---

À la date du présent document de référence

## Conseil d'administration

Président

Monsieur Jean-François Hénin

Administrateurs

Monsieur Gérard Andreck

Monsieur Xavier Blandin

Madame Nathalie Delapalme

Monsieur Roman Gozalo

Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny

Madame Carole Delorme d'Armaillé

Monsieur Alexandre Vilgrain

## Comité d'audit et des risques

Président

Monsieur Roman Gozalo

Membres

Madame Nathalie Delapalme

Monsieur Xavier Blandin

## Comité des nominations et des rémunérations

Président

Madame Carole Delorme d'Armaillé

Membres

Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny

Monsieur Alexandre Vilgrain

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2014, le taux de présence atteignant 96 % en moyenne. Le comité d'audit et des risques a tenu 4 séances de travail (taux de présence de 92 %) et le comité des nominations et des rémunérations s'est tenu 3 fois, avec un taux de présence de 89 %.



# Faits marquants

## Nouveau Contrat d'Exploration et de Partage de Production (CEPP) au Gabon

Le nouveau permis dénommé « Ezanga », qui se substitue au permis « Omoueyi », a fait l'objet d'un contrat entre Maurel & Prom Gabon et la République gabonaise approuvé par décret le 11 mars 2014.

Ce nouveau CEPP concrétise un partenariat fructueux entre la République gabonaise et Maurel & Prom pour une période de vingt ans, assortie d'un droit de priorité sur une période additionnelle de vingt ans.

Il reconduit aussi les cinq Autorisations Exclusives d'Exploitation (AEE) existantes pour la même durée. La participation de la République gabonaise est augmentée, principalement à travers une participation portée de 15 à 20 % sur le permis d'exploitation ainsi que par l'augmentation de la redevance minière proportionnelle.

## Découvertes d'huile

Les puits d'exploration Mabounda-1 (EZMAB-1D) et Niambi-1 (EZNI-1D), situés sur le permis Ezanga au Gabon, ont été forés sur des structures indépendantes et ont atteint respectivement les cotes de 2 060 m et de 2 425 m.

Un test de production de 24 heures, entrepris en février 2015, a été réalisé sur chacun des deux puits avec les résultats positifs suivants :

- ▶ le test des Grès de Base du puits EZMAB-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 002 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à neuf bars. L'huile produite présente une densité de 28° API ;
- ▶ le test réalisé au sommet du Kissenda Inférieur du puits EZNI-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 162 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à quarante bars. Cette huile présente une densité de 35° API. Les autres réservoirs à hydrocarbures du Kissenda Supérieur et de la base du Kissenda Inférieur qui présentent des régimes de pression différents, seront testés ultérieurement.

Le Groupe étudie toutes les possibilités de raccordement au réseau de traitement et d'évacuation existant afin de permettre une production la plus rapide possible.

## Signature d'un contrat de vente de gaz en Tanzanie

Maurel & Prom, en association avec ses partenaires sur le permis de Mnazi Bay, Wentworth et Tanzania Petroleum Development Corporation (TPDC), annoncent avoir signé le 12 septembre 2014 un contrat de vente portant sur la fourniture sur le long terme du gaz naturel produit sur les champs de Mnazi Bay et de Msimbati dans le sud de la Tanzanie.

Les partenaires s'engagent contractuellement à fournir jusqu'à un maximum de 80 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel au cours des huit premiers mois d'exploitation, avec une possibilité d'augmenter dans le temps la production jusqu'à un maximum de 130 millions de pieds cubes par jour, et ce pour une période allant jusqu'à dix-sept ans.

Le prix de vente a été fixé à 3,07 USD par millier de pieds cubes augmentant avec l'indice des prix à la consommation du secteur industriel aux États-Unis. Les modalités relatives à la garantie de paiement sont en cours de négociation.

## Renforcement de la structure financière du Groupe

Le Groupe a procédé en juin 2014 à une émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un montant de 253 M€ (après exercice de l'option de surallocation).

L'objectif de l'émission était de permettre une restructuration de la dette en rallongeant sa maturité. Le produit net de l'émission a été utilisé pour le rachat des OCEANE 2014.

En complément à cette opération, Maurel & Prom a mis en place le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 M\$ (Revolving Credit Facility), répartie entre une tranche initiale de 400 M\$ et un accordéon de 250 M\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

La restructuration de la dette laisse au Groupe une latitude à ajuster ses échéances en fonction de sa stratégie de développement et de l'évolution du marché des produits pétroliers.

# 2014 en chiffres

## ► Principales données financières du Groupe

	Unités	2014	2013 *	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	M€	550,4	570,7	-4 %
Excédent Brut d'Exploitation		351,9	421,7	-17 %
Dépréciations d'actifs		-113,4	-18,9	n/a
Amortissements et divers		-98,0	-64,5	n/a
Résultat opérationnel		140,6	338,2	-58 %
RÉSULTAT FINANCIER	M€	-10,8	-67,1	-84 %
Résultat net part du Groupe	M€	13,2	62,8	-79 %
INVESTISSEMENTS	M€	331	254	+30 %
Trésorerie fin de période	M€	229	191	+20 %
RÉSERVES P1 AU 01/01/2015	Mboe	148,5	141,7	+5 %
Réserves P1+P2 au 01/01/2015	Mboe	207,1	184,0	+13 %

\* Retraité du changement de méthode comptable

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice 2014 s'élève à 550,4 M€, en retrait de 3,5 % par rapport à celui de 2013. Cette variation est principalement due aux éléments suivants :

- un effet quantité sur les ventes du permis Ezanga au Gabon dont :
  - > -39,7 M\$ (-29,9 M€) liés à l'application des termes du nouveau CEPP Ezanga ;
  - > + 43,2 M\$ (+33,4 M€) liés à l'augmentation de la production entre 2013 et 2014 ;
- un effet prix de - 62 M€ sur ces mêmes ventes ;
- un effet taux de change limité à - 0,3 M€ ;
- l'intégration des ventes hors Groupe de l'activité forage pour + 45,2 M€.

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 140,6 M€, en diminution de 58,4 % par rapport à 2013. La marge brute du Groupe intègre notamment les conséquences de la baisse des prix de vente à partir de l'été 2014 et l'intégration de l'activité forage, dont les marges sont moindres. À la suite de la dégradation du contexte économique et en complément des résultats d'exploration négatifs, le Groupe a entrepris de diminuer son exposition sur certaines zones (-113 M€).

Le résultat financier du Groupe au titre de l'exercice 2014 s'élève à -10,8 M€. Le coût de l'endettement brut correspond aux :

- charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 à hauteur de 20 M€ ;
- charges d'intérêts relatives au nouvel emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 pour 4,4 M€ ;
- charges d'intérêts sur les emprunts bancaires : 13,3 M€.

En outre, la réévaluation au taux de clôture EUR/USD des positions en devises du Groupe ainsi que les effets de change réalisés sur la période ont conduit à enregistrer un résultat positif de change de 25 M€.

La charge exigible d'impôt sur les sociétés correspond principalement à la charge fiscale liée au profit oil part de l'État sur le permis d'Ezanga au Gabon pour 40,2 M€. La charge d'impôt différé résulte de la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable des actifs gabonais pour 58 M€.

Le total du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à -15,4 M€, il résulte principalement des opérations en Colombie.

En conséquence le résultat net consolidé en part du Groupe s'établit à 13,2 M€ pour l'exercice 2014.

Le total du bilan au 31 décembre 2014 est de 2 116 M€ contre 1 865 M€ au 31 décembre 2013. Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2014 s'établissent à 890,7 M€ contre 765,8 M€ en 2013 soit une augmentation de 124,9 M€ du fait principalement de l'appréciation de la parité EUR/USD.

Le montant des investissements en 2014 s'élève à 331 M€ contre 254 M€ au titre de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2014, Maurel & Prom affiche une trésorerie de 229 M€, en hausse de 39 M€ par rapport au 31 décembre 2013 du fait notamment :

- ▀ des investissements à hauteur de 331 M€ ;
- ▀ des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle pour 376 M€ ;
- ▀ de l'encaissement de l'emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 pour un montant de 253 M€ ;
- ▀ du remboursement de l'emprunt OCEANE 2014 à hauteur de 296 M€ et des coupons correspondants pour 16 M€ ; et
- ▀ du tirage de la nouvelle facilité de crédit de 328 M€ (400 M\$) signée le 18 décembre 2014 et du remboursement de la totalité de la facilité existante pour 263 M€ (350 M\$).

## ➤ Réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Les réserves du Groupe correspondent aux volumes d'hydrocarbures récupérables des champs déjà en production et de ceux mis en évidence par les puits de découverte et de délinéation qui peuvent être exploités commercialement. Les réserves en huile P1 (prouvées), P2 (probables) et P3 (possibles) nettes de redevance ont été évaluées par DeGolyer & MacNaughton au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les réserves de gaz ont quant à elles été évaluées par RPS Energy au 31 décembre 2014.

Selon les standards historiques du Groupe, les réserves nettes de redevance sont présentées en quote-part Maurel & Prom, avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (partage de production, concession...).

Les réserves P1+P2 du Groupe s'élèvent à 207,1 millions de barils équivalent pétrole (Mboe), répartis comme suit :

- ▀ 171,6 millions de barils d'huile (Mbls) ; et
- ▀ 212,9 milliards de pieds cube de gaz (Gscf), soit 35,5 Mboe.

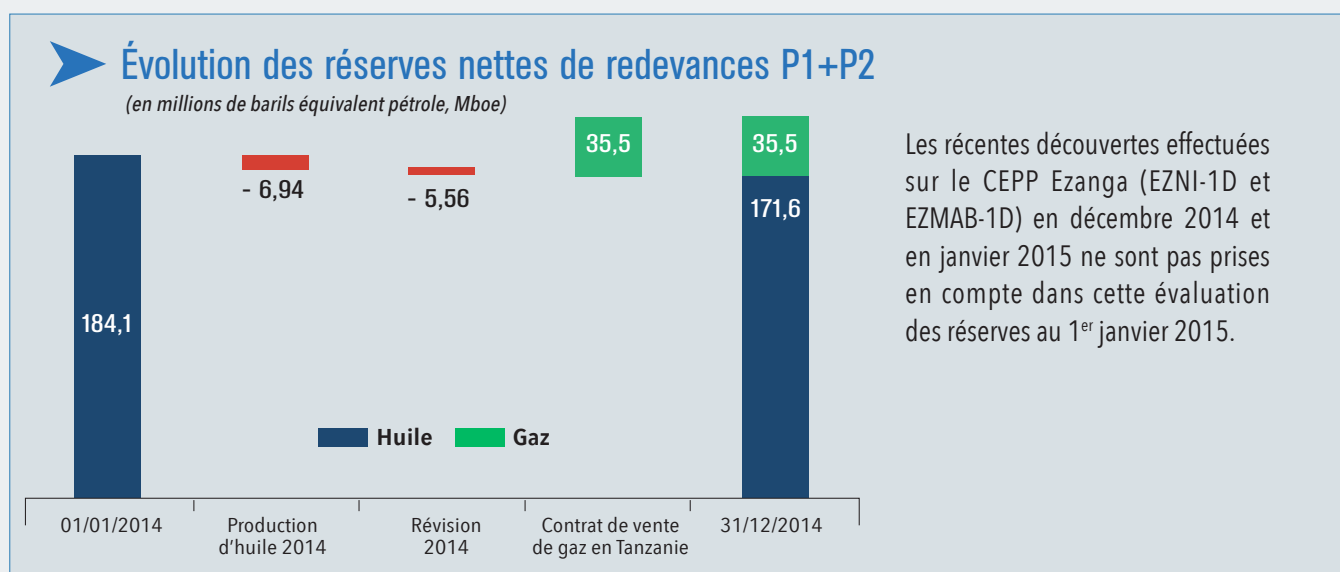
Au Gabon, le niveau des réserves en huile P1+P2 au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élève à 171,6 Mbls. Les réserves prouvées P1 en huile représentent 73 % des réserves certifiées P1+P2.

La production nette de redevance revenant au Groupe au titre de l'exercice 2014 a été de 6,94 Mbls. Les travaux menés par les certificateurs ont menés à une diminution de 8,7 Mbls des réserves P1 dont 3,2 Mbls ont été reclassés en réserves P2. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les réserves P1 sont ainsi de 126,1 Mbls, et les réserves P2 de 45,5 Mbls.

En Tanzanie, à la suite de la signature du contrat de vente de gaz en septembre 2014, le Groupe a mandaté RPS Energy afin de certifier les réserves liées à la licence de production de Mnazi Bay, dont Maurel & Prom est l'opérateur avec 48,06 % des intérêts.

Les réserves de gaz sont présentées en part du Groupe, les redevances dues au titre du Contrat de Partage de Production étant payées par la société TPDC (Tanzanian Petroleum Development Corporation) selon les accords en place.

Au 31 décembre 2014, le niveau des réserves de gaz P1+P2 de la Tanzanie était de 212,9 Gscf, soit 35,5 Mboe. Les réserves prouvées P1 en gaz représentent 63 % des réserves certifiées P1+P2.



# Développement durable

## Démarche RSE

De par la nature de ses activités d'exploration et production d'hydrocarbures, le Groupe Maurel & Prom gère au quotidien des risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

Appliquer les principes du développement durable est une des clés de sa performance. Maurel & Prom positionne au cœur de son métier d'opérateur pétrolier et gazier et en préalable à tout développement, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de ses activités. Que l'activité ait des effets potentiellement bénéfiques au développement économique local, ou négatifs, pour la sécurité, la santé des personnes et l'environnement, le Groupe définit avec les autorités compétentes des programmes de prévention et de gestion et s'engage à en assurer la bonne application.

L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue dans les pays où le Groupe est opérateur.

- ▶ Trente-cinq nouveaux puits ont été forés sur le permis Ezanga au Gabon.
- ▶ En Colombie, le forage du puits Balsa-1 a été mené à bien sans incident malgré l'altitude élevée (plus de 3 000 mètres) nécessitant l'acclimatation des équipes à l'altitude et à des températures basses, la forte déclivité des lieux et la proximité de populations environnantes.

En matière d'emploi, l'année 2014 a été marquée par l'intégration de la filiale Caroil, par le renforcement des effectifs au Gabon, et par la poursuite de la préparation du développement de l'activité en Tanzanie.

La filiale gabonaise, a poursuivi et conclu les chantiers lancés en 2013 visant à optimiser la gestion de ses ressources humaines et à améliorer la prévention et la gestion des risques HSE. La filiale tanzanienne poursuit le renforcement de ses procédures HSE pour les adapter à la future configuration du site.

Dans tous les pays, la politique du Groupe de réduction des impacts environnementaux est demeurée une priorité.

En matière de développement durable et d'aide aux communautés locales, le Groupe a renouvelé sa contribution financière à des projets locaux de développement économique et social.

En 2015, le Groupe continuera à accompagner ses équipes dans la réalisation de ses objectifs de développement durable en allouant les ressources techniques, humaines et financières nécessaires.





L'ensemble des actions du Groupe est détaillé dans le Chapitre 4 « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise ».

# Données boursières

---

**121 562 094 actions**

au 31 décembre 2014

dont **5 628 676** autodétenues

(soit 4,63 % du capital)

## Évolution du cours de bourse

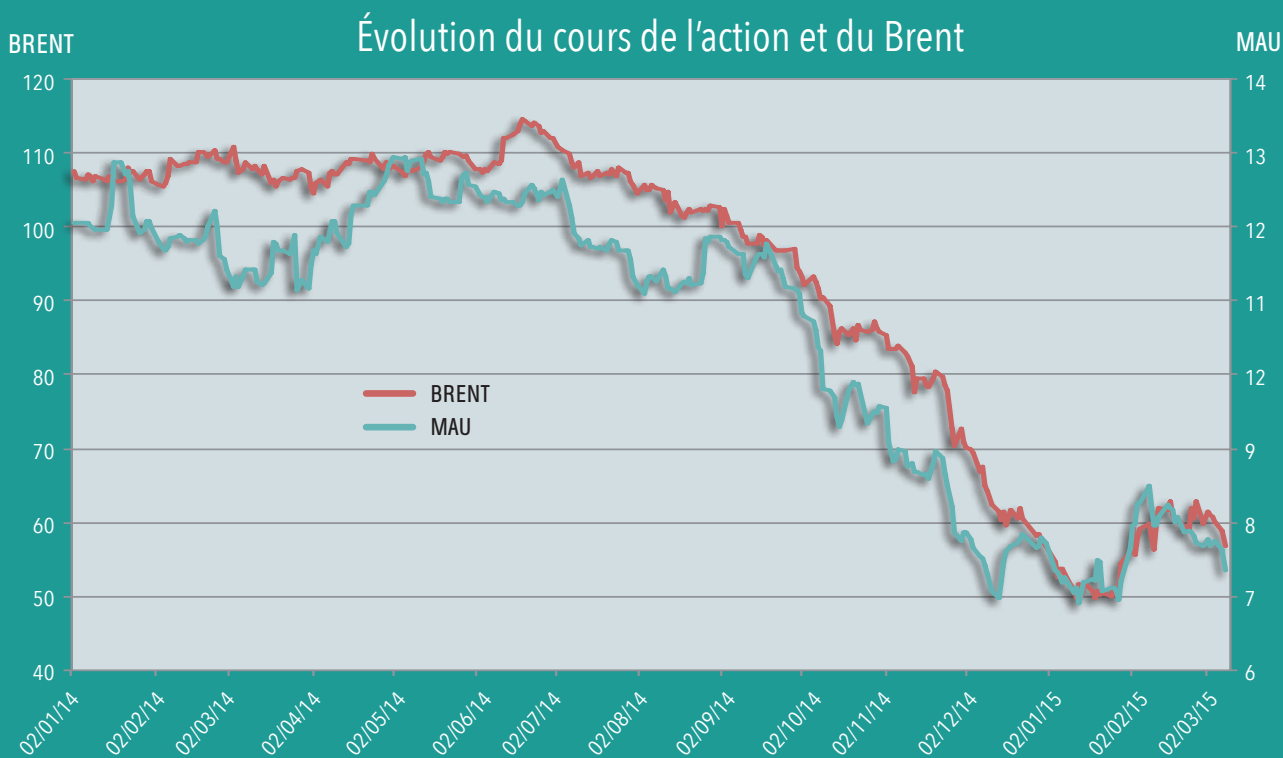
- Volume moyen journalier en 2014 : 279 413 actions
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 : 943 200 287,34 € au cours de 7,76 € par action (sur la base de 121 562 094 actions)

## Performance du cours de bourse sur l'année 2014

- Cours le plus bas : 6,77 € atteint le 16 décembre 2014
- Cours le plus haut : 13,06 € atteint le 17 janvier 2014
- Cours au 31 décembre 2014 : 7,76 €

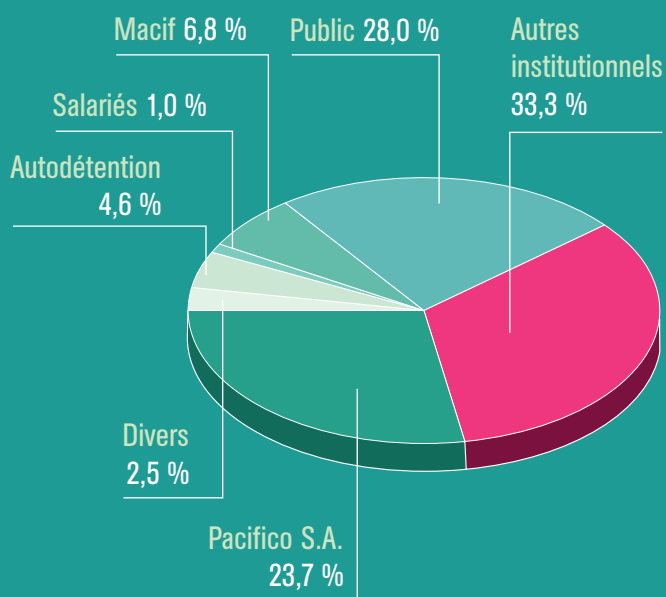


➤ **Maurel & Prom est éligible au PEA-PME**



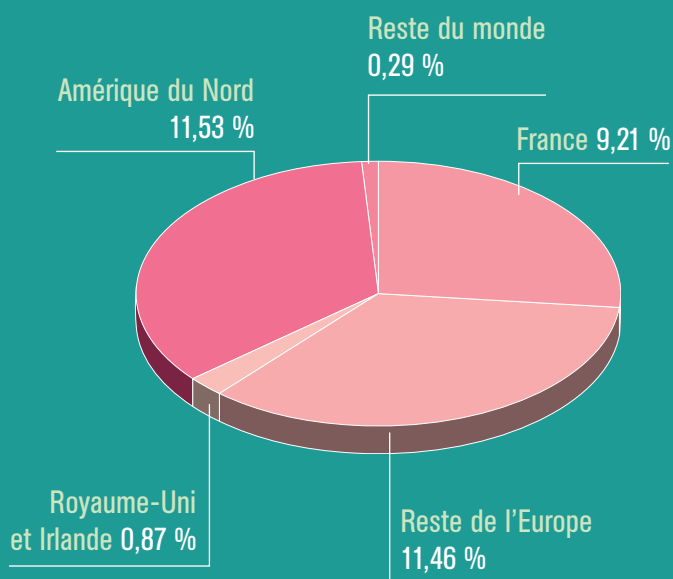
### Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2014

(en % du capital)



### Répartition géographique des autres investisseurs institutionnels au 31 décembre 2014

(en % du capital)





# INFORMATION FINANCIÈRE

---

# Sommaire global

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE</b>	<b>21</b>
	1.1. Présentation du Groupe	21
	1.2. Situation financière	25
<b>2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>37</b>
	2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe	37
	2.2. Risques financiers	42
	2.3. Risques juridiques	47
	2.4. Assurances	49
<b>3</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>51</b>
	<i>(rapport du président en vertu de l'article L.225-37 du Code de commerce)</i>	
	3.1. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	51
	3.2. Administration et direction de la Société	55
	3.3. Contrôle interne et gestion des risques	96
	3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales des actionnaires	100
<b>4</b>	<b>RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>103</b>
	4.1. Informations sociales	104
	4.2. Informations environnementales	114
	4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	119
	4.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification des données RSE	122
<b>5</b>	<b>MAUREL &amp; PROM ET SES ACTIONNAIRES</b>	<b>125</b>
	5.1. Structure actuelle de l'actionnariat	125
	5.2. Dividende	129
	5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	129
<b>6</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>131</b>
	6.1. Informations sur la Société	131
	6.2. Capital social	131
	6.3. Actes constitutifs et statuts	147
<b>7</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE GROUPE</b>	<b>153</b>
	7.1. Opérations avec des apparentés	153
	7.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage	153
	7.3. Propriétés immobilières, usines et équipements	154
	7.4. Recherche et développement, brevets et licences	154
	7.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	154
	7.6. Documents accessibles au public	155
	7.7. Organigramme	156
	7.8. Autres activités du Groupe	158
	7.9. Personne responsable du document de référence et de sa mise à jour	158
<b>8</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>163</b>
	8.1. Glossaire	163
	8.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014	165
	8.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	268
	8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Maurel & Prom	272
	8.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes	274
	8.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société	275
	8.7. Disponibilité de l'information	276
	8.8. Tables de concordance	277

# Document de référence 2014



Établissements Maurel & Prom  
Société anonyme à conseil d'administration  
au capital de 93 602 812,38 €

Siège social : 51, rue d'Anjou – 75008 PARIS  
Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04  
R.C.S. Paris 457 202 331 – Siret 457 202 331 00072

*Le présent document de référence 2014 incorpore le rapport financier annuel  
tel que visé par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF*



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2015 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence : conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1 – relatives à l'exercice 2012 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent dans le document de référence déposé le 29 avril 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.13-0452 (notamment les paragraphes 8.2.1 à 8.2.4) ;

2 – relatives à l'exercice 2013 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent dans le document de référence déposé le 29 avril 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.14-0449 (notamment les paragraphes 8.2.1 à 8.2.4).

Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

<b>1.1.</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>21</b>
1.1.1.	Profil de la Société	21
1.1.2.	Réserves pétrolières et gazières du Groupe	21
1.1.3.	Activité du Groupe en 2014	22
1.1.3.1.	Activité d'exploration et de production	22
	1.1.3.1.1. Gabon	22
	1.1.3.1.2. Tanzanie : Signature d'un contrat de vente de gaz	23
	1.1.3.1.3. Mozambique	23
	1.1.3.1.4. Canada (via Saint-Aubin Energie)	23
	1.1.3.1.5. Myanmar (via Saint-Aubin Energie)	23
	1.1.3.1.6. Colombie	23
	1.1.3.1.7. Pérou	24
1.1.3.2.	Services pétroliers	24
1.1.3.3.	Siège	24
	1.1.3.3.1. Restructuration de la dette du Groupe	24
	1.1.3.3.2. Prorogation de la durée de vie des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	25
	1.1.3.3.3. Prorogation de la durée de vie de la Société	25
<b>1.2.</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>25</b>
1.2.1.	Comptes consolidés	25
1.2.1.1.	Chiffre d'affaires	26
1.2.1.2.	Résultat opérationnel	27
1.2.1.3.	Résultat financier	28
1.2.1.4.	Résultat net	28
1.2.1.5.	Bilan	28
1.2.1.6.	Investissements	29
1.2.1.7.	Flux de trésorerie	29
1.2.1.8.	Relations intragroupe	29
1.2.2.	Comptes sociaux	30
1.2.3.	Investissements	30
1.2.3.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	30
1.2.3.2.	Principaux investissements en cours	31
1.2.3.3.	Principaux investissements envisagés	31
1.2.4.	Emprunts et financement	31
1.2.4.1.	Conditions d'emprunt et structure de financement	31
1.2.4.2.	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	32
1.2.5.	Tendances et perspectives	33
1.2.5.1.	Événements post-clôture	33
1.2.5.2.	Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	33
1.2.6.	Contrats importants	33
1.2.7.	Informations financières	34
1.2.7.1.	Informations financières historiques	34
1.2.7.2.	Vérification des informations financières historiques	34
1.2.7.3.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	34

# 1

# Présentation, activité et situation financière du Groupe

## 1.1. Présentation du Groupe

### 1.1.1.

#### Profil de la Société

Maurel & Prom est un opérateur pétrolier indépendant spécialisé dans l'exploration et la production d'hydrocarbures.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

En 15 ans, la Société a prouvé sa capacité à développer des champs pétroliers de taille majeure, à construire des relations durables avec les autorités et les communautés locales et à mener une stratégie de croissance, source de *cash-flow*, sur le long terme.

Le management de la Société est composé d'experts dotés de solides expériences dans l'industrie pétrolière et qui contribuent au succès de la Société.

### 1.1.2.

#### Réserves pétrolières et gazières du Groupe

Les réserves du Groupe correspondent aux volumes d'hydrocarbures récupérables des champs déjà en production et de ceux mis en évidence par les puits de découverte et de délimitation qui peuvent être exploités commercialement. Les réserves en huile P1 (prouvées), P2 (probables) et P3 (possibles) nettes de redevance ont été évaluées par DeGolyer & MacNaughton au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les réserves de gaz ont quant à elles été évaluées par RPS Energy au 31 décembre 2014.

Selon les standards historiques du Groupe, les réserves nettes de redevance sont présentées en quote-part Maurel & Prom, avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (partage de production, concession...).

Les réserves P1+P2 du Groupe s'élèvent à 207,1 millions de barils équivalent pétrole (Mboe), répartis comme suit :

- ▶ 171,6 millions de barils d'huile (Mbls) ; et
- ▶ 212,9 milliards de pieds cube de gaz (Gscf), soit 35,5 Mboe.

Au Gabon, le niveau des réserves en huile P1+P2 au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élève à 171,6 Mbls. Les réserves prouvées P1 en huile représentent 73 % des réserves certifiées P1+P2.

La production nette de redevance revenant au Groupe au titre de l'exercice 2014 a été de 6,94 Mbls. Les travaux menés par les certificateurs ont conduit à une diminution de 8,7 Mbls des réserves P1 dont 3,2 Mbls ont été reclassés en réserves P2. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les réserves P1 sont ainsi de 126,1 Mbls et les réserves P2 de 45,5 Mbls.

En Tanzanie, à la suite de la signature du contrat de vente de gaz en septembre 2014, le Groupe a mandaté RPS Energy afin de certifier les réserves liées à la licence de production de Mnazi Bay, dont Maurel & Prom est l'opérateur avec 48,06 % des intérêts.

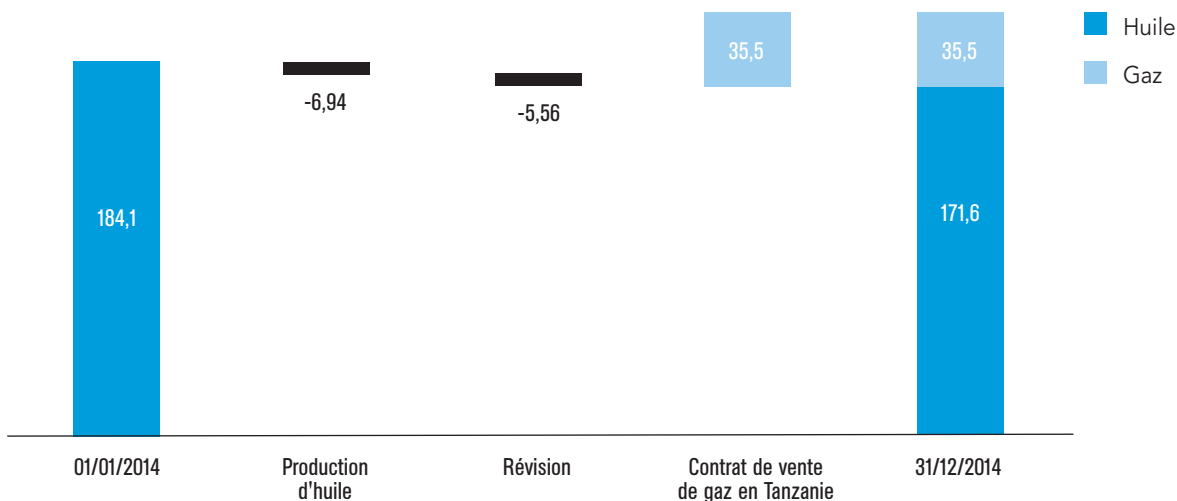
Les réserves de gaz sont présentées en part du Groupe, les redevances dues au titre du Contrat de Partage de Production étant payées par la société TPDC (*Tanzanian Petroleum Development Corporation*) selon les accords en place.

Au 31 décembre 2014, le niveau des réserves de gaz P1+P2 de la Tanzanie était de 212,9 Gscf, soit 35,5 Mboe. Les réserves prouvées P1 en gaz représentent 63 % des réserves certifiées P1+P2.

## Présentation du Groupe

## Évolution des réserves nettes de redevances P1+P2

(en millions de barils équivalent pétrole, Mboe)



Les récentes découvertes effectuées sur le CEPP Ezanga (EZNI-1D et EZMAB-1D) en décembre 2014 et en janvier 2015 ne sont pas prises en compte dans cette évaluation des réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 1.1.3.

## Activité du Groupe en 2014

## 1.1.3.1. Activité d'exploration et de production

## 1.1.3.1.1. Gabon

## Signature d'un nouveau Contrat d'Exploration et de Partage de Production

Le nouveau permis dénommé « Ezanga », qui se substitue au permis « Omoueyi », a fait l'objet d'un contrat entre Maurel & Prom Gabon et la République gabonaise approuvé par décret le 11 mars 2014.

Ce nouveau CEPP établit pour une période de vingt ans est assorti d'un droit de priorité sur une période additionnelle de vingt ans, il reflète un partenariat fructueux entre la République gabonaise et Maurel & Prom.

Il reconduit aussi les cinq Autorisations Exclusives d'Exploitation (AEE) existantes pour la même durée. La participation de la République gabonaise est augmentée, principalement à travers une participation portée de 15 à 20 % sur le permis d'exploitation ainsi que par l'augmentation de la redevance minière proportionnelle.

La production totale des champs au Gabon s'est située en 2014 à un niveau moyen d'environ 25 000 b/j, en progression de 6 % par rapport à l'an dernier et correspondant à environ 90 % de la capacité de production théorique en 2014. Un programme de travaux soutenu a été réalisé tout au long de l'exercice pour améliorer la productivité des puits et assurer la remontée en pression des réservoirs qui conditionne l'augmentation future de la production.

## Découvertes d'huile

Les puits d'exploration Mabounda-1 (EZMAB-1D) et Niembi-1 (EZNI-1D), situés sur le permis Ezanga au Gabon, ont été forés sur des structures indépendantes et ont atteints respectivement les cotes de 2 060 m et de 2 425 m.

Un test de production de 24 heures, entrepris en février 2015, a été réalisé sur chacun des deux puits avec les résultats positifs suivants :

- ▶ le test des Grès de Base du puits EZMAB-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 002 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à neuf bars. L'huile produite présente une densité de 28° API ;
- ▶ le test réalisé au sommet du Kissenda Inférieur du puits EZNI-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 162 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à quarante bars. Cette huile présente une densité de 35° API. Les autres réservoirs à hydrocarbures du Kissenda Supérieur et de la base du Kissenda Inférieur, qui présentent des régimes de pression différents, seront testés ultérieurement.



*Présentation du Groupe***1.1.3.1.2. Tanzanie : Signature d'un contrat de vente de gaz**

La Société, en association avec ses partenaires sur le permis de Mnazi Bay, Wentworth et Tanzania Petroleum Development Corporation (TPDC), a signé le 12 septembre 2014 un contrat de vente portant sur la fourniture sur le long terme du gaz naturel produit sur les champs de Mnazi Bay et de Msimbati dans le sud de la Tanzanie. Le gaz sera livré et transporté via les installations d'évacuation reliant Mtwara à Dar es Salam.

En vertu du contrat de vente, les partenaires s'engagent à fournir jusqu'à un maximum de 80 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel au cours des huit premiers mois d'exploitation, avec une possibilité d'augmenter dans le temps la production jusqu'à un maximum de 130 millions de pieds cubes par jour, et ce pour une période allant jusqu'à dix-sept ans.

Le prix de vente a été fixé à 3,07 US\$ par millier de pieds cubes augmentant avec l'indice des prix à la consommation du secteur industriel aux États-Unis.

Les modalités relatives à la garantie de paiement sont en cours de négociation à la date du présent document de référence.

**1.1.3.1.3. Mozambique**

Au Mozambique, sur le permis de Rovuma onshore, deux puits d'exploration ont été forés sur la période. Le puits Tembo-1 a été bouché bien qu'il ait donné lieu à une déclaration de découverte en décembre, l'opérateur ne prévoyant pas d'engager dans l'immédiat de travaux supplémentaires d'appréciation. Le puits Kifaru-1 dont le forage a débuté en décembre 2014 s'est achevé en mars 2015 après avoir rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans mettre en évidence d'hydrocarbures.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

**1.1.3.1.4. Canada (via Saint-Aubin Energie)**

À Sawn Lake en Alberta, le test pilote du procédé SAGD (*Steam Assisted Gravity Drainage*), réalisé sur deux puits en vue d'évaluer la faisabilité technique et commerciale de ce projet de production de bitume par injection de vapeur, se poursuit. La production a débuté en septembre

2014 et se poursuivra jusqu'à l'été 2015 de façon à collecter les données nécessaires à apprécier le potentiel du gisement.

Au Québec, sur l'île d'Anticosti, la campagne de sondages stratigraphiques a été une réussite technique et opérationnelle. La cible Macasty a été atteinte dans chacun des cinq emplacements de forage et les résultats de l'analyse des échantillons sont conformes ou supérieurs aux attentes des partenaires. La campagne de forages, qui compte jusqu'à dix-huit puits stratigraphiques, a été interrompue durant la saison hivernale. Elle devrait reprendre en mai 2015 pour se terminer au début de l'automne 2015. Par ailleurs, la coentreprise Hydrocarbures Anticosti a annoncé le 23 octobre 2014 la signature d'un partenariat stratégique avec la société québécoise Gaz Métro dans le but de valoriser le gaz naturel associé provenant de l'île d'Anticosti.

**1.1.3.1.5. Myanmar (via Saint-Aubin Energie)**

Le forage du puits SP-1X, opéré par Petrovietnam, a débuté le 27 décembre 2014 et s'est terminé en mars 2015. Les résultats de ce forage sont actuellement en cours d'analyse.

**1.1.3.1.6. Colombie**

Pacific Rubiales Energy avait contracté en 2011 lors de sa prise d'intérêts dans les permis Muisca, SSJN 9 et CPO 17 une obligation de portage de 120 MUS\$ de coûts d'exploration. Compte tenu des investissements réalisés à la fin de l'année 2014, le partenaire a rempli son engagement et cette obligation est éteinte.

Maurel & Prom Colombia, société opératrice détenue à hauteur de 50 % par la Société, a terminé le forage du puits Balsa-1 sur le permis de Muisca, sans résultat pétrolier.

Maurel & Prom Colombia est entrée en négociation avec l'ANH (Association Nationale des Hydrocarbures) afin de transformer le TEA (*Technical Evaluation Agreement*) COR-15 en permis d'exploration. La licence est en cours de signature.

Sur le permis CPO-17 (Maurel & Prom Colombia détenant 50 % des intérêts), opéré par Hocol, trois puits stratigraphiques ont été forés. L'interprétation de ces résultats au vu des découvertes précédentes est en cours afin de définir un programme d'appréciation.

Le 23 juillet 2014, lors de la « Ronda ANH 2014 » (processus d'appel d'offres en Colombie), la Société a remporté le permis d'exploration SN-11. Des négociations sont en cours afin de trouver un partenaire pour financer les travaux d'exploration.

## Présentation du Groupe

## 1.1.3.1.7. Pérou

Au Pérou, le forage du puits Fortuna-1 a été abandonné. Le Groupe n'envisage pas de poursuivre ce projet lors de son entrée dans la troisième période d'exploration.

Dans le cadre de l'accord signé en décembre 2011 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, Pacific Rubiales Energy (PRE) a financé sous la forme d'un portage les travaux à hauteur de 75 MUS\$.

## 1.1.3.2. Services pétroliers

Caroil, filiale à 100 % du Groupe depuis le 23 décembre 2013, porte l'activité de forage de Maurel & Prom et détient une flotte de huit appareils de forage détenus en propre et un contrat de management pour un appareil supplémentaire.

Le taux d'utilisation des appareils de l'activité forage a atteint un niveau de 83 % en moyenne sur l'exercice 2014. Le chiffre d'affaires social pour l'année 2014 s'est élevé à 100,2 MUS\$, il se répartit sur le continent africain comme suit :

- ▶ Gabon : 80,6 % ;
- ▶ Congo : 14,2 % ;
- ▶ Ouganda : 4,6 % ; et
- ▶ Tanzanie : 0,6 %.

La marge opérationnelle sociale s'élève à 31,2 MUS\$, soit 31 % du chiffre d'affaires, permettant de dégager un flux de trésorerie disponible de 10,6 MUS\$ sur l'exercice 2014.

Caroil réalise 59 % de son chiffre d'affaires avec des clients hors Groupe, dégagant un chiffre d'affaires contributif dans les comptes du Groupe de 60 MUS\$ au titre de l'exercice 2014.

## 1.1.3.3. Siège

## 1.1.3.3.1. Restructuration de la dette du Groupe

Le Groupe a procédé en juin 2014 à une émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un montant de 253 M€ (après exercice de l'option de surallocation).

Les caractéristiques de ces ORNANE sont les suivantes :

- ▶ maturité : 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- ▶ valeur nominale unitaire : 17,26 € ;
- ▶ nombre d'obligations : 14 658 169 ;
- ▶ prime d'émission : 40 % ;
- ▶ taux nominal : 1,625 %.

L'objectif de l'émission était de permettre le refinancement de l'endettement de la Société et le rallongement de sa maturité. Le produit net de l'émission a été utilisé pour le rachat des OCEANE 2014. Au 30 juin 2014, Maurel & Prom avait racheté 16 903 514 OCEANE 2014 représentant environ 89 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises, à un prix de 16,90 € par obligation. Le 31 juillet 2014, le Groupe a remboursé le solde des OCEANE pour un montant de 34 M€.

La Société a mis en place le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartie entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

- ▶ montant initial : 400 MUS\$ ;
- ▶ tranche supplémentaire : 250 MUS\$ ;
- ▶ maturité : 31 décembre 2020, soit 6 ans ;
- ▶ premier amortissement : 31 décembre 2016 ;
- ▶ taux d'emprunt : LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et +3,65 % ensuite.

Les « covenants » financiers liés à cette nouvelle ligne de crédit sont les suivants :

- ▶ dette nette/excédent brut d'exploitation (« EBITDAX ») < 3 ;
- ▶ réserves P1+P2 (en part Maurel & Prom) x 10 US\$ > 1,5 x dette nette.

Cet emprunt, tiré à hauteur de 400 MUS\$, a permis au Groupe de clôturer la ligne de crédit Maurel & Prom Gabon de 350 MUS\$ (RCF) en cours d'amortissement (soit 270 MUS\$ de dette résiduelle).

### 1.1.3.3.2. Prorogation de la durée de vie des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

La date initiale de fin d'exercice des BSA était fixée au 30 juin 2014. Il est apparu que les BSA ne pouvant pas être exercés avant la date fixée. Le 2 juin 2014, l'assemblée générale des porteurs de BSA a approuvé le report de la date limite de conversion des BSA au 31 décembre 2015. L'assemblée générale des actionnaires de Maurel & Prom du 12 juin 2014 a validé ce report.

### 1.1.3.3.3. Prorogation de la durée de vie de la Société

Le 13 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a approuvé la modification de ses statuts : la durée de vie de la Société a été prorogée jusqu'au 13 octobre 2113, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts de la Société.

## 1.2. Situation financière

### 1.2.1.

#### Comptes consolidés

L'environnement économique a été marqué par une forte baisse du cours du Brent sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Celui-ci est passé de 92 US\$ en septembre 2014 à 58 US\$ fin décembre 2014. En année pleine, la baisse du cours du baril reste contenue. Elle s'établit à 9 %, le cours moyen du Brent étant passé de 108 US\$ en 2013 à 98 US\$ en 2014.

La chute du cours du baril a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du Groupe (-62 M€) ainsi que sur sa rentabilité opérationnelle. Par ailleurs, cet événement a conduit Maurel & Prom à recentrer ses efforts d'exploration sur les projets les plus prometteurs, à se retirer des zones qui ne sont plus prioritaires et à effectuer des tests d'*impairment* sur l'ensemble de ses actifs en production en vue d'identifier et de comptabiliser toute perte de valeur. Dans ce contexte de prix dégradé, le Groupe a été amené à déprécier très significativement certains actifs d'exploration et de production, à hauteur de 113 M€.

Sur le front des devises, l'USD s'est apprécié par rapport à l'EUR sur la même période. Le taux de change EUR/USD au 31 décembre 2014 s'élevait à 1,21 contre 1,38 au 31 décembre 2013. Le taux de change moyen annuel reste néanmoins stable entre 2013 et 2014 à 1,33 USD pour 1 EUR.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un gain de change de 25 M€ en résultat financier et a constaté une augmentation des réserves de conversion de 111 M€.

## 1

# Présentation, activité et situation financière du Groupe

## Situation financière

Les principales données financières du Groupe sont reprises dans le tableau suivant :

En millions d'euros	2014	2013 *
Taux €/US\$	1,329	1,328
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	550	571
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	352	422
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	141	338
Résultat financier	-11	-67
Résultat avant impôt	130	271
Résultat net des sociétés intégrées	28	137
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	13	63
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	191	58
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	229	191

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

### 1.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice 2014 s'élève à 550,4 M€, en retrait de 3,5 % par rapport à celui de 2013. Cette variation est principalement due aux éléments suivants :

- ▶ un effet quantité sur les ventes du permis Ezanga au Gabon dont :

-39,7 MUS\$ (-29,9 M€) liés à l'application des termes de ce nouveau CEPP, à savoir une part pour Maurel & Prom de 80 % dans les champs en production, contre 85 % auparavant, et un « cost oil » de 70 % versus 75 %, et ce dans le cadre du renouvellement fondamental des accords avec la République gabonaise sur une longue durée ;

+43,2 US\$ (+33,4 M€) liés à l'augmentation de la production entre 2013 et 2014 ;

- ▶ un effet prix de -62 M€ sur ces mêmes ventes ;
- ▶ un effet taux de change limité à -0,3 M€ ; et
- ▶ l'intégration des ventes hors Groupe de l'activité forage pour +45,2 M€.

## 1

Présentation, activité  
et situation financière du Groupe

## Situation financière

## Répartition du chiffre d'affaires par activité, pays et trimestre

En millions d'euros	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	2014
Taux de change	1,37	1,37	1,33	1,25	1,33
<b>PRODUCTION PÉTROLIÈRE</b>	135,5	136,4	132,6	100,5	505,0
Gabon	135,2	136,1	132,3	100,1	503,7
Tanzanie	0,3	0,3	0,3	0,4	1,4
<b>SERVICES PÉTROLIERS</b>	13,2	10,4	10,6	11,0	45,2
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	148,7	146,8	143,2	111,5	550,4

## 1.2.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel du Groupe s'élevait à 140,6 M€.

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	550,4	570,7
Marge brute	422,1	479,3
Excédent brut d'exploitation	351,9	421,7
<i>en % du CA</i>	64 %	74 %
Amortissements à la déplétion et autres éléments de dépréciation	-86,7	-66,4
Dépréciations d'actifs d'exploration et d'exploitation	-113,4	-18,9
Autres éléments opérationnels	-11,2	1,9
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	140,6	338
<i>en % du CA</i>	26 %	59 %

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## 1

# Présentation, activité et situation financière du Groupe

## Situation financière

La marge brute du Groupe en 2014 est inférieure à celle de l'exercice 2013, elle intègre notamment les conséquences de la baisse des prix de vente à partir de l'été 2014 et l'activité forage, dont les marges sont moindres. À la suite de la dégradation du contexte économique

et en complément des résultats d'exploration négatifs, le Groupe a entrepris de diminuer son exposition sur certaines zones et a ainsi déprécié les actifs de certains permis ou autres actifs, à savoir :

En milliers d'euros	31/12/2014
<b>DÉPRÉCIATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ D'EXPLORATION</b>	-101 336
Mozambique	-39 307
Tanzanie	-37 904
Pérou	-10 123
Congo	-14 002
<b>DÉPRÉCIATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ DE SERVICES PÉTROLIERS</b>	-9 625
Activité forage	-9 625
<b>DIVERS</b>	-2 425
<b>TOTAL</b>	<b>-113 386</b>

Les dotations aux amortissements s'analysent essentiellement par les éléments suivants :

- ▶ amortissements à la déplétion des actifs gabonais : 71,1 M€ ;
- ▶ amortissements des appareils de Caroil sur l'activité forage : 13,3 M€.

### 1.2.1.3. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe au titre de l'exercice 2014 s'élève à -10,8 M€. Le coût de l'endettement brut correspond aux :

- ▶ charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 à hauteur de 20 M€ ;
- ▶ charges d'intérêts relatives au nouvel emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 pour 4,4 M€ ; et
- ▶ charges d'intérêts sur les emprunts bancaires : 13,3 M€.

En outre, la réévaluation au taux de clôture EUR/USD des positions en devises du Groupe a conduit à enregistrer un résultat de change de 25 M€.

### 1.2.1.4. Résultat net

La charge exigible d'impôt sur les sociétés correspond principalement à la charge fiscale liée au *profit oil part* de l'État sur le permis d'Ezanga au Gabon pour 40,2 M€. La charge d'impôt différé résulte de la différence entre les amortissements fiscal et comptable des actifs gabonais pour 58 M€.

Le total du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à -15,4 M€, il résulte principalement des opérations en Colombie.

En conséquence le résultat net consolidé du Groupe s'établit à 13,2 M€ pour l'exercice 2014.

### 1.2.1.5. Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2014 est de 2 116 M€ contre 1 865 M€ au 31 décembre 2013. Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2014 s'établissent à 890,7 M€ contre 765,8 M€ en 2013 soit une augmentation de 124,9 M€ du fait principalement de l'appréciation de la parité EUR/USD.

## 1

# Présentation, activité et situation financière du Groupe

## Situation financière

### 1.2.1.6. Investissements

Le montant des investissements liés à l'activité en 2014 s'élève à 331 M€ contre 254 M€ au titre de l'exercice

2013. Le tableau ci-dessous détaille les investissements par pays et par activité :

<i>En millions d'euros</i>	Gabon	Tanzanie	Mozambique	Autres	Total
Développement	201	6	-	-	207
Actifs incorporels / Exploration	57	29	27	5	118
Services pétroliers	4	-	-	1	6

### 1.2.1.7. Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2014, Maurel & Prom affiche une trésorerie de 229 M€, en hausse de 39 M€ par rapport au 31 décembre 2013 du fait notamment :

- des investissements à hauteur de 331 M€ ;
- des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle pour 376 M€ ;
- de l'encaissement de l'emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 pour un montant de 253 M€ ;
- du remboursement de l'emprunt OCEANE 2014 à hauteur de 296 M€ et des coupons correspondants pour 16 M€ ; et
- du tirage de la nouvelle facilité de crédit de 328 M€ (400 MUS\$) signée le 18 décembre 2014 et du remboursement de la totalité de la facilité existante pour 263 M€ (350 MUS\$).

### 1.2.1.8. Relations intragroupe

#### Valeur en consolidation (sauf dividendes)

<i>En milliers d'euros</i>	Colombie / Pérou	Exploration / Production Gabon	Forage	Autres	Holding	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	100	1 467 378	38 499	103 451	11 288	1 620 716
Endettement financier	-	3 011	37 506	-	626 146	666 663
Trésorerie au bilan	904	4 410	3 757	7 759	212 644	229 474
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 870	472 787	10 409	67 480	- 177 974	375 571
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-

## 1

# Présentation, activité et situation financière du Groupe

## Situation financière

### 1.2.2.

#### Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires social s'élève à 17,3 M€ en 2014 et correspond aux prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

Les charges d'exploitation, dont les dépréciations d'actifs, s'élèvent à 109,5 M€ contre 39,8 M€ au titre de l'exercice 2013. Les dépréciations d'immobilisations enregistrées au titre de l'exercice 2014 concernent principalement l'enregistrement en charge des actifs d'exploration sur le permis de La Noumbi au Congo et des actifs d'exploration du Mozambique.

Le résultat financier de l'exercice 2014 est négatif de 44 M€ contre un résultat négatif de 3 M€ au titre de l'exercice 2013. Cette diminution s'explique essentiellement par la dépréciation des comptes courants en Tanzanie et au Pérou.

Le résultat net de l'exercice 2014 se solde par une perte de 140,6 M€ contre une perte de 64,6 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le total de bilan au 31 décembre 2014 s'élève à 817 M€ contre 686 M€ au 31 décembre 2013. Les capitaux propres au 31 décembre 2014 sont de 95 M€ contre 230 M€ au 31 décembre 2013.

### 1.2.3.

#### Investissements

##### 1.2.3.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des trois derniers exercices.

En milliers d'euros	2014	2013 *	2012 *
<b>ACTIVITÉS PETROLIÈRES</b>	<b>324 965</b>	<b>236 213</b>	<b>227 447</b>
Gabon	257 985	201 141	195 397
Congo	238	6 889	3 358
Colombie	42	161	-
Tanzanie	35 572	21 724	17 514
Mozambique	27 204	5 039	6 015
Namibie	101	669	2 341
Pérou	3 473	165	1 887
Syrie	350	249	900
Sicile	-	176	35
<b>SERVICES PÉTRIOLIERS</b>	<b>4 625</b>	<b>63</b>	<b>63</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>1 625</b>	<b>542</b>	<b>623</b>
<b>TOTAL</b>	<b>331 195</b>	<b>253 959</b>	<b>228 070</b>

\* Ces données ont été retraitées du changement de méthode comptable (suite à l'application d'IFRS 11).



*Situation financière***1.2.3.2. Principaux investissements en cours**

Les investissements en cours au 31 décembre 2014 s'élevaient à 11 M€ dont 10,4 M€, concernent l'acquisition d'un appareil de forage dans le cadre de l'accord de reprise des activités africaines de Caroil.

**1.2.3.3. Principaux investissements envisagés**

Les investissements d'exploration prévus pour l'année 2015 sont de l'ordre de 44 M€. Ils pourront être revus en cours d'année en fonction des résultats des études et des forages réalisés, ainsi que de l'environnement économique.

Des investissements de production et de développement d'un montant de 186 M€ sont programmés pour 2015. Ils concernent principalement le Gabon et la Tanzanie.

**1.2.4.****Emprunts et financement****1.2.4.1. Conditions d'emprunt et structure de financement***Emprunts obligataires***OCEANE 2015**

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal de 12,70 € par OCEANE, à échéance du 31 juillet 2015, au taux de 7,125 %, pour un montant total brut de 70 M€. La conversion ou l'échange peuvent être exercés à tout moment à raison de 1,19 action pour une OCEANE 2015.

Cette émission d'OCEANE 2015, réservée à des investisseurs qualifiés, visait principalement à contribuer au financement des acquisitions des 45 % des OML 4, 38 et 41 par Seplat, dans laquelle Maurel & Prom était initialement actionnaire à hauteur de 45 %.

Au 31 décembre 2014, le montant des intérêts courus au titre de l'OCEANE 2015 est de 2,5 M€ dans les comptes consolidés.

**ORNANE 2019**

Le 6 juin 2014, le Groupe a procédé à une émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un montant de 253 M€ (après exercice de l'option de surallocation).

Les caractéristiques de ces ORNANE sont les suivantes :

- ▀ maturité : 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- ▀ valeur nominale unitaire : 17,26 € ;
- ▀ nombre d'obligations : 14 658 169 ;
- ▀ prime d'émission : 40 % ;
- ▀ taux nominal : 1,625 %.

L'objectif de l'émission, réservée à des investisseurs qualifiés, était de permettre le refinancement de l'endettement de la Société et le rallongement de sa maturité. Le produit net de l'émission a été utilisé pour le rachat des OCEANE 2014 à un prix de 16,90 € par obligation.

*Autres Emprunts et Dettes Financières**Revolving Credit Facility*

La Société a signé le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartie entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

- ▀ montant initial : 400 MUS\$ ;
- ▀ tranche supplémentaire : 250 MUS\$ ;
- ▀ maturité : 31 décembre 2020, soit 6 ans ;
- ▀ premier amortissement : 31 décembre 2016 ;
- ▀ taux d'emprunt : LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et + 3,65 % ensuite.

Cet emprunt a permis au Groupe de clôturer la ligne Maurel & Prom Gabon de 350 MUS\$ (RCF) en cours d'amortissement (soit 270 MUS\$ de dette résiduelle) et de dégager une capacité supplémentaire de trésorerie de 130 MUS\$.

Cette précédente ligne avait été conclue le 5 novembre 2012 entre Maurel & Prom Gabon et un consortium de sept banques internationales.

Ce nouveau RCF est garanti par sa filiale française Maurel & Prom West Africa et par Maurel & Prom Gabon. Les sûretés suivantes ont également été accordées :

- ▀ un nantissement de solde de compte bancaire consenti par la Société sur le compte de collecte de la Société ;

*Situation financière*

- ▶ un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par la Société ;
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements ; et
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits liés à tout prêt accordé à une des sociétés du Groupe.

Les sommes mises à disposition doivent être utilisées pour :

- ▶ payer les commissions et les intérêts dus au titre de la nouvelle ligne ;
- ▶ rembourser le RCF existant ;
- ▶ financer les investissements dans les actifs sous-jacents ; et
- ▶ financer tous besoins généraux, y compris le financement d'acquisitions.

Le Contrat de Crédit est assorti d'un tableau d'amortissement prévoyant un remboursement final fixé au 31 décembre 2020. Toutefois, et à certaines conditions, la période de grâce, initialement de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2016, pourra être allongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Maurel & Prom devra payer les intérêts sur l'emprunt à un taux égal au LIBOR auquel s'ajoutent des coûts obligatoires ainsi qu'une marge de 3,40 % par an jusqu'au 31 décembre 2018 et de 3,65 % par an jusqu'au 31 décembre 2020. Les intérêts seront calculés par périodes de trois mois, sauf stipulation contraire.

Les informations concernant les engagements hors bilan au 31 décembre 2014 sont détaillées à la note 23 des comptes consolidés de la Société qui se trouvent en annexe du présent document de référence.

**Contrat de crédit Maurel & Prom Drilling Services BV**

Dans le cadre de l'acquisition des activités de forage Afrique de Tuscany à travers l'acquisition des actions de la société Caroil, Maurel & Prom Drilling Services BV, filiale détenue à 100 % par la Société, a souscrit le 23 décembre 2013 auprès d'un syndicat bancaire animé par Crédit Suisse, une dette bancaire de 50 MUS\$ (correspondant donc à une prise en charge pour ce montant d'une partie de la dette de Tuscany souscrite auprès d'un syndicat bancaire animé par Crédit Suisse), remboursable à terme échu de 5 ans (rémunération LIBOR + 2 %).

Les suretés suivantes ont été mises en place :

- ▶ un nantissement de comptes bancaires ;
- ▶ un nantissement de comptes bancaires de second rang ;
- ▶ un nantissement du fonds de commerce de Caroil ;
- ▶ un nantissement du fonds de commerce de second rang de Caroil ;
- ▶ un nantissement de compte-titres des actions Caroil ;
- ▶ un nantissement de créances souscrit par la Société ; et
- ▶ des confirmations de certaines garanties souscrites par Caroil en 2011 et 2012 avec Crédit Suisse (agissant comme agent du syndicat bancaire).

**Facilité Bancaire**

La facilité bancaire conclue le 20 décembre 2013 entre la Société et un consortium de cinq banques internationales d'un montant maximum de 200 MUS\$ n'ayant pas été utilisée, a été annulée de manière anticipée par la Société.

**1.2.4.2. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations**

Au titre du Contrat de Crédit sous forme de RCF, la Société s'est engagée à respecter certains ratios financiers au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

- ▶ un ratio endettement net consolidé du Groupe/résultats (avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations et excluant l'impact des gains et pertes de change), calculé sur une période de 12 mois précédant la période de référence, ne devant pas excéder 3,00 ;
- ▶ un ratio Réserves P1+P2 en part Groupe x 10 US\$ ne pouvant être inférieur à une fois et demie l'endettement net consolidé du Groupe.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble de ces « covenants » étaient respectés.

Les droits de Maurel & Prom Gabon sur la production de pétrole des champs intégrés dans le contrat de partage de production d'Ezanga ne doivent pas être inférieurs à un niveau de production net prévu dans le Contrat de Crédit.

Aux termes du Contrat de Crédit (sous réserve de certaines exceptions), la Société n'est pas autorisée (et doit faire en sorte que ses filiales agissent de même) à (i) accorder de sûretés sur ses actifs, (ii) supporter des dettes financières additionnelles ou (iii) céder tout ou partie des actifs sous-jacents.

*Situation financière*

Sous réserve de certaines exceptions, la Société s'est également engagée (et doit faire en sorte que Maurel & Prom Gabon, Maurel & Prom West Africa, Caroil et Maurel & Prom Drilling Services agissent de même) à ne pas (x) consentir de nouveaux emprunts et (y) accorder de garanties à toute personne.

**1.2.5.****Tendances et perspectives****1.2.5.1. Événements post-clôture**

Au Mozambique, sur le permis de Rovuma onshore, le puits Kifaru-1 a été foré à une profondeur finale de 3 100 mètres dans la formation du Jurassique.

Le puits a rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans obtenir de résultat pétrolier. Le puits a été bouché et abandonné au cours du mois de février 2015.

À la suite de ce forage, les obligations de travaux définis par le Contrat de Partage de Production pour cette phase ont été satisfaites.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

Au Gabon, un test de production de 24 heures a été réalisé sur chacun des deux puits de découverte avec les résultats positifs suivants :

- ▶ le test des Grès de Base du puits EZMAB-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 002 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à 9 bars. L'huile produite présente une densité de 28° API ;
- ▶ le test réalisé au sommet du Kissenda Inférieur du puits EZNI-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 162 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à 40 bars. Cette huile présente une densité de 35° API. Les autres réservoirs à hydrocarbures du Kissenda Supérieur et de la base du Kissenda Inférieur, qui présentent des régimes de pression différents, seront testés ultérieurement.

Au Myanmar, le forage du puits SP-1X, opéré par Petrovietnam, a débuté le 27 décembre 2014 et s'est terminé en mars 2015. Les résultats de ce forage sont actuellement en cours d'analyse.

**1.2.5.2. Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours**

Le programme d'exploration établi par la Société pour l'exercice 2015 prend en compte le nouvel environnement économique, notamment la baisse très importante des prix du BRENT pesant sur le niveau de trésorerie.

Ce programme répond aux travaux minimum obligatoires à effectuer sur certains permis afin de les conserver ainsi qu'aux travaux engagés dans le but de valoriser le domaine minier, notamment au Gabon, à la suite des récentes découvertes.

À la date du présent document de référence, une enveloppe de 44 M€ a été allouée à l'activité d'exploration, celle-ci pourra être revue en cours d'année en fonction des résultats des études et des forages réalisés, ainsi que de l'environnement économique.

Des investissements de production et de développement d'un montant de 186 M€ sont programmés pour 2015. Ils concernent principalement le Gabon et la Tanzanie.

Dans le contexte économique actuel, la fermeture et/ou la cession de certaines filiales ou participations marginales du Groupe sont à l'étude.

**1.2.6.****Contrats importants**

Le 10 janvier 2014, la Société a conclu un Contrat d'Exploration et de Partage de Production dénommé Ezanga avec la République gabonaise qui réattribue à Maurel & Prom Gabon les cinq Autorisations Exclusives d'Exploitation existantes pour une période de 20 ans d'un droit de priorité sur une période additionnelle de vingt ans.

Les Établissements Maurel & Prom ont signé le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions. Les termes et conditions du Contrat de Crédit sont décrits aux paragraphes 1.2.4.1. et 1.2.4.2. du présent document de référence.

## *Situation financière*

Au Gabon, le Groupe, par l'intermédiaire de la filiale Maurel & Prom Gabon, n'entretient de relation client significative qu'avec Socap International Limited, filiale du groupe Total pour l'ensemble des ventes destinées à l'exportation, et avec la SOGARA pour les ventes destinées à la couverture des besoins du marché intérieur gabonais. La société Socap International Limited procède à l'enlèvement et à la vente du brut du champ d'Onal au Gabon. Eu égard à la qualité de la signature de la société Socap, la Société considère qu'il n'existe pas de risque client. Les créances clients sur Socap International Limited s'élevaient à 27 M€ (soit 33 MUS\$) à la fin de l'année 2014. Elles ont été réglées en janvier 2015. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 avec Socap International Limited s'élève à 506 M€ soit 92 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En dehors de ces contrats et des contrats conclus dans le cadre normal de ses activités, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs.

### 1.2.7.

## Informations financières

### 1.2.7.1. Informations financières historiques

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2013 sous le numéro D.13-0452 et le 29 avril 2014 sous le numéro D.14-0449 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

### 1.2.7.2. Vérification des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexes financières du présent document de référence et des précédents documents de référence mentionnés au paragraphe 1.2.7.1. ci-dessus.

### 1.2.7.3. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration et sur les conventions réglementées figurent aux annexes financières.



<b>2.1.</b>	<b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE PRODUCTION PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES DU GROUPE</b>	<b>37</b>
2.1.1.	Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention et de renouvellement de certains permis	37
2.1.2.	Risques liés à l'appréciation des réserves	38
2.1.3.	Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves	38
2.1.4.	Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures	38
2.1.5.	Risques politiques	39
2.1.6.	Risques liés à la concurrence	39
2.1.7.	Risques industriels et environnementaux	40
2.1.8.	Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	41
<b>2.2.</b>	<b>RISQUES FINANCIERS</b>	<b>42</b>
2.2.1.	Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures	42
2.2.2.	Risques de change	42
2.2.3.	Risques de liquidité	44
2.2.4.	Risques de taux	46
2.2.5.	Risques actions	46
2.2.6.	Risque de contrepartie	46
<b>2.3.</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES</b>	<b>47</b>
2.3.1.	Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures	47
2.3.2.	Risques pour la Société en cas de changement de contrôle et d'actionnariat	47
2.3.3.	Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures	48
2.3.4.	Risques liés aux litiges en cours	48
2.3.5.	Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances	48
<b>2.4.</b>	<b>ASSURANCES</b>	<b>49</b>

# 2

## Facteurs de risque

L'exploration et la production d'hydrocarbures nécessitent des investissements élevés et sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi en raison notamment des risques associés aux facteurs géologiques, économiques, juridiques ou politiques décrits ci-après. À ces risques spécifiques au secteur pétrolier s'ajoutent d'autres facteurs de risques liés à l'activité industrielle et commerciale du Groupe.

En conséquence, avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs et les actionnaires sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. D'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent document de référence, pourraient également affecter ses activités.

### 2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe

#### 2.1.1.

#### Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention et de renouvellement de certains permis

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières du Groupe est soumise aux différentes réglementations applicables dans ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou d'exploitation pétrolières ou gazières d'une part, et le pays d'accueil, d'autre part, sont généralement définis dans un contrat de partage de production (« CPP ») conclu entre ces parties et l'État d'accueil.

Par ailleurs, un « contrat d'association » (ou « JOA ») définit généralement les relations entre les parties autres que l'État d'accueil.

Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

Ainsi au cours du premier trimestre 2014, la République gabonaise a octroyé au Groupe un nouveau permis dénommé Ezanga en substitution du contrat d'exploration et de partage de production Omoueyi et des Autorisations exclusives d'exploitation (« AEE ») y afférentes. Ce nouveau permis reconduit les cinq AEE existantes pour une période de vingt ans, assortie d'un droit de priorité sur une période additionnelle de vingt ans. Le nouveau permis a été approuvé par décret du Président de la République gabonaise le 11 mars 2014.

De manière plus générale, il est difficile d'apprécier l'impact sur les conditions de mise en valeur des permis pétroliers que pourraient avoir une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation ou des conditions d'obtention des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière.

*Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe*

Ainsi, au Gabon, pays dans lequel le Groupe réalise l'essentiel de sa production (soit 91 % du chiffre d'affaires Groupe), le processus actuel de révision du Code minier gabonais pourrait, s'il aboutit, avoir un impact, le cas échéant défavorable, sur les termes et conditions applicables aux éventuels nouveaux contrats ou permis qui devraient être conclus par la Société ou attribués à la Société, selon le cas, ainsi qu'aux contrats en cours lors des phases de renouvellement.

**2.1.2.****Risques liés à l'appréciation des réserves**

Les réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2015, présentées en page 11 du présent document de référence, sont évaluées par des évaluateurs externes en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des révisions ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements. Différents facteurs que le Groupe ne pourrait contrôler peuvent entraîner dans le futur une révision à la baisse de ces estimations. Ces estimations peuvent donc faire l'objet de révision à la baisse s'il apparaît que des jugements subjectifs du Groupe fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'étaient pas suffisamment prudents ou si les hypothèses du Groupe concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles, et de ce fait avoir des conséquences négatives sur les résultats des opérations du Groupe, y compris sur ses bénéfices et sa situation financière.

**2.1.3.****Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves**

L'activité d'exploration qui repose sur la découverte et l'extraction d'hydrocarbures implique l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Les opérations d'analyses géologiques et sismiques sont ainsi réalisées préalablement au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de décider de la poursuite de l'exploration. Au moment

de la mise en œuvre de ces opérations, de nombreuses incertitudes demeurent quant à la qualité des hydrocarbures et à la faisabilité de leur extraction.

Les hydrocarbures recherchés lors de l'obtention des permis et des opérations de forage peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables.

En conséquence des nombreuses incertitudes qui persistent durant la phase d'exploration, le Groupe ne peut assurer que les investissements engagés seront suffisamment rentables.

Par ailleurs, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire et ne se révèle qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploration. Enfin, les conditions pratiques de l'exploration et son coût peuvent varier durant la période d'exploration des réserves.

Il est dès lors impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole ou de gaz seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves existantes et pour permettre au Groupe de récupérer l'ensemble du capital investi dans les activités d'exploration et assurer ainsi la rentabilité des investissements engagés.

Afin de limiter les risques techniques liés à l'exploration, les programmes d'exploration de la Société sont validés en amont suivant des critères techniques avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, le Groupe a mis en place et développé depuis l'année 2013, un partenariat avec la société MPI qui lui permet de se développer en dehors de son domaine traditionnel d'activité tout en limitant son risque financier.

**2.1.4.****Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures**

Lorsque l'estimation des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, se révéler inférieures aux prévisions et compromettre ainsi l'économie de cette exploitation.

Par ailleurs, le développement d'un champ de production d'hydrocarbures nécessite des investissements importants pour la construction des installations et la réalisation des forages des puits de production ou d'injection, et la mise en œuvre de technologies avancées pour extraire et exploiter pendant la durée du permis, généralement



*Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe*

étalée sur plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes.

La réalisation de tels investissements et la mise en œuvre de ces technologies dans des environnements généralement difficiles peuvent se traduire par des incertitudes sur le montant des investissements nécessaires et des coûts d'exploitation et avoir une incidence négative dégradant les résultats attendus.

Enfin, la production pétrolière ou gazière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs internes ou externes au Groupe, parmi lesquels figurent notamment le dysfonctionnement des installations de production ou d'évacuation des hydrocarbures, des retards administratifs notamment dans l'approbation des projets de développement par les pays d'accueil, des pénuries, des retards de livraison de matériels ou des conditions météorologiques défavorables. De tels éléments pourraient avoir un impact sur le *cash-flow* et les résultats du Groupe.

Afin de limiter les risques de sous-estimation des investissements ou des coûts de production et éviter les retards de réalisation :

- ▀ tous les projets de développement sont validés sur des bases techniques et financières avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Société ;
- ▀ des équipes dédiées sont mises en place pour chaque projet significatif ; et
- ▀ l'évaluation des risques est appréhendée de manière continue sur la base des comptes rendus techniques et financiers et des indicateurs de mesure de performance à l'avancement.

**2.1.5.****Risques politiques**

Une part importante de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans certains pays qui peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté, notamment, au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la rupture ou la renégociation de CPP, à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées à un conflit armé ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique du pays. De fait, afin d'asseoir leur politique d'indépendance

énergétique, certains pays dans lesquels le Groupe exerce son activité pourraient être amenés dans le futur à mettre en place ou à renforcer des mesures destinées à favoriser l'émergence de sociétés nationales dans ce secteur (comme par exemple la création au Gabon, en décembre 2012, d'une société nationale du pétrole, la « Gabon Oil Company », en charge du contrôle des participations de l'État gabonais dans les sociétés pétrolières et de l'exploitation du pétrole gabonais). Une telle politique pourrait conduire au renforcement de la participation de l'État d'accueil dans ce secteur.

Les pays émergents dans lesquels le Groupe intervient sont exposés à des risques politique, économique et de sécurité des personnes et des biens qui sont significativement plus importants que ceux de pays à l'économie plus développée, ce qui expose tout particulièrement le Groupe aux risques mentionnés au premier paragraphe ci-dessus.

Il convient par ailleurs de noter que le Groupe réalise l'essentiel de sa production dans un seul pays ce qui constitue en soi un facteur de risque.

Afin de limiter les risques politiques, le Groupe répartit ses programmes d'exploration et de production entre plusieurs pays et, au sein de ces pays, le Groupe cherche à maintenir une présence discrète mettant en valeur ses compétences. À ce titre, le partenariat mis en place avec la société MPI a permis au Groupe de se développer dans des zones géographiques dans lesquelles il n'était pas encore présent, comme le Canada ou le Myanmar.

**2.1.6.****Risques liés à la concurrence**

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières pour l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures. Du fait de son positionnement et de sa taille, les principaux concurrents du Groupe sont des sociétés pétrolières « juniors » ou « *mid-size* ». Cette pression concurrentielle pourrait notamment avoir un effet négatif sur l'obtention de nouveaux projets.

Afin de bénéficier de nouvelles opportunités dans ce secteur concurrentiel, et conformément aux usages du secteur pétrolier (notamment pour l'activité d'exploration), le Groupe s'associe fréquemment avec d'autres sociétés pétrolières dans le cadre des processus d'obtention des permis auprès des autorités compétentes, ce qui lui permet également de mutualiser les coûts liés à de tels processus.

## 2.1.7.

**Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe fait face aux risques industriels et environnementaux propres à l'activité pétrolière ou gazière. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion.

Tous ces événements sont susceptibles de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'endommager ou de détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe a mis en place une politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) décrite au chapitre 4 du présent document de référence. Le Groupe procède également à la couverture de certains risques par des assurances spécifiques (voir paragraphe 2.4. du présent document de référence, p. 49).

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le Groupe attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure, par ailleurs, un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux. Le Groupe recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Une information détaillée sur la politique environnementale du Groupe et les mesures prises pour limiter l'impact de la Société sur l'environnement est présentée au paragraphe 4.2. du présent document de référence (p. 114).

**Études d'impact systématiques**

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, des études d'impact systématiques sont réalisées avant d'engager des travaux spécifiques afin d'examiner et d'évaluer les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, le Groupe se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes agréés par l'administration des pays concernés.

**Homologation des installations de surface**

Le Groupe cherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assureurs du Groupe et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

**Homologation et autorisations d'implantation des pipelines**

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le Groupe réalise des études préalables nécessaires pour obtenir les autorisations et homologations indispensables à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

**Normes**

Dans le cadre de ses opérations de forage, le Groupe applique les normes API (American Petroleum Institute). Les installations de production sont conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (GE GAP Guidelines) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc.). Le Groupe est également soumis à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière selon le pays d'accueil.

**Procédures de sécurité**

Le Groupe a fait évoluer son système HSE en mettant en place un système décentralisé de management HSE. Ce système permet de conduire une politique HSE s'inspirant des règles reconnues par l'Organisation internationale des Producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP). Un manuel de textes de référence a été institué au niveau du Groupe pour permettre à chaque filiale d'élaborer ses propres règles concernant les domaines HSE et aux principales filiales opérationnelles de se doter de leurs propres compétences HSE. Dans le cadre du système de management HSE, le Groupe conduit une politique de sensibilisation et de formation de son personnel visant à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Le Groupe continue de manière permanente à améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et à accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel.

# 2

## Facteurs de risque

*Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières du Groupe*

### Remise en état des sites

Le Groupe a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le Groupe sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Chaque année, une évaluation et, le cas échéant, une mise à jour de la provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites sont réalisées.

### 2.1.8.

### Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

Le Groupe n'ayant pas sa propre structure de commercialisation de sa production d'hydrocarbures, est amené à conclure des accords avec des sociétés spécialisées en la matière.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie dans la mesure où sa production est vendue à des groupes pétroliers de premier plan comme SOCAP (groupe Total) au Gabon. Une convention d'affacturage a été mise en place avec la banque gabonaise BGFI afin de réguler les flux financiers réalisés avec la société gabonaise de raffinage.

Toutefois, l'évacuation de la production au Gabon est dépendante du bon fonctionnement des installations de Total.

Le tableau ci-dessous représente la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec le premier client et les cinq premiers clients du Groupe :

	2014	2013	2012
Principal client rapporté au total des ventes	70 %	85 %	89 %
Cinq principaux clients rapportés au total des ventes	100 %	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous représente la part des achats et investissements du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les cinq premiers fournisseurs et les dix premiers fournisseurs du Groupe :

	2014	2013	2012
Principal fournisseur rapporté au total des achats et investissements	7 %	10 %	13 %
Cinq principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements	28 %	39 %	41 %
Dix principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements	41 %	53 %	56 %

## 2.2. Risques financiers

### 2.2.1.

#### Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures

Historiquement, les prix du pétrole et du gaz ont toujours été très volatils et peuvent être affectés par différents facteurs extrêmement variés tels que, notamment, la demande d'hydrocarbures qui est directement liée à l'économie générale, les capacités et le niveau de production, les politiques gouvernementales en matière d'énergie et les pratiques spéculatives. L'économie de l'industrie pétrolière et gazière et, notamment, sa rentabilité sont très sensibles aux variations de cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Les *cash-flow* et les résultats prévisionnels du Groupe sont donc fortement influencés par l'évolution du cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Dans le cadre de ses précédents financements bancaire du type *Reserve Based Loan*, le Groupe avait mis en place, à la demande des banques, des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de baisse du cours des hydrocarbures sur une partie de sa production. Ce type de financement n'ayant pas été reconduit, aucune nouvelle opération de cette nature n'a été effectuée en 2014.

#### Impact sur le résultat net consolidé de la variation constatée du cours du baril sur l'année 2014

L'environnement économique a été marqué, au cours de l'exercice 2014, par une forte baisse du cours du Brent sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année. Celui-ci est passé de 92 US\$ en septembre 2014 à 58 US\$ fin décembre 2014. En année pleine, la baisse du cours du baril reste contenue. Elle s'établit à 9 %, le prix moyen de vente de la production d'hydrocarbures s'est élevé en 2014 à 96,7 US\$ (contre 106,8 US\$ en 2013).

Cette baisse du cours moyen annuel du baril de 9 % entre 2013 et 2014 a eu un impact défavorable sur le chiffre d'affaires du Groupe de 62 M€ et sur sa rentabilité opérationnelle de 56 M€.

Afin de faire face à cet environnement économique, le Groupe a restructuré la majeure partie de sa dette en rallongeant sa maturité, réduit significativement ses coûts et procédé à un arbitrage rigoureux des investissements en cours en se concentrant sur ses actifs en production.

### 2.2.2.

#### Risques de change

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'euro alors que sa devise opérationnelle est le dollar américain puisque les ventes, la majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellées dans cette devise. Ceci induit en conséquence une forte sensibilité des comptes du Groupe au taux de change EUR/USD.

L'impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014 d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change EUR/USD à cette date est présenté ci-après :

# 2

## Facteurs de risque

### Risques financiers

	Impact sur le résultat avant IS		Impact sur l'écart de conversion (capitaux propres)	
	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$
M€	-1,5	1,8	-74,6	91,2
<b>TOTAL</b>	<b>-1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>-74,6</b>	<b>91,2</b>

S'agissant de l'impact de la variation du taux de change EUR/USD sur le résultat du Groupe au titre de l'exercice 2014, la réévaluation des positions du Groupe en devises au taux de clôture €/US\$ de 1,2141 ainsi que les effets de change réalisés sur la période se sont traduits par un gain net de change de 25 M€.

Afin de limiter son exposition au risque de change, le Groupe conserve une partie des liquidités en dollars américains afin de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Il n'y avait pas d'opération de change en cours au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la position de change consolidée de la Société qui ressortait à 16 MUS\$ s'analyse comme suit (en MUS\$):

	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
Créances et dettes commerciales	217	-	217	-	217
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	-	-
Emprunts	-400	-	-400	-	-400
Autres créditeurs et passifs divers	-43	-	-43	-	-43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242	-	242	-	242
<b>EXPOSITION EN MUS\$</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>

Les risques de change sont détaillés dans les comptes consolidés figurant en annexe, à la note 25 (p. 225 du présent document de référence).

## 2.2.3.

## Risques de liquidité

Comme toute activité industrielle et commerciale, le Groupe est exposé à un risque d'insuffisance de liquidités ou à un risque d'inadéquation de sa stratégie de financement. Ce risque est accentué par la baisse actuelle des prix du pétrole qui affecte la trésorerie du Groupe et pourrait également affecter sa capacité à se financer, si ces prix devaient se maintenir à un niveau durablement faible.

Toutefois, malgré le contexte de baisse des prix du pétrole, le Groupe a réussi en 2014 à se financer sur le marché obligataire et bancaire : le 6 juin 2014, le Groupe a procédé à une émission d'ORNANE pour un montant de 253 M€ qui ne viendra à échéance que le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Par ailleurs, le 18 décembre 2014, le Groupe a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), dont la tranche initiale de 400 MUS\$ a été tiré et s'amortira à compter du 31 décembre 2016.

En dehors de l'emprunt obligataire d'un montant de 70 M€, qui arrivera à échéance le 31 juillet 2015, le prochain remboursement en capital ne devrait intervenir que le 31 décembre 2016, pour un montant de 15 M€ (correspondant à l'amortissement du *Revolving Credit Facility*), ce qui limite les sorties de trésorerie destinées au remboursement de la dette auxquelles le Groupe doit faire face au cours des années 2015 et 2016.

Un état des lignes de financement disponibles au 31 décembre 2014 et des principaux covenants figure par ailleurs à la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014 (p. 206 du présent document de référence). Un résumé de l'état des financements figure au paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence (p.31).

Enfin, il convient de noter que la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien. Une comparaison est opérée systématiquement entre les prévisions et les réalisations. Les simulations intégrant de nouvelles hypothèses, plus particulièrement en cas de baisse des cours des matières premières, sont actualisées en fonction de l'évolution de ces différents indicateurs.

Au 31 décembre 2014, le Groupe présente les ratios d'endettement suivants :

- endettement consolidé/fonds propres : 49 % ; et
- actif courant/passif courant : 151 %.

## 2

## Facteurs de risque

## Risques financiers

## Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle (en k€) :

	2014	2015		2016		2017		2018		2019		> 5 ans	
	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal
Oceane 2015	68 647	4 890	68 647	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ormanes 2019	253 000	4 325	-	4 123	-	4 111	-	4 111	-	2 039	253 000	-	-
Revolving Credit Facility	329 462	12 262	-	12 039	15 444	10 628	61 774	8 371	61 774	6 532	61 774	4 120	128 696
Emprunt bancaire de 50 MUS\$	41 183	927	-	927	-	927	-	927	41 183	-	-	-	-
Concours bancaires courants	464	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur locations financement	27 140	237	165	222	180	205	197	186	216	166	236	458	1 721
<b>TOTAL</b>	<b>719 896</b>	<b>22 641</b>	<b>68 812</b>	<b>17 311</b>	<b>15 624</b>	<b>15 871</b>	<b>61 971</b>	<b>13 595</b>	<b>103 173</b>	<b>8 737</b>	<b>315 010</b>	<b>4 578</b>	<b>130 417</b>

Notes : les emprunts en US\$ ont été convertis en € sur la base du taux de clôture €/US\$ au 31 décembre 2014, soit 1,2141.

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait d'une capacité de tirage de 250 MUS\$ non utilisée et d'un montant de trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevant à 229,5 M€. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de limitations ou de restrictions à la remontée de trésorerie des filiales du Groupe. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et de ses échéances à venir et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances contractuelles.

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, la Société respecte l'ensemble des ratios financiers fixés au titre du *Revolving Credit Facility* (voir paragraphe 1.2.4. du présent document de référence – p. 31). Enfin, il est rappelé que :

- ▀ dans le cadre de l'acquisition par la Société des activités de forage Afrique de Tuscany International Drilling et de la cession par la Société de sa participation dans Tuscany International Drilling (voir paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence – p. 32), la Société a procédé, à la suite d'un accord de crédit avec Crédit Suisse, à la reprise, le 23 décembre 2013, de 50 MUS\$ de dette bancaire de Tuscany International Drilling remboursable à terme échu dans 5 ans ; et
- ▀ la Société a conclu avec un consortium bancaire un *Revolving Credit Facility* d'un montant maximum de 650 MUS\$ (voir paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence – p. 31).

## Risques financiers

## 2.2.4.

## Risques de taux

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées au paragraphe 1.2.4. du présent document de référence (p. 31).

Comme toute société faisant appel à des lignes de financements externes et à des placements de la trésorerie disponible, le Groupe est exposé à un risque de taux.

Au 31 décembre 2014, l'endettement brut du Groupe sur une base consolidée s'élevait à 667,1 M€. Il est notamment constitué de deux emprunts obligataires convertibles de type OCEANE et ORNANE à taux fixe pour un montant global en principal et intérêts courus de 303,6 M€ au bilan et d'un endettement à taux variable constitué par la nouvelle ligne de crédit (*Revolving Credit Facility*) de 400 MUS\$ (322,5 M€ au bilan) et un emprunt de 50 MUS\$ (37,5 M€ au bilan) sur 5 ans, remboursable *in fine* (voir paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence, p. 31). Une variation à la hausse de 1 point des taux d'intérêt se traduirait par une charge supplémentaire de 3,6 M€ par an en résultat.

La trésorerie est pour une part significative (115,8 MUS\$ et 10,8 M€) placée en dépôts à vue rémunérés à taux variable. Une variation de 1 % des taux d'intérêt à la hausse conduirait à une augmentation de 1,1 M€ du résultat.

Le risque de taux est détaillé dans les comptes consolidés figurant en annexe du présent document de référence à la note 25 (p. 223).

## 2.2.5.

## Risques actions

## Généralités

Les actions de la Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, il est rappelé que (i) le marché des actions de la Société pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité et que (ii) des ventes substantielles d'actions de la Société seraient susceptibles de se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société.

## Risque sur les actions de la Société

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions propres détenues par la Société est de 5 628 676. La valeur brute comptable de ces actions propres détenues est, au 31 décembre 2014, de 70,50 M€ pour une valeur de marché de 42,40 M€. Les écarts entre la valeur brute et la valeur nette sont sans incidence sur les comptes consolidés et font l'objet de provisions dans les comptes sociaux. Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres aurait un impact négatif de 4,2 M€ sur le résultat social de la Société.

La Société n'a recours à aucun instrument spécifique de couverture.

## Risque sur les actions d'autres sociétés

La Société n'est plus exposée à ce risque dans la mesure où elle ne détient plus, depuis la cession de sa participation de 29,05 % intervenue le 23 décembre 2013 dans la société Tuscany International Drilling, société cotée au Canada à la bourse de Toronto, de participations dans des sociétés cotées.

## 2.2.6.

## Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- ▶ des prêts et créances consentis à des clients et d'autres tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ; et
- ▶ des opérations de placements, de couverture et de financements effectués auprès d'établissements bancaires ou financiers.

La Société estime que le premier risque est limité dans la mesure où les clients du Groupe sont généralement des compagnies pétrolières de renommée internationale, des indépendants reconnus ou des opérateurs nationaux avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales de longue date. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe procède à un examen approfondi de la solvabilité de ses contreparties.

Dans le cadre de ses activités pouvant être menées au travers de partenariats, le Groupe applique une politique de sélection rigoureuse de ses partenaires.



La Société estime que le second risque est également limité dans la mesure où les opérations financières significatives du Groupe ne sont traitées qu'avec plusieurs établissements bancaires et financiers de premier plan. Aucun problème de contrepartie n'a été rencontré au cours de l'exercice 2014.

Une information détaillée sur les créances clients est présentée en annexe du présent document de référence à la note 9 (p. 197).

## 2.3. Risques juridiques

### 2.3.1.

#### Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures

Comme indiqué au paragraphe 2.1.1. du présent document de référence (p. 37), l'activité d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières du Groupe est strictement encadrée par les différentes réglementations applicables à ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production (prévues dans les CPP).

Le secteur pétrolier et gazier représente souvent un poids économique important dans les pays où le Groupe exerce son activité et il peut être soumis au paiement de redevances, de taxes et d'impôts plus élevés que d'autres secteurs économiques.

Une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation pétrolière, fiscale ou des conditions d'obtention ou d'exploitation des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolières présentent un risque difficilement appréciable en termes d'impact sur l'activité du Groupe et sur la valorisation et la rentabilité des actifs potentiellement concernés.

Comme indiqué au paragraphe 2.1.1. du document de référence (p. 37), s'agissant du Gabon, pays dans lequel le Groupe réalise l'essentiel de sa production (soit 91 % du chiffre d'affaires Groupe), le processus actuel de révision du Code minier gabonais pourrait, s'il aboutissait, avoir un impact le cas échéant défavorable sur les termes et

conditions applicables aux éventuels nouveaux contrats ou permis conclus par la Société ou attribués à la Société, selon le cas, ainsi qu'aux contrats en cours lors des phases de renouvellement.

Afin de limiter les risques juridiques et fiscaux liés au secteur pétrolier, le Groupe s'efforce d'établir des relations adéquates avec les autorités et les communautés des pays où il intervient.

### 2.3.2.

#### Risques pour la Société en cas de changement de contrôle et d'actionariat

Le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait que les contrats d'émission des OCEANE 2015 et des ORNANE 2019, décrits au paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence (p. 31), contiennent chacun une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations en espèces en cas de changement de contrôle de la Société.

Le Contrat de Crédit et le *Revolving Credit Facility*, dont une description figure au paragraphe 1.2.4.1. du présent document de référence (p.31), contient également une clause de changement de contrôle permettant aux prêteurs, si la majorité d'entre eux le décide, d'annuler les engagements de crédit consentis à la Société et d'exiger le remboursement immédiat de chaque ligne de crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

Le Groupe attire surtout l'attention des investisseurs sur l'environnement réglementaire et contractuel inhérent aux activités du Groupe dans le secteur des hydrocarbures, décrit au paragraphe 2.3.3. du présent document de référence, qui prévoit, dans un certain nombre de juridictions, des dispositions susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société (notamment au Gabon, en Tanzanie, au Congo et au Mozambique).

*Risques juridiques*

S'agissant tout particulièrement du Gabon, conformément au décret n°0673/04/MECIT en date du 16 mai 2011 portant application de la charte des investissements aux investissements étrangers en République gabonaise, l'acquisition directe ou indirecte, par un investisseur étranger, du contrôle d'une entreprise dont le siège social est établi au Gabon et exerçant des activités liées à la recherche et à l'exploitation des mines et des hydrocarbures, est soumise à l'autorisation préalable du Ministre gabonais chargé de l'Économie. Il dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'autorisation pour se prononcer. L'autorisation peut, le cas échéant, être assortie de conditions visant à s'assurer que l'investissement projeté ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux. Le refus de délivrer l'autorisation doit être motivé. Tout investissement étranger réalisé en violation de ces dispositions fait l'objet d'une suspension d'activité jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

De telles contraintes réglementaires ou contractuelles généralement applicables aux acteurs de l'industrie appellent toutefois les observations suivantes :

- les clauses de changement de contrôle ne revêtent pas toutes la même importance et doivent être appréciées au regard de plusieurs critères tels que la sanction de leur non-respect (suspension de l'activité, absence d'effet du transfert, droit de préemption ou demande d'octroi de garanties additionnelles), la pratique locale (notamment la fréquence des oppositions effectivement mises en pratique par l'organisme étatique concerné), l'identité et les capacités financières du nouvel actionnaire contrôlant (certaines autorisations relevant plutôt de la défense des intérêts nationaux) et surtout la part représentée par les activités de la Société exercées dans la juridiction concernée par rapport à l'ensemble des activités exercées par la Société ;
- dans certaines juridictions, les contrats conclus avec les autorités étatiques contiennent une clause de stabilisation permettant d'écarter l'application d'une réglementation, le cas échéant moins favorable pour l'investisseur, postérieure à celle qui était en vigueur à la date de conclusion du contrat ;
- enfin, même dans l'hypothèse où la sanction du non-respect de la clause de changement de contrôle est la suspension de l'activité dans les juridictions concernées ou la nullité du transfert, le Groupe souligne que de telles sanctions sont, à sa connaissance, rarement décidées en pratique et qu'elles font plutôt l'objet de discussions avec les autorités compétentes. À cet égard, le Groupe s'efforce d'établir de bonnes relations avec les autorités des pays dans lesquels il intervient.

**2.3.3.**

### Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures

Comme indiqué aux paragraphes 2.2.1. et 2.3.1. du présent document de référence, le Groupe mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation, qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production.

Les risques spécifiques liés à l'existence, dans la plupart des pays où le Groupe intervient, de dispositions légales ou réglementaires ou de stipulations contractuelles susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société sont détaillés au paragraphe 2.3.2. du présent document de référence (p.47).

**2.3.4.**

### Risques liés aux litiges en cours

Le Groupe est engagé dans divers procès et réclamations dans le cours normal de ses activités. Les litiges et les risques de litiges connus du Groupe sont exposés au paragraphe 7.2. du présent document de référence (p.153).

**2.3.5.**

### Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances

Le Groupe a souscrit, en complément des couvertures de risques classiques, des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. La politique de couvertures des risques par des assurances est exposée au paragraphe 2.4. du présent document de référence (p. 49).

*Risques juridiques*

Le Groupe estime que les couvertures mises en place par les polices d'assurance souscrites sont raisonnablement adaptées aux risques encourus dans le cadre d'une continuité des activités du Groupe. La discontinuité des opéra-

tions de production d'hydrocarbures sur un champ ou un pays pour quelque cause que ce soit, n'est pas couverte par une assurance de perte d'exploitation.

## 2.4. Assurances

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- ▀ responsabilité civile des dirigeants ;
- ▀ incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- ▀ vol et vandalisme, bris de glace ; et
- ▀ responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

La Société revoit régulièrement ses polices (couvertures et primes) en coordination avec un courtier spécialisé dans le cadre d'un programme groupe homogène en matière de responsabilité civile pour dommages (RC-Dommages), d'une part et la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants (RCMS) d'autre part.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- ▀ les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau d'oléoducs et les appareils de forage qui sont remboursés jusqu'à leur valeur déclarée, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ; et
- ▀ les risques de responsabilité civile et généraux jusqu'à 50 MUS\$ par sinistre.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 3,12 M€ pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015, en utilisant un taux de change €/US\$ de 1,3285.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de perte d'exploitation.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe est susceptible de causer des dommages environnementaux à la suite notamment d'effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance dans le cadre d'une couverture de type « *Energy Package* ». Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels le Groupe fait appel contiennent également, à la charge de ces sous-traitants et prestataires, une obligation d'assurance dont le montant permet de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

<b>3.1.</b>	<b>DÉCLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>51</b>
<b>3.2.</b>	<b>ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>55</b>
<b>3.2.1.</b>	<b>Organes d'administration et de direction</b>	<b>55</b>
3.2.1.1.	Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction	55
3.2.1.1.1.	<i>Conseil d'administration et direction générale</i>	55
3.2.1.1.2.	<i>Directeur général</i>	60
3.2.1.1.3.	<i>Censeur</i>	61
3.2.1.1.4.	<i>Direction</i>	61
3.2.1.1.5.	<i>Autres informations</i>	61
3.2.1.2.	Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années	62
3.2.1.3.	Conflits d'intérêts potentiels	70
<b>3.2.2.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>71</b>
3.2.2.1.	Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la Société	71
3.2.2.1.1.	<i>Opérations sur titres</i>	71
3.2.2.1.2.	<i>Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats</i>	71
3.2.2.2.	Organisation et fonctionnement du conseil d'administration	72
3.2.2.2.1.	<i>Présentation du conseil d'administration</i>	72
3.2.2.2.2.	<i>Présidence et convocation du conseil d'administration</i>	76
3.2.2.2.3.	<i>Participation aux réunions du conseil d'administration</i>	76
3.2.2.2.4.	<i>Délibérations du conseil d'administration</i>	76
3.2.2.2.5.	<i>Missions du conseil d'administration</i>	78
3.2.2.2.6.	<i>Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux et devoirs des administrateurs</i>	79
3.2.2.2.7.	<i>Évaluation du conseil d'administration</i>	80
3.2.2.2.8.	<i>Prévention des délits d'initiés</i>	80
3.2.2.3.	Organisation et fonctionnement des comités spécialisés	81
3.2.2.3.1.	<i>Comité d'audit et des risques</i>	81
3.2.2.3.2.	<i>Comité des nominations et des rémunérations</i>	84
<b>3.2.3.</b>	<b>Rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux</b>	<b>87</b>
3.2.3.1.	Les mandataires sociaux non-dirigeants	87
3.2.3.1.1.	<i>Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants</i>	87
3.2.3.1.2.	<i>Stock-options et actions gratuites</i>	89
3.2.3.2.	Les dirigeants mandataires sociaux	89
3.2.3.2.1.	<i>Rémunération des mandataires sociaux dirigeants</i>	89
3.2.3.2.2.	<i>Stock-options et actions gratuites</i>	91
3.2.3.3.	Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société	96
<b>3.3.</b>	<b>CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>96</b>
<b>3.3.1.</b>	<b>Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>96</b>
3.3.1.1.	Définition et objectifs	96
3.3.1.2.	Organisation du contrôle interne	96
3.3.1.3.	Gestion des risques	97
3.3.1.4.	Mise en œuvre	97
3.3.1.5.	Surveillance du dispositif de contrôle interne	98
3.3.1.5.1.	<i>Conseil d'administration</i>	98
3.3.1.5.2.	<i>Comité d'audit et des risques</i>	98
3.3.1.5.3.	<i>Direction générale</i>	99
3.3.1.5.4.	<i>Les contrôleurs internes</i>	99
3.3.1.5.5.	<i>Les commissaires aux comptes</i>	99
<b>3.3.2.</b>	<b>Réalisations 2014 et perspectives 2015</b>	<b>99</b>
<b>3.4.</b>	<b>RÈGLES D'ADMISSION ET DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES</b>	<b>100</b>
<b>3.4.1.</b>	<b>Convocation aux assemblées générales</b>	<b>100</b>
<b>3.4.2.</b>	<b>Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales</b>	<b>100</b>

Le rapport du président du conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce rend compte, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, des informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, des éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, des principes et règles applicables

à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Ce rapport a été préparé par le président du conseil d'administration sur la base des contributions de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions administrative et financière mais aussi juridique, du comité d'audit et des risques, du comité des nominations et des rémunérations et du secrétaire général.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 25 mars 2015.

## 3.1. Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

La Société indique que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF tel que révisé en juin 2013 (le « Code AFEP-MEDEF ») constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère volontairement au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce et, conformément à l'article 25.2. du Code AFEP-MEDEF, adhère au Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur les sites internet de l'AFEP ([www.afep.com](http://www.afep.com)) et du MEDEF ([www.medef.com](http://www.medef.com)). De même, la Société se conforme également aux dispositions du Rapport final de l'Autorité des marchés financiers sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et à l'article 25.1. du Code AFEP-MEDEF, la Société considère que, sauf exceptions concernant l'exercice clos au 31 décembre 2014 pour lesquelles des explications compréhensibles, pertinentes et circonstanciées sont fournies dans le tableau de synthèse ci-dessous, la Société se conforme aux recommandations dudit code.

### 10.4. L'évaluation du conseil d'administration

*« Il est recommandé que les administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Le règlement intérieur du conseil d'administration devrait prévoir une réunion par an de cette nature, au cours de laquelle serait réalisée l'évaluation des performances du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués et qui serait l'occasion de réfléchir à l'avenir du management. »*

Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2013, les administrateurs ont décidé, hors la présence du président-directeur général, d'augmenter sa rémunération demeurée inchangée depuis 2007 et ont ainsi indirectement statué sur la performance du président-directeur général. Toutefois, le principe de ces réunions périodiques hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes n'était pas prévu par le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société en vigueur au 31 décembre 2014.

...

## Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

...

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version modifiée du 25 mars 2015, prévoit désormais que les administrateurs non exécutifs se réunissent, une fois par an, hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes, afin de procéder à l'évaluation des performances du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués et qui sera l'occasion de réfléchir à l'avenir du management.

#### 14. La durée des fonctions des administrateurs

« Bien que la loi ne l'impose pas, il est indispensable que les statuts ou le règlement intérieur fixent un nombre minimum d'actions de la société concernée que doit détenir personnellement chaque administrateur. »

#### 20. La déontologie de l'administrateur

« Hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition. »

Lors d'une réunion, le conseil d'administration a discuté de l'opportunité d'intégrer le principe, pour chaque administrateur, de détenir personnellement un nombre significatif d'actions de la Société, le cas échéant en utilisant le montant des jetons de présence perçus par chaque administrateur pour acquérir des actions de la Société. Le conseil d'administration avait cependant décidé de ne pas intégrer cette règle dans son règlement intérieur et laissait ainsi la faculté à chaque administrateur d'acquérir librement des actions de la Société.

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version modifiée du 25 mars 2015, intègre désormais cette règle et prévoit que chaque administrateur doit détenir 500 actions de la Société. À titre transitoire, il est prévu que les membres actuels du conseil d'administration de la Société disposent d'un délai, fixé au 31 décembre 2016 au plus tard, pour se conformer à cette nouvelle règle.

#### 18.1. Le comité en charge des rémunérations

« Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. »

Monsieur Christian Bellon de Chassy est un ancien administrateur indépendant de la Société et, depuis la fin de son mandat le 29 juin 2011, il exerce les fonctions de censeur du conseil d'administration. La Société considère donc qu'il présentait toutes les qualités requises, y compris d'indépendance pour être membre du comité des nominations et des rémunérations et exercer les fonctions de président dudit comité.

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration du 25 mars 2015 a toutefois décidé de nommer un nouveau membre au comité en charge des nominations et des rémunérations, Madame Carole Delorme d'Armaillé, administrateur indépendant, et l'a désignée président de ce comité en remplacement de Monsieur Christian Bellon de Chassy.

...

## Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

**22. La cessation du contrat de travail en cas de mandat social**

« Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.

Cette recommandation s'applique au président, président directeur général, directeur général dans les sociétés à conseil d'administration, au président du directoire, au directeur général unique dans les sociétés à directoire et conseil de surveillance, aux gérants dans les sociétés en commandite par actions.

Elle ne vise pas les collaborateurs d'un groupe de sociétés qui, au sein de ce dernier, exercent des fonctions de dirigeant mandataire social dans une filiale du Groupe, qu'elle soit cotée ou non cotée. »

Le conseil d'administration n'a pas souhaité mettre fin au contrat de travail de Monsieur Michel Hochard qui exerçait, jusqu'à sa nomination en qualité de directeur général de la Société le 26 mai 2014, les fonctions de directeur administratif et financier depuis plusieurs années au sein du Groupe. Le conseil d'administration a en effet considéré que si cette disposition pouvait se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, elle était difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un parcours réussi au sein de la Société depuis plusieurs années et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, pour la Société, les clefs de sa construction et de son développement. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de maintenir le contrat de travail de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur administratif et financier à l'occasion de sa nomination comme directeur général. Ce contrat est donc suspendu, conformément à la jurisprudence applicable, depuis sa nomination en qualité de directeur général de la Société et ce pour toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société.

**21.1 La rémunération des administrateurs**

« Il est rappelé que le mode de répartition de cette rémunération, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, est arrêté par le conseil d'administration. Il doit tenir compte, selon les modalités qu'il définit, de la participation effective des administrateurs au conseil et dans les comités, et donc comporter une part variable prépondérante. »

La part fixe et la part variable des jetons de présence des administrateurs représentent chacune 50 % de la rémunération due aux administrateurs. La part variable des jetons de présence allouée aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 n'est pas prépondérante mais égale à la part fixe.

La Société entend néanmoins se conformer à cette recommandation pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Il sera ainsi proposé par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, d'augmenter le pourcentage de la part variable des jetons de présence et de diminuer en conséquence celui de la part fixe, afin que la part variable devienne prépondérante conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

...

## Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

**23.2.5. Indemnités de prise de fonction, de départ et de non-concurrence***« Indemnités de départ*

*(...) La loi donne un rôle majeur aux actionnaires en soumettant ces indemnités prédéfinies, versées à la cessation des fonctions de dirigeant mandataire social, à la procédure des conventions réglementées. Elle impose une transparence totale et soumet les indemnités de départ à des conditions de performance. Ces conditions de performance doivent être appréciées sur deux exercices au moins.*

*Ces conditions de performance fixées par les conseils doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêt ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.*

*Le versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social doit être exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.*

*L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable). Lorsqu'une clause de non-concurrence est en outre mise en oeuvre, le cumul des deux indemnités ne peut excéder ce plafond (v. infra).*

*Indemnités de non-concurrence*

*(...) Le conseil doit se prononcer sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence au moment du départ du dirigeant, notamment lorsque le dirigeant quitte la société pour faire valoir ou après avoir fait valoir ses droits à la retraite.*

*L'indemnité de non-concurrence ne doit pas excéder, le cas échéant, un plafond de deux ans de rémunération (fixe + variable).*

*Lorsqu'une indemnité de départ doit en outre être versée, le cumul des deux indemnités ne peut dépasser ce plafond (v. supra). »*

Monsieur Michel Hochard bénéficie notamment, au titre de son contrat de travail de directeur administratif et financier (suspendu pendant toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société), (i) d'une indemnité de non concurrence qui s'élève à 35 % de la rémunération qui aurait été due pendant une durée de 2 ans à l'issue du contrat et (ii) d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant de 24 mois de salaire brut, en cas de licenciement ou de départ contraint de ses fonctions de directeur administratif et financier dans les 18 mois suivant un changement de contrôle de la Société ou une modification significative de la participation de l'actionnaire de référence de la Société. Ces avantages, qui ont été consentis à Monsieur Michel Hochard lorsqu'il a rejoint la Société en 2007 en qualité de directeur administratif et financier, ont été modifiés en 2011 afin de tenir compte du contexte économique et financier ainsi que des perspectives de développement de la Société à cette période. Ces avantages, dont le principe et le montant n'ont pas été modifiés depuis 2011, ont été consentis au titre du contrat de travail et sont uniquement liés au contrat de travail.

Lors de la nomination de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur général de la Société, la Société et le conseil d'administration n'ont pas souhaité mettre fin aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de ou du changement de ses fonctions de directeur administratif et financier ou aux indemnités de non-concurrence dont peut bénéficier Monsieur Michel Hochard au titre de son contrat de travail, ni les adapter aux règles du Code AFEP-MEDEF applicable aux dirigeants mandataires sociaux. Ces avantages sont en effet uniquement liés à la rupture du contrat de travail de directeur administratif et financier de la Société (suspendu pendant toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société) et sont sans lien avec le mandat social de directeur général exercé par Monsieur Michel Hochard.

La Société précise que Monsieur Michel Hochard ne bénéficie, au titre de son mandat de directeur général de la Société, d'aucune indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation de ou du changement de ses fonctions ou d'indemnités de non-concurrence.



## 3.2. Administration et direction de la Société

### 3.2.1.

#### Organes d'administration, de direction générale et de direction

Monsieur Jean-François Hénin exerçait les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général depuis le 14 juin 2007. Il avait par la suite été renouvelé dans ces fonctions, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, par les conseils d'administration tenus à l'issue des assemblées générales du 20 mai 2010 et du 13 juin 2013.

Afin de favoriser une amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de permettre au président du conseil d'administration de se concentrer sur les grandes décisions stratégiques de la Société, le conseil d'administration réuni le 26 mai 2014 a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société.

Ainsi, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations de nommer (i) Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et (ii) Monsieur Michel Hochard, en qualité de directeur général jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### 3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction

##### 3.2.1.1.1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les mandats des administrateurs sont renouvelés de manière échelonnée.

Le nombre de membres du conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, le conseil d'administration doit respectivement compter une proportion de femmes de 20 % en 2014 et de 40 % (sous réserve des conseils de taille réduite) en 2017. Par ailleurs, selon le Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration de la Société (i) devait atteindre le pourcentage d'au moins 20 % au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013 et (ii) doit atteindre le pourcentage d'au moins 40 % (sous réserve des conseils de taille réduite) au plus tard à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

S'agissant du premier palier de 20 %, la Société a atteint ce seuil le 27 mars 2013, deux administratrices, Mesdames Nathalie Delapalme et Carole Delorme d'Armaillé, siégeant au conseil d'administration de la Société depuis cette date. En effet, le conseil d'administration de la Société étant composé de huit administrateurs, la représentation féminine en son sein (25 %) est donc supérieure à 20 %, conformément à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 et au Code AFEP-MEDEF.

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2014 ainsi que les changements intervenus dans la composition du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

## 3

## Gouvernement d'entreprise

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

Membres du conseil	Date de nomination / renouvellement	Date d'échéance de mandat	Fonctions	Commentaires
Jean-François Hénin	13 juin 2013	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur et président du conseil d'administration	Le conseil d'administration du 26 mai 2014 a décidé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration ainsi que de directeur général et de nommer Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration depuis cette date. Cette dissociation des fonctions est destinée à favoriser l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et à permettre au président du conseil d'administration de se concentrer sur les grandes décisions stratégiques de la Société.
Gérard Andreck	14 juin 2012	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur et vice-président	N/A
Xavier Blandin	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	Le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Blandin a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2014. Ce renouvellement permet au conseil d'administration de la Société de bénéficier des compétences et de l'expertise professionnelle de Monsieur Xavier Blandin en son sein.
Nathalie Delapalme	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	Le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Delapalme a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2014. Ce renouvellement permet au conseil d'administration de la Société de bénéficier des compétences et de l'expertise professionnelle de Madame Nathalie Delapalme en son sein et de se conformer aux règles applicables en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration.
Roman Gozalo	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	Le mandat d'administrateur de Roman Gozalo a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2014. Ce renouvellement permet au conseil d'administration de la Société de bénéficier des compétences et de l'expertise professionnelle de Roman Gozalo en son sein.
Emmanuel de Marion de Glatigny	13 juin 2013	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	N/A

Membres du conseil	Date de nomination / renouvellement	Date d'échéance de mandat	Fonctions	Commentaires
<b>Carole Delorme d'Armaillé</b>	13 juin 2013	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur	N/A
<b>Alexandre Vilgrain</b>	14 juin 2012	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur	N/A

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de soumettre à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 le renouvellement des mandats de Madame Carole Delorme d'Armaillé et de Messieurs Gérard Andreck et Alexandre Vilgrain.

### Jean-François Hénin, 70 ans

#### *Président du conseil d'administration*

#### *Nationalité française*

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Monsieur Jean-François Hénin, directeur général de Thomson CSF Finance puis d'Altus jusqu'en mai 1993, a ensuite été président-directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé chez Maurel & Prom (société en commandite par actions jusqu'en 2004) les fonctions de gérant et président-directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite). Il est devenu président du directoire de la Société après sa transformation en société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 28 décembre 2004.

Monsieur Jean-François Hénin a été nommé président-directeur général par le conseil d'administration le 14 juin 2007, à l'issue de la première réunion du conseil d'administration tenu après l'assemblée ayant décidé de la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 20 mai 2010, puis par l'assemblée générale réunie le 13 juin 2013 pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2016 sur les comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les conseils d'administration ayant suivi ces assemblées générales l'avaient renouvelé dans ses fonctions de président-directeur général de la Société, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Depuis le 26 mai 2014, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de dissocier les fonctions de président et de directeur général et de nommer Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Jean-François Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe, comme indiqué au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

### Gérard Andreck, 70 ans

#### *Vice-président du conseil d'administration, administrateur indépendant*

#### *Nationalité française*

MACIF  
17/21, rue Etienne Pernet  
75015 PARIS

Président de la Macif et du groupe Macif, Monsieur Gérard Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Gérard Andreck a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société Macif au sein du conseil de surveillance. Il en est devenu membre à titre personnel le 7 novembre 2005 et a été nommé président du conseil de surveillance

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

le même jour. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Monsieur Gérard Andreck est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 18 juin 2009 puis par l'assemblée générale du 14 juin 2012, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat d'administrateur arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, proposera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (qui se tiendra, sur première convocation, le 18 juin 2015), de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Xavier Blandin, 64 ans**

*Administrateur indépendant,  
membre du comité d'audit et des risques*

*Nationalité française*

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Monsieur Xavier Blandin est membre du conseil d'administration depuis le 29 juin 2011. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale du 12 juin 2014 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA, Monsieur Xavier Blandin a effectué la première partie de sa carrière, de 1978 à 1991, dans la Fonction Publique, particulièrement à la Direction du Trésor. Au cours de cette période, il a notamment été Administrateur suppléant de la France auprès du Fonds Monétaire International à Washington et Attaché financier près de l'ambassade de France aux États-Unis (1983 à 1985), Chef du bureau « Banques et réglementation bancaire » à la Direction du Trésor (1985 à 1986), Conseiller Technique au Cabinet de Monsieur Camille Cabana puis de Monsieur Edouard Balladur (1986 à 1988), Chef du Bureau des Entreprises Publiques (1988 à 1989) puis Sous-directeur à la Direction du Trésor (de 1989 à 1991).

De 1991 à fin décembre 2010, Monsieur Xavier Blandin a exercé ses activités professionnelles dans le domaine bancaire, successivement au sein de la Banque Paribas (1991 à 1999) puis de BNP Paribas, où il a été Membre du Comité exécutif du département « *Corporate Finance* » puis « *Senior Banker* ». Depuis 2013, il exerce les fonctions de président de Fistra Conseil et il est également, depuis le 27 août 2014, directeur général de MPI.

**Nathalie Delapalme, 58 ans**

*Administratrice indépendante,  
membre du comité d'audit et des risques*

*Nationalité française*

MO IBRAHIM Foundation  
35, Portman Square  
Londres W1H6LR

Madame Nathalie Delapalme a été cooptée par le conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de la Financière de Rosario, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2011 puis l'assemblée générale du 12 juin 2014, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Nathalie Delapalme a effectué la première partie de sa carrière au Sénat, entre 1984 et 1985 puis entre 1997 et 2002, pour l'essentiel comme administrateur puis conseiller à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la Nation.

Elle a également été directeur adjoint du ministre chargé de la coopération entre 1995 et 1997, puis conseiller Afrique du ministre des affaires étrangères de 2002 à 2007. Inspecteur général des finances en service à l'IGF de 2007 à 2010, elle a rejoint en juin 2010 la Fondation Mo Ibrahim comme directeur exécutif en charge de la recherche et des politiques publiques.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Carole Delorme d'Armaillé, 52 ans**

*Administratrice indépendante,  
présidente du comité des nominations  
et des rémunérations*

*Nationalité française*

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Madame Carole Delorme d'Armaillé a été cooptée lors du conseil d'administration du 27 mars 2013 en remplacement de Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sa cooptation a été soumise à la ratification de l'assemblée générale de la Société du 13 juin 2013.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, proposera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (qui se tiendra, sur première convocation, le 18 juin 2015) de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Avec un double parcours de financier et de communicant, Madame Carole Delorme d'Armaillé a commencé sa carrière en 1984 au sein de la direction financière de Pechiney pour rejoindre la BATIF du groupe Altus et J.P. Morgan Paris. En 1995, elle retourne dans le secteur industriel de l'emballage chez Crown Cork & Seal (précédemment dénommée CarnaudMetalbox) où elle occupe le poste de trésorier international pendant cinq ans avant de rejoindre le secteur associatif professionnel en 2000 en tant que délégué général de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE).

À partir de 2003 et jusqu'en septembre 2012, elle occupe les fonctions de directeur de la communication et Relations Investisseurs au sein de l'association Paris Europlace, organisation en charge de la promotion de la Place financière de Paris et assure plus particulièrement le suivi du comité de droit financier présidé par Monsieur Michel Prada et des nombreuses manifestations organisées à l'international (Amérique du Nord, EMEA).

Depuis septembre 2012, Madame Carole Delorme d'Armaillé développe des missions de conseil en dette et financements sécurisés et est intervenue comme conseiller senior au sein du département Corporate Finance d'AUREL BGC puis début janvier 2014 via sa propre société Athys Finances en partenariat avec Accola Ltd (Royaume-Uni).

**Roman Gozalo, 69 ans**

*Administrateur indépendant,  
président du comité d'audit et des risques*

*Nationalité française*

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Monsieur Roman Gozalo a été membre du directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007. Après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 30 août 2007 ; il a exercé ces fonctions jusqu'en mai 2008.

Monsieur Roman Gozalo est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 12 juin 2008. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 29 juin 2011, puis par l'assemblée générale du 12 juin 2014, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Roman Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

**Emmanuel de Marion de Glatigny, 68 ans**

*Administrateur, membre du comité des nominations  
et des rémunérations*

*Nationalité française*

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Membre et vice-président du conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors société en commandite par actions), Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny a été nommé pour la première fois membre du conseil de surveillance le 19 juin 2001.

Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 20 mai 2010 puis par l'assemblée générale du 13 juin 2013, à chaque fois pour une nouvelle période de 3 ans. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

Diplômé de l'ESC Marseille (Euromed), du Centre d'Études du Commerce Extérieur et de l'Université d'Auvergne, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny commence sa carrière en 1973 chez Automobiles Peugeot à la direction commerciale où il a exercé différentes fonctions. En 1987, il rejoint la direction financière comme directeur adjoint des banques SOCIA et SOFIB. En 1990, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny rejoint la banque Colbert, filiale du Crédit Lyonnais, en tant que directeur et participe au développement de la compagnie d'assurances vie Elysis. En 1996, Elysis est rachetée par Avip (groupe Allianz) où en tant que directeur, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny a développé un réseau d'apporteurs d'affaires. En 2008, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny quitte le groupe Allianz pour créer une société de conseil en Gestion de Patrimoine.

**Alexandre Vilgrain, 59 ans**

*Administrateur indépendant, membre du comité des nominations et des rémunérations*

*Nationalité française*

SOMDIAA

39, rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris

Monsieur Alexandre Vilgrain avait été coopté membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom par le conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon. Cette cooptation avait été ratifiée par l'assemblée générale du 5 juin 2006.

Monsieur Alexandre Vilgrain est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 18 juin 2009 puis par l'assemblée générale du 14 juin 2012, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat d'administrateur arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, proposera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (qui se tiendra, sur première convocation, le 18 juin 2015) de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Alexandre Vilgrain dirige le groupe Somdiaa depuis 1995. Nommé à la tête du groupe à la suite de son père (Monsieur Jean-Louis Vilgrain), il administre

aujourd'hui l'ensemble des filiales de Somdiaa et exerce différents mandats au sein d'autres sociétés (Care, SIDA Entreprises). Témoin privilégié des évolutions économiques de l'Afrique et dirigeant d'un groupe leader de l'industrie agro-alimentaire sur le continent, Monsieur Alexandre Vilgrain s'est vu confier la Présidence du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) depuis 2009.

Entré dans la société familiale en 1979 après des études de droit à la faculté Paris II Panthéon-Assas, Monsieur Alexandre Vilgrain a occupé différentes fonctions au sein du groupe familial en Afrique, en Asie et en Europe.

En 1985, il fonde Délifrance Asia, une chaîne de cafés-boulangeries à la française implantée dans plusieurs pays d'Asie. Le succès de ce concept inédit dans la région permet à Monsieur Alexandre Vilgrain de mener l'introduction de la société à la bourse de Singapour en 1996, avant de quitter ses fonctions en 1998 pour se recentrer sur les activités du groupe Somdiaa en Afrique.

**3.2.1.1.2. Directeur général****Michel Hochard, 65 ans**

*Directeur général*

*Nationalité française*

Maurel & Prom

51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Le conseil d'administration du 26 mai 2014, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de nommer Monsieur Michel Hochard en qualité de Directeur général de la Société à compter de cette date. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Michel Hochard est titulaire du diplôme de l'Institut Commercial de Nancy (ICN). Il est diplômé expert-comptable et a exercé les fonctions d'auditeur interne au sein du département finance de la société Elf Aquitaine, de chef de la direction financière de l'Afrique-Moyen-Orient de cette société, de directeur financier de la SNEAP et ensuite d'Elf Aquitaine Production. Il a été Directeur délégué des Ressources Humaines chez Elf Exploration Production et Directeur des opérations de Price Waterhouse Cooper BPO. Il occupait jusqu'à sa nomination de directeur général de la Société les fonctions de Directeur administratif et financier de la Société depuis septembre 2007. Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Michel Hochard en qualité de Directeur administratif et financier est suspendu pendant la durée de son mandat de directeur général de la Société.

**3.2.1.1.3. Censeur**

Conformément aux stipulations de son règlement intérieur, le conseil d'administration peut nommer, auprès de la Société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration autre que le comité d'audit et des risques.

Le conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Depuis le 29 juin 2011, Monsieur Christian Bellon de Chassy exerce la fonction de censeur.

**Christian Bellon de Chassy, 81 ans****Censeur****Nationalité française**

Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou  
75008 Paris

Monsieur Christian Bellon de Chassy était membre du conseil d'administration de la Société depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat d'administrateur étant arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2011, Monsieur Christian Bellon de Chassy n'en a pas sollicité le renouvellement. Il a été nommé censeur par le conseil d'administration du 29 juin 2011 qui a suivi l'assemblée générale du même jour.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Christian Bellon de Chassy est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut Français du Pétrole (École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage et production).

Il a acquis, comme directeur de la Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant et en présidant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore société de (15 employés), il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « Loss & average adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers et/ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux pétroliers dans plus de 30 pays. Par ailleurs, il a également exercé les fonctions d'expert auprès des tribunaux et arbitre international.

Conseil de la Communauté Européenne (DG 13), il a participé à l'orientation de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques et a été chargé de gérer des budgets de la Banque Européenne d'Investissement. Mandaté par la Chambre de commerce internationale, il a exercé la fonction d'arbitre pour la « International Court of Arbitration ».

**3.2.1.1.4. Direction**

L'équipe dirigeante de la Société est décrite en page 6 du présent document de référence.

**3.2.1.1.5. Autres informations**

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration, de la direction générale ou ancien membre du directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- ▶ n'a été condamné pour fraude ;
- ▶ n'a été associé, en qualité de mandataire social dirigeant ou non dirigeant, à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▶ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- ▶ n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin et de Monsieur Frédéric Boulet ; Monsieur Jean-François Hénin et Monsieur Frédéric Boulet ont été condamnés par la commission des sanctions de

l'Autorité des marchés financiers (AMF). Par décision en date du 4 décembre 2008, cette dernière a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Jean-François Hénin, président de son directoire à l'époque des faits, des sanctions pécuniaires de respectivement 300 000 € et 200 000 € du chef d'une information non exacte, précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modification des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La commission des sanctions de l'AMF a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la commission des sanctions de l'AMF a également sanctionné Monsieur Frédéric Boulet, ancien directeur général de la Société. Monsieur Jean-François Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision. La cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 2 février 2010 a rejeté les recours formés contre la décision de la commission des sanctions de l'AMF. Monsieur Jean-François Hénin à titre personnel, et Maurel & Prom, ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

### 3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années

À titre liminaire, il est rappelé que conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, les dirigeants mandataires sociaux de la Société, à savoir Monsieur Jean-François Hénin et Monsieur Michel Hochard, n'exercent pas plus de deux mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères. En outre, les dirigeants mandataire sociaux de la Société doivent recueillir l'avis du conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure au Groupe.

Par ailleurs, lors de la nomination ou du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations et des rémunérations s'assure que l'administrateur concerné de la Société n'exerce pas plus de quatre mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères.

Afin de s'assurer du respect des règles susmentionnées et des règles relatives au cumul des mandats prévues par le Code de commerce, chaque administrateur tient informé le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations des mandats exercés dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères.

Les mandats exercés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont décrits page suivante :



*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Jean-François HENIN***Président du conseil d'administration***Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014**Président du directoire de Pacífico S.A. et président du conseil d'administration de MPI S.A. <sup>(1) (2)</sup>**Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Jean-François Hénin dans les sociétés du Groupe.

*Au sein du Groupe*

<i>Managing Director A</i>	Maurel & Prom Drilling Services B.V. (précédemment dénommée Maurel & Prom Latin America B.V.)
----------------------------	--

*Hors du Groupe*

<i>Administrateur</i>	Pacífico Forages S.A. ; Newton Energy Ltd (Canada)
<i>Membre du conseil de surveillance</i>	CIMV S.A.

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés**

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats échus exercés par Monsieur Jean-François Hénin dans les sociétés du Groupe au cours des cinq derniers exercices :

*Au sein du Groupe*

<i>Président-directeur général</i>	Établissements Maurel & Prom S.A.* (jusqu'au 26 mai 2014) ; MPI S.A.* (jusqu'au 22 septembre 2011)
<i>Président</i>	Caroil S.A.S.
<i>Managing Director A</i>	Maurel & Prom Colombia B.V. (Pays-Bas)
<i>Administrateur général</i>	Prestoil Kouilou (jusqu'au 30/09/2013) (Congo)

*Hors du Groupe*

<i>Administrateur</i>	E02 S.A. ; Seplat Petroleum Development Company Ltd (Nigeria) ; New Gold Mali (représentant de Pacífico S.A. jusqu'au 12 octobre 2012) (Mali)
-----------------------	--

(1) Anciennement dénommée Maurel & Prom Nigeria et société cotée depuis le 15 décembre 2011.  
(2) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Michel HOCHARD***Directeur général (depuis le 26 mai 2014)*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Directeur général de MPI S.A.\* jusqu'au 27 août 2014 et depuis cette date directeur général délégué de MPI S.A.\*

## Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

***Au sein du Groupe***

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Michel Hochard dans les sociétés du Groupe.

***Hors du Groupe***

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Monsieur Michel Hochard n'a exercé aucun autre mandat.

## Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous

les mandats échus exercés par Monsieur Michel Hochard dans les sociétés du Groupe au cours des cinq derniers exercices.

***Au sein du Groupe***

Directeur général

MPI S.A.\* (jusqu'au 27 août 2014)

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Gérard ANDRECK***Vice-président du conseil d'administration, administrateur indépendant*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Président de la Macif et du groupe Macif.

## Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Président du conseil d'administration	AFA ; MACIF SGAM ; OFI HOLDING ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA ; Eurecos (Espagne)
Vice-président	IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A. ; SFEREN
Administrateur	CEGES ; Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI SMIDCAP ; SCOR S.A.* ; Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; S.A. EURESA Holding (Luxembourg)
Membre du conseil de surveillance	MUTAVIE S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor ISR

## Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Président du conseil d'administration	MACIF SAM ; CEMM ; CEGES MACIF
Président	AFA
Administrateur	SFEREN ; CEGES
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S.
Censeur	Altima Assurances

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Xavier BLANDIN***Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et des risques*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Directeur général de MPI S.A.\* (depuis le 27 août 2014) et Président de FISTRA Conseil S.A.S.

## Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Administrateur

MPI S.A.\* ; FIDEAL

## Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Au cours des exercices précédents (2009 et 2010), Monsieur Xavier Blandin a été administrateur de diverses SOFICA.

**Nathalie DELAPALME***Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et des risques*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Directeur Exécutif en charge de la Recherche et des Politiques Publiques à la Fondation Mo Ibrahim.

## Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Administrateur

MPI S.A.\*

Membre du conseil de surveillance

CFAO S.A.\*

## Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

### Carole DELORME d'ARMAILLE

*Administrateur indépendant, président du comité des nominations et des rémunérations (depuis le 25 mars 2015)*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Présidente de Athys Finances S.A.S.

---

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

### Roman GOZALO

*Administrateur indépendant, président du comité d'audit et des risques*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Censeur de MPI S.A.\*

---

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

# 3

## Gouvernement d'entreprise

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

### Emmanuel de MARION de GLATIGNY

*Administrateur, membre du comité des nominations et des rémunérations*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Président du conseil de surveillance de Pacifico S.A.

#### Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

##### *Au sein du Groupe*

Néant.

##### *Hors du Groupe*

Administrateur	MPI S.A.* ; Pacifico Forages S.A.
Gérant	Glatigny Patrimoine

#### Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

##### *Au sein du Groupe*

Néant.

##### *Hors du Groupe*

Administrateur	Safetic
----------------	---------

## 3

## Gouvernement d'entreprise

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

### Alexandre VILGRAIN

*Administrateur indépendant, membre du comité des nominations et des rémunérations*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Président-directeur général du groupe Somdiaa.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### *Au sein du Groupe*

Néant.

#### *Hors du Groupe*

Président-directeur général	Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding ; Fromentiers de France ; Europe des Pains ; Société Saris-Congo (Congo) ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC) (Cameroun)
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominform
Administrateur	Secria ; Care France ; MPI S.A.* ; Société Gabonaise SMAG (Gabon) ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) (Cameroun) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) (Tchad) ; société Food Research Corporation (États-Unis) ; Société SUCAF Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ; SUCAF Gabon ; SUCAF RCA (République de Centre Afrique)
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) ; Fromentiers Magasins

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

#### *Au sein du Groupe*

Néant.

#### *Hors du Groupe*

Gérant	SOCIÉTÉ FROMIMO
Administrateur	Sonopros
Membre du conseil de surveillance	CFAO S.A.*

**Christian BELLON DE CHASSY***Censeur*

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Néant.

## Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

*Au sein du Groupe*

Néant.

*Hors du Groupe*

Néant.

## Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expirés

*Au sein du Groupe*

Administrateur

Établissements Maurel &amp; Prom S.A.\* (jusqu'en 2011)

*Hors du Groupe*

Néant.

**3.2.1.3. Conflits d'intérêts potentiels**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, au 31 décembre 2014, d'autres situations potentielles de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale et leurs devoirs à l'égard de la Société que celles exposées ci-après.

Au titre d'une convention de prestations de services conclue en 2005 entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A., société dont Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et président du directoire, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 100 000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (voir paragraphe 3.2.2.1.2. du présent document de référence). Par ailleurs, la Société est titulaire d'un bail pour son siège social et un contrat de sous location a été signé le 5 avril 2013 avec la société Pacifico S.A. Le loyer perçu par la Société au titre de ce contrat de sous location s'est élevé à 196 003,78 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Messieurs Jean-François Hénin et Michel Hochard sont par ailleurs intéressés à deux conventions de prestations de services (contrat de prestations de services techniques et contrat de prestations de services transitoires) conclues en 2011 entre la Société et MPI.

En effet, Monsieur Jean-François Hénin est à la fois président du conseil d'administration de la Société et administrateur et président du conseil d'administration de MPI et Monsieur Michel Hochard est directeur général de la Société et directeur général délégué de MPI.

Monsieur Jean-François Hénin est également actionnaire de la Société et de MPI par l'intermédiaire de la société Pacifico S.A. dont il est président du directoire.

En conséquence, ces conventions relèvent de la procédure des conventions réglementées. La convention de prestation de services conclue entre la Société et Pacifico S.A. a été soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société et à l'approbation de l'assemblée générale de la Société.

Le contrat de prestation de services techniques et le contrat de prestation de services transitoires conclus entre la Société et MPI ont été approuvés préalablement par le conseil d'administration de la Société le 23 mai 2011 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société du 14 juin 2012. Le contrat de prestation de services techniques, entré en vigueur le 15 décembre 2011, est renouvelable par tacite reconduction ; le contrat de prestation de services transitoires, arrivé à échéance, a été renouvelé en novembre 2014 pour une nouvelle durée d'un an.



Par ailleurs, Monsieur Xavier Blandin, Madame Nathalie Delapalme, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny et Monsieur Alexandre Vilgrain qui sont administrateurs de la Société sont également administrateurs de MPI.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, le règlement intérieur du conseil d'administration impose le respect d'obligations strictes aux membres du conseil d'administration. À cet égard, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que tout administrateur :

- ▶ a l'obligation « de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts existant ou même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, prendre en conséquence toutes mesures appropriées (notamment concernant l'information dont peuvent disposer les administrateurs) et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante » ;
- ▶ ne peut « pas prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société ou le Groupe sans en informer préalablement le conseil d'administration et le président du comité des nominations et des rémunération » ;
- ▶ ne doit pas « utiliser son titre et ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre » ; et
- ▶ doit « communiquer sans délai au président du conseil d'administration toute convention conclue par la Société et à laquelle il est directement ou indirectement intéressé ».

Par ailleurs, la Société interroge chaque année les administrateurs sur l'existence potentielle de conflits d'intérêts.

Le règlement intérieur de la Société, comprenant les règles relatives à la prévention des conflits d'intérêt, est disponible sur le site internet de la Société ([www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)).

### 3.2.2.

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### 3.2.2.1. Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la Société

#### 3.2.2.1.1. Opérations sur titres

Aucune opération sur titres réalisée par un ou des mandataires sociaux n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### 3.2.2.1.2. Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du conseil d'administration n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec Maurel & Prom ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

Convention de prestations de services avec la société Pacifico S.A.

Un contrat d'assistance et de conseil en date du 21 juin 2005, tel que modifié par avenants en date du 22 décembre 2005 et du 11 juin 2007, a été conclu entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A., dont Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et président du directoire. Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour Maurel & Prom sont les suivantes :

- ▶ recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- ▶ missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- ▶ recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- ▶ conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- ▶ conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ; et

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- honoraire forfaitaire annuel de 100 000 € HT payable trimestriellement ; et
- honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel de ces services assurés par des consultants. Ce montant est ajusté trimestriellement en fonction du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant.

Au total, la société Pacifico S.A. a facturé à la Société un montant total de 100 000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de deux mois.

Contrat de sous-location avec la société Pacifico S.A.

La Société ayant conclu un contrat de bail pour des bureaux sis 51, rue d'Anjou, 75008 Paris, où elle a transféré son siège social, sur décision du conseil d'administration, à effet du 27 mars 2013, un contrat de sous-location a été signé en date du 5 avril 2013 avec la société Pacifico S.A. La sous-location, consentie à effet du 29 avril 2013, prendra fin le 31 janvier 2022, à l'expiration du bail principal. Elle porte sur des bureaux situés au 4<sup>e</sup> étage, d'une superficie de 250 m<sup>2</sup>.

Le loyer versé par la société Pacifico S.A. à la Société au titre de cette sous location s'est élevé à 196 003,78 € HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### 3.2.2.2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

#### 3.2.2.2.1. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration est mandaté par l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'assemblée générale envers laquelle il assume légalement ses responsabilités.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version actualisée le 25 mars 2015, reprend et précise également certains articles des statuts comme la composition du conseil d'administration et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et des risques ainsi que du comité de nominations et rémunérations. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société ([www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)).

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société au 31 décembre 2014 par les mandataires sociaux figure dans le tableau ci-contre :

## 3

## Gouvernement d'entreprise

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

Mandataire social	Actions	OCEANE	Bons de souscription	ORNANE
Jean-François Hénin <sup>(1)</sup>	28 749 616	-	28 749 616	-
Michel Hochard	66 000	-	16 250	-
Gérard Andreck <sup>(2)</sup>	1	-	-	-
Emmanuel de Marion de Glatigny <sup>(3)</sup>	129 097	-	135 097	-
Xavier Blandin	40	-	-	-
Nathalie Delapalme	100	-	-	-
Carole Delorme d'Armaillé	10	-	-	-
Roman Gozalo	17 266	-	20 936	-
Alexandre Vilgrain	1	-	-	-

(1) Détenues par Pacifico S.A., elle-même majoritairement contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin et sa famille.

(2) Monsieur Gérard Andreck est par ailleurs président du conseil d'administration de la Macif, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 31 décembre 2014.

(3) Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny détient directement 111 847 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 17 250 actions.

Il est précisé que le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version actualisée au 25 mars 2015, prévoit désormais que tout administrateur doit détenir personnellement 500 actions de la Société, le cas échéant en utilisant le montant des jetons de présence perçus pour acquérir des actions de la Société. À titre transitoire, il est prévu que les membres actuels du conseil d'administration de la Société disposent d'un délai, fixé au 31 décembre 2016 au plus tard, pour se conformer à cette nouvelle règle.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au règlement intérieur de la Société, la Société s'attache à détenir une proportion significative d'administrateurs indépendants. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié ou autre) avec ceux-ci.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version actualisée du 25 mars 2015, précise les critères dont la liste figure ci-dessous, que le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration examinent pour qualifier un administrateur d'indépendant :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été, au cours des cinq années précédentes, commissaire aux comptes de la Société ;

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

- ▶ ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ; et
- ▶ ne pas être ou ne pas représenter un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de celle-ci.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droit de vote, il convient que le conseil d'administration, sur rapport du comité des nominations et rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

Le conseil d'administration peut également estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessous est cependant indépendant.

Sur cette base, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a estimé, lors de sa réunion du 25 mars 2015, qu'au 31 décembre 2014 six membres du conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants :

- ▶ Monsieur Gérard Andreck ;
- ▶ Monsieur Xavier Blandin ;
- ▶ Madame Nathalie Delapalme ;
- ▶ Madame Carole Delorme d'Armaillé ;
- ▶ Monsieur Roman Gozalo ; et
- ▶ Monsieur Alexandre Vilgrain.

Chacun de ces administrateurs satisfait aux critères retenus par le Code AFEP-MEDEF pour définir l'indépendance des administrateurs et repris dans leur intégralité par le règlement intérieur du conseil d'administration comme cela est indiqué ci-dessus. Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun administrateur indépendant n'entretient de relations d'affaires avec la Société ou le Groupe. Le conseil d'administration n'a donc pas eu besoin d'apprécier le caractère significatif de relations d'affaires au regard de critères arrêtés en fonction des caractéristiques de la Société et de la relation d'affaire considérée.

Le tableau ci-contre présente de manière synthétique la situation des administrateurs de la Société au regard des critères d'indépendance figurant dans le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société :

## 3

## Gouvernement d'entreprise

L'administration et la direction de Maurel &amp; Prom

	Monsieur Jean-François Hénin	Monsieur Gérard Andreck	Monsieur Xavier Blandin	Madame Nathalie Delapalme	Madame Carole Delorme d'Armaillé	Monsieur Roman Gozalo	Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny	Monsieur Alexandre Vilgrain
<i>Salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide au cours des 5 années précédentes</i>	X	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lien familial proche avec un mandataire social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans</i>	-	-	-	-	-	-	X	-
<i>Actionnaire significatif ou représentant d'un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote</i>	X	-	-	-	-	-	X	-
<b>Qualification d'indépendance</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**3.2.2.2. Présidence et convocation du conseil d'administration**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs vice-présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007 ayant décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, Monsieur Jean-François Hénin exerçait les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société. À la suite de la décision du conseil d'administration du 26 mai 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été dissociées afin de favoriser une amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de permettre au président du conseil d'administration de se concentrer sur les grandes décisions stratégiques de la Société. Depuis cette date, la présidence du conseil d'administration et la direction générale sont respectivement assurées par Monsieur Jean-François Hénin et par Monsieur Michel Hochard.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son président et au minimum quatre fois par an. Lorsque le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président du conseil d'administration de convoquer celui-ci. Le directeur général peut également demander au président du conseil d'administration de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est alors lié par ces demandes. La périodicité et la durée des séances du conseil d'administration permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence.

L'ordre du jour est fixé par le président du conseil d'administration et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable avant la tenue du conseil d'administration.

**3.2.2.3. Participation aux réunions du conseil d'administration**

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du conseil d'administration par un autre administrateur conformément aux dispositions législatives, réglementaires et statutaires. Le mandat doit être donné par écrit. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Sauf lorsque le conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce (établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion de la Société et du Groupe), sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, c'est à dire transmettant au moins la voix des participants et satisfaisant à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

**3.2.2.4. Délibérations du conseil d'administration**

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil d'administration. En l'absence du président du conseil d'administration et du vice-président du conseil d'administration, le conseil d'administration désigne celui des administrateurs présents qui présidera la séance. Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire général de la Société.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à chaque séance du conseil d'administration et qui mentionne, le cas échéant, le nom des administrateurs participant à la séance par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication autorisé par la loi et réputés présents.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du conseil d'administration auxquelles il assiste.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux de réunion établis conformément à la loi. Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil d'administration. Il résume les débats et précise les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions. Il mentionne également les questions soulevées ou les réserves émises.

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le taux moyen de participation des membres du conseil d'administration a été de 96,4 %.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

Conseils d'administration	Taux de participation
26 mars 2014	100 %
23 avril 2014	100 %
26 mai 2014	87,5 %
12 juin 2014	87,5 %
27 août 2014	100 %
13 octobre 2014	100 %
18 décembre 2014	100 %
<b>MOYENNE DE PARTICIPATION</b>	<b>96,4 %</b>

Les conseils d'administration qui se sont tenus en 2014 ont notamment délibéré sur les points suivants de l'ordre du jour :

- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, rapport de gestion et rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- présentation des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que celle sur les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2014 ;
- examen des comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et du projet de communiqué relatif aux résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2014 ;
- présentation d'une estimation de clôture 2014 et du projet de budget 2015 ;
- convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de l'ordre du jour ainsi que des projets de résolutions et arrêté du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- accord de partenariat avec MPI - points sur les projets ;
- discussion des questions stratégiques auxquelles la Société est confrontée ;
- contrat de partage de production au Gabon ;
- financement avec notamment l'émission d'ORNANE et signature d'un contrat de crédit ;
- examen de la prorogation de la période d'exercice des bons de souscription d'actions ;
- délégation de pouvoirs au directeur général en matière de cautions, aval et garanties ;
- autorisation des conventions réglementées ;
- composition du conseil d'administration (renouvellement des mandats des administrateurs) ;
- mode d'organisation de la direction de la Société – dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ; nomination du président et du directeur général ;
- fixation des rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur général ;
- examen de la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le règlement intérieur du conseil d'administration et autoévaluation du conseil d'administration ;

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

- ▷ répartition des jetons de présence ; et
- ▷ prorogation de la durée de la Société et convocation d'une assemblée générale pour soumettre ce sujet aux actionnaires.

**3.2.2.2.5. Missions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration, instance collégiale mandatée par l'ensemble des actionnaires, exerce les compétences qui lui sont dévolues par la loi pour agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive, le conseil d'administration est en charge des sujets suivants :

- ▷ établir les comptes sociaux, les comptes consolidés, le rapport annuel de gestion (de la Société et du Groupe) et les documents de gestion prévisionnelle ;
- ▷ être informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société et du Groupe ;
- ▷ débattre sur et valider les opérations majeures envisagées par le Groupe (c'est-à-dire (i) susceptible d'affecter significativement la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques, (ii) les opérations de croissance organique et (iii) les opérations de restructuration interne) et donne son accord préalable à toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- ▷ arrêter tout projet de fusion ou de scission ;
- ▷ définir la politique de communication financière de la Société et veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête, le document de référence et les communiqués de presse, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- ▷ consacrer au moins une fois par an une séance à une revue de l'ensemble de la stratégie du Groupe ;
- ▷ autoriser les cautions, avals et garanties ;
- ▷ convoquer les assemblées générales et fixer leur ordre du jour ;
- ▷ choisir le mode d'organisation de la Société ;
- ▷ nommer et révoquer le président du conseil d'administration, le directeur général et, le cas échéant, les directeurs généraux délégués chargés de gérer la Société, contrôler leur gestion, fixer leur rémunération et arrêter l'étendue de leurs pouvoirs ;
- ▷ nommer les membres des comités spécialisés du conseil d'administration ;
- ▷ arrêter chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants en application du règlement intérieur ;
- ▷ procéder à l'évaluation de ses travaux en faisant le point sur ses propres modalités de fonctionnement, en vérifiant que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et en mesurant la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de leur compétence et de leur implication dans les délibérations. À ce titre, il consacre au minimum une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ;
- ▷ répartir les jetons de présence ;
- ▷ autoriser les conventions dites « réglementées » ;
- ▷ se tenir informé de tout événement important concernant la marche de la Société ; et
- ▷ procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il s'assure en particulier, avec le concours de ses comités spécialisés :

- ▷ de la bonne définition des pouvoirs dans la Société ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- ▷ du fait qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle, en dehors des mandataires sociaux dans le cadre des délégations reçues ;
- ▷ du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ; et
- ▷ du bon fonctionnement des comités spécialisés qu'il a créés.



**Pouvoirs du président du conseil d'administration**

Il représente le conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article L. 225-51 du Code de commerce).

**Pouvoirs du directeur général**

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes du directeur général engagent la Société, même s'ils ne relèvent pas de l'objet social.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers (article L. 225-56 du Code de commerce).

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'autoriser pour une durée d'un an à compter du 26 mai 2014, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, le directeur général à accorder librement des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant unitaire de 50 M€ et dans la limite d'un montant global de 200 M€.

Il est précisé qu'au-dessus de ces plafonds, le directeur général ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration. En outre, il pourra accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la Société aux administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

Il n'existe pas de limitations aux pouvoirs du directeur général autres que celles décrites ci-dessus.

**3.2.2.2.6. Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux et devoirs des administrateurs****Information préalable à chaque réunion du conseil d'administration**

Un dossier détaillé est adressé aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion du conseil d'administration, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet de commentaires par le directeur général au cours des réunions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du conseil d'administration.

**Information financière**

Le directeur général présente chaque trimestre un rapport sur l'activité du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par la Direction administrative et financière à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les projets de comptes consolidés sont communiqués au conseil d'administration pour vérification. Le conseil d'administration présente ensuite à l'assemblée générale son rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice.

Les membres du conseil d'administration sont également informés de la situation de liquidité de la Société en prenant, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et son endettement.

**Information sur les opérations particulières**

En ce qui concerne les opérations de croissance externe ou la cession d'actifs, le conseil d'administration examine les données qui lui sont transmises par le directeur général sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés et donne le cas échéant mandat au directeur général pour la réalisation des opérations.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Information permanente**

Le conseil d'administration a également la faculté de demander au directeur général et au management, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportunes ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis. Sous réserve d'information préalable, les administrateurs peuvent solliciter une rencontre avec les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence des dirigeants mandataires sociaux.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du conseil d'administration sont régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société, ses métiers et son secteur d'activité.

**Devoirs des administrateurs**

Le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société contient une charte des administrateurs qui détermine les principes auxquels doivent adhérer les administrateurs. Cette charte met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions législatives relatives au cumul des mandats sociaux et que, s'agissant des informations non publiques, ils doivent se considérer comme astreints à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes. Elle rappelle également à l'administrateur qu'en dépit de sa qualité d'actionnaire à titre individuel, il représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social sauf à engager sa responsabilité personnelle. Il est également tenu à une obligation de loyauté. Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site internet de la Société ([www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)).

**3.2.2.2.7. Évaluation du conseil d'administration**

Le conseil d'administration procède à son autoévaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement ainsi que celui de ses comités. Cette évaluation vise à faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, à vérifier que les questions importantes sont correctement préparées et débattues et à mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

À cet égard, le conseil d'administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et réalise tous les trois ans au moins une évaluation formalisée. Cette évaluation formalisée peut être mise en œuvre sous la direction du comité en charge de la sélection ou des nominations ou d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. La dernière évaluation formalisée a été réalisée en 2014 par le conseil d'administration et a porté sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Lors de sa réunion du 25 mars 2015, le conseil d'administration a débattu de sa composition (en termes de féminisation, de compétence et d'internationalisation), de son fonctionnement ainsi que de celui de ses comités spécialisés et de l'information contenue dans les dossiers remis à ses membres dans le but d'améliorer ses travaux.

**3.2.2.2.8. Prévention des délits d'initiés**

Afin d'assurer une gestion prudente de ses titres respectueuse de la réglementation en vigueur et, conformément au principe de précaution, d'alerter les administrateurs, le président, le directeur général, et le cas échéant lorsque de telles fonctions existent, le vice-président, le directeur général délégué (ensemble les « Mandataires Sociaux ») de la Société et les salariés, le conseil d'administration de la Société a mis en place un code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés conforme aux dispositions de la recommandation AMF n°2010-07 du 3 novembre 2010, telle que modifiée le 8 juillet 2013.

Ce code expose plus précisément les règles de bonne conduite en matière d'opérations sur les instruments financiers, au sens de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier, émis ou à émettre par la Société et sur les instruments dérivés et autres instruments liés à ces titres (options, parts de FCPE, etc.) (ensemble les « Titres ») réalisées par les Mandataires Sociaux.

Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés reprend la définition réglementaire de l'information privilégiée et donne des exemples d'informations qui pourraient être considérées comme privilégiées. Il s'agit notamment d'informations qui viseraient la situation financière de l'entreprise, la stratégie et les axes de développement de la Société et/ou du Groupe, l'activité opérationnelle et commerciale de la Société et/ou du Groupe et les litiges, enquêtes ou procès impliquant la Société et/ou le Groupe devant les juridictions ou les autorités judiciaires arbitrales ou administratives. Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés rappelle ensuite quelles sont les personnes qui peuvent être considérées comme des initiés au sens de la réglementation en vigueur.

La prévention des délits et manquements d'initiés passe par la mise en place de procédures spécifiques. Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés prévoit notamment :

- des obligations de réserve incombant aux initiés, telles que des obligations générales d'opération sur les Titres, l'interdiction générale de divulguer une information privilégiée, des obligations spécifiques (détenition des actions sous forme nominative, pourcentage de conservation d'actions attribuées gratuitement ou issues des levées d'options, interdiction de réalisation d'opérations considérées comme spéculatives, fenêtres négatives, consultation préalable d'un déontologue) ainsi que la description du mandat de gestion programmée permettant, sous certaines conditions, d'échapper à la présomption simple d'utilisation d'une information privilégiée issue de la décision Spector Photo Group NV, Chris Van Raemdonck/CBFA de la Cour de Justice de l'Union Européenne ;
- l'établissement, la mise à jour et la mise à la disposition de l'AMF d'une liste des initiés du Groupe, conformément à la réglementation applicable ; et
- une obligation spécifique de déclaration individuelle des opérations sur les Titres par les initiés, conformément à la réglementation applicable.

Le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés présente enfin les sanctions applicables en cas de délit d'initiés ou de manquement à l'obligation d'abstention de l'utilisation d'une information privilégiée. Outre les sanctions disciplinaires qui peuvent être décidées par la Société, le code de bonne conduite relatif à la prévention des délits d'initiés rappelle que :

- les sanctions administratives décidées par la commission des sanctions de l'AMF peuvent atteindre 100 M€ ou le décuple du montant des profits éventuellement réalisés ; et
- les sanctions pénales décidées par la juridiction répressive peuvent aller d'une peine d'un an d'emprisonnement et 150 000 € à sept ans d'emprisonnement et 1,5 M€ d'amende.

### 3.2.2.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Conformément aux stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration adopté par le conseil d'administration du 25 avril 2008 (et actualisé le 31 mars 2010, le 29 mars 2012 ainsi que le 25 mars 2015), le conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés : (i) un comité d'audit et des risques et (ii) un comité des nominations et des rémunérations.

Le secrétariat des comités spécialisés est assuré par des personnes désignées par le président du comité en accord avec celui-ci.

#### 3.2.2.3.1. Comité d'audit et des risques

Par décision du conseil d'administration en date du 26 mars 2014, le comité d'audit a désormais pour dénomination « comité d'audit et des risques ». Cette nouvelle dénomination paraît plus conforme aux attributions actuelles de ce comité.

#### Composition du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est composé de trois membres au moins choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques disposent tous d'une compétence financière ou comptable (voir paragraphe 3.2.1.1.1. du présent document de référence). La nomination ou la reconduction du président du comité d'audit et des risques, proposée par le comité des nominations et des rémunérations, fait l'objet d'un examen particulier de la part du conseil d'administration. L'objectif du conseil d'administration est que le comité d'audit et des risques soit composé au moins pour les deux tiers d'administrateurs indépendants. Il ne comprend aucun dirigeant mandataire social de la Société.

Les membres du comité d'audit et des risques peuvent bénéficier, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société.

Les membres du comité d'audit et des risques sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration ou pour une durée fixée par le conseil d'administration. Ils peuvent cependant démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

La composition du comité d'audit et des risques n'a pas été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ni jusqu'à la date du présent document de référence. À la date du présent document de référence, il est composé de :

- Monsieur Roman Gozalo, administrateur indépendant, président ;
- Monsieur Xavier Blandin, administrateur indépendant ; et
- Madame Nathalie Delapalme, administrateur indépendant.

### Fonctionnement du comité d'audit et des risques

#### Convocation aux réunions du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les conseils d'administration statuant sur l'arrêté des comptes.

Le comité d'audit et des risques se réunit sur convocation faite par tous moyens (oralement, par lettre, par courrier électronique, par fax ou par téléphone) dans des délais raisonnables, sauf urgence.

Le président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour des réunions et le communique, le cas échéant, au président du conseil d'administration et au directeur général.

#### Participation aux réunions du comité d'audit et des risques

Seuls les membres du comité d'audit et des risques peuvent participer de droit aux réunions du comité d'audit et des risques.

Le président du conseil d'administration, le directeur général, les autres administrateurs, le directeur financier, le responsable du contrôle interne, les auditeurs externes ou toute autre personne peuvent assister aux réunions sur invitation du président du comité d'audit et des risques uniquement. Le comité d'audit et des risques peut, sous réserve d'en informer préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général, recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin en veillant à leur compétence et leur indépendance.

Au moins une fois par an, le comité d'audit et des risques doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le comité d'audit et des risques rencontre les auditeurs internes et externes au cours de réunions distinctes.

Les réunions du comité d'audit et des risques peuvent se tenir en tous lieux. Préalablement à chaque réunion, à la demande d'un ou plusieurs membres du comité d'audit et des risques, le président du comité d'audit et des risques peut décider que la réunion ait lieu par télécommunication ou visioconférence, étant précisé que les membres du comité d'audit et des risques participant à la réunion par ces moyens de télécommunication ou visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum.

### Délibérations du comité d'audit et des risques

Les réunions du comité d'audit et des risques sont présidées par son président.

Le comité d'audit et des risques ne peut se réunir valablement qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Les propositions, avis, rapports ou recommandations qui peuvent être émis ou établis par le comité d'audit et des risques à l'attention du conseil d'administration sont pris à la majorité des membres du comité d'audit et des risques participant à la réunion. En cas de partage des voix, la voix du président du comité d'audit et des risques est prépondérante.

La documentation relative à l'ordre du jour du comité d'audit et des risques établie selon un format standardisé est adressée aux membres du comité d'audit et des risques avant les séances.

#### Secrétariat du comité d'audit et des risques

Le président du comité d'audit et des risques désigne la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux du comité d'audit et des risques.

#### Compte rendu des réunions du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration, sous forme d'avis, d'informations, de propositions, de rapports, de recommandations ou de comptes rendus précis et complets, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

#### Missions du comité d'audit et des risques

Le rôle général du comité d'audit et des risques, tel que défini par le règlement intérieur, est d'assister le conseil d'administration afin que ce dernier dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

#### Comptes/opérations et informations financières

- ▶ examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales de la Société ;
- ▶ examiner le périmètre des sociétés consolidées du Groupe et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- ▶ contrôler la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation du Groupe ;

- ▀ examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du conseil d'administration ;
- ▀ assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▀ assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, leur déploiement et la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives constatées ou identifiées ;
- ▀ examiner les principaux constats des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ainsi que du contrôle interne et de l'audit interne ;
- ▀ entendre les rapports d'audit interne et du contrôle des risques ;
- ▀ être informé du programme d'audit interne ;
- ▀ être destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- ▀ examiner le rapport sur ces mêmes sujets du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- ▀ examiner les risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ;
- ▀ examiner les engagements hors bilan significatifs ;
- ▀ apprécier l'importance des éventuels dysfonctionnements ou faiblesses qui lui ont été communiqués et informer le conseil d'administration sur ces sujets ; et
- ▀ examiner tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sociaux et consolidés de la Société sont examinés par le comité d'audit et des risques dans un délai suffisant ne pouvant être inférieur à deux jours ouvrés avant l'examen de ces documents par le conseil d'administration. Ce délai a été respecté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'examen des comptes est accompagné (i) d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements et, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, ainsi que les options comptables retenues et (ii) d'une présentation décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise.

#### Relations avec les commissaires aux comptes

- ▀ entendre régulièrement les commissaires aux comptes, et notamment lors des réunions traitant du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes sociaux et consolidés afin de rendre compte de l'exécution de leur mission et des conclusions de leurs travaux, étant précisé que les commissaires aux comptes peuvent être entendus hors la présence des dirigeants. Ces réunions ont pour objectif de permettre au comité d'audit et des risques d'être informé par les commissaires aux comptes des principales zones de risques ou d'incertitudes identifiées, de l'approche d'audit retenu et des difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice de leur mission ;
- ▀ être informé par les commissaires aux comptes, le cas échéant, des faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant leurs travaux pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- ▀ entendre les commissaires aux comptes sur (i) leur programme de travail et les sondages auxquels ils ont procédé, (ii), le cas échéant, les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes ou documents comptables et leurs observations sur les méthodes d'évaluation utilisées, (iii) le cas échéant, les irrégularités et inexactitudes qu'ils auraient découvertes et (iv), le cas échéant, les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente ;
- ▀ proposer au conseil d'administration la procédure de sélection des commissaires aux comptes et notamment, s'il y a lieu, recourir à un appel d'offres ;
- ▀ piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- ▀ le cas échéant, superviser la procédure d'appel d'offres et valider le cahier des charges et le choix des cabinets consultés en veillant à la sélection du « mieux disant » et non du « moins disant » ; et
- ▀ assurer le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

*L'administration et la direction de Maurel & Prom***Suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes**

- ▶ assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- ▶ se faire communiquer chaque année par les commissaires aux comptes (i) la déclaration d'indépendance, (ii) le montant des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société, au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission des commissaires aux comptes et (iii) une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission des commissaires aux comptes ;
- ▶ examiner avec les commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prise pour atténuer ces risques ;
- ▶ s'assurer que le montant des honoraires versés par la Société et le Groupe aux commissaires aux comptes, ou la part qu'ils représentent dans les chiffres d'affaires des cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- ▶ veiller à ce que les commissaires aux comptes s'assurent que leur mission est exclusive de toute autre diligence non liée à cette mission en se référant au code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et aux normes d'exercice professionnel, le cabinet sélectionné devant renoncer pour lui-même et le réseau auquel il appartient à toute activité ou conseil (juridique, fiscal, informatique ou autre) réalisée directement ou indirectement au profit de la Société ; et
- ▶ examiner, à titre préalable, les travaux accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes qui peuvent être réalisés par les cabinets sélectionnés (tels que des audits d'acquisition) mais à l'exclusion des travaux d'évaluation et de conseil.

**Activité du comité d'audit et des risques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, le comité d'audit et des risques a tenu quatre séances de travail auxquelles ont été associés la direction administrative et financière de l'entreprise et les commissaires aux comptes. Le taux de participation à ces séances a été de 91,7 %.

Au cours de ces séances, le comité d'audit et des risques a principalement travaillé sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'examen du document de référence (comprenant le

rapport de gestion de la Société et du Groupe, le rapport financier annuel ainsi que le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne), l'arrêté des comptes du premier semestre 2014, les prévisions de résultats de 2014 et le budget de 2015.

**3.2.2.3.2. Comité des nominations et des rémunérations****Composition du comité des nominations et des rémunérations**

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins choisis par le conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Le président du comité des nominations et des rémunérations est désigné par le conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire. L'objectif du conseil d'administration est que le comité des nominations et des rémunérations soit composé au moins pour la moitié d'administrateurs indépendants.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être membres du comité des nominations et des rémunérations, étant toutefois précisé que le directeur général est associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations lorsque ce comité exerce ses missions en matière de sélection et de nominations.

Les administrateurs membres du comité des nominations et des rémunérations sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration. Les membres du comité des nominations et des rémunérations qui ne seraient pas administrateurs sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ils pourront démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et jusqu'au 25 mars 2015, le comité des nominations et des rémunérations était composé de :

- ▶ Monsieur Christian Bellon de Chassy, censeur, président ;
- ▶ Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, administrateur ; et
- ▶ Monsieur Alexandre Vilgrain, administrateur indépendant.

Depuis la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2015, qui a également mis à jour le règlement intérieur de la Société, le comité des nominations et des rémunérations est composé comme suit :

- ▶ Madame Carole Delorme d'Armaillé, administrateur indépendant, président ;
- ▶ Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, administrateur ; et
- ▶ Monsieur Alexandre Vilgrain, administrateur indépendant.

#### Fonctionnement

##### Convocation aux réunions du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les conseils d'administration statuant sur l'arrêté des comptes.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit sur convocation faite par tous moyens (oralement, par lettre, par courrier électronique, par fax ou par téléphone) dans des délais raisonnables, sauf urgence.

Le président du comité des nominations et des rémunérations établit l'ordre du jour des réunions et le communique, le cas échéant, au président du conseil d'administration et au directeur général.

##### Participation aux réunions du comité des nominations et des rémunérations

Seuls les membres du comité des nominations et des rémunérations peuvent participer de droit aux réunions du comité des nominations et des rémunérations.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité des nominations et des rémunérations peut entendre les membres des directions exécutives de la Société et du Groupe et peut, le cas échéant, se faire assister de consultants extérieurs en veillant (i) à leur compétence et à leur indépendance et (ii) à en informer préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général.

Les réunions du comité des nominations et des rémunérations peuvent se tenir en tous lieux. Préalablement à chaque réunion, à la demande d'un ou plusieurs membres du comité des nominations et des rémunérations, le président du comité des nominations et des rémunérations peut décider que la réunion ait lieu par télécommunication ou visioconférence, étant précisé que les membres du

comité des nominations et des rémunérations participant à la réunion par ces moyens de télécommunication ou visio-conférence sont réputés présents pour le calcul du quorum.

##### Délibérations du comité des nominations et des rémunérations

Les réunions du comité des nominations et des rémunérations sont présidées par son président.

Le comité des nominations et des rémunérations ne peut se réunir valablement qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Les propositions, avis, rapports ou recommandations qui peuvent être émis ou établis par le comité des nominations et des rémunérations à l'attention du conseil d'administration sont pris à la majorité des membres du comité des nominations et des rémunérations participant à la réunion. En cas de partage de voix, la voix du président du comité des nominations et des rémunérations est prépondérante.

##### Information des membres du comité des nominations et des rémunérations

La documentation relative à l'ordre du jour du comité des nominations et des rémunérations établie selon un format standardisé est adressée aux membres du comité des nominations et des rémunérations avant les séances.

##### Secrétariat du comité des nominations et des rémunérations

Le président du comité des nominations et des rémunérations désigne la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux du comité des nominations et des rémunérations.

##### Compte rendu des réunions du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration sous forme d'avis, d'informations, de propositions, de rapports, de recommandations ou de comptes rendus précis et complets.

Par ailleurs, le rapport annuel doit comporter un exposé sur l'activité du comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice écoulé.

##### Missions du comité des nominations et des rémunérations

###### Sélection et nominations

Le comité des nominations et des rémunérations est en charge de la préparation et de la composition des instances dirigeantes de la Société. À cet égard, ses missions sont les suivantes :

*L'administration et la direction de Maurel & Prom*

- ▶ formuler des propositions motivées au conseil d'administration quant à la nomination des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs de la Société. Ces propositions sont faites après avoir examiné de manière circonstanciée tous les éléments à prendre en compte dans sa délibération, c'est-à-dire (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) la répartition des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration, (iii) la recherche et l'appréciation des candidats possibles et (iv) les opportunités de renouvellement de mandats ;
  - ▶ s'efforcer de refléter une diversité d'expérience et de points de vue, tout en assurant au conseil d'administration l'objectivité et l'indépendance nécessaire par rapport à la direction générale et par rapport à un actionnaire ou un groupe d'actionnaire en particulier, et tout en s'assurant de la stabilité des organes sociaux de la Société ;
  - ▶ s'efforcer, lorsqu'il formule des propositions, à ce que (i) les administrateurs indépendants en fonction représentent au moins la moitié des membres du conseil d'administration et (ii) le comité d'audit et des risques ne comprenne aucun dirigeant mandataire social et soit composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants ;
  - ▶ réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers ;
  - ▶ examiner, chaque année avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance mentionnés dans le règlement intérieur du conseil d'administration et soumet ses propositions au conseil d'administration en vue de l'examen, par ce dernier, de la situation de chaque intéressé ;
  - ▶ établir un plan de succession aux dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au conseil d'administration des solutions en cas de vacance imprévisible ; et
  - ▶ donner son avis, sur saisine du conseil d'administration, sur le recrutement ou le licenciement d'un dirigeant non mandataire social.
- Rémunération (dirigeants mandataires sociaux, dirigeants non mandataires sociaux, mandataires sociaux, salariés)
- ▶ étudier et formuler des propositions quant à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (rémunérations fixes et variables, le cas échéant). S'agissant de la part variable de ladite rémunération, il définit les règles de fixation de cette part variable en prenant en compte les performances des dirigeants mandataires sociaux sur l'exercice écoulé et la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe, puis contrôle l'application de ces règles ;
  - ▶ faire des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux attributions d'actions gratuites ou de performance, aux instruments d'intéressement à long terme, aux instruments financiers, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des dirigeants et mandataires sociaux et aux conditions financières de cessation de leur mandat ;
  - ▶ formuler ses propositions, au début de chaque exercice, pour l'exercice en cours, sur les éléments de rémunération mentionnés ci-dessus. En particulier, le comité des nominations et des rémunérations, au début de chaque exercice, produira un avis sur les éléments de rémunération (fixe et variable) mentionnés ci-dessus, après prise en compte des dispositions législatives, réglementaires, du Code AFEP-MEDEF ainsi que de l'état du marché et des justes intérêts de la Société. Il est précisé, en tant que de besoin, que les réunions du conseil d'administration relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux seront réalisées en dehors de la présence de ceux-ci ;
  - ▶ vérifier que la politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société est conforme aux pratiques du marché et à l'intérêt de la Société. À ce titre, le comité des nominations et des rémunérations doit être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux. À cette occasion, ce comité s'adjoint les dirigeants mandataires sociaux ;
  - ▶ donner au conseil d'administration un avis sur la politique générale d'attribution d'actions gratuites ou de performance, d'instruments d'intéressement à long terme et d'instruments financiers proposée par la direction générale du Groupe au regard des règles et recommandations applicables ;



- ▀ indiquer au conseil d'administration sa proposition en matière d'attribution d'actions gratuites ou de performance, d'instruments d'intéressement à long terme et d'instruments en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences ;
- ▀ proposer au conseil d'administration (i) le montant global des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale et (ii) les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du conseil d'administration, en tenant compte, notamment, de la participation effective de ces membres aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés dont ils font partie étant précisé que la part variable doit être prépondérante. Pour ce faire, le comité des nominations et des rémunérations, à la fin de chaque exercice, obtient du secrétariat général de la Société les tableaux de présence aux conseils d'administration et aux comités spécialisés du conseil d'administration. En se fondant sur les règles de répartition en vigueur, le comité des nominations et des rémunérations calcule et propose les jetons de présence correspondant à chacun des administrateurs et à leurs prestations. Il les propose, alors, au conseil d'administration, qui en délibère en principe au plus tard lors du conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes ;
- ▀ être sollicité pour émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le conseil d'administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce ; et
- ▀ examiner toute question que lui soumettrait le président du conseil d'administration et relative aux questions visées ci-dessus ainsi qu'aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

#### Activité du comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois durant l'année 2014, avec un taux de participation de 88,9 %. Il a traité pour l'essentiel de la dissociation des fonctions de président et de directeur général et de la nomination du président du conseil d'administration et du directeur général, des rémunérations des mandataires sociaux et de la répartition des jetons de présence. Ses recommandations en matière de rémunération ont été fondées principalement sur une analyse des performances individuelles et des contributions des personnes concernées.

### 3.2.3.

#### Rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu lors de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de rémunération, à quelque titre que ce soit, en dehors des jetons de présence attribués chaque année aux membres du conseil d'administration de la Société (voir paragraphe 3.2.3.1.1. du présent document de référence). Les éventuels mandats exercés par les mandataires sociaux au sein des filiales de la Société ne donnent lieu à aucune rémunération.

#### 3.2.3.1. Les mandataires sociaux non dirigeants

##### 3.2.3.1.1. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants de la Société ont perçu les rémunérations indiquées dans le tableau page suivante (en euros) au cours des exercices respectivement clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

## 3

## Gouvernement d'entreprise

L'administration et la direction de Maurel &amp; Prom

Tableau AMF N°3 - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2014
<b>MONSIEUR GÉRARD ANDRECK</b>		
Jetons de présence	47 776	38 205
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR XAVIER BLANDIN</b>		
Jetons de présence	52 742	43 698
Autres rémunérations	-	-
<b>MADAME NATHALIE DELAPALME</b>		
Jetons de présence	49 822	39 390
Autres rémunérations	-	-
<b>MADAME CAROLE DELORME D'ARMAILLÉ<sup>(1)</sup></b>		
Jetons de présence	29 863	35 081
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR ROMAN GOZALO</b>		
Jetons de présence	55 370	44 130
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR EMMANUEL DE MARION DE GLATIGNY</b>		
Jetons de présence	49 822	41 544
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR AMBROSIE BRYANT CHUKWUELOKA ORJIAKO<sup>(2)</sup></b>		
Jetons de présence	14 118	-
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR ALEXANDRE VILGRAIN</b>		
Jetons de présence	45 441	34 003
Autres rémunérations	-	-
<b>MONSIEUR CHRISTIAN BELLON DE CHASSY</b>		
Jetons de présence	51 574	41 329
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>396 528</b>	<b>317 380</b>

<sup>(1)</sup> Madame Carole Delorme d'Armaillé a été cooptée lors du conseil d'administration du 27 mars 2013. Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

<sup>(2)</sup> Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako n'est plus administrateur depuis le 27 mars 2013.

Les membres du conseil d'administration et le censeur bénéficient de jetons de présence qui sont votés chaque année par l'assemblée générale. La répartition ci-dessus tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du conseil d'administration (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du conseil d'administration et des comités (pour les jetons variables).

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, répartit l'enveloppe de jetons de présence selon la règle suivante :

- ▶ une partie fixe, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie au prorata de la durée effective d'exercice de la fonction ;
- ▶ une partie variable, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie en fonction de la présence et d'un coefficient attaché à la fonction exercée par chaque membre (administrateur, président du conseil d'administration, vice-président du conseil d'administration, président de comité spécialisé et membre de comité spécialisé).

Le montant annuel global des jetons de présence de 450 000 € alloués par l'assemblée générale n'a pas varié depuis 7 ans.

Il est précisé que le conseil d'administration, dans sa réunion du 25 mars 2015, a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, que le budget de 450 000 € des jetons de présence qui avait été alloué par l'assemblée générale du 12 juin 2014 ne serait distribué qu'à hauteur de 80 % pour tenir compte du contexte économique difficile. Les données relatives aux jetons de présence pour 2014 tiennent compte de cette réduction du montant distribué.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier. Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire mis en place pour les mandataires sociaux non dirigeants.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et les attributions gratuites sont détaillées au paragraphe 3.2.3.1.2 ci-dessous.

#### **3.2.3.1.2. Stock-options et actions gratuites**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société par la Société ou par des sociétés du Groupe au cours des trois derniers exercices. Par ailleurs, aucun mandataire social non dirigeant n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **3.2.3.2. Les dirigeants mandataires sociaux**

#### **3.2.3.2.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant notamment en compte les règles fixées dans le Code AFEP-MEDEF.

Cette rémunération au sein de la Société concerne le président du conseil d'administration et le directeur général.

Les rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur général ne comportent pas de part variable. Ces rémunérations ont été revues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 par le conseil d'administration du 12 juin 2014 et prennent en compte la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux qui bénéficient des mêmes régimes de retraite que ceux applicables aux salariés du Groupe.

Il n'est pas attribué d'actions gratuites ou d'options sur actions aux dirigeants mandataires sociaux à l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe 3.2.3.2.2. du présent document de référence.

En outre, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucunes (i) indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou (ii) d'indemnités de non concurrence. À titre d'information, il est précisé que Monsieur Michel Hochard bénéficie, au titre de son contrat de travail de directeur administratif et financier de la Société (suspendu pendant la durée de ses fonctions de directeur général de la Société), d'une clause de non concurrence de deux ans à l'issue du contrat, pour quelque motif que ce soit, lui interdisant d'exercer toute fonction salariée équivalente dans un domaine d'activités similaire chez un concurrent de la Société. La contrepartie financière de cette obligation s'élève à 35 % de la rémunération qui aurait été due sur la période correspondante. La Société peut toutefois décider unilatéralement de délier le bénéficiaire de cette obligation. Par ailleurs, en cas de licenciement ou de départ contraint de Monsieur Michel Hochard de ses fonctions de directeur administratif et financier dans les 18 mois suivant un changement de contrôle de la Société ou une modification significative de la participation de l'actionnaire de référence de la Société, Monsieur Michel Hochard bénéficie d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant de 24 mois de salaire brut (calculée sur la base de la

## 3

## Gouvernement d'entreprise

## L'administration et la direction de Maurel &amp; Prom

moyenne mensuelle des salaires bruts reçus pendant les 15 mois précédant le licenciement ou le départ contraint), étant précisé que cette indemnité s'ajouterait aux indemnités conventionnelles et légales dues au moment de la rupture du contrat de travail. Par ailleurs, une indemnité spécifique liée à la fin de carrière était également prévue

sous forme d'une indemnité dégressive fixée à une année, avec un abattement d'un mois par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. À la date de publication du présent document de référence, aucune somme ne serait due au titre de cette indemnité spécifique en cas de licenciement ou de départ contraint de Monsieur Michel Hochard.

**Tableau AMF N°1 - Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire : Jean-François Hénin, président-directeur général	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunération versée au titre de l'exercice	575 000	425 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>575 000</b>	<b>425 000</b>

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire : Michel Hochard, directeur général <sup>(3)</sup>	Exercice 2013	Exercice 2014
Rémunération versée au titre de l'exercice	-	175 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>175 000</b>

<sup>(3)</sup> Monsieur Michel Hochard est directeur général de la Société depuis le 26 mai 2014.

**Tableau AMF N°2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire : Jean-François Hénin, président-directeur général	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	575 000	575 000	425 000	425 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
<b>RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE</b>				
Jetons de présence	53 472	53 472	42 621	42 621
Avantage en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>628 472</b>	<b>628 472</b>	<b>467 621</b>	<b>467 621</b>

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire : Michel Hochard, directeur général	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe *	-	-	175 000	175 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
<b>RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE</b>	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature *	-	-	10 760	10 760
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>185 760</b>	<b>185 760</b>

\* Pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2014.

### Tableau sur les jetons de présence

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2013	Jetons de présence versés en 2014
Jean-François Hénin	53 472	42 621
<b>TOTAL</b>	<b>53 472</b>	<b>42 621</b>

Pour les autres mandataires sociaux, voir tableau au paragraphe 3.2.3.1.1. du présent document de référence.

#### 3.2.3.2.2. Stock-options et actions gratuites

##### Tableau AMF n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à un dirigeant mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

##### Tableau AMF n°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par un dirigeant mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

##### Tableau AMF n°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice

Aucune action gratuite ou de performance n'a été attribuée à un dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

##### Tableau AMF n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice

Aucune action gratuite ou de performance n'est devenue disponible pour un dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il est indiqué, à titre d'information, que dans le cadre de ses fonctions de directeur administratif et financier de la Société exercées préalablement à sa nomination en qualité de directeur général de la Société le 26 mai 2014, Monsieur Michel Hochard s'était vu attribuer des actions gratuites en 2011 et en 2012 comme indiqué dans le tableau page suivante :

## 3

## Gouvernement d'entreprise

L'administration et la direction de Maurel &amp; Prom

	Plan	Plan	Plan
Date d'attribution	20/07/2011	19/12/2011	21/12/2012
Date d'acquisition	20/07/2013	19/12/2013	21/12/2014
Date de fin de la période de conservation	20/07/2015	19/12/2015	21/12/2016
Nombre d'actions gratuites attribuées à Michel Hochard	5 950	5 000	4 830

Tableau AMF N° 11 – Tableau de synthèse sur les avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Nom : Jean-François Hénin								
Fonction : président du conseil d'administration								
Date début mandat : 14 juin 2007 <sup>(1)</sup>	Non		Non <sup>(2)</sup>		Non		Non	
Date fin mandat : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015								

(1) Monsieur Jean-François Hénin a exercé les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société du 14 juin 2007 au 26 mai 2014. Depuis la décision du conseil d'administration de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général en date du 26 mai 2014, il exerce les fonctions de président du conseil d'administration de la Société, la direction générale étant exercée depuis cette date par Monsieur Michel Hochard.

# 3

## Gouvernement d'entreprise

L'administration et la direction de Maurel & Prom

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Nom : <b>Michel Hochard</b>								
Fonction : <b>directeur général</b>								
Date début mandat : <b>26 mai 2014</b>	Oui <sup>(3)</sup>		Non <sup>(2)</sup>		Non <sup>(4)</sup>		Non <sup>(4)</sup>	
Date fin mandat : <b>Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014</b>								

(2) Hors régime de retraite collectif.

(3) Le contrat de travail relatif aux fonctions de directeur administratif et financier de la Société dont bénéficie Monsieur Michel Hochard a été suspendu depuis sa nomination en qualité de directeur général de la Société le 26 mai 2014 et ce, pour toute la durée de son mandat de directeur général de la Société (voir paragraphe 3.1. du présent document de référence).

(4) Aucune disposition ou stipulation ne prévoit une indemnité au cas où Monsieur Michel Hochard serait conduit à quitter ses fonctions de directeur général. En revanche, le contrat de travail de Monsieur Michel Hochard, qui est suspendu pendant la durée du mandat social, prévoit une indemnité de départ et de non-concurrence en cas de rupture du contrat de travail relatif aux fonctions de directeur administratif et financier. Ces indemnités sont décrites au paragraphe 3.2.3.2.1. du présent document de référence.

Enfin, il convient de rappeler que la société Pacifico S.A., société contrôlée à plus de 99 % du capital et des droits de vote par Monsieur Jean-François Hénin et sa famille (Monsieur Jean-François Hénin détenant personnellement environ 10 % du capital et des droits de vote de Pacifico S.A.), a facturé à Maurel & Prom, en application d'un contrat d'assistance et de conseil en date

du 21 juin 2005, tel que modifié par avenants en date du 22 décembre 2005 et du 11 juin 2007 (voir paragraphe 3.2.2.1.2. du présent document de référence), un montant total de 100 000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jean-François Hénin au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Monsieur Jean-François HENIN		
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	425 000 € annuel brut	Au cours de l'exercice 2014, Monsieur Jean-François Hénin a été rémunéré pour des fonctions de président-directeur général au cours du premier semestre de l'année (650 000 € brut/an) et au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration (200 000 € brut/an) pour le second semestre).
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	N/A	M. Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Option = N/A Actions = N/A Autre élément = N/A	Monsieur Jean-François Hénin ne bénéficie d'aucun droit à attribution d'options, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme.
Jetons de présence	42 621 €	Ce montant correspond aux jetons de présence versés à Monsieur Jean-François Hénin lors de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
Valorisation des avantages de toute nature		M. Jean François Hénin ne bénéficie d'aucun autre avantage.
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	N/A	Monsieur Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Monsieur Jean François Hénin ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Jean François Hénin ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire, hors le régime de retraite collectif applicable dans l'entreprise.



## 3

## Gouvernement d'entreprise

## L'administration et la direction de Maurel &amp; Prom

Les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Michel Hochard au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Monsieur Michel HOCHARD		
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	175 000 € annuel brut	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Monsieur Michel Hochard a été rémunéré au cours des cinq premiers mois de l'année en tant que directeur administratif et financier et à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2014 en tant que directeur général (350 000 € brut/an). La rémunération fixe sur laquelle les actionnaires sont amenés à se prononcer concerne seulement la rémunération due ou attribuée au titre des fonctions de directeur général de la Société.
Rémunération variable annuelle	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Option = N/A Actions = N/A Autre élément = N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucun droit à attribution d'options, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme.
Jetons de présence	Néant	Monsieur Michel Hochard n'étant ni administrateur, ni censeur de la Société, il ne bénéficie d'aucun jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	10 760 €	Monsieur Michel Hochard bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement.
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ *	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de son mandat de directeur général.
Indemnité de non-concurrence *	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de son mandat de directeur général.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Michel Hochard ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire, hors le régime de retraite collectif applicable dans l'entreprise.

\* Au paragraphe 3.2.3.2.1. figure la description des indemnités de départ et de non-concurrence dues au titre de son contrat de travail suspendu.

### 3.2.3.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2014, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 28 968 920 actions de la Société (soit 23,83 % du capital), qui représentent 38 678 109 droits de vote (soit 28,97 % des droits de vote théoriques et 30,25 % des droits de vote exerçables).

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société ainsi que les valeurs mobilières émises par la Société et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans le tableau au paragraphe 3.2.2.2.1. du présent document de référence.

Outre les dispositions du Code de bonnes conduites relatives à la prévention des délits d'initiés (voir paragraphe 3.2.2.2.8. du présent document de référence), les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

## 3.3. Contrôle interne et gestion des risques

### 3.3.1.

### Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, la Société indique qu'elle se conforme aux dispositions du Rapport final de l'AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. À la demande du directeur général, la direction administrative et financière a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services internes de l'entreprise. Le rapport qui en résulte a été présenté au comité d'audit et des risques.

#### 3.3.1.1. Définition et objectifs

Le contrôle interne chez Maurel & Prom peut être défini comme l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par la direction et le personnel de la Société et du Groupe, visant à assurer :

- ▶ la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- ▶ l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- ▶ l'exécution et l'optimisation dans la conduite des opérations du Groupe ;
- ▶ que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;

- ▶ le respect des lois et des réglementations locales applicables ; et
- ▶ la préservation du patrimoine du Groupe en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment ceux détaillés aux chapitres 2 et 7 du présent document de référence.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### 3.3.1.2. Organisation du contrôle interne

L'objectif de Maurel & Prom est de responsabiliser ses collaborateurs à la démarche de contrôle interne, sachant que cette démarche repose sur la culture, le comportement et la compétence de chacun.

Pour ce faire et en tant qu'acteurs privilégiés du contrôle interne, la direction générale de Maurel & Prom et la direction administrative et financière, en liaison avec le conseil d'administration et plus particulièrement son comité d'audit et des risques définissent les priorités du contrôle interne. Sur la base de ces priorités, les collaborateurs du Groupe sont associés à la mise en œuvre de procédures visant l'atteinte des objectifs. La coordination opérationnelle de la démarche d'audit interne est assurée par le secrétaire général de Maurel & Prom.

La direction de Maurel & Prom met en place l'organisation, les méthodes et les procédures pour assurer le contrôle et la supervision des activités. Elle se réunit régulièrement

*Contrôle interne et gestion des risques*

pour faire le point sur les questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Les membres du comité de direction (le directeur général, le directeur de la production, le directeur de l'exploration, le directeur forage et le directeur administratif et financier) se réunissent toutes les deux semaines pour traiter les questions relatives à la gestion de la Société et analyser les résultats des actions entreprises. Entre ces réunions, chaque membre du comité de direction peut, si nécessaire, provoquer une réunion exceptionnelle.

Un comité de direction élargi réunissant, outre les membres du comité de direction, le directeur Hygiène Sécurité Environnement ainsi que les principaux responsables opérationnels et fonctionnels est réuni trimestriellement. Ce comité a notamment pour objectif d'analyser les anomalies et dysfonctionnements ainsi que les facteurs de risques et en prévenir les éventuelles conséquences. À ce titre, il émet des recommandations et préconisations à l'attention des différents responsables concernés et assure le suivi de leur bonne application.

**3.3.1.3. Gestion des risques**

Une circularisation auprès des différents services concernés et des réunions internes à l'entreprise (juridique, assurances, contrôle de gestion) permettent d'identifier et de quantifier les engagements hors bilan et les risques significatifs de la Société. Les engagements susceptibles d'être pris par la Société sont centralisés au siège social.

Le Groupe a mis en place une approche d'identification et de gestion des risques conduite par le management et incluant le processus de revue et d'approbation des opérations par les filiales opérationnelles. Le conseil d'administration s'assure tout au long de l'exercice de la bonne appréhension des risques encourus du fait de l'activité du Groupe et des mesures de suivi devant être mises en place. Une revue semestrielle de l'ensemble des risques est établie sous son autorité, avec le concours du comité d'audit et des risques, lors des clôtures comptables. Par ailleurs, l'identification et la gestion des risques s'appuient sur une organisation reposant sur des attributions de compétences clairement définies et formalisées par la diffusion d'organigrammes opérationnels et fonctionnels, par la mise en place de délégations de pouvoirs, par un processus régulier de reporting opérationnel et financier et par la constitution d'équipes pluridisciplinaires dédiées à chaque projet ou plan d'actions présentant des risques spécifiques estimés significatifs.

Les principaux risques extérieurs sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe, tels que décrits dans le chapitre 2 « facteurs de risque » du présent document de référence.

La direction de Maurel & Prom, en coordination avec les responsables des filiales, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques identifient et analysent les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité ou le patrimoine du Groupe.

Le Groupe a souscrit des assurances couvrant plusieurs types de risques, dont des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. Ces couvertures sont décrites au paragraphe 2.4. du présent document de référence.

**3.3.1.4. Mise en œuvre**

Le Groupe est composé d'un établissement siège, de filiales et établissements opérationnels, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction locale, qui elle-même rapporte à la direction générale du Groupe. Cette direction locale coordonne les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité.

Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées, outre leurs propres fonctions techniques, de leurs services financier, comptable et juridique. Pour les filiales ne disposant pas de leurs propres services administratifs, les directions fonctionnelles de Maurel & Prom assurent une fonction de support à ces opérations. La prévention et les activités de contrôle des risques industriels et environnementaux sont de la compétence des entités opérationnelles.

Les directeurs opérationnels et financiers des établissements et filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoirs adaptées.

Les responsabilités « métiers » sont assurées par les directeurs des différentes fonctions en charge, au niveau du Groupe, des activités exploration, développement et production, forage, HSE, finance/administration/ressources humaines. En conséquence, les décisions importantes sont préparées en coordination avec et validées par les directeurs de fonction concernés avant transmission à la direction générale du Groupe pour approbation.

Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le service juridique Groupe.

Pour limiter les risques juridiques liés aux litiges, le Groupe a mis en place une direction juridique centralisée, assistée de conseils spécialisés au regard du droit concerné, pour la formalisation de ses engagements contractuels, le respect de ses obligations de toutes natures et la défense de ses intérêts, dès lors que ces éléments sont estimés présenter un facteur de risque significatif.

*Contrôle interne et gestion des risques*

La direction de la comptabilité de Maurel & Prom assure l'élaboration des résultats consolidés du Groupe. Elle suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, en liaison étroite avec les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés sont établis semestriellement. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la direction, le comité d'audit et des risques et le conseil d'administration.

Le département de contrôle de gestion de Maurel & Prom coordonne l'élaboration financière du budget du Groupe et le reporting mensuel consolidé. Il procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts.

L'existence dans les principales entités opérationnelles d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, renforce le dispositif de contrôle interne.

La gestion des flux, positions et liquidités ainsi que les instruments financiers sont centralisés (convention de trésorerie) par la direction trésorerie et financement. Cette direction est également en charge de la gestion des risques portant sur les instruments financiers et les activités de trésorerie et de change dans le cadre de la politique édictée par la direction générale du Groupe.

En matière de système d'information, le Groupe utilise des outils standards pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la trésorerie et la gestion du personnel (logiciel de consolidation intégré dans toutes les filiales, intervention de consultants lors des clôtures, sous-traitance des systèmes d'information auprès de prestataires externes).

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous la responsabilité du directeur général, du conseil d'administration ainsi que du directeur financier adjoint en charge de la communication financière.

Chaque trimestre, Maurel & Prom communique au marché financier son chiffre d'affaires et, dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidés relatifs à ce semestre.

Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations d'Euronext. Les documents financiers communiqués au marché sont préparés par les services comptabilité et contrôle de gestion et validés par le conseil d'administration.

La direction financière s'assure ensuite que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe, aux préconisations du conseil d'administration et aux obligations légales et réglementaires. Les commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

Le Groupe a attiré l'attention de ses collaborateurs ayant une position d'initié sur la nécessité de ne pas réaliser d'opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes et de ne pas divulguer d'informations susceptibles d'avoir un impact sur le cours de bourse de l'action.

Les opérations pétrolières s'inscrivent dans un cadre mettant en œuvre les États hôtes qui interviennent nécessairement pour l'application des contraintes légales spécifiques et fréquemment en qualité de partenaires.

Le mode de fonctionnement associatif traditionnellement pratiqué entraîne la participation d'associés impliquant que tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrive obligatoirement dans un budget approuvé et/ou validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle des procédures de contrôle interne opérationnel qui impliquent l'engagement systématique des dépenses par les responsables des centres de coût à chacun des stades opérationnels (recherche, forage, exploitation).

### 3.3.1.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

#### 3.3.1.5.1. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la direction générale, au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application.

#### 3.3.1.5.2. Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est chargé du suivi des actions de contrôle interne, la priorité étant apportée au domaine comptable et financier, sans pour autant omettre les autres fonctions ; il en rend compte au conseil d'administration.

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont décrites en page 82 et 83 au paragraphe 3.2.2.3.1, du présent document de référence.

#### 3.3.1.5.3. La direction générale

La mission de direction générale est notamment de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur bonne mise en application.

#### 3.3.1.5.4. Les contrôleurs internes

Depuis 2009, le secrétaire général de Maurel & Prom coordonne la démarche d'audit et de contrôle interne du Groupe. Il rapporte directement au comité de direction et rend compte au comité d'audit et des risques.

Il s'appuie pour la réalisation des diligences d'audit sur l'audit interne mis en place dans la principale filiale opérationnelle du Groupe (Maurel & Prom Gabon) et sur des consultants externes dûment mandatés à cet effet.

Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants. Le poids, la contribution et l'antériorité des activités et leur rythme de développement sont des paramètres qui sont pris en considération pour l'évaluation des risques. Les plans d'actions décidés suite aux audits font l'objet d'un suivi régulier par le secrétaire général.

#### 3.3.1.5.5. Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession et s'assurent de l'élaboration, du traitement et de la cohérence de l'information comptable et financière au niveau de Maurel & Prom et de ses filiales.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la direction financière et à la direction générale, au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au comité d'audit et des risques.

#### 3.3.2.

### Réalisations 2014 et perspectives 2015

Au cours de l'exercice 2014, des améliorations majeures ont été apportées à la gestion de la trésorerie du Groupe grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel permettant la centralisation de la gestion au niveau du Groupe et renforçant le contrôle et la sécurité de la trésorerie avec la suppression des paiements manuels et l'utilisation de la signature électronique. Tous les trésoriers du Groupe ont reçu une formation pour leur permettre de maîtriser cette nouvelle solution.

La direction en relation avec le comité d'audit et des risques a travaillé sur une cartographie des risques dont l'objectif est de formaliser l'analyse des risques RSE et de les situer par rapport aux risques classiques (voir chapitre 2 du présent document de référence). À partir de cette cartographie, une matrice générale intégrant les risques et les enjeux RSE sera établie au cours de l'exercice 2015.

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, le Groupe a poursuivi le renforcement de son processus de collecte des informations sociales, environnementales et sociétales. Pour ce faire, une mission d'audit a été réalisée au Gabon visant à s'assurer de la fiabilité des informations transmises par la filiale. Ces données une fois collectées, consolidées et analysées par la Société ont été intégrées dans le présent document de référence (voir chapitre 4 du présent document de référence).

## 3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales des actionnaires

### 3.4.1.

#### Convocation aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les conditions d'admission aux assemblées générales sont les suivantes :

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sont constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

### 3.4.2.

#### Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, en y assistant personnellement, en désignant un mandataire ou en retournant un bulletin de vote par correspondance, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication du nom du mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le conseil d'administration à l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société, sous quelque forme que ce soit, par l'enregistrement comptable ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les formules de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation peuvent, si le conseil d'administration l'a prévu, être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée (i) par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou (ii) par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que, le cas échéant, l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits

# 3

## Gouvernement d'entreprise

### *Règles d'admission et de convocation des assemblées générales des actionnaires*

non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions de titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Les modalités d'envoi des formules de vote à distance ou de procuration sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis préalable et l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote des actionnaires à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires ; il s'assure notamment de l'efficacité des moyens permettant leur identification.

Pour le calcul du quorum et de la majorité de toute assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires.

<b>4.1. INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>104</b>
4.1.1. <b>Emploi</b>	<b>104</b>
4.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	104
4.1.1.2. Embauches et licenciements	106
4.1.1.3. Rémunérations et évolution de celles-ci	107
4.1.1.3.1. <i>Participation, intéressement</i>	107
4.1.1.3.1.1. <i>Plan d'intéressement</i>	107
4.1.1.3.1.2. <i>Épargne salariale</i>	107
4.1.1.3.1.3. <i>Actions gratuites consenties aux salariés du Groupe</i>	108
4.1.1.3.1.4. <i>Régime de prévoyance, de retraite et autres avantages</i>	108
4.1.2. <b>Organisation du travail</b>	<b>108</b>
4.1.2.1. Organisation du temps de travail	108
4.1.2.2. Absentéisme	108
4.1.3. <b>Relations sociales</b>	<b>109</b>
4.1.4. <b>Santé et sécurité</b>	<b>109</b>
4.1.4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail	110
4.1.4.2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	110
4.1.4.3. Accidents du travail et maladies professionnelles	111
4.1.5. <b>Formation</b>	<b>112</b>
4.1.5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	112
4.1.5.2. Nombre d'heures de formation	112
4.1.6. <b>Égalité de traitement</b>	<b>113</b>
4.1.7. <b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail</b>	<b>113</b>
<b>4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>114</b>
4.2.1. Politique générale en matière environnementale	114
4.2.2. Pollution et gestion des déchets	115
4.2.3. Utilisation durable des ressources	116
4.2.4. Changement climatique	117
4.2.5. Protection de la biodiversité	118
<b>4.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>119</b>
4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	119
4.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de Maurel & Prom	120
4.3.3. Sous-traitance et fournisseurs	121
4.3.4. Loyauté des pratiques	121
4.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	121
<b>4.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014</b>	<b>122</b>



# 4

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

De par la nature de ses activités d'exploration et production d'hydrocarbures, le Groupe Maurel & Prom gère au quotidien des risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

Appliquer les principes du développement durable est une des clés de sa performance. Maurel & Prom positionne au cœur de son métier d'opérateur pétrolier et gazier et en préalable à tout développement, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de ses activités. Que l'activité ait des effets potentiellement bénéfiques au développement économique local, ou négatifs, pour la sécurité, la santé des personnes et l'environnement, le Groupe définit avec les autorités compétentes des programmes de prévention et de gestion et s'engage à en assurer la bonne application.

Lorsque le Groupe s'associe avec d'autres partenaires qui assument le rôle d'opérateur, la qualité de la gestion des risques hygiène, santé, sécurité et environnement (« HSE ») par ces partenaires est un critère déterminant dans la décision d'investir. L'analyse des risques environnementaux et sociaux et leur gestion fait l'objet de diligences raisonnables. Le suivi de ces risques et l'identification des moyens appropriés à leur bonne gestion font partie intégrante du suivi technique et financier du projet et sont menés avec autant de rigueur professionnelle. Les enjeux extra-financiers des projets dans lesquels le Groupe investit sont placés au centre de la relation avec le partenaire opérateur. Les investissements financiers du Groupe peuvent s'accompagner d'une mise à disposition de son expertise et de moyens humains et techniques.

L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue dans les pays où le Groupe est opérateur.

Trente-cinq nouveaux puits ont été forés sur le permis Ezanga au Gabon.

En Colombie, le forage du puits Basla-1 a été mené à bien sans incident malgré l'altitude élevée (plus de 3000 mètres) nécessitant l'acclimatation des équipes à l'altitude et à des températures basses, la forte déclivité des lieux et la proximité de populations environnantes.

En matière d'emploi, l'année 2014 a été marquée par l'intégration de la filiale Caroil, par le renforcement des effectifs au Gabon, et par la poursuite de la préparation du développement de l'activité en Tanzanie.

La filiale gabonaise, a poursuivi et conclu les chantiers lancés en 2013 visant à optimiser la gestion de ses ressources humaines et à améliorer la prévention et la gestion des risques HSE. La filiale tanzanienne poursuit la mise à niveau de ses procédures HSE pour les adapter à la future configuration du site.

Dans tous les pays, la politique du Groupe de réduction des impacts environnementaux est demeurée une priorité.

En matière de développement durable et d'aide aux communautés locales, le Groupe a renouvelé sa contribution financière à des projets locaux de développement économique et social. En 2014, les engagements contractuels du Groupe en faveur des communautés locales ont significativement augmenté avec une contribution exceptionnelle de 45 MUS\$ versée à l'État gabonais dans le cadre du permis Ezanga et un total, toutes filiales confondues, de près de 61 MUS\$. Au-delà de ses engagements contractuels, le Groupe a consacré volontairement un montant total de 1,2 MUS\$ au financement de projets en soutien aux communautés locales.

En 2015, le Groupe continuera à accompagner ses équipes dans la réalisation de ses objectifs de développement durable en allouant les ressources techniques, humaines et financières nécessaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce, le rapport de gestion présente les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités. Cette présentation s'effectue dans les conditions légales et réglementaires applicables et porte sur les entités du Groupe contrôlées par le Groupe et disposant de personnel.

Concernant les activités portées par Saint-Aubin Energie, le véhicule d'investissement commun avec MPI et détenu à 33,33 % par la Société, celles-ci font l'objet d'un suivi des risques environnementaux et sociaux au moment de l'investissement et tout au long de la vie des projets. Saint-Aubin Energie n'étant pas opérateur dans les permis dans lesquels elle a des intérêts, le suivi des risques est réalisé par le biais de questionnaires envoyés aux opérateurs. Les informations communiquées par ces sociétés ne sont pas consolidées dans la présentation qui suit.

## 4.1. Informations sociales

La chute des cours du pétrole entamée en 2014 et qui se poursuit en 2015 menace les équilibres financiers à court terme de nombreux acteurs du secteur et vient ajouter de la complexité à la gestion des hommes et des compétences dans un marché du travail structurellement tendu.

En 2014, le Groupe Maurel & Prom a maintenu sa stratégie et son niveau d'activité dans une perspective de long terme tout en poursuivant une activité de gestion d'actifs dynamique lui permettant de préserver les emplois et de poursuivre la consolidation des équipes.

La vision du Groupe d'un secteur fondamentalement marqué par des investissements massifs, des progrès technologiques, et par l'exploration de nouvelles zones géographiques plus difficiles d'accès, nécessitant de former une main d'œuvre qualifiée locale, et favoriser l'accès des femmes à des postes placés à tous les niveaux de l'organisation, demeure inchangée.

### 4.1.1.

#### Emploi

La politique de recrutement du Groupe vise à le doter des meilleures compétences pour accompagner son développement. En favorisant la mobilité, le Groupe offre des opportunités de carrière internationale qui lui permettent de fidéliser son personnel d'encadrement.

Au 31 décembre 2014, la filiale gabonaise portait 61% des effectifs, et les effectifs gabonais (y compris Caroil) concentraient 77% des effectifs totaux. En 2013, la filiale s'était dotée d'un nouvel outil de gestion de carrière en

réalisant la grille des emplois aboutissant à la reclassification du personnel et à la redéfinition des postes en vue de l'amélioration de la flexibilité et de la réalisation de plans de carrière sur vingt ans. En 2014, au sein de la filiale gabonaise, la grille des salaires et la grille des avantages sociaux ont été révisées, uniformisant les conditions salariales et facilitant la gestion des recrutements et de la paie.

#### 4.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait 556 salariés répartis dans 9 pays contre 411 salariés (hors effectifs de Caroil) au 31 décembre 2013.

Les tableaux ci-dessous indiquent à fin 2012, fin 2013 et à fin 2014, la répartition selon les critères suivants : fonction, tranche d'âge, zone géographique par genre et expatriés/salariés locaux.

Les informations ci-dessus intègrent à partir de 2014 les effectifs de la filiale Caroil.

En 2014, la nomenclature des fonctions a été révisée afin de mieux refléter les métiers exercés dans le Groupe. Cette grille a été appliquée rétroactivement aux effectifs à fin 2012 et à fin 2013 qui apparaissent ainsi modifiés dans le tableau ci-dessous.

Fonction	2012*	2013*	2014
Ingénieurs	65	67	81
Techniciens	141	195	285
Fonctions support	137	149	190
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>411</b>	<b>556</b>

\* Les répartitions des fonctions du Groupe, sur le périmètre Maurel & Prom hors Caroil et avant application de la nouvelle nomenclature, étaient de 84 ingénieurs, 74 techniciens et 185 fonctions support en 2012 et de 111 ingénieurs, 72 techniciens et 228 fonctions support en 2013.

## 4

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

## Informations sociales

Répartition par tranche d'âge	2012	2013	2014
< à 25 ans	5	7	17
25 à 34 ans	103	124	180
35 à 44 ans	136	155	196
45 à 54 ans	72	87	116
> à 55 ans	27	38	47
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>411</b>	<b>556</b>

## Répartition géographique

(effectifs inscrits, tous types de contrat de travail) par genre

	2012			2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Afrique	238	38	276	311	43	354	433	53	486
Amérique latine	22	9	31	14	10	24	11	8	19
Europe/Moyen orient	26	10	36	23	9	32	38	11	49
Amérique du Nord	-	-	-	1	-	1	2	-	2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>57</b>	<b>343</b>	<b>349</b>	<b>62</b>	<b>411</b>	<b>484</b>	<b>72</b>	<b>556</b>
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>		<b>343</b>	<b>411</b>		<b>411</b>	<b>556</b>		<b>556</b>

## Répartition salariés expatriés/locaux au 31/12/2014

	Expatriés	Locaux	Total
Afrique	61	425	486
Amérique latine	2	17	19
Europe / Moyen Orient	2	47	49
Amérique du Nord	2	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>489</b>	<b>556</b>

## 4

# Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

## Informations sociales

### 4.1.1.2. Embauches et licenciements

La politique de recrutement a été marquée en 2014 comme en 2013 par la poursuite de l'internalisation des compétences au Gabon, par la réallocation des ressources en Amérique latine et par l'intégration des effectifs de Caroil.

Entre les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, les effectifs du Groupe ont augmenté de 35 %. En intégrant dans les effectifs 2013 ceux de la filiale Caroil, les effectifs du Groupe ont augmenté de 9 % en 2014.

Au Gabon, la filiale a poursuivi le renforcement de ses équipes en charge de la production et de la maintenance des installations de production. La filiale a recruté 46 personnes, soit 67 % des recrutements totaux. 72 % de ces nouveaux contrats sont à durée indéterminée.

En Tanzanie, la filiale a embauché deux superviseurs de production confirmés, précédemment en poste au Gabon en tant que chefs de site.

En 2014, quatre personnes ont été transférées de Maurel & Prom Colombia B.V. à l'établissement Maurel & Prom Sur America qui détient le permis SN-11 depuis juillet 2014.

Recrutement	2012			2013			2014 *		
	Permanent	Précaire	Total	Permanent	Précaire	Total	Permanent	Précaire	Total
<b>TOTAL GROUPE</b>	105	9	114	69	30	99	51	18	69
Dont Société	2	2	4	1	1	2	1	4	5

\* Hors mobilités internes correspondant au mouvement de huit personnes. En 2013, les embauches ci-dessus sont à corriger de 5 transferts internes portant sur des contrats à durée indéterminée ; en 2012, il n'y a pas eu de transfert.

Le tableau ci-dessous présente les sorties du Groupe, hors retraites, mutations et cessations anticipées d'activité au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 :

	2012	2013	2014
Sorties hors retraites / mutations / cessations anticipées d'activité, dont :	20	26	21
Départs volontaires (démissions, départs négociés, ruptures conventionnelles)	4	15	5
Fin de contrat à durée déterminée	9	3	4
Licenciements	6	6	9
Décès	1	1	2
Congé création d'entreprise	-	1	-
Fin de mandat social	-	-	1
<b>TOTAL DES SORTIES / TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>5,83 %</b>	<b>6,33 %</b>	<b>3,78 %</b>

Dans le contexte actuel et dans le cadre du développement des activités du Groupe, il n'est pas envisagé de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

## Informations sociales

## 4.1.1.3. Rémunérations et évolution de celles-ci

Les rémunérations des mandataires sociaux sont décrites au paragraphe 3.2.3 du présent document de référence, étant précisé que la part variable de ces rémunérations (jetons de présence) n'est pas soumise à des critères qualitatifs ou quantitatifs liés à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale de la Société.

Le Groupe s'attache à valoriser et récompenser de manière équitable la contribution de chacun de ses collaborateurs aux succès de l'entreprise. La rémunération varie selon le poste, les compétences, les performances et le potentiel de chacun. Ces principes communs s'adaptent en fonction de paramètres locaux tels que la législation sociale, le contexte économique et le marché de l'emploi des différents pays où le Groupe est présent.

Pour l'ensemble du Groupe, la répartition des charges de personnel est la suivante :

	2013 *	2014
<b>MASSE SALARIALE, COMPRENANT :</b>		
Salaires et rémunérations	20 191 283	28 775 822
Intéressement	591 007	361 271
Charges / cotisations patronales	6 916 309	11 557 258
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>27 698 600</b>	<b>40 694 351</b>

\* La valeur nette 2013 a été actualisée pour tenir compte d'une correction apportée sur la masse salariale de la filiale MPATI et de l'application de la norme IFRS11.

## 4.1.1.3.1. Participation, intéressement

Les salariés de la Société et ceux de Maurel & Prom Assistance Technique sont associées à la performance du Groupe et à son capital par la mise en place d'un plan d'intéressement et d'une épargne salariale. Le Groupe a également décidé de mettre en place un système global d'attribution gratuite d'actions destiné notamment à récompenser les salariés des sociétés étrangères du Groupe dans lesquelles les mécanismes d'intéressement collectifs prévus par le droit français n'existent pas.

## 4.1.1.3.1.1. Plan d'intéressement

Les salariés de la Société et de Maurel & Prom Assistance Technique bénéficient d'un accord d'intéressement. Les accords d'intéressement actuellement en place dans ces sociétés ont été respectivement conclus pour Maurel & Prom Assistance Technique et pour la Société le 23 juin 2013 et le 21 mai 2012. Ces accords sont motivés par une double volonté : (i) solidariser les salariés pour stimuler la dynamique productive de groupe et (ii) respecter la contribution de chacun dans le cadre de l'effort apporté à augmenter la productivité et à améliorer l'organisation du travail.

## 4.1.1.3.1.2. Épargne salariale

La Société a mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2002, une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan Epargne Entreprise (le « PEE »). Ce PEE a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Depuis le 8 septembre 2010, un PEE a été mis en place au sein de Maurel & Prom Assistance Technique. Dans le cadre de ce dispositif, au 31 décembre 2014, 53 salariés (dont 13 anciens salariés) participent au capital de la Société à hauteur de 208 000 actions, soit 0,17 % du capital social.

Tous les salariés de ces sociétés ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent y adhérer, s'ils le souhaitent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, par des versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), et par l'abondement et des transferts d'épargne du bénéficiaire dans le plan.

L'effort d'épargne des salariés est encouragé par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

L'abondement 2014 au PEE (fonds versés au PEE pour les salariés) a été de 208 604 € (contre 196 488 € en 2013).

## 4

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

## Informations sociales

## 4.1.1.3.1.3. Actions gratuites consenties aux salariés du Groupe

	Plan 2010	Plan 2011 n°1	Plan 2011 n°2	Plan 2011 n°3	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	20/12/2010	01/06/2011	20/07/2011	19/12/2011	21/12/2012	30/08/2013	28/03/2014
Période d'acquisition	20/12/2012	01/06/2013	20/07/2013	19/12/2013	21/12/2014	30/08/2015	28/03/2016
Période de conservation	20/12/2014	01/06/2015	20/07/2015	19/12/2015	21/12/2016	30/08/2017	28/03/2018
Nombre de salariés concernés	47	2	4	41	35	3	18
Nombre d'actions gratuites	252 100	29 750	41 650	90 238	72 451	34 000	56 840

## 4.1.1.3.1.4. Régime de prévoyance, de retraite et autres avantages

La Société et Maurel & Prom Assistance Technique ont adhéré à un régime de retraite complémentaire qui est une convention d'assurance collective, auprès de Generali. Cette affiliation concerne l'ensemble du personnel de ces sociétés et les taux de cotisations patronales sont de 8 % sur les tranches A, B et C. Les sommes versées au titre de ce régime se sont élevées à 428 300 € en 2014 (contre 400 075 € en 2013).

## 4.1.2.

## Organisation du travail

## 4.1.2.1. Organisation du temps de travail

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations nationales et du contexte local.

En France, la Société applique la convention collective de l'industrie pétrolière depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004.

## Horaires

En France, un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.

En outre, la Société a mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2011, auprès de l'ensemble des cadres qui disposent d'une autonomie dans leur emploi du temps et des salariés autonomes, un système de forfait en jours. Ce système

permet de décompter la durée du travail des personnes concernées en jours et non plus en heures. Une limite annuelle est fixée par accord collectif à 218 jours au plus mais un salarié peut légalement travailler au-delà de cette limite jusqu'à 282 jours.

## Recours aux heures supplémentaires

La Société n'a pas recours au système des heures supplémentaires pour les salariés relevant du régime des 35 heures ainsi que pour les salariés employés au « forfait-jours ». Ces derniers peuvent récupérer tout jour travaillé au-delà de la limite fixée par l'accord collectif.

Caroil applique à ses effectifs métropolitains un forfait en jours de 218 jours par an. Les salariés expatriés de Caroil travaillent selon le régime particulier des rotateurs.

## 4.1.2.2. Absentéisme

En 2014, le taux d'absentéisme global est estimé à 4,12 % contre 3,63 % en 2013 et le taux d'absentéisme pour raison de maladie est estimé à 2,25 % contre 1,45 % en 2013. Ces taux d'absentéisme étaient respectivement estimés à 2,3 % et à 1 % en 2012<sup>(1)</sup>.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

- ▶ absentéisme global :  $B / (A+B)$
- ▶ absentéisme pour cause de maladie :  $C / (A+B)$

Où :

(A) correspond au nombre de jours effectivement travaillés par l'ensemble de l'effectif contractuel, jours de formation inclus ;

(1) En 2012 le périmètre de calcul incluait du personnel mis à disposition non salarié de Maurel & Prom.

En 2013, le périmètre est réduit au personnel Maurel & Prom et la donnée 2012 a été révisée en conséquence.

*Informations sociales*

(B) correspond au nombre de jours d'absence (maladie, maladie professionnelle, maternité, accident du travail et/ou de trajet ou toute autre absence non prévue contractuellement) ; et

(C) nombre de jours de maladie (hors maladie professionnelle, maternité, accident du travail et ou de trajet, etc.).

**4.1.3.****Relations sociales****(A) Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci**

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue entre les salariés, leurs représentants et la direction. Dans les filiales du Groupe, le dialogue s'organise conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Au Gabon, le dialogue social revêt une importance particulière. Un Comité Permanent de Concertation Économique et Sociale, institué par le Code du travail, se réunit au moins une fois par an. Lors de ces réunions, les représentants du personnel se voient présenter les budgets en cours ainsi que les budgets prévisionnels, les axes de développement de l'entreprise et les besoins en recrutement. Le Comité d'Organisation des Œuvres Sociales et le soutien financier ou technique de la filiale gabonaise de Maurel & Prom à des projets sociaux participent également au dialogue social. En 2014, les négociations de la révision de la grille des salaires et des avantages sociaux ont été menées à leur terme avec succès.

En Colombie, le comité mixte de santé au travail (voir paragraphe 4.1.4.2. du présent document de référence) constitue un lieu d'échange entre salariés et employeurs au-delà des seuls sujets relatifs à la santé au travail.

**(B) Bilan des accords collectifs**

Le Groupe est implanté dans des pays où l'industrie locale de l'exploration et production d'hydrocarbures, plus ou moins récente, ne dispose pas toujours de convention collective de branche.

En l'absence de tels dispositifs, les filiales du Groupe mettent alors en place, au cas par cas, des accords collectifs pouvant notamment traiter de la couverture des frais de santé des salariés et des rémunérations.

Au Gabon, la négociation de la convention collective de branche entre le Gouvernement gabonais et le principal syndicat du pays, l'ONEP, n'a pas abouti en 2014. Une fois entrée en vigueur, celle-ci sera applicable à toutes les sociétés pétrolières exerçant leur activité au Gabon.

Maurel & Prom Gabon dispose d'un accord sur les rémunérations depuis 2010 dont la révision, qui tient compte de la grille des emplois mise en place en 2013 (voir paragraphe 4.1.1. du présent document de référence), a été finalisée en 2014.

Au Congo, une commission tripartite Administration-Syndicat-Patronat est mise en place.

En Tanzanie, avec la croissance de l'activité prévue en 2015, l'organisation du dialogue social se formalise davantage. Instituées en 2013, des réunions trimestrielles dédiées au dialogue social auxquelles participe le personnel se sont tenues en 2014. En août 2014, les salariés ont adhéré au syndicat Tanzania Mines, Energy, Construction and Allied Workers Union (TAMICO).

**4.1.4.****Santé et sécurité**

La santé et la sécurité sont une préoccupation essentielle du Groupe. La Société s'attache à améliorer de façon continue les conditions de travail, à prévenir les risques et à réduire les nuisances, en mettant en œuvre un programme de gestion « Hygiène Santé Sécurité Environnement et Qualité », qui s'appuie sur les meilleures pratiques sectorielles, dans le respect des réglementations nationales.

En termes d'organisation, les responsabilités en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (« HSE ») sont clairement définies à tous les niveaux.

Le directeur des opérations de Maurel & Prom est responsable de l'application au sein du Groupe des principes de la Charte Sécurité Environnement Qualité du Groupe établie en 2006. À cet égard, il définit la politique, les objectifs et l'organisation HSE pour le Groupe.

Le Groupe a également mis en place un comité exécutif HSE, présidé par le directeur général de Maurel & Prom. Il réunit le directeur des opérations du Groupe, le directeur de l'exploration du Groupe, le directeur forage du Groupe, le secrétaire général du Groupe et le responsable HSE du Groupe. Ce comité définit la politique et les objectifs HSE du Groupe, réoriente les objectifs en tant que de besoin, et suit les performances HSE et les plans d'actions correspondants.

*Informations sociales*

Au sein des filiales du Groupe, les directeurs généraux sont responsables, en dernier ressort, des sujets HSE et sont en charge de s'assurer que, dans toutes les activités exercées par leur filiale, la sécurité et la santé des personnes, la protection de l'environnement et la protection des biens mobiliers et immobiliers sont respectées.

En mai 2013, la filiale gabonaise s'est dotée de sa propre politique Hygiène-Santé qui recouvre les domaines de l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement. Elle engage la direction générale de Maurel & Prom Gabon, ses collaborateurs, ses partenaires et sous-traitants et a pour objet l'amélioration permanente de la performance.

En prévision de l'activité 2015, la filiale tanzanienne a entamé en 2014 la révision des procédures HSE avec une mise à niveau afin de les adapter au développement de l'activité.

Concernant l'activité de forage, traditionnellement, les responsabilités HSE entre la société de forage et l'opérateur sont, par contrat, précisément réparties. La société de forage établit un système de management HSE dont elle a la charge de la mise en œuvre. Les mêmes règles s'appliquent dans les relations intra-groupe, entre Caroil et les filiales d'exploration et production du Groupe.

À noter, le système de management de la qualité, de la santé sécurité au travail et de l'environnement de Caroil repose sur un système documentaire robuste et efficace triplement certifié (ISO 14001 : 2004, ISO 9001 : 2008 et OHSAS 18001 : 2007).

#### 4.1.4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail

Les pays dans lesquels le Groupe opère, notamment le Gabon et la Colombie, ont adopté des législations spécifiques en matière de conditions de travail et de santé des salariés que les filiales appliquent.

En Colombie, le respect des directives en matière de prévention des accidents du travail et des maladies du travail est vérifié par des rapports d'activité et de performance HSE semestriels envoyés à l'Autorité Nationale des Hydrocarbures, par des audits menés par cette autorité à l'occasion des audits annuels de HSE réalisés sur tous les contrats exploration et production ainsi qu'à travers les audits du conseil colombien de sécurité. Maurel & Prom Colombia BV, à partir de la procédure interne (audits HSE, formation), s'assure également de l'application des normes légales par ses sous-traitants.

Au Gabon, des programmes de prévention des risques systématiques sont déployés sur tous les sites et installations de Maurel & Prom Gabon. En 2014, des procédures spécifiques ont été mises en œuvre pour prévenir les accidents sur le haut du corps, la transmission du virus Ebola et les accidents lors des déplacements. Les procédures d'accueil sur site ont été révisées pour rendre la visite médicale obligatoire avant la prise de poste et pour permettre l'amélioration du contrôle des entrées sur site en prévention d'Ebola. En effet, traditionnellement les infirmeries peuvent accueillir la population locale. Cet accueil a été temporairement interdit. Si nécessaire, le médecin se déplace dans le village avec l'accord du chef de site. Le service de géolocalisation a été étendu à l'ensemble des véhicules, les communications radio ont été mises en place sur l'ensemble du site ainsi que les véhicules.

#### 4.1.4.2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années, dans la plupart de ses filiales en France, Gabon, Colombie et Tanzanie, des accords portant sur la protection sociale de ses salariés. Ces accords permettent, sous certaines conditions, de prendre en charge la totalité des frais médicaux des salariés et éventuellement ceux de leur famille.

En Colombie, la législation locale prévoit que toute société développant des activités sur le territoire colombien et employant plus de 10 salariés doit être dotée d'un comité mixte de santé au travail. Maurel & Prom Colombia BV a mis en place ce comité qui comprend un représentant des salariés et un représentant de l'employeur. Ce comité est en charge de promouvoir et de contrôler le respect des règles et règlements de santé et de sécurité au travail.



## 4

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise

## Informations sociales

## 4.1.4.3. Accidents du travail et maladies professionnelles

Les taux de fréquence des accidents de travail pour les effectifs du Groupe sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014
Taux de fréquence des blessures avec arrêt (LTIF) <sup>(3)</sup>	4,55	7,27	3,62
Taux de fréquence des blessures déclarées (TRIR) <sup>(4)</sup>	7,93	8,49	4,82

<sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> En 2012, le périmètre de calcul incluait du personnel mis à disposition non salarié de Maurel & Prom.  
En 2013, le périmètre est réduit au personnel de Maurel & Prom et la donnée 2012 a été révisée en conséquence.

Le taux de fréquence des blessures avec arrêt (*Lost Time Injury Frequency – LTIF*) est égal à la somme des décès et des blessures ou maladie résultant du travail qui empêchent cette personne de travailler le jour suivant l'accident (*Lost Time Injury – LTI*), multipliée par 1 million d'heures travaillées et divisée par le nombre d'heures travaillées.

Le taux de fréquence des blessures déclarées (*Total Recordable Injury Rate – TRIR*) est égal à la somme (i) des décès, (ii) des blessures ou maladie résultant du travail qui empêchent cette personne de travailler le jour suivant l'accident (LTI), (iii) des cas de travail aménagé (*Restricted Work Day Case – RWDC*) correspondant à une blessure provoquant une inaptitude médicale, étant précisé qu'il ne peut s'agir ni d'un décès, ni d'une blessure avec arrêt de travail et (iv) des cas nécessitant un traitement médical (*Medical Treatment Case – MTC*) défini par une blessure donnant lieu à des soins assurés par un médecin ou un infirmier, l'ensemble multiplié par 1 million d'heures travaillées et divisé par le nombre d'heures travaillé.

Pour le Gabon, le taux de gravité représentant la durée moyenne d'arrêt par accident est de 24 jours en 2014 contre 9,71 jours en 2013 et 6,04 jours en 2012. Les autres filiales n'ont pas déclaré de cas d'accident avec arrêt.

Les Sociétés Françaises du Groupe n'ont pas déclaré de maladies professionnelles en 2014. Par ailleurs, la Société n'a pas connaissance de maladies professionnelles qui pourraient être déclarées par les filiales du Groupe conformément à la réglementation applicable dans chacun des pays dans lesquels ces filiales sont implantées.

Au Gabon, les accidents de la route représentent une part importante des accidents du travail. Ceci s'explique en partie par la nature du site très étendu géographiquement dans une région montagneuse. Pendant la saison des pluies et la saison sèche, très marquées, les pistes sont glissantes. Le dénivelé important accentue les problèmes de sécurité. Depuis 2009, Maurel & Prom a pris successivement différentes mesures correctives pour atténuer ce risque en mettant notamment en place un programme de formation « bonne conduite ». Par ailleurs, un suivi de géolocalisation des véhicules a été déployé en 2013. En 2014, six véhicules avec arceaux intérieurs et extérieurs ont été mis en circulation sur les sites d'Onal et de Coucal. Les chocs et heurts étaient la première source d'incidents en 2014.

Les opérations critiques pour l'activité de forage sont les opérations de manutention avec des risques de pincement, les opérations de levage avec le risque de chute d'objet et le travail en hauteur. Les transports et le paludisme sont également une cause d'accident ou de maladie.

Le risque d'explosion correspondant à la survenue incontrôlée d'un nuage gazeux ou d'hydrocarbures inflammables est considéré comme un scénario majeur ou catastrophique. Une série d'équipements et de barrières redondantes est prévue ainsi que la formation des personnels de sonde dont l'aptitude à contrôler une éruption est validée tous les deux ans.

## 4.1.5.

## Formation

Les enjeux de la politique de formation du Groupe sont doubles : d'une part, développer une culture d'entreprise HSE en interne et auprès des sous-traitants et des contractants et, d'autre part, développer la formation continue et le transfert des compétences vers des emplois locaux.

## 4.1.5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation de la Société est notamment organisée autour de missions telles que l'actualisation et le renouvellement des certificats d'aptitude aux techniques sécuritaires, la formation des employés locaux aux métiers du pétrole, la formation continue en fonction de parcours individuels et la formation des responsables HSE, qui sont confiées à des organismes de formation extérieurs.

Le transfert de compétences et la « localisation » s'organisent plus particulièrement en interne.

La formation organisée en interne a deux objectifs :

- ▶ optimiser les coûts de formation et réaliser prioritairement des formations HSE et métiers typiques (exploration et exploitation);
- ▶ renforcer prioritairement les capacités et développer les compétences du personnel exploration et exploitation.

Au Gabon, les formations en sécurité préventive concernent les habilitations électriques ou la maîtrise des techniques de prévention sécuritaire en milieu pétrolier.

Par ailleurs, les formations orientées exploration et exploitation sont dispensées sous forme de compagnonnage sur le terrain, connue sous le jargon « *On The Job Training* ». Ces formations dispensées par les ingénieurs et responsables métiers Production ont concerné 26 thématiques en 2014.

## 4.1.5.2. Nombre d'heures de formation

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'heures de formation externe, ainsi que le coût y afférent, dispensées aux salariés du Groupe au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

	2012		2013		2014	
	Nombre d'heures de formation	Coût	Nombre d'heures de formation	Coût	Nombre d'heures de formation	Coût
Salariés du Groupe	7 098	252 219 €	38 653	705 631 €	15 837	652 972 €

La réduction du volume d'heures consacrées à la formation externe en 2014 par rapport à 2013 s'explique par la diminution de la formation en Colombie en 2014 et

l'effort mis sur le développement de la formation interne au Gabon mentionné au paragraphe 4.1.5.1.

## 4.1.6.

**Égalité de traitement**

Le Groupe assure l'égalité des chances pour l'ensemble de ses salariés en fondant le recrutement de ses collaborateurs sur des critères explicites et non discriminatoires et en sensibilisant les managers des entités opérationnelles ainsi que les acteurs du recrutement à ces principes et au respect des législations applicables. Du fait de son implantation internationale, le Groupe est pleinement conscient que la promotion de la diversité est également synonyme de lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'il s'agisse d'ouverture à différents milieux sociaux, d'égalité professionnelle ou d'intégration.

**(A) Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le Groupe cherche indifféremment à recruter des hommes ou des femmes pour pourvoir les postes disponibles. Au 31 décembre 2014, les femmes représentaient 13 % des effectifs du Groupe et 10 % des recrutements sur l'année, contre respectivement 15 % des effectifs et 10 % des recrutements en 2013. En 2014, 10 % des femmes employées dans le Groupe occupent une fonction d'ingénieur – telles qu'ingénieur pétrolier, ingénieur forage, ou chef de service environnement – contre 15 % pour l'ensemble des effectifs du Groupe.

**(B) Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Le Groupe n'a pas adopté de mesure de discrimination positive pour intégrer la diversité du handicap dans le lieu de travail et dans la planification stratégique de l'entreprise.

Un rapport de l'OIT intitulé « Compétences, développement des ressources humaines et formation à la sécurité, actuels, et à venir, dans l'industrie du gaz et du pétrole » paru en 2012 indique, qu'à fin 2012, une seule compagnie pétrolière avait rejoint le Réseau Mondial Sur l'Entreprise et le Handicap créé par le Bureau International du Travail. Cette donnée illustre la difficulté du secteur à s'engager davantage dans ce domaine.

En 2014, sur l'ensemble des effectifs du Groupe, une personne est en situation de handicap.

**(C) Politique de lutte contre les discriminations**

Le Groupe souhaite donner à tous ses salariés une égalité des chances à tous les stades de leur carrière professionnelle. À cet égard, le Groupe ne se fonde pas, pour prendre ses décisions, sur des critères notamment liés à la race, à la nationalité, à la religion, à l'origine ethnique, au sexe, au statut familial, aux mœurs, aux opinions politiques, aux activités syndicales et, sauf inaptitude reconnue par la Médecine du travail, à l'état de santé. Le Groupe reconnaît comme seuls critères de choix valables, les qualités professionnelles et les qualifications de chacun.

Le Groupe s'engage à respecter pleinement les principes de non-discrimination, tels qu'ils sont inscrits tant dans les textes français (déclaration des droits de l'homme et du citoyen, lois et décrets en vigueur) que dans les textes européens et locaux applicables.

## 4.1.7.

**Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail***Liberté d'association et du droit de négociation collective/élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession/élimination du travail forcé ou obligatoire/abolition effective du travail des enfants*

La politique générale de l'entreprise répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants.

## 4.2. Informations environnementales

En matière de protection de l'environnement, l'objectif du Groupe est de préserver les zones pouvant être affectées par ses activités et de sensibiliser les communautés locales au thème de l'environnement. Chaque filiale met en œuvre un programme de gestion environnementale portant sur l'identification, la prévention et l'atténuation des risques environnementaux.

### 4.2.1.

#### Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du Groupe repose sur la maîtrise de sa consommation énergétique, la maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre et la gestion optimale de son émission de déchets.

#### (A) Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La gestion des sujets liés à l'environnement est intégrée aux départements HSE des filiales du Groupe. Cette gestion fait l'objet de reportings réguliers au plus haut niveau de l'entreprise. Au Gabon, un département environnement distinct des autres fonctions existe.

Le système de management intégré HSE du Groupe a été défini en 2008 d'après le modèle de système de management HSE de l'International Association of Oil and Gas Producers (« OGP »).

Les programmes de management concernant le respect de l'environnement sont construits autour de la gestion des déchets, de l'étude d'impact sur l'environnement, du transport et du stockage de produits dangereux ainsi que de l'aménagement et de la réhabilitation des sites et des plates-formes.

La révision du référentiel de procédures HSE débutée en 2012 par un audit s'est poursuivie en 2013 par l'adoption de directives générales, de procédures Groupe et de procédures filiales actualisées.

La gestion et la réhabilitation des sites nécessitent des réserves financières. Ces dernières sont mentionnées au paragraphe 4.2.1 (D) du présent document de référence.

La mise en œuvre opérationnelle du système de management environnemental dans les différentes filiales du Groupe varie en fonction de la taille de la filiale considérée et du niveau d'activité de cette dernière. La filiale gabonaise de Maurel & Prom est une implantation pilote pour le Groupe. Elle est entrée en phase de consolidation de son système de gestion.

Bien que le Groupe reconnaisse la valeur de la certification dans chaque pays, les installations du Groupe sont régulièrement soumises à des contrôles et des audits des organisations non gouvernementales, des gouvernements locaux et des populations locales il n'a pas cherché, jusqu'à présent, à mettre en place un processus de certification pour ses installations.

#### (B) Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Au même titre que la santé et la sécurité, l'environnement est au cœur de la politique de formation et de sensibilisation des salariés du Groupe.

Dans l'étude environnementale d'un projet, un plan de gestion est élaboré comme mentionné au paragraphe 4.2.1. (C) du présent document de référence. Ce plan de gestion environnemental est transmis aux opérateurs sur site pour application.

Il s'accompagne d'une information et d'une sensibilisation des opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, qu'ils soient salariés du Groupe ou contractants.

En 2014, au Gabon, des formations internes ont été dispensées sur l'induction HSE et la gestion des déchets sur le site de Coucal.

En 2014, le service environnement de la filiale gabonaise a participé aux ateliers suivants :

- ▶ atelier de lancement de la 3<sup>e</sup> communication sur les changements climatiques. Cet atelier avait pour but de présenter le contenu du rapport final de la deuxième communication du Gabon sur les changements climatiques et de mettre en place un plan d'action afin d'améliorer la fiabilité des données ; et
- ▶ atelier sous régional sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, organisé par la plateforme *Global Initiative for West, Central and Southern Africa* (« GI WACAF ») sous la direction de l'Environnement.

## Informations environnementales

**(C) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Chaque projet est initialement basé sur une étude de risque préliminaire qui aboutit à la définition d'un plan de gestion environnemental (« PGES ») approuvé par les autorités compétentes. Les ressources financières, humaines et techniques adéquates sont mises à disposition pour son application. La mise en œuvre de ces plans de gestion fait en outre l'objet d'audits réguliers internes et externes par l'autorité compétente.

Les études d'impact sont réalisées conformément aux réglementations locales, avant le projet puis tout au long du projet. Afin de permettre l'identification, l'évaluation et la prévention des risques, le Groupe s'appuie à la fois sur des expertises internes et sur des experts externes référencés auprès de l'administration locale.

Si le site est situé dans un parc national ou marin, tout projet fait l'objet de discussion avec les gestionnaires du parc.

À l'issue de ces études de risques, le Groupe déploie les plans d'actions suivants :

- ▶ en amont, afin de lutter contre la dégradation des sols, la détérioration des nappes phréatiques ou les retombées de boue dans les cultures et les rivières, le Groupe demande aux services et entreprises de génie civil de consolider les travaux de terrassement des routes et des plateformes de sites. La stabilisation des zones fragiles est assurée par la mise en place de couvertures végétales (revégétalisation par *hydroseeding*) ; et
- ▶ en aval, la préservation des sites passe par la réhabilitation des zones déforestées ou encore par le tri et la destruction contrôlée des déchets.

Au Gabon, seize personnes salariées de la filiale à temps plein, sont mobilisées sur les sujets environnementaux en 2014. Ces personnes sont rattachées aux départements HSE et Environnement. Douze de ces personnes travaillent sur site en tant qu'agents environnement en charge de la gestion de la déchèterie sur le site d'Onal, superviseurs HSE site ou assistants sécurité environnement.

**(D) Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Au 31 décembre 2014, le montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement au niveau du Groupe était nul. Toutefois, le Groupe a pris des provisions pour abandon et remise en état des sites. Au 31 décembre 2014, ce montant s'élevait à 11,7 M€ contre 10,13 M€ pour l'exercice 2013.

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, le Groupe n'a pris aucune autre provision pour risque extra-financier.

## 4.2.2.

**Pollution et gestion des déchets****(A) Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement***Eau*

Au Gabon, afin de contrôler la qualité de l'eau, Maurel & Prom a construit une station de traitement des eaux de rejet de forage et a installé sur certains champs des puits piézométriques (quatre sur le champ d'Onal). Ces actions lui permettent ainsi de procéder à des prélèvements, de suivre et d'analyser les eaux de rejet du forage, les eaux des rivières environnant les plateformes et les eaux souterraines. Ces actions de suivi sont également complétées par des mesures destinées à limiter les effets d'une pollution d'hydrocarbures accidentelle avec la mise à disposition de barrages flottants ou encore de dispersants utilisés uniquement en cas de nécessité absolue.

*Air*

L'exploitation des hydrocarbures occasionne des rejets dans l'atmosphère qui peuvent participer à la formation de brouillards de particules ou des pluies acides. Les émissions dans l'air peuvent être encadrées par des normes locales qui définissent le type de substance à contrôler, en fonction des standards locaux et du permis d'opération.

*Sols*

Les risques de contamination des sols liés aux activités du Groupe proviennent essentiellement des boues de forage, des déversements accidentels et des déchets (voir paragraphe 4.2.2.B du présent document de référence).

En 2014, neuf événements de déversement d'hydrocarbures accidentel dans le milieu naturel sont intervenus pour un volume total de 43 m<sup>3</sup>. Les déversements ont donné lieu aux actions correctives suivantes : mobilisation des équipes environnement et des équipes de nettoyage, sensibilisation du personnel en charge des opérations, confinement de la pollution, *curage du burn pit*, curage du piège à huile, intervention de sociétés extérieures spécialisées en dépollution le cas échéant et traitement des déchets produits.

## Informations environnementales

	2012	2013	2014 *
Nombre de déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement (> à 1 baril)	1	7	9
Volume total des déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement, en m <sup>3</sup>	5	63	42,9

\* y compris Caroil.

### (B) Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Conformément à l'article 9 de la Charte, le Groupe veille à maîtriser sa production de déchets. Les filiales du Groupe engagées dans l'exploration et la production d'hydrocarbures ont mis en place des systèmes de tri, de traitement et de recyclage des déchets.

### (C) Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités pétrolières et gazières peuvent engendrer des nuisances pour les riverains des sites d'exploration ou de production, essentiellement du bruit et des odeurs mais également des vibrations ou encore du trafic routier, maritime ou fluvial.

Afin de prévenir toute nuisance sonore, le Groupe veille au confinement des équipements tels que les générateurs électriques.

Au Gabon, les nuisances sonores sont considérées comme non significatives à l'extérieur des sites.

Par ailleurs, il convient de noter que les installations du Groupe en Tanzanie, situées dans un parc marin protégé, doivent veiller à ne pas causer de pollution lumineuse pendant les périodes de ponte des tortues et de naissance des baleines.

#### 4.2.3.

### Utilisation durable des ressources

#### (A) Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Aucun des sites du Groupe n'est confronté à des conflits d'usage de l'eau.

L'eau produite par le Groupe, correspondant à l'eau associée au pétrole du réservoir ou provenant d'un aquifère saumâtre, est séparée, traitée et réinjectée dans la formation géologique.

Les prélèvements d'eau douce correspondent aux besoins domestiques (consommation humaine sur les bases de vie) et industriels (préparation du béton pour la phase de construction et de réalisation de travaux de génie civil et de maintenance, préparation de la boue pendant le forage et refroidissement des installations).

En Colombie, le captage de l'eau douce pour usage domestique et industriel est précisément encadré et soumis à autorisation.

Au Gabon, l'eau douce prélevée dans le sous-sol ou en surface à des fins sanitaires ou industrielles (forage) est ensuite en majorité réinjectée ou traitée puis rejetée dans le milieu naturel.

En Tanzanie, la consommation d'eau douce est limitée à l'eau potable en bouteille (l'eau du camp est désalinisée) et à l'eau à usage industriel, pour le forage, prélevée dans des puits à proximité des installations. Cette eau ne fait pas l'objet de comptage particulier. Elle est utilisée en circuit fermé de sorte à limiter les volumes prélevés.

*Informations environnementales***(B) Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Les principales consommations de matières premières des activités du Groupe sont l'eau et l'énergie. Les mesures de récupération et de valorisation énergétique du gaz associé prises par le Groupe sont présentées ci-dessous.

**(C) Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**

Le Groupe utilise différentes sources d'énergie pour mener à bien ses opérations d'exploration et de production (gaz, pétrole). Les installations consomment du gaz naturel produit ou acheté, du diesel pour certains générateurs, du carburant pour les déplacements (kérosène, diesel, essence) et marginalement de l'électricité.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des activités gabonaises, toutes les plateformes seront à terme électrifiées afin d'utiliser une partie du gaz associé à l'huile en substitution aux consommations de gasoil. Le brûleur gasoil de la chaudière du champ d'Onal a également été remplacé par un brûleur gaz dans le même but de réduction des consommations.

En 2014, la consommation d'énergie sur le périmètre opéré des sources de combustion fixes et mobiles de la filiale gabonaise et de Caroil est estimée à 31 425 tep contre 29 844 tep en 2013 pour la filiale gabonaise.

**(D) Utilisation des sols**

L'emprise des activités d'études sismiques et d'exploration sur les terres est très limitée dans le temps. Lorsque les terres sont relâchées, le Groupe s'emploie à les restituer dans leur état d'origine en associant au processus de restauration (choix des essences replantées par exemple) les populations locales. L'emprise des activités de production est plus durable. Le Groupe essaie de limiter son empreinte en reconstituant le plus possible les terrains en déclivité, en ensemençant les talus et les différences de niveaux créées par l'activité et susceptible d'entraîner des ruissellements et des glissements de terrain.

Les activités du Groupe sont localisées sur des terres ne présentant pas de conflit d'usage. Au Gabon, les zones utilisées sont situées dans des concessions forestières exploitées par d'autres sociétés. Fin 2014, l'emprise totale occupée par les plateformes et les routes d'accès est

estimée à 720 hectares. En Colombie et au Pérou, des restrictions d'intervention sont prévues en fonction de la nature de la zone considérée (zone d'exclusion, zone d'intervention avec de hautes restrictions, zone d'intervention avec une restriction modérée et zone susceptible d'intervention). Suite à la cession de la participation de la filiale colombienne dans le champ de Sabanero en septembre 2013, au 31 décembre 2013, l'emprise au sol des activités de la filiale colombienne était limitée aux quatre plateformes du permis de Muisca. À cette date, l'emprise au sol représentait 15 hectares pour une superficie des permis totale de 86 650 hectares. Elle n'est plus que de 6,5 hectares à fin 2014.

**4.2.4.****Changement climatique****(A) Rejets de gaz à effet de serre (GES)**

Dans les activités d'exploration et de production pétrolières, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées au gaz naturel associé à la production de pétrole, qui peut être torché, venté et aux éventuelles fuites.

Le brûlage du gaz est une pratique classique liée à la sécurité des installations. La quantité de gaz brûlé peut dépendre également de la mise en place ou non de procédés de réinjection de gaz et d'infrastructures de traitement de gaz, de la consommation interne de gaz, des débouchés commerciaux des hydrocarbures extraits ou encore de la nature de l'hydrocarbure extrait. Le gaz torché est alors une ressource non valorisée et une source de pollution. Depuis plusieurs années, le secteur s'organise pour diminuer les volumes de gaz torché et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Dans le Groupe, le torchage du gaz est limité. En Tanzanie, la filiale ne torche pas le gaz. Au Gabon, les puits d'Onal sont à faible GOR (*gas oil ratio* – indice représentant la quantité de gaz dissout dans l'huile ; plus ce ratio est faible, moins la quantité de gaz est importante) et le volume de gaz torché est relativement faible.

Les autres sources d'émission directes de gaz à effet de serre proviennent essentiellement de l'utilisation de carburants et de gaz pour les groupes électrogènes, les générateurs, les compresseurs sur les installations et les camps ainsi que pour les moyens de transport utilisés par le Groupe (petites embarcations, véhicules, camions, avions) et des éventuels rejets fugitifs.

*Informations environnementales*

Au Gabon, sur le périmètre opéré, en 2014 le volume de gaz torché était de 38,7 Nm<sup>3</sup> contre 35,5 MNm<sup>3</sup> en 2013. En 2014, l'intensité des émissions de GES correspondant aux émissions de sources de combustion fixes et mobiles sur le périmètre opéré par la filiale était estimée à 18 486 tCO<sub>2</sub>e/M barils contre 19 567 tCO<sub>2</sub>e/M barils en 2013.

S'inscrivant dans la politique nationale gabonaise de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction du torchage du gaz associé, le Groupe a décidé d'installer au Gabon des compresseurs pour récupérer le gaz associé et l'utiliser pour alimenter les stations pour réchauffer l'huile exportée. Ce gaz se substituera au gaz naturel acheté à des tiers. Ce projet, inscrit au budget 2012, est retardé. Il sera opérationnel en 2016.

**(B) Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Un nombre important d'impacts spécifiques du changement climatique sont marqués d'une grande incertitude. Dans ce contexte, pour le secteur pétrolier et gazier, l'adaptation au changement climatique signifie, d'une part, améliorer la robustesse et la flexibilité des infrastructures et, d'autre part, augmenter la « capacité d'adaptation » du secteur, des pays hôtes et de leurs populations.

La stratégie d'adaptation nécessite d'inclure les impacts du changement climatique dans le système de management des risques au niveau sectoriel et sur toute la chaîne de valeur. Elle nécessite de prévoir des réponses et des solutions techniques afin d'atténuer ces risques et de partager ces connaissances avec les pays et les communautés afin de les aider à planifier l'adaptation au changement climatique, comme par exemple, se préparer à des situations d'urgence.

Les installations du Groupe sont situées dans des zones climatiques présentant des saisonnalités extrêmement marquées. Le Groupe souhaite capitaliser sur cette expérience afin d'évaluer en interne les risques posés par le changement climatique et définir une politique d'adaptation. Au Gabon, le Groupe soutient la politique nationale d'adaptation au changement climatique et a participé aux ateliers organisés sur ce sujet et en prenant des mesures de réduction des émissions de GES qui s'inscrivent dans la politique nationale d'atténuation.

**4.2.5.****Protection de la biodiversité****(A) Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Dans tous les permis, l'impact potentiel des activités sur la biodiversité est évalué par la réalisation des études d'impact sur l'environnement. Les espèces sont recensées et des inventaires forestiers détaillés sont réalisés et des plans de gestion environnementale sont définis.

La préservation de l'écosystème passe par la formation et la sensibilisation du personnel, des sous-traitants et des populations locales, en mettant l'accent sur l'interdiction de l'extraction de matériel végétal ou l'interdiction de la chasse et du braconnage.

Au Congo, la zone du permis de recherche « La Noubi » est située dans les limites d'une aire protégée riche en animaux sauvages. La filiale de Maurel & Prom au Congo a mis en place une stratégie de prévention de la dégradation de la nature visant, en particulier, à prévenir l'impact d'une intensification de la chasse due à un afflux de population non contrôlé sur la faune sauvage. Des programmes régionaux non gouvernementaux d'étude, de surveillance et de conservation de la faune sauvage sont également proposés pour compenser les impacts potentiels. Maurel & Prom Congo continue à participer à la prise en charge d'éco-gardes devant assurer la surveillance de l'aire protégée du Parc National de Konkouati. Ainsi les dix postes d'éco-gardes sont pris en charge par Maurel & Prom Congo à hauteur de 2 000 000 F CFA par mois (soit 3 050 € environ).

Au Gabon, un protocole d'accord sur la protection de l'environnement au niveau du corridor des aires protégées de Gamba (permis Kari) a été signé en 2014. Dans le cadre de ce projet dont la mise en œuvre est effective en 2015, des actions de sensibilisation des populations et des travailleurs et de surveillance sont prévues, en collaboration avec la Compagnie des Bois du Gabon (« CBG »), le WWF et le ministère des Eaux et Forêts. Le protocole d'accord est l'aboutissement de plusieurs réunions et discussions avec la CBG. Il s'agit d'une mise en commun de moyens pour lutter contre le braconnage et protéger l'environnement. Le projet bénéficiera d'un financement trimestriel associant également les autres opérateurs de la zone et d'une mission de contrôle.



### 4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Dans les zones où il est implanté, le Groupe contribue à développer l'emploi au niveau local et participe au développement régional. En matière de développement durable, le Groupe s'engage, d'une part, de façon contractuelle, aux côtés des gouvernements nationaux, dans des programmes de développement local, et d'autre part, sur sa propre initiative, dans des projets identifiés par les filiales.

#### 4.3.1.

#### Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

##### (A) Impact territorial, économique et social de Maurel & Prom en matière d'emploi et de développement régional

Lors des études d'impact, l'implantation des activités de Maurel & Prom est jugée avoir un impact positif sur le développement local.

Le Groupe a une approche volontariste en matière d'emploi local. Entre 2010 et 2014, le Groupe a généré au Gabon 1 291 emplois temporaires et 99 emplois permanents.

##### (B) Impact territorial, économique et social de Maurel & Prom sur les populations riveraines ou locales

Les politiques menées envers les communautés locales sont élaborées au niveau des filiales du Groupe et adaptées aux pays dans lesquels elles opèrent. En Colombie, au Pérou, au Gabon et en Tanzanie, les effectifs comptent une équipe dédiée à la gestion des relations avec les communautés vivant à proximité des sites.

Au Gabon, la filiale du Groupe participe au Fonds de Développement des Communautés Locales créé en 2010. Ce fonds, qui est doté annuellement de 1,3 MUS\$ par Maurel & Prom Gabon au titre de ses quatre permis, est administré par une commission quadripartite réunissant la Direction Générale des Hydrocarbures, Maurel & Prom Gabon, l'autorité administrative locale et le représentant des communautés. En pratique, le fonds identifie des programmes au niveau local, assure leur mise en œuvre ainsi que leur suivi.

Les projets identifiés par la commission quadripartite en 2012 et 2013 portent sur (i) l'éducation et la santé (construction de logement ou de dispensaire, réhabilitation d'écoles, fourniture d'équipements pour les écoles, fourniture d'un bloc opératoire, réalisation d'études pour des projets d'électrification et d'hydraulique de villages, renforcement des capacités du centre médical de Gamba, fourniture d'équipements pour les dispensaires), (ii) les infrastructures et les équipements (forage de puits à eau, fourniture d'un bulldozer et d'embarcations, réhabilitation d'une route, renforcement des infrastructures), (iii) les microprojets de développement et (iv) l'agriculture.

Parmi les projets identifiés par la commission quadripartite en 2012 et 2013, ont été réalisés en 2014 : la réhabilitation de deux écoles dans les villages Allonah et Nombedouma, la réhabilitation de logements pour les enseignants et les infirmiers de la ville de Ndindi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Maurel & Prom Gabon participe également à la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et à la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH) instaurées dans le cadre du contrat d'exploration et de partage de production Ezanga afin de contribuer aux enjeux de développement durable. La PID et la PIH permettent de financer des projets structurants à l'échelle nationale. La gestion et le suivi des projets retenus sont assurés par une commission statutairement composée d'un représentant de la Présidence de la République, de deux représentants de l'Administration en charge du pétrole, d'un représentant de l'Administration en charge de l'Économie et d'un représentant de l'opérateur. Le projet retenu est celui de la réhabilitation et d'aménagement des voiries de la ville de Lambaréné (Province du Moyen Ogooué) pour une contribution pour l'exercice 2013 de 7,3 M€. En 2014, le taux de contribution a doublé et la provision 2014 totalisait 14,3 MUS\$ (soit 11,7 M€).

Au-delà des obligations contractuelles, Maurel & Prom Gabon apporte aide et assistance aux populations, aux organisations non gouvernementales, aux administrations et aux collectivités locales. En 2014, Maurel & Prom Gabon a consacré 400 000 US\$ à cette aide volontaire contre 393 000 US\$ en 2013 et 266 000 US\$ en 2012.

En Colombie, les soutiens aux initiatives de développement des communautés locales ont notamment porté en 2014 sur (i) l'éducation et la culture (promotion de la

culture locale), (ii) les infrastructures (soutien à la création, la construction et la maintenance d'un système d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées), ou encore (iii) le recrutement de personnel parmi les communautés locales. En 2014, Maurel & Prom Colombia BV a consacré 714 386 US\$ à ces projets.

En Tanzanie, la filiale du Groupe a pour règle interne de développer un projet social pour chaque projet industriel dans le pays. En 2012, la contribution a porté sur la construction d'une salle de classe au village de Mnete. En 2013, la filiale a engagé un budget de 25 000 US\$ pour la construction de salles de classe et de bureaux pour les écoles élémentaires de Msimbati, et de Mtandi et pour une donation au personnel médical de la Fondation Rafiki. En 2014, le projet de construction d'une école à Newala a été retardé et n'a donc pas donné lieu à contribution sur l'exercice.

Au Congo, la contribution volontaire de Maurel & Prom Congo en 2014 totalisait de 39 000 000 F CFA (soit 72 150 US\$) correspondant à (i) une subvention de 5 000 000 F CFA (soit 9 250 US\$) pour la lutte contre le cancer des enfants au profit de la Fondation Calissa Ikama, (ii) une subvention de 5 000 000 F CFA (soit 9 250 US\$) pour une campagne de vaccination contre le papillomavirus au profit de la Fondation Congo Assistance, (iii) la participation à la reconstruction du mur de clôture de l'école primaire Jean Félix TCHIKAYA à hauteur 5 000 000 F CFA (soit 9 250 US\$), (iv) la participation à la prise en charge de dix agents éco-gardes de la Réserve de Conkouati à hauteur de 24 000 000 F CFA (soit 44 400 US\$).

### 4.3.2.

## Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de Maurel & Prom, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

### (A) Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe est plus particulièrement en relation avec les organisations non gouvernementales environnementales qui interviennent auprès des parcs nationaux, au sein, ou à proximité desquels le Groupe exerce certaines de ses activités (WWF, ANPN).

### (B) Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe mène des actions de mécénat, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement. Ainsi, Maurel & Prom Gabon contribue, sous forme d'assistance matérielle et logistique ainsi que dans la sensibilisation des populations riveraines et des agents, au projet de lutte anti-braconnage en collaboration avec le WWF, la Compagnie des Bois du Gabon et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. La filiale gabonaise du Groupe participe aux comités consultatifs de gestion locale des parcs nationaux. Ces comités sont des organes consultatifs destinés à favoriser le dialogue entre les villages, la société civile et les organisations non gouvernementales, le secteur privé ainsi que l'administration. Au Congo, à la suite d'un accord signé avec le Conservateur du parc national de Conkouati-Ndouli en 2007, Maurel & Prom Congo contribue au financement des éco-gardes chargés de la surveillance du parc.

## 4.3.3.

### Sous-traitance et fournisseurs

#### (A) Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

L'approvisionnement est guidé par des critères d'accessibilité. Les équipements achetés par le Groupe sont préfabriqués et assemblés dans des pays européens. Récemment, une tendance à la délocalisation de la production de ces équipements dans des pays qui peuvent être sensibles du point de vue environnemental ou social a été constatée. Le Groupe restera particulièrement attentif, dans la mesure du contrôle qu'il peut exercer, à la qualité mise en œuvre par le fournisseur et aux conditions de production.

#### (B) Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Dans le cadre de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel à de l'assistance technique pour les activités d'exploration et production, pour des travaux de génie civil et de construction, mais aussi pour ses programmes en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

En 2012, les filiales du Groupe reflétaient la politique sociale et environnementale du Groupe dans des procédures internes qui leur étaient propres. En 2013, le Groupe a adopté une procédure HSE de gestion et de sélection des sous-traitants globale qui s'applique à toutes ses filiales.

## 4.3.4.

### Loyauté des pratiques

#### (A) Actions engagées pour prévenir la corruption

Afin de prévenir la corruption, la politique d'achat du Groupe est basée sur des procédures d'appel d'offres. Les appels d'offres sont lancés auprès de sociétés préselectionnées. L'ouverture des propositions se fait en présence de l'autorité de tutelle. Au Gabon, le seuil de procédure d'appel d'offres est désormais fixé à 500 000 US\$, conformément aux nouveaux termes du permis Ezanga.

La filiale Caroil a mis en place une charte éthique en février 2014. Elle s'applique aux salariés de Caroil et à ses consultants. Elle régit notamment les situations de conflit d'intérêt.

#### (B) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Ne participant pas au secteur aval des hydrocarbures, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir et d'adopter des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

## 4.3.5.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

#### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Dans le cadre d'une démarche responsable, le Groupe prend également en compte le respect des droits de l'homme lors de l'évaluation des nouveaux projets d'investissement. Leur non-respect peut en effet avoir des conséquences sur la faisabilité même d'un projet ou son financement, ses conditions de réalisation ainsi que sur l'image du Groupe.

## 4.4. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant au Document de référence 2014

Établissements Maurel & Prom, exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport d'examen des vérificateurs de l'organisme tiers indépendant concernant les informations sociales, environnementales et sociétales

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur (accrédité COFRAC selon certificat n°03-990 Rev. 6<sup>1</sup>), nous vous présentons le résultat de nos travaux effectués en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce.

Les travaux menés visent à nous permettre d'attester de la présence de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales requises (les « Informations RSE ») ainsi que d'émettre un avis sur la sincérité des Informations RSE sélectionnées par le Groupe Maurel & Prom et présentes dans son Document de référence 2014.

Ces Informations RSE ont été collectées et consolidées sous la responsabilité du directeur général et sous la coordination du secrétariat général de la société Établissements Maurel & Prom, conformément aux procédures du Groupe Maurel & Prom.

Il nous appartient, en conformité avec les articles A. 225-2 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Informations RSE. Les conclusions formulées ci-après portent sur les seules informations exigées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (chapitre 4 du Document de référence 2014 : *Responsabilité sociale, environnementale et sociétale*) et non sur l'ensemble du Document de référence 2014).

### Nature et étendue des travaux

SOCOTEC a effectué ses travaux, notamment en effectuant :

- une prise de connaissance de la Société visant à la compréhension des activités et de la structure du Groupe Maurel & Prom (dont l'analyse du Document de référence 2014 et les entretiens avec la direction),
- une analyse des risques visant à établir un plan de vérification propre aux activités menées et aux Informations RSE déclarées,
- la mise en œuvre du plan de vérification,
- la rédaction d'un rapport provisoire soumis à l'approbation de l'entreprise,
- la rédaction d'un rapport définitif (attestation de présence et avis sur les Informations RSE).

Notre intervention a consisté, sur la base d'une vérification documentaire (du 10 mars au 02 avril 2015) et d'une vérification sur site les 16 et 17 mars 2015 par deux de nos experts en matière RSE, en des entretiens avec plusieurs membres de la direction au siège du Groupe Maurel & Prom ainsi qu'avec les personnes responsables au siège et au Gabon de la préparation des Informations RSE.

Nous avons mis en œuvre les travaux de vérification suivants conduisant à l'assurance que les Informations RSE sélectionnées ne comportent pas d'anomalie significative :

- ▀ nous avons apprécié les procédures du Groupe Maurel & Prom au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité (questionnaire destiné aux filiales, demandes complémentaires du comité de pilotage RSE, outils de consolidation et contrôle interne) ;

1 : Liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

- ▶ nous avons mené au niveau du Groupe Maurel & Prom, des entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental et social afin de vérifier la bonne application des procédures internes ;
- ▶ concernant les sites et entités sélectionnés, nous avons pour les informations importantes<sup>2</sup> vérifié en détail la compréhension et la correcte application des procédures (réponses aux questionnaires), et mené des contrôles et tests de détail sur la base de sondages, consistant à rapprocher les Informations RSE avec les pièces justificatives et, pour les informations quantitatives, à vérifier les calculs effectués.

En 2014, les données quantitatives sélectionnées ont couvert 100 % des effectifs consolidés pour les aspects sociaux/sociétaux et l'activité au Gabon (99,7 % de la valeur de production pétrolière) pour l'Environnement.

Pour l'ensemble des informations quantitatives et pour toutes les filiales consolidées du Groupe Maurel & Prom (y compris Caroil, acquise en décembre 2013), ont été vérifiées la cohérence des Informations RSE 2014 avec celles de l'exercice précédent et avec la situation actuelle du Groupe Maurel & Prom ainsi que la bonne compilation des données.

Nous estimons que notre méthodologie d'identification des informations importantes et de contrôle des données selon l'échantillonnage retenu fournit une base raisonnable à la conclusion et aux commentaires exprimés ci-après.

## Conclusion

### Attestation sur la présence

Nous attestons la présence dans le Document de référence 2014 de Maurel & Prom de toutes les informations prévues aux articles R. 225-105 et suivants du Code de commerce, hormis :

- l'information sur les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs,

pour laquelle l'explication donnée par le Groupe Maurel & Prom quant à son manque de pertinence au regard de ses activités et de ses clients nous est apparue satisfaisante.

### Avis sur les Informations RSE

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause :

- ▶ l'élaboration et la consolidation des Informations RSE établies conformément aux procédures du Groupe Maurel & Prom ainsi qu'aux informations recueillies,
- ▶ la sincérité des Informations RSE mentionnées.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- les données de consommations énergétiques couvrent la filiale au Gabon et l'ensemble des activités de forage de Caroil. Les consommations d'énergie des autres filiales ne sont pas considérées,
- les données concernant les rejets de gaz à effet de serre couvrent les activités de la filiale de Maurel & Prom Gabon, et correspondent aux sources fixes de combustion et aux sources mobiles opérées. Les volumes de production de gaz associé servant au calcul des émissions de gaz à effet de serre sont le résultat d'une estimation non fiabilisée. Les émissions de gaz à effet de serre des autres filiales ne sont pas considérées.

Pour SOCOTEC, les Vérificateurs  
**Patrick ARMANDO et Jean-Michel PRIOLEAU,**

Le 7 avril 2015

2 : Informations importantes considérées en 2014 : Effectif et répartition ; Rémunérations ; Organisation du temps de travail ; Organisation du dialogue social ; Conditions de santé et sécurité et Accidents du travail ; Formation ; Moyens et Mesures de prévention des risques environnementaux et rejets ; Garanties financières ; Rejets de gaz à effet de serre ; Impact économique et social de l'activité ; Relations entretenues avec les parties intéressées ; Relation sous-traitants et fournisseurs ; Corruption.

<b>5.1.</b>	<b>STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT</b>	<b>125</b>
5.1.1.	Composition	125
5.1.2.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	128
5.1.3.	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	128
<b>5.2.</b>	<b>DIVIDENDE</b>	<b>129</b>
<b>5.3.</b>	<b>CONTRÔLE EXERCÉ SUR L'ÉMETTEUR PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES</b>	<b>129</b>
5.3.1.	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	129
5.3.2.	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	129

## 5

Maurel & Prom  
et ses actionnaires

## 5.1. Structure actuelle de l'actionnariat

## 5.1.1.

## Composition

À la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2014 et jusqu'à la date de publication du présent document de référence, son actionnariat n'a pas évolué de manière significative.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante :

Au 31/12/2014	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
				s/127 859 733	s/133 488 409
<b>INSTITUTIONNELS PORTEURS</b>	48 423 604	39,84 %	48 423 604	37,87 %	36,27 %
Pacífico S.A.*	58 500	0,048 %	58 500	0,046 %	0,044 %
Macif	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,51 %	6,24 %
Autres	40 040 900	32,94 %	40 040 900	31,32 %	30,00 %
<b>ACTIONNAIRES NOMINATIFS</b>	30 459 419	25,05 %	41 852 430	32,73 %	31,35 %
dont Pacífico S.A.*	28 691 116	23,60 %	38 296 406**	29,95 %	28,69 %
MAUREL & PROM (autodétention)	5 628 676	4,63 %	-	-	-
SALARIÉS	1 239 357	1,02 %	1 772 661	1,39 %	1,33 %
PUBLIC ET DIVERS	35 811 038	29,46 %	35 811 038	28,00 %	26,83 %
<b>TOTAL</b>	121 562 094	100,00 %	127 859 733	100,00 %	95,78 %

Droits de vote théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droits de vote. Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissements de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques (et non des droits de vote exerçables).

\* Au 31 décembre 2014, Pacífico SA détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,65 % du capital et 30 % des droits de vote exerçables (et 28,73 % des droits de vote théoriques). Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, 10 585 826 actions sur les 10 644 326 actions détenues au 31 décembre 2013 au porteur par Pacífico SA ont été enregistrées au nominatif.

\*\* L'écart entre le nombre d'actions détenues par Pacífico SA et le nombre de droits de vote exerçables résulte de la détention par Pacífico SA de droits de vote double.

## Structure actuelle de l'actionariat

La composition du capital de la Société à la clôture des exercices 2012 et 2013 est reprise dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante :

Au 31/12/2013	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
				s/127 859 960	s/133 449 000
<b>INSTITUTIONNELS PORTEURS</b>	<b>59 628 430</b>	<b>49,07 %</b>	<b>59 628 430</b>	<b>46,64 %</b>	<b>44,69 %</b>
Pacifico S.A.*	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,33 %	7,98 %
Macif	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,51 %	6,24 %
Autres	40 659 900	33,46 %	40 659 900	31,80 %	30,47 %
<b>ACTIONNAIRES NOMINATIFS</b>	<b>20 264 741</b>	<b>16,67 %</b>	<b>31 707 094</b>	<b>24,80 %</b>	<b>23,76 %</b>
dont Pacifico S.A.*	18 105 290	14,90 %	27 710 580**	21,67 %	20,76 %
MAUREL & PROM (autodétention)	5 589 040	4,60 %	-	-	-
SALARIÉS	1 291 370	1,06 %	1 767 848	1,38 %	1,32 %
PUBLIC ET DIVERS	34 756 588	28,60 %	34 756 588	27,18 %	26,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 530 169</b>	<b>100,00 %</b>	<b>127 859 960</b>	<b>100,00 %</b>	<b>95,81 %</b>

Droits de vote théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droits de vote. Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissements de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques (et non des droits de vote exerçables).

\* Au 31 décembre 2013, Pacifico SA détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 30 % des droits de vote exerçables (et 28,74 % des droits de vote théoriques).

\*\* L'écart entre le nombre d'actions détenues par Pacifico SA et le nombre de droits de vote exerçables résulte de la détention par Pacifico SA de droits de vote double.



## 5

## Maurel &amp; Prom et ses actionnaires

## Structure actuelle de l'actionariat

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31/12/2012	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
				s/126 086 070	s/132 040 291
<b>INSTITUTIONNELS PORTEURS</b>	<b>60 533 530</b>	<b>49,82 %</b>	<b>60 533 530</b>	<b>48,01 %</b>	<b>45,84 %</b>
Pacifico S.A.*	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,44 %	8,06 %
Macif	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,60 %	6,30 %
Autres	41 565 000	34,21 %	41 565 000	32,97 %	31,48 %
<b>ACTIONNAIRES NOMINATIFS</b>	<b>20 280 024</b>	<b>16,69 %</b>	<b>30 352 778</b>	<b>24,07 %</b>	<b>22,99 %</b>
dont Pacifico S.A.*	18 105 290	14,90 %	27 355 290**	21,71 %	20,72 %
MAUREL & PROM (autodétention)	5 954 221	4,90 %	-	-	-
SALARIÉS	982 559	0,81 %	1 437 662	1,14 %	1,09 %
PUBLIC ET DIVERS	33 762 100	27,78 %	33 762 100	26,78 %	25,57 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 512 434</b>	<b>100,00 %</b>	<b>126 086 070</b>	<b>100,00 %</b>	<b>95,49 %</b>

Droits de vote théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droits de vote. Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable en matière de franchissements de seuils, les seuils de participation relatifs aux droits de vote sont calculés sur la base des droits de vote théoriques (et non des droits de vote exerçables).

\* Au 31 décembre 2012, Pacifico SA détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 30,15 % des droits de vote exerçables (et 28,78 % des droits de vote théoriques).

\*\* L'écart entre le nombre d'actions détenues par Pacifico SA et le nombre de droits de vote exerçables résulte de la détention par Pacifico SA de droits de vote double.

*Structure actuelle de l'actionariat***5.1.2.****Actionnaires détenant plus de 5 % du capital**

À la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence, seules les sociétés Macif et Pacifico S.A. détiennent chacune, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

La société Pacifico S.A. est une société contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin, président du conseil d'administration de la Société, et sa famille (à plus de 99 % du capital et des droits de vote).

Le pourcentage des actions détenues par la Société fluctue en fonction du programme de rachat d'actions et de l'évolution du contrat de liquidité (décrit au paragraphe 6.2.2. du présent document de référence). À la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société détenait 4,63 % de son capital social.

**5.1.3.****Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital**

Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 7, des statuts de la Société intitulé « droits et obligations attachés aux actions », « *un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative dans les registres de la société depuis au moins quatre ans à compter de la date à laquelle elles sont entièrement libérées, sans interruption, au nom du même actionnaire* ».

## 5.2. Dividende

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 14 juin 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le dividende a été mis en paiement le 26 juin 2012 pour un montant total de 46 205 552 €.

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 13 juin 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le dividende a été mis en paiement le 26 juin 2013 pour un montant total de 46 270 690 €.

Il n'y a pas eu de distribution de dividende au titre de l'exercice 2013.

Il ne sera pas soumis à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 18 juin 2015 de résolution portant sur la distribution d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## 5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

### 5.3.1.

#### Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

Au 31 décembre 2014, Pacifico S.A. détenait 23,65 % du capital et 30 % des droits de vote exerçables de la Société.

Il est rappelé que la présence d'un autre actionnaire important, Macif, qui détient au 31 décembre 2014, 6,85 % du capital et 6,51 % des droits de vote exerçables de la Société, l'organisation et le mode de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, le nombre des administrateurs indépendants (formant les trois quarts du conseil d'administration qui veille à la prévention des conflits d'intérêts et procède régulièrement à son évaluation, la totalité du comité d'audit et des risques et les deux tiers du comité des nominations et des rémunérations depuis le 25 mars 2015, étant précisé qu'aucun dirigeant mandataire social n'est membre d'un de ces comités), la dissociation des fonctions de président et de directeur général, le respect du règlement intérieur, du code de bonne conduite lié à la prévention des délits d'initiés et du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, contribuent à l'absence de contrôle par un actionnaire de la Société.

### 5.3.2.

#### Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.

<b>6.1.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>131</b>
<b>6.2.</b>	<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>131</b>
6.2.1.	Montant du capital social et autorisations d'augmentation du capital	131
6.2.1.1.	Capital souscrit	131
6.2.1.2.	Capital autorisé	132
6.2.2.	Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales – programme de rachat d'actions propres	139
6.2.2.1.	Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2014	139
6.2.2.2.	Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	139
6.2.3.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	143
6.2.4.	Historique du capital social	144
6.2.5.	Dilution potentielle du capital	146
<b>6.3.</b>	<b>ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS</b>	<b>147</b>
6.3.1.	Objet social	147
6.3.2.	Dispositions concernant les organes d'administration et de direction	148
6.3.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	148
6.3.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	148
6.3.5.	Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	149
6.3.6.	Déclarations de franchissement de seuils	150
6.3.7.	Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	150
6.3.8.	Cession et transmission des actions	150

# 6

## Informations sociales

### 6.1. Informations sur la Société

**Dénomination sociale :** « Établissements Maurel & Prom ».

**Code APE :** le code APE de la Société est 7010Z (Activités des sièges sociaux).

**Registre du Commerce :** la Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

**Date de constitution de la Société (enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés) :** 10 décembre 1919. La Société a été constituée conformément au droit français.

**Durée de la Société :** 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation. Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2018, la durée de la Société a été prorogée, par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 13 octobre 2014, de 99 ans à compter de la date de cette assemblée, soit jusqu'au 13 octobre 2113.

Depuis le 14 juin 2007, Maurel & Prom est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-17 et suivants dudit Code), ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Il est rappelé que du 21 novembre 1989 au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était une société en commandite par actions. Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 décembre 2004, ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire ont décidé, le 14 juin 2007, de procéder à la modification du mode de gestion de la Société et de remplacer le conseil de surveillance et le directoire par un conseil d'administration et une direction générale.

**Siège social :** 51, rue d'Anjou – 75008 Paris  
Tél. : 01 53 83 16 00 / Fax : 01 53 83 16 04

### 6.2. Capital social

#### 6.2.1.

#### Montant du capital et autorisations d'augmentation du capital

##### 6.2.1.1. Capital souscrit

Le capital de Maurel & Prom était au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de 93 578 230,13 € (quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent trente euros et treize centimes), divisé en 121 530 169 (cent vingt et un millions cinq cent trente mille cent soixante-neuf) actions de 0,77 € (soixante-dix-sept centimes d'euro) de nominal chacune, entièrement libérées.

Afin de prendre en compte les actions émises en 2014 à la suite de l'exercice d'un certain nombre de bons de souscription d'actions (BSA) :

- une première augmentation de capital en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 a porté le capital à 93 579 827,11 € (quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt-sept euros et onze centimes) ;

- une seconde augmentation de capital en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 a porté le capital à 93 602 812,38 € (quatre-vingt-treize millions six cent deux mille huit cent douze euros et trente-huit centimes).

Ainsi au 31 décembre 2014, le capital était fixé à 93 602 812,38 € (quatre-vingt-treize millions six cent deux mille huit cent douze euros et trente-huit centimes) divisé en 121 562 094 (cent vingt et un millions cinq cent soixante-deux mille quatre-vingt-quatorze) actions de 0,77 euro (soixante-dix-sept centimes d'euro) de nominal chacune, entièrement libérées.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (voir paragraphe 6.3.7. du présent document de référence).

## Capital social

## 6.2.1.2. Capital autorisé

Les autorisations et délégations accordées par les assemblées générales de la Société en vigueur ou ayant été en vigueur au cours de l'exercice 2014 sont décrites dans les tableaux ci-dessous :

Autorisations et délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 12 juin 2014, y compris les émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital :

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 12/06/2014	Commentaires
Seizième	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.	<p>10 % du capital social à quelque moment que ce soit (ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale) ou 5 % en cas d'acquisition des actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de croissance externe.</p> <p>Impossibilité pour la Société de détenir plus de 10 % de son capital social.</p> <p>Prix maximum d'achat de 18 € par action.</p> <p>Montant maximum du programme de rachat d'actions fixé à 218 754 305 €.</p>	18 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2015.	<p>Résolution utilisée (voir paragraphe 6.2.2. du présent document de référence)</p> <p>Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (douzième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).</p>
Dix-septième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires <sup>(1)</sup> .	<p>Montant nominal total des augmentations de capital : 50 M€.</p> <p>Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 1 Md€.</p>	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (treizième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).

## 6

## Informations sociales

## Capital social

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 12/06/2014	Commentaires
Dix-huitième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public <sup>(1)(2)</sup> .	Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (quatorzième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Dix-neuvième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier <sup>(1)(2)</sup> .	Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.  Limite : 20 % par an du capital social de la Société apprécié au jour de la décision du conseil d'administration d'utiliser la délégation.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (quinzième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Vingtième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(1)(2)</sup> .	Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de la décision du conseil d'administration) par période de 12 mois.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (seizième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).

## Capital social

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 12/06/2014	Commentaires
Vingt et unième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <sup>(1)(2)</sup> .	Augmentation à réaliser à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.  En cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, utilisation de la présente autorisation uniquement pour servir les demandes à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou cessionnaires du droit préférentiel de souscription.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (dix-septième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Vingt-deuxième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société <sup>(1)(2)</sup> .	Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (dix-huitième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Vingt-troisième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(1)(2)</sup> .	Montant nominal total des augmentations de capital : dans la double limite de 25 M€ et de 10 % du capital de la Société (au jour de la décision du conseil d'administration).  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (dix-neuvième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).



## 6

## Informations sociales

## Capital social

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 12/06/2014	Commentaires
Vingt-quatrième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	Montant nominal total égal au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital en application de la réglementation en vigueur.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (vingtième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Vingt-cinquième	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	Montant nominal total des valeurs mobilières à émettre : 300 M€.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Depuis l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, l'émission de ces titres relève de la compétence exclusive du conseil d'administration. Il n'est donc pas proposé aux actionnaires de renouveler cette résolution.
Vingt-septième	Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de préférence de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.	Nombre total d'actions de préférence : 0,2 % du capital de la Société (à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration). Nombre total d'actions ordinaires créées par conversion : 2 % du capital social de la Société (à la date de conversion).	38 mois soit jusqu'au 12 août 2017.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (vingt-deuxième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).

## 6

## Informations sociales

## Capital social

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 12/06/2014	Commentaires
Vingt-huitième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal total des augmentations de capital : 1 M€.	26 mois, soit jusqu'au 12 août 2016.	Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (vingt-quatrième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).
Vingt-neuvième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.	Limite : 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois.	18 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2015.	Résolution utilisée le 21 décembre 2014 (annulation de 72 451 actions). Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (vingt-cinquième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).

(1) S'impute sur le plafond global des augmentations de capital de 50 M€ et sur le plafond global des titres de créance de 1 Md€.

(2) S'impute sur le plafond d'augmentation de capital de 25M€ et sur le plafond des titres de créance de 450 M€.

## 6

## Informations sociales

*Capital social*

Autorisation accordée par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 14 juin 2012 au conseil d'administration en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital :

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 14/06/2012	Commentaires
Dix-neuvième	<i>Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.</i>	<i>1 % du capital de la Société (à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration).</i>	<i>38 mois, soit jusqu'au 14 août 2015.</i>	<i>Résolution utilisée le 28 mars 2014 : 56 840 actions ont été attribuées gratuitement à 18 salariés de la Société.  Il est proposé aux actionnaires d'approuver le renouvellement de cette résolution (vingt-troisième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015).</i>

## Capital social

Autorisations et délégations accordées par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 14 juin 2012 au conseil d'administration en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital utilisées avant d'être renouvelées par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 12 juin 2014 :

N° de la résolution	Nature de l'autorisation ou de la délégation	Plafond	Durée de l'autorisation à compter du 14/06/2012	Commentaires
Douzième	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier.</p>	<p>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.</p> <p>Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.</p> <p>Limite : 20 % par an du capital social de la Société apprécié au jour de la décision du conseil d'administration d'utiliser la délégation.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014.</p>	<p>Résolution utilisée le 6 juin 2014 (14 658 169 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes émises représentant un montant nominal de 253 M€ après exercice de l'option de surallocation décrite ci-dessous).</p> <p>Résolution remplacée le 12 juin 2014 par la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2014.</p>
Quatorzième	<p>Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p>	<p>Augmentation à réaliser à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.</p> <p>En cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, utilisation de la présente autorisation uniquement pour servir les demandes à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou cessionnaires du droit préférentiel de souscription.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 14 août 2014.</p>	<p>Résolution utilisée le 9 juin 2014 (montant nominal initial de l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de 220 M€ porté à 253 M€ après exercice de l'option de surallocation).</p> <p>Résolution remplacée le 12 juin 2014 par la vingt et unième résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2014.</p>

*Capital social*

## 6.2.2.

### Actions propres détenues par l'émetteur – ou en son nom ou par ses filiales – Programme de rachat d'actions propres

#### 6.2.2.1. Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2014

L'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 13 juin 2013 de procéder au rachat d'actions de la Société (treizième résolution) a été renouvelée par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires réunis le 12 juin 2014 par l'adoption de la seizième résolution.

Le programme de rachat adopté le 12 juin 2014, détaillé au paragraphe 6.2.2.2. ci-après du présent document de référence, peut être résumé comme suit :

- ▀ le conseil d'administration est autorisé à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à quelque moment que ce soit (ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale) ;
- ▀ lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité (conditions détaillées ci-après), le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- ▀ le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 18 € par action. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- ▀ le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 218 754 305 € (calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2013) ; et
- ▀ l'autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du 12 juin 2014 et prend donc fin le 12 décembre 2015.

#### 6.2.2.2. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

##### *Cadre juridique*

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'AMF.

Il a été approuvé par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société réunis le 12 juin 2014 aux termes de sa seizième résolution. Cette résolution était ainsi rédigée :

*« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,*

*1°) autorise, dans le respect des conditions et obligations fixées par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de toutes autres dispositions législatives et réglementaires qui viendraient à être applicables, le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées aux fins d'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation) ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les conditions suivantes :*

- ▀ *le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;*

*Capital social*

- ▶ le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer à ce programme de rachat s'élève à 218 754 305 € ;
- ▶ les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ; et
- ▶ l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la date des opérations considérées et aux époques que le Conseil d'administration appréciera ;

2°) décide que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la législation ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- ▶ d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions, aux attributions gratuites d'actions (ou, le cas échéant, d'actions de préférence) ou autres allocations ou cessions d'actions aux salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (ou, le cas échéant, d'actions de préférence) ;
- ▶ d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- ▶ d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

- ▶ d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par la présente assemblée générale au titre de la vingt-neuvième résolution ou par toute assemblée générale ultérieure.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour arrêter les modalités de cette mise en œuvre, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la treizième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2013 et est valable pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale. »

#### **Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement**

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 5 628 676 de ses propres actions, soit 4,63 % du capital social.

#### **Répartition par objectifs des titres détenus par la Société :**

- ▶ 168 871 actions, soit 3 % des actions autodétenues (représentant 0,14 % du capital social de la Société) sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité ; et
- ▶ 5 363 385 actions, soit 95,3 % des actions autodétenues (représentant 4,41 % du capital social de la Société) sont détenues dans le cadre de l'objectif de conservation des actions de la Société en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

*Capital social*

► 96 420 actions, soit 1,71 % des actions autodétenues (représentant 0,08 % du capital), sont affectées à l'objectif d'annulation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 72 451 actions ont été annulées dans le cadre des plans de distribution d'actions gratuites aux salariés de l'entreprise.

*Objectifs du nouveau programme de rachat soumis à l'assemblée générale du 18 juin 2015*

Il sera demandé aux actionnaires, réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 18 juin 2015, aux termes de la douzième résolution qui leur sera soumise, de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 12 juin 2014.

Le nouveau programme aura pour objectifs de :

- honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de préférence au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de préférence au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- réduire le capital de la Société ; et
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation ou la réglementation en vigueur.

*Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat*

*Titres concernés*

Le programme de rachat concerne les actions de la Société (code ISIN FR0000051070), négociées sur Euronext Paris (compartiment A).

*Part maximale de capital*

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que :

- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce, soit 6 078 104 actions à la date de publication du présent descriptif ; et
- cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieures à l'assemblée générale du 18 juin 2015, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

*Prix d'achat*

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 18 € par action.

*Modalités de rachat*

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à l'exception des périodes d'offres publiques.

## Capital social

## Durée du programme de rachat

La durée du nouveau programme de rachat d'actions sera de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 18 juin 2015, soit jusqu'au 18 décembre 2016.

## Bilan des précédents programmes

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a fait usage de son programme de rachat d'actions (contrat de rachat de titres et contrat de liquidité) :

## Situation au 31/12/2014

Pourcentage du capital autodétenu	4,63 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (228 744) soit	0,19 %
Nombre de titres détenus en portefeuille	5 628 676
Valeur comptable du portefeuille en €	70 547 169
Valeur de marché du portefeuille en € (Sur la base du cours moyen pondéré de décembre 2014 de : 7,534 €)	42 406 444, 98

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, les titres rachetés ont connu les mouvements suivants :

- 72 451 actions annulées (sur les 228 744 qui l'ont été au cours des 24 derniers mois) ;
- 60 266 actions livrées dans le cadre de la conversion de 49 402 OCEANE 2014 ; et

- 6 246 actions livrées dans le cadre de la conversion de 5 249 OCEANE 2015.

Le bilan de l'exécution des précédents programmes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, dans le cadre du contrat de liquidité est le suivant :

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	2 307 416	2 201 268	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	10,9261	9,6761	-	-	-	-
<b>MONTANTS</b>	<b>25 210 986</b>	<b>22 211 173</b>	-	-	-	-

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.



*Capital social***6.2.3.****Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription*****OCEANE 2014***

Le 7 juillet 2009, la Société a procédé à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance le 31 juillet 2014 (OCEANE 2014) d'un montant nominal de 297 562 496,40 €.

Cet emprunt est représenté par 19 074 519 obligations d'une valeur nominale de 15,60 € (OCEANE 2014, code ISIN FR0010775098).

La Société a racheté, au prix de 16,90 € chacune (à l'issue d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé qui s'est tenue le 6 juin 2014), 16 005 307 OCEANE 2014 représentant environ 84 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises.

À la suite de ce rachat hors marché, et afin d'assurer un traitement équitable de tous les porteurs d'OCEANE 2014, la Société a mis en œuvre une procédure de désintéressement s'est close le 19 juin 2014 et a permis des rachats portant sur 898 207 OCEANE 2014 supplémentaires, représentant environ 5 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises au prix de 16,90 € chacune.

Le nombre total d'OCEANE 2014 rachetées par Maurel & Prom dans le cadre du rachat hors marché et de la procédure de désintéressement s'élevait donc à 16 903 514 OCEANE 2014, soit 89 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises. En conséquence, le nombre d'OCEANE 2014 restant en circulation était de 2 154 719, soit 11 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises. Le solde des OCEANE 2014 qui restaient en circulation a été remboursé à échéance du 31 juillet 2014.

***OCEANE 2015***

Le 28 juillet 2010, la Société a lancé une émission, réservée à des investisseurs qualifiés, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance du 31 juillet 2015 (OCEANE 2015), d'un montant nominal d'environ 65 M€, porté à environ 70 M€ après exercice en totalité de l'option de sur-allocation.

Cet emprunt est représenté par 5 511 812 obligations émises au prix de 12,70 € par obligation (OCEANE 2015, code ISIN FR0010921916).

Depuis leur émission et jusqu'au 31 décembre 2013, 101 300 OCEANE 2015 ont été converties en 101 547 actions existantes autodétenues.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014, une demande de conversion de 5 249 OCEANE 2015 a été présentée à la Société pour obtenir 6 246 actions existantes autodétenues.

Au 31 décembre 2014, il restait 5 405 263 OCEANE 2015 en circulation.

***BSA***

Par décision du conseil d'administration en date du 7 avril 2010, la Société a procédé à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA). Il a été attribué à chaque actionnaire un BSA pour une action détenue (telle qu'enregistrée à l'issue de la journée du 18 mai 2010), soit un nombre total de 121 252 271 BSA, 10 BSA donnant droit de souscrire à une action nouvelle de la Société au prix d'exercice de 14,20 €. Livrés aux actionnaires le 19 mai 2010, les BSA étaient exerçables à tout moment du 19 mai 2010 au 30 juin 2014 inclus. En cas d'exercice de la totalité des BSA, la Société aurait renforcé ses fonds propres à hauteur d'un montant d'environ 172 M€.

À la demande du représentant de la masse des porteurs de BSA, le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 26 mars 2014, a décidé de convoquer une assemblée générale des porteurs de BSA aux fins de statuer sur l'éventuelle prorogation de la période d'exercice de ces BSA. Cette prorogation était justifiée par le fait que les porteurs de BSA ne se trouvaient pas dans une situation de marché favorable pour exercer leurs BSA ce qui privait, par conséquent, la Société d'une opportunité de renforcer ses capitaux propres à hauteur d'environ 160 M€. L'assemblée générale des porteurs de BSA, réunie sur seconde convocation le 2 juin 2014, a approuvé le report de la date limite d'exercice des BSA jusqu'au 31 décembre 2015. L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la Société, réunie le 12 juin 2014, a validé ce report en approuvant la trentième résolution qui lui était soumise.

Depuis leur émission et jusqu'au 31 décembre 2013, 2 720 240 BSA ont été exercés donnant lieu à la création de 277 898 actions nouvelles.

*Capital social*

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014, 268 230 BSA ont été exercés donnant lieu à la création de 31 925 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2014, il restait 112 343 221 BSA à exercer.

**ORNANE 2019**

Le 6 juin 2014, la Société a lancé une émission, réservée à des investisseurs qualifiés, d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un montant nominal initial d'environ 220 M€. Ce montant nominal initial a été porté à un montant nominal maximum d'environ 253 M€ après exercice en totalité, le 9 juin 2014, de l'option de sur-allocation.

Cet emprunt est représenté par 14 658 169 obligations émises le 11 juin 2014 au pair au prix de 17,26 € par obligation (ORNANE 2019). Les ORNANE 2019 seront remboursées au pair le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Entre leur date d'émission et le 31 décembre 2014, aucune ORNANE 2019 n'a été convertie. Au 31 décembre 2014, il restait donc 14 658 169 ORNANE 2019 en circulation.

**RATIO D'ATTRIBUTION/CONVERSION**

Depuis le 15 décembre 2011, les droits des porteurs d'OCEANE 2014 et d'OCEANE 2015 ainsi que des titulaires de BSA ont été ajustés.

Les ratios d'attribution/conversion sont les suivants :

**BSA** : 1,19 action pour 10 BSA

**OCEANE 2014** : 1,22 action pour 1 OCEANE 2014

**OCEANE 2015** : 1,19 action pour 1 OCEANE 2015

**ORNANE 2019** : 1 action pour 1 ORNANE 2019

**6.2.4.****Historique du capital social**

Le tableau figurant page suivante indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours des exercices 2012, 2013 et 2014.

## 6

## Informations sociales

## Capital social

Dates et opérations		Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
		Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
31/05/2012	Augmentation de capital sur exercice de BSA	14 553 €	18 900	93 564 574,18 €	121 512 434
20/12/2012	Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	183 241,52 €	237 976	93 747 815,70 €	121 750 410
20/12/2012	Annulation d'actions autodétenues	(183 241,52) €	(237 976)	93 564 574,18 €	121 512 434
10/01/2013	Augmentation de capital sur exercice de BSA	3 632,09 €	4 717	93 568 206,27 €	121 517 151
15/04/2013	Augmentation de capital sur exercice de BSA	5 151,30 €	6 690	93 573 357,57 €	121 523 841
13/06/2013	Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	22 907,50 €	29 750	93 596 265,07 €	121 553 591
13/06/2013	Annulation d'actions autodétenues	(22 907,50) €	(29 750)	93 573 357,57 €	121 523 841
28/08/2013	Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	32 070,50 €	41 650	93 605 428,07 €	121 565 491
28/08/2013	Annulation d'actions autodétenues	(32 070,50) €	(41 650)	93 573 357,57 €	121 523 841
02/12/2013	Augmentation de capital sur exercice de BSA	4 872,56 €	6 328	93 578 230,13 €	121 530 169
19/12/2013	Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	65 367,61 €	84 893	93 643 597,74 €	121 615 062
19/12/2013	Annulation d'actions autodétenues	(65 367,61) €	(84 893)	93 578 230,13 €	121 530 169
01/04/2014	Augmentation de capital sur exercice de BSA	1 596,98 €	2 074	93 579 827,11 €	121 532 243
01/10/2014	Augmentation de capital sur exercice de BSA	22 985,27 €	29 851	93 602 812,38 €	121 562 094
21/12/2014	Augmentation de capital (plan d'attribution gratuite d'actions)	55 787,27 €	72 451	93 658 599,65 €	121 634 545
21/12/2014	Annulation d'actions autodétenues	(55 787,27) €	72 451	93 602 812,38 €	121 562 094

## 6

## Informations sociales

## Capital social

## 6.2.5.

## Dilution potentielle du capital

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble

des titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (ORNANE 2019, OCEANE 2015, BSA) ou de l'attribution d'actions gratuites :

Capital au 31 décembre 2014	93 602 812,38 €	121 562 094 actions
-----------------------------	-----------------	---------------------

ORNANE 2019	Date d'émission	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
Solde au 31 décembre 2014 : 14 658 169	06/06/2014	01/07/2019	14 658 169	12,06 %
<b>TOTAL ORNANE</b>	-	-	14 658 169	12,06 %

OCEANE 2015	Date d'émission	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
Solde au 31 décembre 2014 : 5 405 263	08/07/2010	31/07/2015	6 432 262	5,29 %
<b>TOTAL OCEANE</b>	-	-	6 432 262	5,29 %

Bons de souscription d'actions	Date d'attribution	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
Solde au 31 décembre 2014 : 112 343 221	19/05/2010	31/12/2015	13 368 843	11 %
<b>TOTAL BSA</b>	-	-	13 368 843	11 %
<b>TOTAL ORNANE + BSA + OCEANE</b>	-	-	34 459 274	28,34 %

Actions gratuites	Date d'attribution	Échéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
Actions gratuites	30/08/2013	30/08/2015	34 000	0,03 %
Actions gratuites	28/03/2014	28/03/2016	56 840	0,05 %
<b>TOTAL actions gratuites</b>	-	-	<b>90 840</b>	<b>0,08 %</b>
<b>TOTAL</b> y compris actions gratuites (étant précisé que les actions gratuites n'auront pas d'impact dilutif en raison de l'annulation d'un nombre d'actions autodétenues équivalent au nombre d'actions émises et attribuées gratuitement)	-	-	<b>34 550 114</b>	<b>28,42 %</b>

### 6.3. Actes constitutifs et statuts

Les informations ci-après :

- ▶ objet social ;
- ▶ dispositions concernant les organes d'administration et de direction ;
- ▶ conditions d'exercice du droit de vote – droit de vote double ;
- ▶ cession et transmission des actions ;
- ▶ procédure de modification des droits des actionnaires ;
- ▶ convocation et admission aux assemblées d'actionnaires ;
- ▶ seuils statutaires ; et
- ▶ droits et obligations attachés à chaque catégorie d'actions ;

figurent dans les statuts de la Société disponibles sur le site : [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)

Outre les modifications des statuts de la Société relatives au capital social (telles que présentées au paragraphe 6.2.4 du présent document de référence), au cours des trois derniers exercices, les modifications statutaires suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société :

- i. transfert du siège social de la Société sur décision du conseil d'administration du 27 mars 2013 et par ratification de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 13 juin 2013 ;
- ii. modification de l'article 17 des statuts de la Société relatif au bureau du conseil d'administration par décision de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 13 juin 2013 ; et
- iii. modification de l'article 5 des statuts de la Société relatif à la durée de vie de la Société, prorogée jusqu'au 13 octobre 2113, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2014.

#### 6.3.1.

#### Objet social

L'objet social de la Société est détaillé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ▶ la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;

*Actes constitutifs et statuts*

- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;
- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ; et
- de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

**6.3.2.****Dispositions concernant les organes d'administration et de direction**

Le conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 25 mars 2015, mis à jour le règlement intérieur qui avait été arrêté et approuvé à l'unanimité de ses membres le 31 mars 2010.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du conseil et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et des risques et du comité de nominations et rémunérations.

Par ailleurs, outre les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du conseil d'administration sur les titres de la Société, la Société a adopté un code de bonne conduite relatif à la prévention de délits d'initiés (voir paragraphe 3.2.2.2.8 du présent document de référence).

**6.3.3.****Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

Dans toutes les assemblées générales, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix, un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « ab intestat » ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionariat figurant au paragraphe 5.1. du présent document de référence.

**6.3.4.****Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires**

Toute modification des statuts de la Société doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

## 6.3.5.

**Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle****Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote**

L'article 10 des statuts de la Société, reproduit au paragraphe 6.3.6. ci-après, prévoit de priver de droit de vote l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré à la Société le franchissement d'un seuil de 2 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple du seuil de 2 %, pour ce qui concerne les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. Cette restriction pourrait, le cas échéant, avoir une incidence en cas d'offre publique.

**Accords étant modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait que les contrats d'émission des ORNANE 2019 et des OCEANE 2015, décrits au paragraphe 1.2.4. du présent document de référence, contiennent chacun une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations en espèces en cas de changement de contrôle de la Société.

La nouvelle ligne de crédit, signée le 18 décembre 2014 sous forme de *Revolving Credit Facility* (RCF) et décrite au paragraphe 1.2.4. du présent document de référence, contient également une clause de changement de contrôle permettant, si la majorité des prêteurs le décide, d'annuler les engagements de crédit consentis à la Société et d'exiger le remboursement immédiat de chaque ligne de crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

Surtout, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur l'environnement réglementaire et contractuel inhérent aux activités du Groupe dans le secteur des hydrocarbures, décrit au paragraphe 2.3.3. du présent document de référence, qui prévoit, dans un certain nombre de juridictions, des dispositions susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société (notamment au Gabon, en Tanzanie, au Congo et au Mozambique).

S'agissant tout particulièrement du Gabon, conformément au décret n°0673/04/MECIT en date du 16 mai 2011 portant application de la charte des investissements aux investissements étrangers en République gabonaise,

l'acquisition directe ou indirecte, par un investisseur étranger, du contrôle d'une entreprise dont le siège social est établi au Gabon et exerçant des activités liées à la recherche et à l'exploitation des mines et des hydrocarbures, est soumise à l'autorisation préalable du ministre gabonais chargé de l'Économie qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande d'autorisation pour se prononcer. L'autorisation peut, le cas échéant, être assortie de conditions visant à s'assurer que l'investissement projeté ne porte pas atteinte aux intérêts nationaux. Le refus de délivrer l'autorisation doit être motivé. Tout investissement étranger réalisé en violation de ces dispositions fait l'objet d'une suspension d'activité jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

De telles contraintes réglementaires ou contractuelles généralement applicables aux acteurs de l'industrie appellent toutefois les observations suivantes :

- les clauses de changement de contrôle ne revêtent pas toutes la même importance et doivent être appréciées au regard de plusieurs critères tels que la sanction de leur non-respect (suspension de l'activité, absence d'effet du transfert, droit de préemption ou demande d'octroi de garanties additionnelles), la pratique locale (notamment la fréquence des oppositions effectivement mises en pratique par l'organisme étatique concerné), l'identité et les capacités financières du nouvel actionnaire contrôlant (certaines autorisations relevant plutôt de la défense des intérêts nationaux) et surtout la part représentée par les activités de la Société exercées dans la juridiction concernée par rapport à l'ensemble des activités exercées par la Société ;
- dans certaines juridictions, les contrats conclus avec les autorités étatiques contiennent une clause de stabilisation permettant d'écarter l'application d'une réglementation, le cas échéant moins favorable pour l'investisseur, postérieure à celle qui était en vigueur à la date de conclusion du contrat ; et
- enfin, même dans l'hypothèse où la sanction du non-respect de la clause de changement de contrôle est la suspension de l'activité dans les juridictions concernées ou la nullité du transfert, le Groupe souligne que de telles sanctions sont, à sa connaissance, rarement décidées en pratique et qu'elles font plutôt l'objet de discussions avec les autorités compétentes. À cet égard, le Groupe s'efforce d'établir de bonnes relations avec les autorités des pays dans lesquels il intervient.

**6.3.6.****Déclarations de franchissement de seuils**

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, ou à un multiple de 2 %, tant qu'elle ne détiendra pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus de deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Pour le calcul des seuils mentionnés ci-dessus, sont pris en compte les actions et les droits de vote détenus ainsi que, même si la personne concernée ne détient pas elle-même des actions ou des droits de vote par ailleurs, les actions et les droits de vote qui y sont assimilés en application de l'article L. 233-9 du Code de commerce, lesquels rapportés au nombre total d'actions composant le capital de la Société et au nombre total de droits de vote attachés à ces actions. Le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privés de droits de vote.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

**6.3.7.****Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social**

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts de la Société, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

**6.3.8.****Cession et transmission des actions**

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.





7.1.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	153
7.2.	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	153
7.2.1.	Litige ecopetrol	153
7.3.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	154
7.4.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	154
7.5.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	154
7.6.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	155
7.7.	ORGANIGRAMME	156
7.8.	AUTRES ACTIVITÉS DU GROUPE	158
7.8.1.	Pôle aurifère	158
7.8.2.	Siège	158
7.8.3.	Maurel & Prom Assistance Technique International	158
7.9.	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SA MISE À JOUR	158
7.9.1.	Responsable du document de référence et de sa mise à jour	158
7.9.2.	Attestation du Responsable	159
7.9.3.	Responsables du contrôle des comptes	160

# 7

## Autres informations sur le Groupe

### 7.1. Opérations avec des apparentés

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, exercées au travers de contrats d'assistance générale et technique, de centralisation de trésorerie et d'avances en compte courant, la Société n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ni au cours des deux exercices précédents, à l'exception de la mise à disposition de salariés à ses filiales (Maurel & Prom Congo au Congo, Maurel & Prom Colombia en Colombie et Maurel & Prom Gabon au Gabon). Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant plus une marge.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure au paragraphe 8.3. du présent document de référence. Il présente

notamment l'avenant au Contrat de Crédit décrit au paragraphe 1.2.4. du présent document de référence et conclu par Maurel & Prom Gabon. Le Contrat de Crédit est garanti par la Société et sa filiale Maurel & Prom West Africa.

Par ailleurs, il est également précisé que le 18 décembre 2014, la Société a mis en place une nouvelle ligne de crédit d'un montant maximum de 650 millions de dollars US, sous forme de Revolving Credit Facility garanti par ses filiales Maurel & Prom West Africa et Maurel & Prom Gabon, afin notamment de refinancer le Contrat de Crédit décrit au paragraphe 1.2.4. du présent document de référence. Pour une description de cette nouvelle ligne de crédit, voir paragraphe 1.2.4. du présent document de référence.

### 7.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le principal litige dans lequel la Société ou ses filiales sont impliquées est décrit ci-dessous.

En dehors de ce litige, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

#### 7.2.1.

#### Litige Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de sa filiale Hocol à Ecopetrol intervenue au cours de l'exercice 2009, la Société bénéficie, aux termes du contrat de cession sous-jacent, d'un complément de prix d'un montant maximum de 50 MUS\$ basé sur l'évaluation des réserves du champ de Niscota en Colombie. Cette évaluation devait en principe intervenir au 31 décembre 2012 et faire l'objet d'une validation par un expert indépendant désigné conjointement par la Société et Ecopetrol.

Dans ses comptes au 31 décembre 2011, Ecopetrol a enregistré une dette d'un montant de 27,3 MUS\$ au titre de ce complément de prix. Dans ce cadre, la Société a sollicité auprès d'Ecopetrol les bases de calcul de cette évaluation et la communication de toute information prévue au titre du contrat de cession d'Hocol de nature à permettre d'évaluer l'évolution des réserves du champ de Niscota et leur niveau au 31 décembre 2012.

Ces informations ayant été communiquées tardivement par Ecopetrol, la Société n'a pas été en mesure d'apprécier le niveau de réserves du champ de Niscota avant la fin de l'année 2012, ni de procéder à la désignation de l'expert indépendant prévu par le contrat de cession d'Hocol. Par conséquent, au mois de décembre 2012, la Société a introduit une procédure en arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre d'Ecopetrol afin d'obtenir la désignation d'un expert par le tribunal arbitral dont la mission devrait notamment permettre de fixer le montant du complément de prix mentionné ci-dessus.

*Procédures judiciaires et d'arbitrage / Propriétés immobilières, usines et équipements / Recherche et développement, brevets et licences / Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts*

Par décision en date du 31 octobre 2014, le panel arbitral de la Chambre de Commerce Internationale a ordonné la désignation d'un spécialiste d'expertise pétrolière et la mise en œuvre de la procédure prévue par le contrat.

La Société ayant pu obtenir par le biais de cette procédure en arbitrage les données techniques et autres informations nécessaires pour procéder à son appréciation du niveau de réserves du champ de Niscota, la nomination de l'expert a été effectuée au premier trimestre 2015 et son évaluation est attendue pour le deuxième trimestre 2015.

### 7.3. Propriétés immobilières, usines et équipements

À l'exception d'un immeuble situé au Gabon, aucune société du Groupe n'est propriétaire d'immeubles.

Le siège social de la Société fait l'objet d'un bail commercial conclu le 31 janvier 2013 pour des bureaux sis 51, rue d'Anjou, 75008 Paris. Il prendra fin le 31 janvier 2022 à l'expiration d'une période de 9 ans.

Le Groupe est copropriétaire, avec ses associés, des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement.

### 7.4. Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

### 7.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Toute information relative aux réserves et aux ressources d'hydrocarbures du Groupe communiquée dans le présent document de référence est fondée sur

la certification ou l'évaluation de cabinets d'experts indépendants, dont les noms figurent en page 11 du présent document de référence.

## 7.6. Documents accessibles au public

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société : 51, rue d'Anjou – 75008 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications de la Société sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du Groupe.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr), lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble du public d'accéder à une présentation générale du Groupe et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe.

Pour toute information :

[Relations presse, actionnaires et investisseurs](#)

Tél : +33 1 53 83 16 45

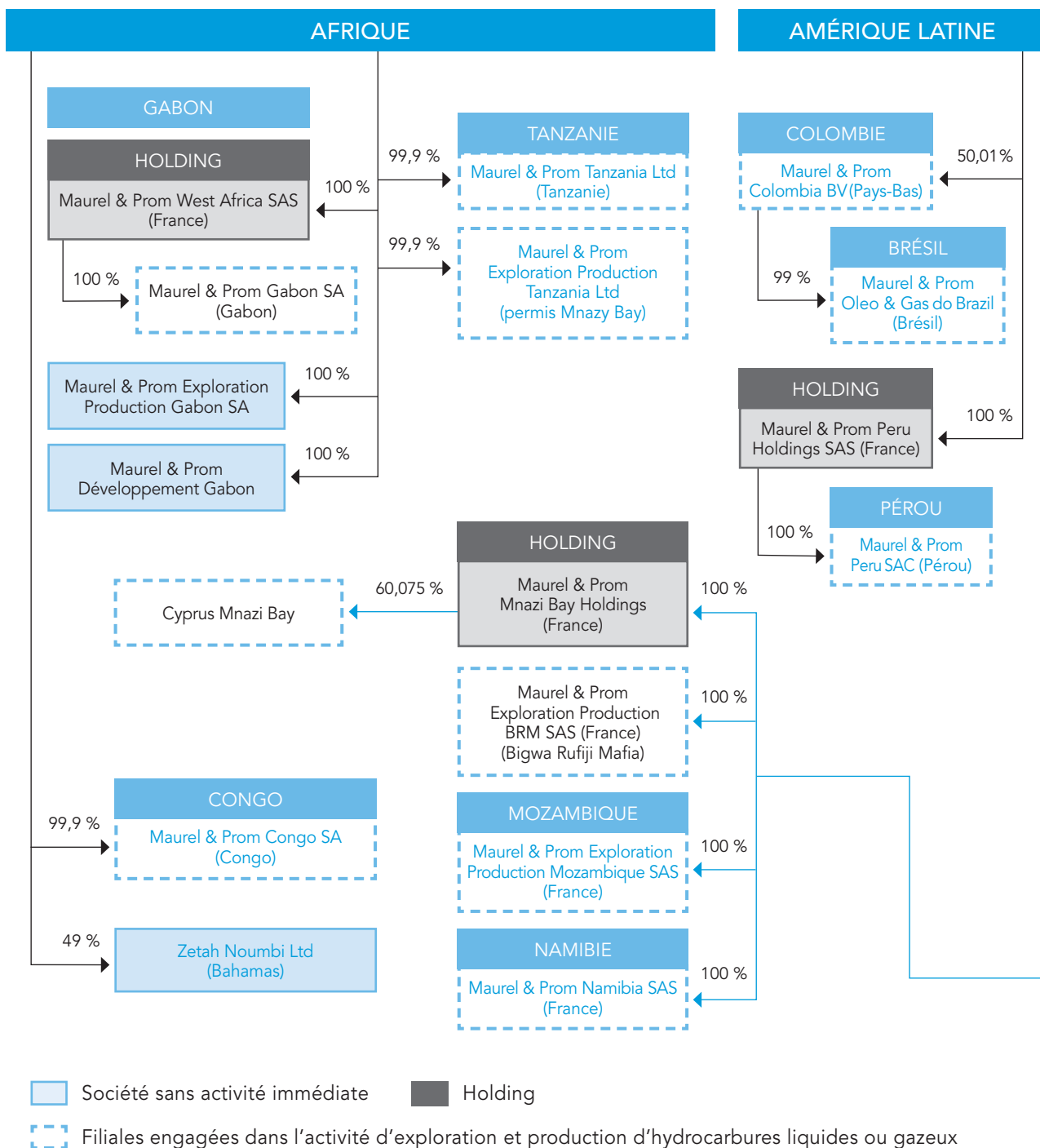
Email : [ir@maureletprom.fr](mailto:ir@maureletprom.fr)

## Organigramme

## 7.7. Organigramme

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2014

ÉTABLISSEMENTS

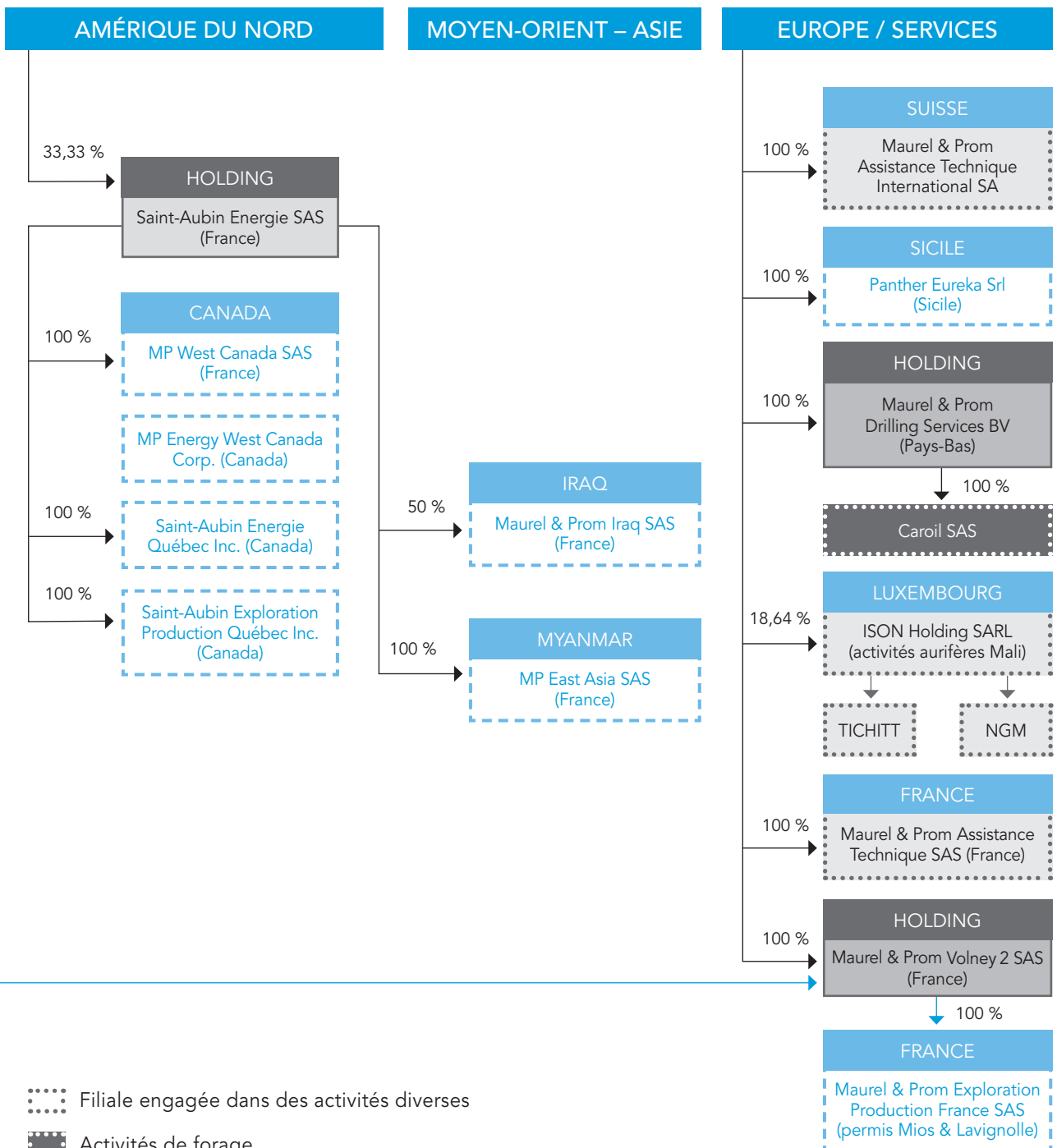


# 7

## Autres informations sur le Groupe

### Organigramme

MAUREL & PROM S.A.



*Autres activités du Groupe /*

*Personne responsable du document de référence et de sa mise à jour*

## 7.8. Autres activités du Groupe

### 7.8.1.

#### Pôle aurifère

En juillet 2012, la Société a fait l'acquisition de la totalité des parts de la SARL ISON HOLDING, société de droit luxembourgeois.

Le 20 juillet 2012, la Société a procédé à une augmentation de capital à laquelle ont participé de nouveaux associés. La Société a pour sa part souscrit à hauteur de 5 323 968 parts sociales nouvelles (nominal de 0,01 €) libérées par apport en nature consistant en l'apport des actions (26 %) qu'elle détenait dans le capital de New Gold Mali (NGM).

La Société ne détient plus aucune action de NGM, ses activités aurifères ne s'exerçant plus qu'au travers de sa participation de 18,64 % dans la SARL ISON HOLDING.

### 7.8.2.

#### Siège

Les équipes du siège de la Société ont été essentiellement mobilisées sur les opérations de développement de la production au Gabon et dans le cadre du partenariat avec la société MPI au travers de la société Saint-Aubin Energie.

### 7.8.3.

#### Maurel & Prom Assistance Technique International

La société Maurel & Prom Assistance Technique International se consacre entièrement à la gestion de la plupart du personnel dédié à l'activité internationale du Groupe.

## 7.9. Personne responsable du document de référence et de sa mise à jour

### 7.9.1.

#### Responsable du document de référence et de sa mise à jour

Monsieur Michel Hochard, Directeur général de la Société, est responsable de l'information financière et du document de référence.

Ses coordonnées sont les suivantes :

**Monsieur Michel Hochard**

Directeur général

**Établissements Maurel & Prom**

51, rue d'Anjou – 75008 Paris

Téléphone : 01 53 83 16 00

Télécopie : 01 53 83 16 04



## 7.9.2.

## Attestation du Responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent document de référence incluant le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 8 dudit document. »

***Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 contient l'observation suivante :***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▀ la note 28 « Changement de méthode comptable » aux états financiers qui expose l'incidence du changement de méthode comptable relatifs à la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ;
- ▀ la note 7 « Titres mis en équivalence » qui indique les hypothèses retenues par la société pour l'évaluation et l'estimation des titres mis en équivalence de Maurel & Prom Colombie.

***Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 figurant en page 267 du présent document de référence ne contient aucune observation.***

***Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 (figurant en page 231 et 232 du document de référence 2013) contient l'observation suivante :***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▀ la note 1 « Généralités » de l'annexe qui mentionne le contrat de partage de production au Gabon, dit « Ezanga », pris en compte pour la certification des réserves du Groupe ainsi que pour le calcul de la charge de déplétion des actifs gabonais. La note indique que, conformément à la réglementation en vigueur, ce contrat doit faire l'objet de la promulgation d'un décret par la République gabonaise ;
- ▀ la note 4 « Actifs incorporels » de l'annexe qui indique notamment la valeur nette comptable des actifs rattachés au permis de Bigwa-Rufiji-Mafia (BRM) en Tanzanie et aux activités en Colombie. La note décrit la méthodologie suivie par la Société pour l'estimation de la valeur de ces actifs incorporels ;
- ▀ la note 17 « Changement de méthode comptable » relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode des droits à enlèvements.

***Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2013 figurant en pages 265 et 266 du document de référence 2013 ne contient aucune observation.***

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 (figurant en page 210 du document de référence 2012) contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▀ la note 4 « Actifs incorporels » de l'annexe aux comptes consolidés qui indique notamment la valeur nette comptable des actifs rattachés aux permis de Bigwa-Rufiji-Mafia (BRM) en Tanzanie, d'Etekamba au Gabon et des activités en Colombie. La note décrit la méthodologie suivie par la société pour l'estimation de la valeur de ces actifs incorporels ;
- ▀ la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, qui décrit les principes et méthodes retenus pour déterminer la valeur de la participation mise en équivalence que votre société détient dans Tuscany.

***Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 (figurant en page 243 du document de référence 2012) contient l'observation suivante :***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels qui indique les modalités d'estimation de la valeur des titres de participation Tuscany détenus par votre Société.

**Michel HOCHARD**  
Directeur général  
Paris, le 17 avril 2015

Personne responsable du document de référence et de sa mise à jour

## 7.9.3.

## Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
<b>International Audit Company</b> 46, rue du Général Foy 75008 Paris	Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014	6 ans à compter du 12 juin 2014	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
<b>KPMG S.A.</b> 43, cours du Triangle Immeuble Le Palatin 92939 Paris La Défense Cedex	Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014	6 ans à compter du 12 juin 2014	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
Commissaires aux comptes suppléants			
<b>Fabienne Hontarrede</b> 459, avenue de Circourt 78170 La Celle-Saint-Cloud	Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014	6 ans à compter du 12 juin 2014	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
<b>Salustro Reydel</b> 3, cours du Triangle Immeuble Le Palatin 92939 Paris La Défense Cedex	Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014	6 ans à compter du 12 juin 2014	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019



8.1.	GLOSSAIRE	163
8.2.	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014	165
8.2.1.	États financiers consolidés au 31 décembre 2014	165
8.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	234
8.2.3.	Comptes sociaux au 31 décembre 2014	237
8.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	267
8.3.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	268
8.4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MAUREL & PROM	272
8.5.	TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	274
8.6.	RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ	275
8.7.	DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION	276
8.8.	TABLE DE CONCORDANCE	277
8.8.1.	Rapport de gestion	277
8.8.2.	Règlement CE	279

## 8

## Annexes

## 8.1. Glossaire

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

bbl (baril)	Unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.
bbl/j	Barils par jour.
boepd	Barrel of oil equivalent per day (baril de pétrole équivalent par jour).
Brent	Qualité d'huile de Mer du Nord.
Kboe	Thousands of barrels of oil equivalent (milliers de barils équivalents pétrole).
Mboe	Millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole).
CPP Contrat de Partage de Production	Contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis ; ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et fixe le partage du profit oil (rémunération).
CEPP	Contrat d'exploration et de partage de production
Forage	Forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié.
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement.
MPI	Société anonyme dont le siège social est situé au 51, rue d'Anjou – 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 517 518 247 (anciennement M&P Nigeria).
Mmscf	Million de pieds cubes.
Oléoduc	Canalisation pour le transport des fluides.
OML	Oil Mining Licence.
Opérateur	Société charge des opérations sur un champ pétrolier.
Production annuelle	Production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière).
Production opérée	Production totale d'un champ, avant partage de la production.
Production en part Maurel & Prom / en part propre	Production opérée moins la part des partenaires.

<b>Production en part Maurel &amp; Prom nette de redevances</b>	<i>Production en part Maurel &amp; Prom déduction faite des redevances/royalties.</i>
<b>Production disponible à la vente après fiscalité pétrolière/Entitlement)</b>	<i>Production nette en part Maurel &amp; Prom après redevances/royalties et fiscalité pétrolière. Il s'agit de la production vendue.</i>
<b>Redevances/royalties</b>	<i>Taxes pétrolières en nature correspondant à un pourcentage de la production d'un champ.</i>
<b>Réserves évaluées</b>	<i>Réserves évaluées par un expert indépendant, en part Maurel &amp; Prom, après déduction des redevances en nature et avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (contrat de partage de production, concession).</i>
<b>Réserves nettes</b>	<i>Proportion de réserves totales des champs revenant à la Société (en fonction de sa part d'intérêts) et prenant en compte les stipulations de l'accord de partage de production pour le cost oil et le profit oil.</i>
<b>Réserves nettes de redevances/royalties</b>	<i>Réserves totales d'un champ, déduction faite des redevances/royalties.</i>
<b>Réserves P1 (prouvées)</b>	<i>Réserves en gaz et pétrole « raisonnablement certaines » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 1P et sous l'appellation P90, car elles ont au moins 90 % de chance d'être mises en production.</i>
<b>Réserves P2 (probables)</b>	<i>Réserves en gaz et en pétrole « raisonnablement probables » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 2P et sous l'appellation P50, car elles ont au moins 50 % de chance d'être mises en production.</i>
<b>Réserves P3 (possibles)</b>	<i>Réserves en gaz et pétrole définies comme « ayant une chance d'être développées en tenant compte de circonstances favorables ». Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 3P et sous l'appellation P10, car elles ont au moins 10 % de chance d'être mises en production.</i>
<b>Ressources</b>	<i>Réserves qui n'ont pas encore de débouchés commerciaux contractualisés.</i>
<b>Ressources C1+C2</b>	<i>Quantités d'hydrocarbures récupérables liées à des champs découverts mais non encore développés et/ou connectés à un centre de production ou pour lesquels il n'existe pas de budget approuvé.</i>
<b>Rig</b>	<i>Appareil de forage.</i>
<b>Sismique 2D/3D</b>	<i>Méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être en 2 ou 3 dimensions.</i>

## 8.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

### 8.2.1

#### États financiers consolidés au 31 décembre 2014

#### Sommaire

I. État de situation financière	166
II. État consolidé du résultat global	169
II. Tableau des flux de trésorerie	171
Note 1 : Généralités	172
Note 2 : Méthodes comptables	175
Note 3 : Variation de la composition du Groupe	184
Note 4 : Actifs incorporels	185
Note 5 : Actifs corporels	188
Note 6 : Autres actifs financiers non courants	190
Note 7 : Titres mis en équivalence	191
Note 8 : Stocks	197
Note 9 : Clients et autres actifs courants	197
Note 10 : Instruments financiers dérivés	199
Note 11 : Juste valeur	200
Note 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	202
Note 13 : Capitaux propres	203
Note 14 : Provisions	205
Note 15 : Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières	206
Note 16 : Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers	209
Note 17 : Charges de personnel	210
Note 18 : Résultat opérationnel	211
Note 19 : Résultat financier	213
Note 20 : Impôt sur les résultats	214
Note 21 : Résultat par action	216
Note 22 : Parties liées	217
Note 23 : Engagements hors bilan et actifs et passifs éventuels	218
Note 24 : Secteurs opérationnels	221
Note 25 : Risques	223
Note 26 : Événements post-clôture	227
Note 27 : Honoraires d'audit	228
Note 28 : Changement de méthode	229

## I. État de situation financière

## Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013 *	01/01/2013 *
Actifs incorporels	4	328 232	344 556	338 454
Actifs corporels	5	1 292 484	965 084	807 335
Actifs financiers non courants	6	931	1 141	740
Titres mis en équivalence	7	94 028	79 408	171 759
Impôts différés actifs	20	280	2 753	4 966
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>1 715 955</b>	<b>1 392 942</b>	<b>1 392 942</b>
Stocks	8	6 885	8 332	2 995
Clients et comptes rattachés	9	43 377	128 056	72 540
Autres actifs financiers courants	9	60 197	62 908	45 769
Autres actifs courants	9	58 400	71 519	53 147
Actif d'impôts exigibles	20	1 163	9	7
Instruments dérivés courants	-	-	-	2 166
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	229 938	200 982	58 131
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>399 960</b>	<b>471 806</b>	<b>234 755</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 115 915</b>	<b>1 864 748</b>	<b>1 558 009</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).



## Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013 *	01/01/2013 *
Capital social		93 603	93 578	93 565
Primes d'émission, de fusion et d'apport		165 010	216 391	218 280
Réserves consolidées		689 432	463 961	491 414
Actions propres		(70 507)	(70 860)	(72 737)
Résultat net part du Groupe		13 159	62 768	41 001
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>890 697</b>	<b>765 838</b>	<b>771 523</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(3 181)	(2 506)	2 408
<b>CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>		<b>887 516</b>	<b>763 332</b>	<b>773 931</b>
Provisions non courantes	14	10 282	8 937	8 532
Emprunts obligataires non courants	15	233 989	66 383	346 752
Autres emprunts et dettes financières non courants	15	359 852	226 608	-
Instruments dérivés non courant	10	1 612	-	-
Impôts différés passifs	20	358 217	261 926	179 975
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>963 952</b>	<b>563 854</b>	<b>535 259</b>
Emprunts obligataires courants	15	69 631	300 677	10 933
Autres emprunts et dettes financières courants	15	3 654	68 479	113 661
Fournisseurs et comptes rattachés	16	107 210	89 603	78 918
Passif d'impôts exigibles	20	6 509	3 544	2 506
Autres créiteurs et passifs divers	16	65 719	64 389	30 333
Instruments dérivés courants	10	-	198	5 787
Provisions courantes	14	11 724	10 672	6 680
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>264 447</b>	<b>537 562</b>	<b>248 819</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 115 915</b>	<b>1 864 748</b>	<b>1 558 009</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Actions propres	Primes	Instruments dérivés	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
1 <sup>er</sup> JANVIER 2013 *	93 565	(72 737)	218 280	(3 885)	474 825	20 475	41 001	771 524	2 408	773 931
Résultat net des activités conservées	-	-	-	-	-	-	65 344	65 344	(223)	65 120
Résultat net des activités cédées	-	-	-	-	-	-	(2 575)	(2 575)	-	(2 575)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	3 885	-	(31 842)	-	(27 957)	112	(27 845)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	3 885	-	(31 842)	62 769	34 811	(111)	34 701
Affectation du résultat - Dividendes	-	-	-	-	(5 271)	-	(41 001)	(46 272)	-	(46 272)
Augmentation/ Diminution de capital	13	-	(1 889)	-	(122)	-	-	(1 998)	-	(1 998)
Autres reclassements*	-	-	-	-	4 803	-	-	4 803	(4 803)	-
Stock-options - actions gratuites	-	-	-	-	1 288	-	-	1 288	-	1 288
Mouvements sur actions propres	-	1 877	-	-	(195)	-	-	1 682	-	1 682
<b>TOTAL TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	13	1 877	(1 889)	-	503	-	(41 001)	(40 497)	(4 803)	(45 300)
31 DÉCEMBRE 2013 *	93 578	(70 860)	216 392	0	475 328	(11 367)	62 769	765 838	(2 506)	763 332
Résultat net des activités conservées	-	-	-	-	-	-	13 159	13 159	(305)	12 854
Résultat des activités cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(4 144)	115 766	-	111 621	(369)	111 252
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	(4 144)	115 766	13 159	124 781	(675)	124 106
Affectation du résultat - Dividendes	-	-	(50 892)	-	113 661	-	(62 769)	-	-	-
Augmentation/ Diminution de capital	25	-	(490)	-	-	-	-	(465)	-	(465)
Autre reclassement*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock options - actions gratuites	-	-	-	-	965	-	-	965	-	965
Mouvements sur actions propres	-	354	-	-	(776)	-	-	(422)	-	(422)
<b>TOTAL TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	25	354	(51 382)	-	113 850	-	(62 769)	78	-	78
31 DÉCEMBRE 2014	93 603	(70 507)	165 010	-	585 033	104 399	13 159	890 697	(3 181)	887 516

\* Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).

## II. État consolidé du résultat global

### Résultat net de la période

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013*
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		550 398	570 712
Autres produits		7 395	800
Achats et variations de stocks		(24 821)	(17 403)
Autres achats et charges d'exploitation		(110 851)	(74 792)
Impôts & taxes		(47 480)	(39 627)
Charges de personnel		(22 695)	(18 036)
Dotations aux amortissements		(86 720)	(66 398)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(113 386)	(18 912)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(8 956)	(513)
Reprises de provisions d'exploitation		2 108	142
Résultat cession d'actifs		(294)	2
Autres charges		(4 091)	2 244
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	18	140 607	338 219
Coût de l'endettement financier brut		(37 953)	(47 696)
Produits de trésorerie		655	962
Gains et pertes nets sur instruments dérivés		12 005	264
Coût de l'endettement financier net		(25 293)	(46 470)
Autres produits et charges financiers		14 486	(20 603)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	19	(10 807)	(67 073)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		129 800	271 146
Impôts sur les résultats	20	(101 567)	(134 522)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		28 233	136 624
Résultat des cessions des sociétés mises en équivalence	7	-	(19 721)
Total part résultat net MEE	7	(15 380)	(51 784)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>		12 853	65 120
Résultat net des activités cédées		-	(2 575)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		12 853	62 544
<i>Résultat net – part du Groupe</i>		13 159	62 768
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		(306)	(223)
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>			
De base		0,114	0,539
Dilué		0,108	0,510
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CÉDÉES</b>			
De base		0,00	-0,020
Dilué		0,00	-0,020
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>			
De base		0,114	0,562
Dilué		0,108	0,536

\* Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).

## Résultat global de la période

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013 *
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	12 853	62 544
<b>ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	-	-
Écarts de change sur la conversion des comptes des entités étrangères	115 396	(31 730)
Part dans les écarts de conversion des entités mises en équivalence	-	-
Profit (perte) sur la couverture d'investissements nets dans des entités étrangères	(4 144)	-
Variation de juste valeur :		
- des instruments de couverture de flux de trésorerie	-	3 885
- des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Effet fiscal sur éléments recyclables en résultat	-	-
<b>ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	111 252	(27 845)
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE</b>	<b>124 106</b>	<b>34 701</b>
- Part du Groupe	124 781	34 811
- Participations ne donnant pas le contrôle	(675)	(111)

\* Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).

## III. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013*
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		12 853	65 120
Charge d'impôt des activités poursuivies		101 567	134 522
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔTS</b>		114 420	199 642
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		110 510	66 969
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(12 226)	4 673
- Exploration passée en charge et mises au rebut		98 384	18 923
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		997	1 167
- Autres produits et charges calculés		(3 905)	5 372
- Plus et moins-values de cession		294	(2 977)
- Résultat sur opérations des sociétés mises en équivalence		15 380	71 505
- Autres éléments financiers		29 590	38 380
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT</b>		353 415	403 654
Décaissement de l'impôt exigible		(42 378)	(41 711)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		82 746	(36 343)
- Clients		92 600	(51 965)
- Fournisseurs		9 666	3 143
- Stocks		4 485	676
- Autres		(24 005)	11 803
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>		393 983	325 600
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(331 127)	(253 883)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		64	2 977
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers (titres non consolidés)		-	-
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers (titres non consolidés)		-	1 854
Acquisition de filiales		-	(5 644)
Variation des prêts et avances consentis		(154)	4 917
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(18 412)	(11 140)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		(349 629)	(260 819)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		380	(2 010)
Dividendes versés		0	(46 271)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		587 514	268 489
Intérêts payés		(29 590)	(38 380)
Remboursement d'emprunts		(567 638)	(113 530)
Acquisitions d'actions propres		353	1 877
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		(8 981)	70 175
Incidence des variations des cours des devises		3 440	(2 219)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		38 812	132 709
Trésorerie à l'ouverture		190 662	57 953
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	12	229 474	190 662

\*Retraité de l'application d'IFRS 11 (cf Note 28 changement de méthode comptable).

## Note 1

## Généralités

## Point sur l'environnement économique

L'environnement économique a été marqué par une forte baisse du cours du Brent sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Celui-ci est passé de 92 US\$ en septembre 2014 à 58 US\$ fin décembre 2014. En année pleine, la baisse du cours du baril reste contenue. Elle s'établit à 9 %, le cours moyen du Brent étant passé de 108 US\$ en 2013 à 98 US\$ en 2014.

La chute du cours du baril a eu un impact défavorable sur le chiffre d'affaires du Groupe (-62 M€) ainsi que sur sa rentabilité opérationnelle. Par ailleurs, cet événement a conduit Maurel & Prom à recentrer ses efforts d'exploration sur les projets les plus prometteurs, à se retirer des zones qui ne sont plus prioritaires et à effectuer des tests d'impairment sur l'ensemble de ses actifs en production en vue d'identifier et de comptabiliser toute perte de valeur. Dans ce contexte de prix dégradé, le Groupe a été amené à déprécier très significativement certains actifs d'exploration et de production, à hauteur de 113 M€.

L'US\$ s'est apprécié par rapport à l'EUR sur la même période. Le taux de change EUR/US\$ au 31 décembre 2014 s'élevait à 1,21 contre 1,38 au 31 décembre 2013. Le taux de change moyen annuel reste néanmoins stable entre 2013 et 2014 à 1,33 US\$ pour 1 EUR.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un gain de change de 25 M€ en résultat financier et a constaté une augmentation des réserves de conversion de 111 M€.

## Activité d'exploration et de production

## 1. Gabon

*Signature d'un nouveau Contrat d'Exploration et de Partage de Production*

Maurel & Prom Gabon et la République gabonaise ont négocié un nouveau permis dénommé « Ezanga », qui se substitue au permis « Omoueyi » à compter de janvier 2014.

Ce Contrat d'Exploration et de Partage de Production (CEPP) accorde à la société un droit d'exploration d'une durée de cinq ans et reconduit les cinq Autorisations Exclusives d'Exploitation (AEE) existantes pour une période de vingt ans assortie d'un droit de priorité sur une période additionnelle de vingt ans.

La République gabonaise voit sa participation aux bénéficiaires de l'exploitation des ressources pétrolières augmentée, principalement à travers une participation portée de 15 à 20 % sur le permis d'exploitation et à une augmentation de la redevance minière proportionnelle.

*Production stabilisée à un niveau intermédiaire de 25 000 barils par jour*

La production des champs au Gabon s'est située en 2014 à un niveau moyen d'environ 25 000 b/j, en progression de 6 % par rapport à l'an dernier et correspondant à environ 90 % de la capacité de production théorique en 2014. Un programme de travaux soutenu a été réalisé tout au long de l'exercice pour améliorer la productivité des puits et assurer la remontée en pression des réservoirs qui conditionne l'augmentation future de la production.

*Découverte d'huile*

Les puits d'exploration Mabounda-1 (EZMAB-1D) et Niembi-1 (EZNI-1D), situés sur le permis Ezanga au Gabon, ont été forés sur des structures indépendantes et ont atteint respectivement les cotes de 2 060 m et 2 425 m.

Un test de production de 24 heures, entrepris en février 2015, a été réalisé sur chacun des deux puits avec les résultats positifs suivants :

- ▶ le test des Grès de Base du puits EZMAB-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 002 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à neuf bars. L'huile produite présente une densité de 28° API ;
- ▶ le test réalisé au sommet du Kissenda Inférieur du puits EZNI-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 162 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à quarante bars. Cette huile présente une densité de 35° API. Les autres réservoirs à hydrocarbures du Kissenda Supérieur et de la base du Kissenda Inférieur qui présentent des régimes de pression différents, seront testés ultérieurement.

## 2. Tanzanie

*Abandon d'une partie du permis de Bigwa-Rufiji-Mafia (BRM)*

Le Groupe a décidé de cesser ses activités de recherche sur une partie du permis d'exploration BRM. En conséquence un montant de 37 904 K€ a été enregistré en charge, correspondant aux dépenses engagées sur cette zone depuis l'origine. Les investissements réalisés sur la zone M'Kuranga qui avait donné lieu à une découverte en 2007 et dont un plan de développement a été transmis aux autorités sont conservés à l'actif.

### Signature d'un contrat de vente de gaz sur Mnazi Bay

Maurel & Prom, en association avec ses partenaires sur le permis de Mnazi Bay, Wentworth et Tanzania Petroleum Development Corporation (TPDC), ont signé le 12 septembre 2014 un contrat de vente portant sur la fourniture sur le long terme du gaz naturel produit sur les champs de Mnazi Bay et de Msimbati dans le sud de la Tanzanie. Le gaz sera livré et transporté *via* les installations d'évacuation reliant Mtwara à Dar es Salam.

En vertu du contrat de vente, les partenaires s'engagent contractuellement à fournir jusqu'à un maximum de 80 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel au cours des huit premiers mois d'exploitation, avec une possibilité d'augmenter dans le temps la production jusqu'à un maximum de 130 millions de pieds cubes par jour, et ce pour une période allant jusqu'à dix-sept ans.

Le prix de vente a été fixé à 3,07 US\$ par millier de pieds cubes augmentant avec l'indice des prix à la consommation du secteur industriel aux États-Unis.

Les modalités relatives à la garantie de paiement sont en cours de négociation à la date du présent document de référence.

### 3. Mozambique

Au Mozambique sur le permis de Rovuma onshore, deux puits d'exploration ont été forés sur la période. Le puits Tembo-1 a été bouché bien qu'il ait donné lieu à une déclaration de découverte en décembre, l'opérateur ne prévoyant pas d'engager dans l'immédiat de travaux supplémentaires d'appréciation. Le puits Kifarua-1 dont le forage a débuté en décembre 2014 s'est achevé en mars 2015 après avoir rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans mettre en évidence d'hydrocarbures.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Dans ce contexte, la totalité des coûts engagés à fin 2014 a été enregistrée en charges sur l'exercice pour un montant de 40 M€. Les obligations de travaux définis par le Contrat de Partage de Production pour cette phase ont été satisfaites.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

### 4. Congo

La décision a été prise de ne pas poursuivre l'exploration sur les zones prospectées dans le passé sur le permis La Noumbi, ce qui a conduit à déprécier en totalité les actifs détenus sur ce permis pour un montant de 14 M€.

### 5. Canada (via Saint-Aubin Énergie)

À Sawn Lake en Alberta, le test pilote du procédé SAGD (Steam Assisted Gravity Drainage) réalisé sur deux puits en vue d'évaluer la faisabilité technique et commerciale de ce projet de production de bitume par injection de vapeur se poursuit. La production a débuté en septembre 2014 et se poursuivra jusqu'à l'été 2015 de façon à collecter les données nécessaires à apprécier le potentiel du gisement.

Au Québec, sur l'île d'Anticosti, la campagne de sondages stratigraphiques a été une réussite technique et opérationnelle. La cible Macasty a été atteinte dans chacun des cinq emplacements de forage et les résultats de l'analyse des échantillons sont conformes ou supérieurs aux attentes des partenaires. La campagne de forages, qui compte jusqu'à dix-huit puits stratigraphiques, a été interrompue durant la saison hivernale. Elle devrait reprendre en mai 2015 pour se terminer au début de l'automne 2015. Par ailleurs, la coentreprise Hydrocarbures Anticosti a annoncé le 23 octobre 2014 la signature d'un partenariat stratégique avec la société québécoise Gaz Métro dans le but de valoriser le gaz naturel associé provenant de l'île d'Anticosti.

### 6. Myanmar (via Saint-Aubin Énergie)

Le forage du puits SP-1X, opéré par Petrovietnam, a débuté le 27 décembre 2014 et s'est terminé en mars 2015. Les résultats de ce forage sont actuellement en cours d'analyse.

### 7. Colombie

Pacific Rubiales Energy avait contracté en 2011 lors de sa prise d'intérêts dans les permis Muisca, SSJN 9 et CPO 17 une obligation de portage de 120 MUS\$ de coûts d'exploration. Compte tenu des investissements réalisés à fin 2014, le partenaire a rempli son engagement et cette obligation est éteinte.

M&P Colombia, société opératrice détenue à hauteur de 50 % par la Société, a terminé le forage du puits Balsa-1 sur le permis de Muisca, sans résultat pétrolier. Les coûts de ce forage ont été en conséquence enregistrés en charges. Un puits additionnel sera entrepris en 2015 afin d'atteindre les objectifs recherchés.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

M&P Colombia est entrée en négociation avec l'ANH (Association nationale des Hydrocarbures) afin de transformer le TEA (Technical Evaluation Agreement) COR-15 en permis d'exploration. La licence est en cours de signature.

Sur le permis CPO-17 (M&P Colombia 50%), opéré par Hocol, trois puits stratigraphiques ont été forés. L'interprétation de ces résultats au vu des découvertes précédentes sont en cours afin de définir un programme d'appréciation qui sera mis en œuvre sur 2015

Le 23 juillet 2014, lors de la « Ronda ANH 2014 » (procès-us d'appel d'offres en Colombie), la Société a remporté le permis d'exploration SN-11. Des négociations sont en cours afin de trouver un partenaire pour financer les travaux d'exploration.

### 8. Pérou

Au Pérou, le forage du puits Fortuna-1 qui était financé sous forme de portage par Pacific Rubiales Energy (PRE) à hauteur de 75 MUS\$ a été abandonné. Le Groupe n'envisage pas de poursuivre ce projet lors de son entrée dans la troisième période d'exploration. En conséquence, les coûts engagés sur ce permis depuis l'origine ont été enregistrés en charges sur 2014 pour 10 M€.

### Services pétroliers

Caroil, filiale à 100 % du Groupe depuis le 23 décembre 2013 porte l'activité de forage de Maurel & Prom composée de huit appareils détenus en propre et d'un contrat de management pour un appareil supplémentaire.

Le ralentissement des programmes d'investissements des opérateurs pétroliers, lié au contexte de la baisse des cours des hydrocarbures, a conduit le Groupe à s'assurer que la valeur d'utilité des actifs concernés reste supérieure à leur valeur comptable.

Le test d'*impairment* qui a été effectué à mis en évidence une perte de valeur de 9 M€ qui a été enregistrée ramenant la valeur résiduelle des actifs de forage à 45 M€.

L'activité forage réalise 59 % de son chiffre d'affaires avec des clients hors Groupe (45,3 M€ de chiffre d'affaires contributif au titre de l'exercice 2014).

### Restructuration de la dette du Groupe

Le Groupe a procédé en juin 2014 à une émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) venant à échéance le 1er juillet 2019 pour un montant de 253 M€ (après exercice de l'option de surallocation).

Les caractéristiques de ces ORNANE sont les suivantes :

- ▶ maturité : 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- ▶ valeur nominale unitaire : 17,26 € ;
- ▶ nombre d'obligations : 14 658 169 ;
- ▶ prime d'émission : 40 % ;
- ▶ taux nominal : 1,625 %.

L'objectif de l'émission est de permettre le refinancement de l'endettement de la Société et le rallongement de sa maturité. Le produit net de l'émission a été utilisé pour le rachat des OCEANE 2014. Au 30 juin 2014 Maurel & Prom avait racheté 16 903 514 OCEANE 2014 représentant environ 89 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises, à un prix de 16,90 € par obligation. Le 31 juillet 2014, le Groupe a remboursé le solde des OCEANE pour un montant de 34 M€.

La Société a mis en place le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (Revolving Credit Facility), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

- ▶ montant initial : 400 MUS\$ ;
- ▶ tranche supplémentaire : 250 MUS\$ ;
- ▶ maturité : 31 décembre 2020, soit 6 ans ;
- ▶ premier amortissement : 31 décembre 2016 ;
- ▶ taux d'emprunt : LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et +3,65 % ensuite.

Les « covenants » financiers liés à cette nouvelle ligne de crédit sont les suivants :

- ▶ dette nette/excédent brut d'exploitation (« EBITDAX ») < 3 ;
- ▶ réserves P1+P2 (en part Maurel & Prom) x 10 US\$ > 1,5 x dette nette.

Cet emprunt, tiré à hauteur de 400 MUS\$, a permis au Groupe de clôturer la ligne de crédit Maurel & Prom Gabon de 350 MUS\$ (RCF) en cours d'amortissement (soit 270 MUS\$ de dette résiduelle).



### Prorogation de la durée de vie des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

La date initiale de fin d'exercice des BSA était fixée au 30 juin 2014. Il est apparu que les BSA ne pouvant pas être exercés avant la date fixée. Le 2 juin 2014, l'Assemblée générale des porteurs de BSA a approuvé le report de la date limite de conversion des BSA au 31 décembre 2015. L'Assemblée générale des actionnaires de Maurel & Prom du 12 juin 2014 a validé ce report.

### Prorogation de la durée de vie de la Société

Le 13 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a approuvé la modification de ses statuts : la durée de vie de la Société a été prorogée jusqu'au 13 octobre 2113, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts de la Société.

#### Note 2

## Méthodes comptables

### Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évalués à la juste valeur (instruments dérivés) conformément aux normes IFRS.

### Base de préparation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Maurel & Prom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2014 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_en.htm).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Il a été tenu compte des nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

IFRS10 (États financiers consolidés), IFRS11 (Partenariats), IFRS12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités)

IAS27R (États financiers individuels), IAS28R (Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises)

Amendements à IFRS10, IFRS11 et IFRS12 (Modalités de transition)

Amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS27 (Entités d'investissement)

Amendements à IAS32 (Compensation des actifs et passifs financiers)

Amendements à IAS36 (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers)

Amendements à IAS39 (Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture)

En dehors de l'application des nouvelles normes de consolidation (IFRS 10, 11 et 12), ces nouveaux textes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

L'application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation. L'application d'IFRS 11 a eu pour effet la mise en équivalence de Maurel & Prom Colombie BV (détenue à 50,01 %), de Saint-Aubin Energie (détenue à 33,33 %) et de ses filiales directes détenues à 100 % (MP East Asia, Saint-Aubin Energie Québec Inc, Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc, MP Energy West Canada Corp., MP Québec et MP West Canada) qui étaient auparavant comptabilisées selon la méthode de consolidation proportionnelle. L'application d'IFRS 12 a conduit à fournir davantage d'informations en annexe sur les intérêts du Groupe dans d'autres entités.

L'effet du changement de méthode comptable induit par l'application de ces nouvelles normes a été comptabilisé de manière rétrospective et a été retraité des périodes comparatives au 31 décembre 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les impacts sont détaillés en note 28 « Changement de méthodes comptables ».

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014, telles qu'IFRIC 21 (Droits et Taxes) (applicable aux exercices ouverts au 17/06/2014 – endossée au 13/06/2014).

Les normes IFRS ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe. Ils reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- ▶ les tests de dépréciation des actifs pétroliers ;
- ▶ les provisions pour remise en état des sites ;
- ▶ la comptabilisation des portages pétroliers ;
- ▶ le traitement comptable des instruments dérivés souscrits par le Groupe ;
- ▶ la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- ▶ l'évaluation des investissements nécessaires au développement des réserves prouvées non développées, inclus dans le calcul de la dépréciation des actifs.

### 2.1. Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les coentreprises et entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les coentreprises sont des partenariats conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets des partenariats et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de leurs passifs.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable. Quand le pourcentage est inférieur, la consolidation par mise en équivalence s'applique dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### 2.2. Regroupements d'entreprises et *Goodwill*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS3R, selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur (sauf exceptions) conformément aux prescriptions des IFRS.

Le Groupe évalue le *goodwill* à la date d'acquisition comme :

- ▶ la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- ▶ le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- ▶ si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- ▶ le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe

supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur (méthode du *goodwill* partiel).

Le Groupe n'a pas eu à opter, jusqu'à présent, pour la méthode du *goodwill* partiel ou du *goodwill* complet compte tenu de la nature des opérations intervenues depuis la publication d'IFRS3R.

La détermination du *goodwill* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ainsi qu'en cas d'indice de perte de valeur ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence.

Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

### 2.3. Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires), de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords, la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite *cost oil*; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (*profit oil*) est alors partagé dans

des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la Société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

#### *Droits de recherche et d'exploitation pétrolière*

##### Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

##### Droits miniers acquis

Les acquisitions de droits miniers sont inscrites en actifs incorporels et, lorsqu'ils ont permis la découverte de réserves pétrolières, sont amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures prouvées et probables au début du même exercice, réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

#### *Coûts d'exploration*

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des « coûts complets » (*full cost*).

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en actifs incorporels.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

*États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014*

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet d'exploitation pétrolière deviennent démontrables (analyse basée sur le résultat des puits d'appréciation ou des travaux d'études sismiques...), ces coûts deviennent alors des coûts de développement, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échéance d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable.

Par ailleurs, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet d'exploitation pétrolière deviennent démontrables, les actifs d'exploration sont systématiquement soumis à un test de dépréciation.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau du champ.

**Immobilisations de production pétrolière**

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en immobilisations corporelles à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (cf. Note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Les installations générales, *i.e.* qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), sont pondérées du ratio [réserves prouvées/(réserves prouvées + probables)], visant à prendre en compte leur dimensionnement à l'exploitation de l'ensemble des réserves prouvées et probables du champ concerné. Le taux d'amortissement retenu est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves prouvées au début du même exercice réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les installations spécifiques, *i.e.* dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées de la zone.

La base d'amortissement est composée des investissements réalisés augmentés des investissements à venir nécessaires au développement des réserves prouvées non développées.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à IAS23R dont l'application est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'un actif éligible sont capitalisés lorsque les conditions définies par la norme sont remplies. Dans le cas contraire, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

**Coûts de remise en état des sites**

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (cf. Note 2.18).

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

**Financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers**

Le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est une opération qui consiste, dans le cadre d'une association pétrolière, à se substituer à un autre membre de l'association pour le financement de sa part dans le coût de travaux.

Lorsque les conditions contractuelles lui confèrent des caractéristiques similaires à celles des autres actifs pétroliers, le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier.

En conséquence et conformément au paragraphe 47 (d) de l'ASC 932 usuellement appliqué dans le secteur pétrolier, les règles de comptabilisation sont celles applicables aux dépenses de même nature que la part propre du Groupe (immobilisations, amortissements, dépréciation, frais d'exploitation en charges) :

- ▶ enregistrement des coûts d'exploration financés en actifs incorporels (part des associés portés comptabilisée comme la part Maurel & Prom) ;
- ▶ dans le cas de recherche n'ayant pas abouti à une mise en production : inscription de la totalité des coûts en charges ;

- ▶ dans le cas de mise en production : transfert des coûts inscrits en actifs incorporels en actifs corporels (installations techniques) ;
- ▶ la part des hydrocarbures revenant aux associés portés et servant au remboursement du portage est considérée comme un chiffre d'affaires chez l'associé qui porte ;
- ▶ les réserves correspondant aux coûts portés sont ajoutées aux réserves de l'associé qui porte les coûts ;
- ▶ amortissement des installations techniques (y compris la part des associés portés) selon la méthode de l'unité de production en intégrant au numérateur la production de la période affectée aux remboursements des coûts portés et au dénominateur la part des réserves servant à rembourser la totalité des coûts portés.

#### 2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs incorporels amortis sur une durée allant de un à trois ans.

#### 2.5. Autres actifs corporels

La valeur brute des autres actifs corporels correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont capitalisés lorsque l'actif concerné remplit les conditions d'éligibilité telles que définies par IAS23R.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs corporels, dont les principales sont les suivantes :

- ▶ constructions : 10 ans ;
- ▶ ouvrages d'infrastructure : 8 à 10 ans ;
- ▶ appareils de forage : 3 à 20 ans ;
- ▶ installations techniques : 3 à 10 ans ;
- ▶ agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- ▶ matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- ▶ matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ; et
- ▶ mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces actifs sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée de location.

#### 2.6. Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, et, concernant le *goodwill* et les actifs incorporels non amortis au moins une fois par an, un test de dépréciation est effectué afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession.

S'agissant des actifs pétroliers en production, les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable selon les Contrats de Partage de Production.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres groupes d'actifs.

Concernant les autres activités du Groupe, les tests de dépréciation sont réalisés sur la base de business plans de la société.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif à la même date s'il n'avait pas été déprécié. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

### 2.7. Autres actifs financiers non courants

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie Actifs Financiers Disponibles à la Vente (cf. Note 6) et évalués initialement et en date d'arrêté à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse représentatif d'un marché liquide et ouvert ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective de perte significative ou prolongée, une dépréciation est enregistrée en résultat.

### 2.8. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (« *First In First Out* » ou « Premier entré, premier sorti »).

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût des stocks.

### 2.9. Créances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, puis à leur coût amorti.

À la clôture, des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrecouvrabilité avéré.

### 2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la devise fonctionnelle de l'entité concernée à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur dans la devise fonctionnelle de l'entité concernée au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

Toutefois, lorsqu'un emprunt en devises est uniquement affectée au financement d'un investissement étranger dans la même devise, l'impact de la réévaluation de l'investissement concerné est porté en capitaux propres.

### 2.11. Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'EURO sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les *goodwill* sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global, au bilan dans les capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en autres éléments du résultat global.

### 2.12. Instruments dérivés

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options et de *swaps*. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

1. initialement, l'instrument financier est enregistré pour sa juste valeur ;
2. à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la partie efficace (valeur intrinsèque de l'option) est enregistrée en autres éléments du résultat global recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace (valeur temps de l'option) est enregistrée en charges et produits financiers ; et

3. la variation de juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat, soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'expert externes indépendants.

### 2.13. Trésorerie / Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Les OPCVM de trésorerie gérés en valeur liquidative sont évalués à la juste valeur par le résultat conformément aux principes de suivi de ces actifs en gestion.

Les certificats de dépôt bancaire court terme sont classés en prêts et créances et comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

### 2.14. Emprunts convertibles

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

C'est le cas des emprunts OCEANE émis par le Groupe en juillet 2009 et juillet 2010. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- ▶ la composante dette est évaluée initialement à la juste valeur moins les frais d'émission alloués à cette composante. La juste valeur estimée correspond à la valeur des *cash-flow* futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion. Après comptabilisation initiale, la composante dette est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- ▶ la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus, et après déduction des frais d'émission alloués à cette composante ; et

- ▶ un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué en contrepartie des capitaux propres.

La conversion des OCEANE est inscrite dans les comptes lors de la conversion des obligations et de l'échange des actions.

Le 6 juin 2014, le Groupe a émis des Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE). Conformément à IAS32 et IAS39, ces ORNANE correspondent à des instruments hybrides présentant deux composantes comptabilisées séparément :

- ▶ une option de conversion en action comptabilisée en tant que dérivé passif au bilan (instrument dérivé de taux) ;

Cette option a été évaluée à sa juste valeur (hiérarchisée en niveau 2) sur la base d'un modèle binomial en retenant des hypothèses de marché observables de volatilité, de *spread* et de maturité. Les variations de juste valeur sont ensuite comptabilisées en compte de résultat.

- ▶ un instrument de dette comptabilisé initialement au bilan à hauteur de la juste valeur des ORNANE moins les coûts de transaction associés et après déduction de la juste valeur de l'option. Cet instrument est par la suite comptabilisé au coût amorti.

### 2.15. Autres emprunts

Les autres emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti. Les frais d'émission sont comptabilisés en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Puis, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

### 2.16. Juste valeur

Pour les besoins de présentation selon la norme IFRS7 et IFRS 13 (cf. Note 11 : Juste valeur) :

- ▶ la juste valeur des prêts et créances est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus au taux de marché en vigueur à la date d'arrêt ; pour les créances d'une durée inférieure à 6 mois, la valeur au bilan représente une bonne approximation de leur juste valeur ;
- ▶ la juste valeur des passifs financiers est déterminée en actualisant les flux de trésorerie restant à décaisser au taux du marché, à la date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle. Pour les dettes fournisseurs, la valeur au bilan constitue une bonne approximation de leur juste valeur.

### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- ▶ **Niveau 1** : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- ▶ **Niveau 2** : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- ▶ **Niveau 3** : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 2.17. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en compte. De même, le résultat de cession des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

### 2.18. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé au titre de l'obligation contractuelle de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

### 2.19. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations du Groupe en matière de retraites et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies par les conventions collectives applicables.

Les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- ▶ la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- ▶ les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat. Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

### 2.20. Chiffre d'affaires pétrolier

#### Vente d'hydrocarbures

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend les livraisons de pétrole brut au titre des redevances à la production et les impôts (profit oil part état) lorsqu'ils sont effectivement payés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires pétrolier est reconnu lors de la livraison du pétrole aux terminaux pétroliers. Ce chiffre d'affaires est ajusté selon que le Groupe se trouve dans une situation de sur enlèvement (le Groupe constate alors une dette envers ses partenaires), ou de sous enlèvement (le Groupe constatant alors une créance).



En effet, compte tenu de la localisation de la production majoritairement au Gabon, et de l'existence d'une seule voie de commercialisation (Cap Lopez) dans ce pays, les comptes du Groupe peuvent être significativement différés selon que l'enlèvement d'un pétrolier a lieu juste avant ou juste après la clôture.

Ainsi, le Groupe utilise l'« *entitlement method* » (méthode des droits à enlèvement), qui consiste à valoriser les positions de sur ou sous enlèvement de pétrole à la clôture à leur valeur de réalisation. Cette méthode est admise et communément pratiquée dans le secteur pétrolier.

#### Prestation de forage

Le chiffre d'affaires est constaté selon l'avancement de la prestation de forage, avancement mesuré selon la profondeur de forage et le temps de mobilisation passé.

#### 2.21. Paiements en actions

Les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges de personnel lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution.

#### 2.22. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou de différences temporelles ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- ▶ existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ; et
- ▶ prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

#### 2.23. Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet dilutif. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

## Note 3

## Variation de la composition du Groupe

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2014	31/12/2013
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
<b>ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES</b>				
Caroil	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Saint-Aubin Energie	Paris, France	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
Panther Eureka Srl	Raguse, Sicile	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom West Africa	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Gabon	Port-Gentil, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Quartier Général M&P Gabon	Port-Gentil, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
MP East Asia	Paris, France	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
M&P Peru SA	Lima, Pérou	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Colombia BV	Rotterdam, Pays Bas	Mise en équivalence	50,01 %	50,01 %
Maurel & Prom Drilling Services BV (ex. Maurel & Prom Latin America BV)	Amsterdam, Pays Bas	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Congo SA	Pointe Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Tanzanie Ltd	Dar Es Salaam, Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Prestoil Kouilou	Pointe Noire, Congo	NA	-	100,00 %
Maurel & Prom Exploration Production Tanzania Ltd	Dar Es Salaam, Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Volney 2	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Cyprus Mnazi Bay Limited	Nicosie, Chypre	Intégration globale	60,075 %	60,08 %
Maurel & Prom Mnazi Bay Holdings	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Peru Holdings	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Exploration et Production BRM	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Saint-Aubin Energie Québec Inc	Montréal, Canada	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc	Montréal, Canada	Mise en équivalence	33,33 %	-
MP Energy West Canada Corp.	Calgary, Canada	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
Maurel & Prom Iraq	Paris, France	Sortie du périmètre	16,67 %	16,67 %
MP Québec	Paris, France	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
MP West Canada	Paris, France	Mise en équivalence	33,33 %	33,33 %
Maurel & Prom Namibia	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
<b>ACTIVITÉS DIVERSES</b>				
Maurel & Prom Assistance Technique	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Assistance Technique International SA	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99 %

Maurel & Prom Gabon S.A a absorbé la société Quartier Général M&P Gabon. L'opération a été réalisée à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La société Prestoil Kouilou a été absorbée

par la société Maurel & Prom Assistance Technique consécutivement à une opération de transmission universelle du patrimoine.

## Note 4

## Actifs incorporels

## Évolution des actifs incorporels

En milliers d'euros	Goodwill	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
<b>VALEUR BRUTE AU 01/01/2013*</b>	6 403	146 133	299 145	6 242	457 923
Investissements d'exploration	-	-	49 020	(76)	48 944
Cessions / Diminutions	-	-	(1 727)	-	(1 727)
Exploration passée en charges	-	(2 780)	(18 912)	-	(21 692)
Variations de périmètre	-	-	-	224	224
Variations de juste valeur	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(5 891)	(8 679)	(18)	(14 588)
Transferts	-	-	5 704	(2 188)	3 516
<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2013*</b>	6 403	137 462	324 551	4 184	472 600
Investissements d'exploration	-	33 186	84 282	814	118 282
Cessions / Diminutions	-	-	-	(11)	(11)
Exploration passée en charges	-	(753)	(176 905)	-	(177 658)
Variations de périmètre	-	-	-	(14)	(14)
Variations de juste valeur	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	20 695	22 562	172	43 429
Transferts	-	-	(53 717)	(1 355)	(55 072)
<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2014</b>	6 403	190 590	200 773	3 790	401 556
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2013*</b>	-	25 892	91 436	2 141	119 469
Dotation	-	5 296	3 470	271	9 037
Cessions / Reprises	-	-	-	-	-
Exploration passée en charges	-	(2 780)	-	-	(2 780)
Écarts de conversion	-	(984)	(419)	(11)	(1 414)
Variations de périmètre	-	-	-	215	215
Transferts	-	-	3 515	-	3 515
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2013*</b>	-	27 424	98 002	2 616	128 042
Dotation	2 138	7 036	10 788	333	20 295
Cessions / Reprises	-	-	-	(11)	(11)
Exploration passée en charges	-	(103)	(80 549)	-	(80 652)
Écarts de conversion	-	3 598	1 967	116	5 681
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	(31)	(31)
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS 31/12/2014</b>	2 138	37 955	30 208	3 023	73 324
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2014</b>	4 265	152 635	170 565	767	328 232
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2013*</b>	6 403	110 038	226 549	1 568	344 556

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.

### États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les acquisitions d'actifs incorporels s'élèvent au 31 décembre 2014 à 118 282 K€. Les principaux investissements de la période concernent :

- ▶ les investissements réalisés au Gabon pour un montant de 56 786 K€ relatifs principalement :
  - à des contributions environnementales versées à la signature du permis Ezanga pour 33 186 K€. Ce nouveau permis se substitue au permis Omoueyi ;
  - aux travaux d'exploration effectués sur le permis Ezanga pour 14 919 K€, relatifs majoritairement aux coûts des plateformes et forages d'exploration sur les puits Mavoungou et Niambi ;
  - aux dépenses engagées sur le permis Nyanga Mayombe pour 7 950 K€ (principalement des acquisitions sismiques).
- ▶ les dépenses d'exploration engagées en Tanzanie concernent le permis Mnazi Bay pour 9 145 K€ et le permis Bigwa-Rufiji-Mafia pour 20 152 K€ (essentiellement des acquisitions de nouvelles études sismiques 2D et 3D) ;
- ▶ les investissements générés sur le champ Rovuma au Mozambique pour le forage des puits Tembo-1 et Kifar-1, en cours au 31 décembre 2014 s'élèvent à 27 202 K€.

#### Exploration passée en charges

Au 31 décembre 2014, les coûts d'exploration passés en charges s'élèvent à 97 006 K€ en valeur nette et concernent principalement :

- ▶ la totalité des dépenses d'exploration engagées sur le permis de Rovuma au Mozambique pour 39 307 K€.
- ▶ les coûts relatifs au permis Bigwa-Rufiji/Mafia pour 37 904 K€. Au 31 décembre 2014, le solde des actifs d'exploration du permis Bigwa-Rufiji/Mafia correspond uniquement aux dépenses réalisées sur la zone M'Kuranga dont un plan de développement a été transmis aux autorités ;
- ▶ les actifs d'exploration du permis La Noubi au Congo qui ont été totalement passés en charge pour 14 001 K€ ;

- ▶ Les dépenses réalisées sur le puits Fortuna-1 au Pérou sur le permis Bloc 116 pour 3 472 K€. Ces dépenses correspondent aux coûts d'abandon du puits Fortuna-1 qui dépassent l'enveloppe de portage convenue avec PRE et qui sont financés par le Groupe pour sa quote-part (cf également § Dotations aux amortissements et dépréciations ci-dessous).

#### Transferts

Les transferts réalisés pour un montant de 55 041 K€ s'expliquent essentiellement par le reclassement des coûts du champ Maroc engagés au 31 décembre 2013 en immobilisations corporelles suite à l'obtention de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation, pour 49 377 K€.

#### Dotations aux amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations concernent essentiellement la déplétion des actifs incorporels (notamment des études sismiques et des bonus de signature) relatifs au permis Ezanga pour 9 229 K€ et la dépréciation des actifs résiduels au Pérou pour 6 651 K€.

Le *goodwill* sur la société Panther a été déprécié pour un montant de 2 138 K€.

#### Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en US\$ au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 37 748 K€ en valeur nette. Cette évolution significative est la conséquence de l'appréciation de l'US\$.

## Présentation des actifs incorporels par permis en valeur nette comptable

<i>En millions d'euros</i>	Forage	Études	Total	Permis et réserves	Autres	Total actifs incorporels
Ezanga	4	68	72	133	-	205
Nyanga Mayombe	-	10	10	2	-	12
Kari	-	24	24	-	-	24
Bigwa Rufiji Mafia (BRM)	20	15	35	-	-	35
Pérou Bloc 116	-	-	-	-	-	-
Mnazi Bay	-	26	26	17	-	43
Alasi	-	-	-	1	-	1
Noumbi	-	-	-	-	-	1
Rovuma (Mozambique)	-	-	-	-	-	-
Autres permis	-	3	3	-	5	8
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>146</b>	<b>170</b>	<b>153</b>	<b>5</b>	<b>328</b>

## Note 5

## Actifs corporels

## Évolution des actifs corporels

	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>VALEUR BRUTE AU 01/01/2013 *</b>	3 584	976 723	384	24 663	1 005 354
Investissements de développement / prod.	640	172 749	17 204	14 422	205 015
Cessions / Diminutions	-	-	-	(175)	(175)
Mise au rebut	-	-	-	(16)	(16)
Variations de périmètre	-	106 994	397	1 759	109 150
Écarts de conversion	(4)	(50 665)	(12)	(1 366)	(52 047)
Transferts	(1 124)	(54)	(67)	121	(1 124)
<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2013 *</b>	3 096	1 205 747	17 906	39 408	1 266 157
Investissements de développement / prod.	620	196 951	1 608	13 734	212 913
Cessions / Diminutions	-	(1 359)	-	(258)	(1 617)
Mise au rebut	-	(2 454)	-	(24)	(2 478)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	357	191 394	82	6 185	198 018
Transferts	0	59 788	(8 559)	(52)	51 177
<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2014</b>	4 073	1 650 067	11 037	58 993	1 724 170

## Évolution des actifs corporels (suite)

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2013 *</b>	1 067	193 201	-	3 751	198 019
Dotations	138	57 330	-	741	58 209
Cessions / Reprises	-	-	-	(173)	(173)
Mise au rebut	-	-	-	(5)	(5)
Écarts de conversion	(2)	(10 876)	-	(28)	(10 906)
Variations de périmètre	-	55 773	-	1 279	57 052
Transferts	(1 028)	(285)	-	190	(1 123)
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2013 *</b>	175	295 143	-	5 755	301 073
Dotations	246	83 876	-	867	84 989
Cessions / Reprises	0	(1 678)	-	(78)	(1 756)
Mise au rebut	0	(1 083)	-	(17)	(1 100)
Écarts de conversion	37	47 893	-	550	48 686
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2014</b>	458	424 151	-	7 077	431 686
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2014</b>	3 615	1 225 916	11 037	51 916	1 292 484
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2013 *</b>	2 922	910 603	17 906	33 653	965 084

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Investissements de développement/production

Les investissements corporels de la période qui s'élèvent à 212 913 K€ concernent pour l'essentiel :

- les coûts de forage et complétion des puits injecteurs et producteurs et les investissements d'augmentation de capacité des installations de traitement réalisés sur le permis d'Ezanga pour 199 317 K€ ;
- les investissements de production réalisés sur le permis Mnazi Bay pour la maintenance des installations, la connexion du site au gazoduc reliant Mtwara à Dar es Salam et le début du forage du puits MB4 pour 6 215 K€ ;
- les travaux sur les appareils de forage pour 4 480 K€, principalement au Gabon.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Transferts

Les transferts réalisés pour un montant de 51 177 K€ concernent principalement le reclassement des actifs incorporels présent à l'ouverture sur le champ Maroc pour 49 377 K€ en immobilisations corporelles suite à l'obtention de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation.

## Dotations aux amortissements et dépréciations

La dotation de la période d'un montant de 84 989 K€ concerne essentiellement les amortissements des installations techniques du permis Ezanga pour 61 868 K€ et les amortissements et dépréciations des actifs de l'activité forage pour 22 081 K€, dont 8 352 K€ de perte de valeur.

En effet, la chute du cours des hydrocarbures observée sur les six derniers mois de l'exercice a conduit les opérateurs pétroliers à réviser à la baisse leur programme d'investissements ce qui aura un impact négatif direct sur le volume d'activité et la rentabilité des activités de forage en 2015. L'analyse du Groupe est que ce ralentissement de l'activité est temporaire et que les programmes de forage retrouveront un rythme plus soutenu à compter de 2016.

En application d'IAS 36, un test d'*impairment* a été effectué afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité de forage en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'elle devrait générer. À cette fin, un plan d'affaires sur

cinq ans a été réalisé qui a abouti à une valeur d'utilité de 45 M€ conduisant à enregistrer en résultat une perte de 8,3 M€.

Les hypothèses de calcul intègrent les résultats 2014 de la Société. Elles reposent notamment sur (i) un taux d'occupation des appareils de 63 % en 2015 (contre 82 % en 2014) remontant à 93 % à compter de l'exercice 2016, (ii) un taux de facturation moyen conforme aux prix de marché actuels, (iii) un taux d'actualisation de 8,5 % et (iv) une valeur de revente des appareils à un horizon de cinq ans de 32 MUS\$.

Les analyses de sensibilité effectuées aboutissent aux résultats suivants :

- ▶ une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation aurait un impact négatif sur la valeur de 1,4 M€ ;
- ▶ une baisse du taux d'utilisation des appareils de 500 points de base aurait un impact négatif sur la valeur de 4,8 M€.

## Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en US\$ au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 149 538 K€ en valeur nette. Cette évolution significative est la conséquence de l'appréciation de l'US\$ en 2014.

## Note 6

## Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
VALEUR AU 01/01/2013 *	601	139	740
Variations de périmètre	(74)	214	140
Augmentation	-	265	265
Écarts de conversion	-	(4)	(4)
VALEUR AU 31/12/2013 *	527	614	1 141
Augmentation	-	99	99
Diminution	-	(37)	(37)
Écarts de conversion	-	39	39
Transferts	(311)	-	(311)
VALEUR AU 31/12/2014	216	715	931

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.



## Note 7

## Titres mis en équivalence

Suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 10, 11 et 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société Maurel & Prom Colombie BV ainsi que toutes les sociétés du périmètre Saint-Aubin Energie auparavant intégrées selon la méthode proportionnelle sont dorénavant intégrées selon la méthode

de la mise en équivalence. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective et les données comparatives au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2013 ont été retraitées en conséquence.

Au 31/12/2014	Quote part de capitaux propres	Valeur des titres au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
<i>En milliers d'euros</i>			
Maurel & Prom Colombia BV	87 872	87 872	(10 974)
MP East Asia	12	12	(2 342)
Saint-Aubin Energie	6 130	6 130	(702)
MP Québec	-	-	-
MP West Canada	13	13	(1 152)
Saint-Aubin Energie Québec Inc	-	-	-
MP Energy West Canada Corp.	-	-	(13)
Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc	1	1	(197)
<b>TOTAL</b>	<b>94 028</b>	<b>94 028</b>	<b>(15 380)</b>

Les comptes courants des sociétés ayant une situation nette négative ont fait l'objet d'une dépréciation (cf note 9).

Les données ci-dessous sont présentées telles que publiées dans les états financiers des coentreprises (à 100 % et non en quote part) après, le cas échéant, conversion en Euros, ajustements à la juste valeur effectués à la date d'acquisition, et retraitements d'homogénéisation des méthodes comptables.

## Informations financières des principales co-entreprises au 31 décembre 2014

Co-entreprises et entreprises associées	Maurel & Prom Colombia BV	MP East Asia	MP Energy West Canada Corp.	Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc
<i>En milliers d'euros</i>				
Localisation	Colombie	Myanmar	Canada	Québec
Activité	Exploration	Exploration	Exploration	Exploration
% détention	50 %	33 %	33 %	33 %
Immobilisations incorporelles	167 000	34 959	8 996	4 343
Immobilisations corporelles	235	-	-	42
Autres actifs non courant	-	-	-	13
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>167 235</b>	<b>34 959</b>	<b>8 996</b>	<b>4 399</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 680	73	-	335
Autres actifs courant	33 680	-	-	563
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>45 360</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>899</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>212 595</b>	<b>35 032</b>	<b>8 996</b>	<b>5 298</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>87 872</b>	<b>-2 264</b>	<b>-13</b>	<b>-206</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS GROUPE</b>	<b>87 872</b>	<b>-4 528</b>	<b>-27</b>	<b>-411</b>
Passifs financiers non courant	15	-	-	5 798
Autres passifs non courant	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 798</b>
Passifs financiers courant	-	-	-	-
Autres passifs courant	36 835	41 824	9 036	117
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>36 835</b>	<b>41 824</b>	<b>9 036</b>	<b>117</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>212 595</b>	<b>35 032</b>	<b>8 996</b>	<b>5 298</b>
<b>Rapprochement avec les valeurs au bilan</b>				
<i>Actif net</i>	<i>175 745</i>	<i>-6 792</i>	<i>-41</i>	<i>-617</i>
<i>QP détenue</i>	<i>87 872</i>	<i>-2 264</i>	<i>-14</i>	<i>-206</i>
<i>Ajustements*</i>	<i>-</i>	<i>2 276</i>	<i>14</i>	<i>207</i>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>87 872</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

\* Les ajustements correspondent à la prise en compte des situations nettes négatives au travers d'une provision des comptes courants avec ces entités.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de 76 M€ de droits de recherche et d'exploitation et de 137 M€ de coûts d'exploration.

La valeur des actifs colombiens inclut un actif incorporel de 83 M€ en quote part Maurel & Prom, dont 43 M€ de dépenses d'exploration et 38 M€ de goodwill résiduel constaté lors du changement de contrôle intervenu en 2011 (co-entreprise avec Pacific Rubiales).

La valeur de cet actif s'apprécie à l'échelle de notre société dans ce pays (Colombie) en tenant compte des perspectives d'exploration et de production et des engagements de travaux liés aux permis sous-jacents, notamment le permis Muisca.

Co-entreprises et entreprises associées	Maurel & Prom Colombia BV	MP East Asia	MP Energy West Canada Corp.	Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc
<i>En milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	-	-	-	171
Résultat opérationnel courant	-19 895	-2 742	-	-854
<i>dont :</i>				
- Dotations aux amortissements	-311	-	-	-2
Résultat financier	-1 833	-4 138	-39	-79
<i>dont :</i>				
- Produits d'intérêts	548	-	-	-
- Charges d'intérêts	-2	-1 046	-39	-80
Impôt sur le résultat	-221	-146	-	341
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>-21 949</b>	<b>-7 026</b>	<b>-39</b>	<b>-592</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>-21 949</b>	<b>-7 026</b>	<b>-39</b>	<b>-592</b>

## Informations financières des autres co-entreprises au 31 décembre 2014

<i>En milliers d'euros</i>	Saint-Aubin Energie	MP West Canada	Saint-Aubin Energie Québec Inc
Total actif non courant	151	16 591	351
Total actif courant	85 774	8 743	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>85 925</b>	<b>25 334</b>	<b>351</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>6 130</b>	<b>-1 315</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS GROUPE</b>	<b>12 376</b>	<b>-2 630</b>	<b>-</b>
Total passif non courant	-	-	-
Total passif courant	67 419	29 279	351
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>85 925</b>	<b>25 334</b>	<b>351</b>
Chiffre d'affaires	-	-	-
Résultat financier	-583	-3 426	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>-2 107</b>	<b>-3 456</b>	<b>-</b>

Les co-entreprises incluses dans le périmètre du Groupe n'ont pas versé de dividendes au cours de l'exercice 2014.

<i>Au 31/12/2013 *</i> <i>En milliers d'euros</i>	Quote part de capitaux propres	Valeur des titres au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
Maurel & Prom Colombia BV	79 653	79 653	(26 970)
MP East Asia	78	78	65
Saint-Aubin Energie	(233)	(233)	(245)
MP West Canada	(90)	(90)	(102)
Tuscany International Drilling	-	-	(44 801)
Maurel et Prom Iraq	-	-	548
<b>TOTAL</b>	<b>79 408</b>	<b>79 408</b>	<b>(71 505)</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## informations financières des principales co-entreprises au 31 décembre 2013

Co-entreprises et entreprises associées	Maurel & Prom Colombia BV	MP East Asia	MP Energy West Canada Corp.	Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc
<i>En milliers d'euros/avant éliminations</i>				
Localisation	Colombie	Myanmar	Canada	Québec
Activité	Exploration	Exploration	Exploration	Exploration
% détention	50 %	33 %	33 %	33 %
Immobilisations incorporelles	147 613	30 030	650	-
Immobilisations corporelles	326	-	-	-
Autres actifs non courant	-0	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>147 940</b>	<b>30 030</b>	<b>650</b>	<b>-</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 360	22	-	-
Autres actifs courant	34 084	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>48 444</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>196 383</b>	<b>30 052</b>	<b>650</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>79 703</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS GROUPE</b>	<b>79 671</b>	<b>156</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courant	40	-	-	-
Autres passifs non courant	547	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>587</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers courant	-	30	-	-
Autres passifs courant	36 422	29 789	650	-
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>36 422</b>	<b>29 819</b>	<b>650</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>196 383</b>	<b>30 052</b>	<b>650</b>	<b>-</b>
<b>Rapprochement avec les valeurs au bilan</b>				
<i>Actif net</i>	<i>159 374</i>	<i>233</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>QP détenue</i>	<i>79 653</i>	<i>78</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>79 653</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Co-entreprises et entreprises associées	Maurel & Prom Colombia BV	MP East Asia	MP Energy West Canada Corp.	Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc
<i>En milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	19 181	-	-	-
Résultat opérationnel courant	-24 944	-168	-	-
<i>dont :</i>				
- Dotations aux amortissements	-5 715	-	-	-
Résultat financier	-1 001	476	-	-
<i>dont :</i>				
- Produits d'intérêts	205	-	-	-
- Charges d'intérêts	-15	-438	-	-
Impôt sur le résultat	-1 444	-103	-	-
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>-53 939</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>-53 939</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Informations financières des autres co-entreprises au 31 décembre 2013

	Saint-Aubin Energie	MP West Canada	Saint-Aubin Energie Québec Inc
<i>En milliers d'euros</i>			
Total actif non courant	148	25 439	351
Total actif courant	56 954	12	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 102</b>	<b>25 452</b>	<b>351</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>-233</b>	<b>-90</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS GROUPE</b>	<b>-465</b>	<b>-180</b>	<b>-</b>
Total passif non courant	-	-	-
Total passif courant	57 799	25 721	351
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>57 102</b>	<b>25 452</b>	<b>351</b>
Chiffre d'affaires	-	-	-
Résultat financier	-304	929	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUVIES</b>	<b>-726</b>	<b>-307</b>	<b>-</b>

## Note 8

## Stocks

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Stocks hydrocarbures	-	-
En-cours	-	-
Consommables	7 378	3 013
<b>TOTAL</b>	<b>7 378</b>	<b>8 332</b>
À déduire dépréciation	(493)	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>6 885</b>	<b>8 332</b>

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.

La valeur nette des stocks de consommables au 31 décembre 2014 a diminué de 1 447 K€ par rapport au 31 décembre 2013. La variation s'explique principalement par la diminution des stocks de produits chimiques sur

Ezanga pour -808 K€ et la diminution des stocks de pièces de rechange relatives aux plateformes de forage pour -509 K€.

## Note 9

## Clients et autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Créances clients - activité pétrolière et gazière	30 015	118 226
Créances clients - activité forage	9 938	9 056
Autres	3 768	774
<b>TOTAL</b>	<b>43 721</b>	<b>128 056</b>
À déduire dépréciation	344	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>43 377</b>	<b>128 056</b>

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.

L'encours clients relatif aux ventes d'hydrocarbures correspond à hauteur de 27 069 K€ aux créances sur Total Gabon à qui est vendue la production réalisée sur les champs du permis Ezanga (hors livraisons à la Sogara effectuées conformément à l'obligation faite aux producteurs de brut de qualité « Rabi light » de fournir une partie de leur production à cette société de raffinage).

La variation des créances relatives aux ventes d'hydrocarbures résulte principalement :

- de l'encaissement des créances sur la Sogara (- 37 195 K€) dont l'encours au 31 décembre 2014 présente un solde nul ;
- de la baisse du prix du baril qui accuse une variation de -46 % entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 et de la diminution des quantités livrées à fin décembre 2014 par rapport à fin décembre 2013.

Les créances relatives à l'activité forage correspondent principalement aux prestations réalisées au Gabon pour 5 240 K€ et au Congo pour 4 698 K€.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les autres actifs financiers et non financiers courants se composent des éléments suivants :

Autres actifs financiers courants	31/12/2014			31/12/2013 *		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
<i>En milliers d'euros</i>						
Créances sur participations et associations	44 773	-16 850	27 923	37 818	-12 771	25 047
Prêts et autres	3 677	-235	3 442	2 067	- 294	1 773
Débiteurs Divers	69 320	-40 488	28 832	76 823	-40 735	36 088
<b>TOTAL</b>	<b>117 770</b>	<b>- 57 573</b>	<b>60 197</b>	<b>116 708</b>	<b>-53 800</b>	<b>62 908</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Autres actifs courants	31/12/2014			31/12/2013 *		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
<i>En milliers d'euros</i>						
Avances et acomptes	5 334	-	5 334	24 043	-	24 043
Charges constatées d'avance	1 229	-	1 229	1 661	-	1 661
Créances fiscales et sociales (hors IS)	56 823	-4 986	51 837	42 132	-	42 132
Autres actifs	-	-	-	3 683	-	3 683
<b>TOTAL</b>	<b>63 386</b>	<b>-4 986</b>	<b>58 400</b>	<b>71 519</b>	<b>-</b>	<b>71 519</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

### Créances sur participations et associations

La variation du poste Créances sur participations et associations (+2 876 K€ en valeur nette) est essentiellement liée à la variation des comptes courants de Saint-Aubin Energie (+3 389 K€), des comptes courant hors Groupe des partenaires sur le permis de La Noumbi au Congo (+1 809 K€) et au provisionnement des créances des sociétés mises en équivalence ayant une situation nette négative pour (- 3 750 K€).

Au 31 décembre 2014, ce poste dont le montant s'élève à 28 816 K€ est constitué principalement :

- de la part hors Groupe des comptes courants de Saint-Aubin Energie, intégrée selon la méthode de mise en équivalence pour 22 217 K€ ;

- des comptes courants des partenaires sur le permis Mnazi Bay pour 5 064 K€ et de La Noumbi pour 4 069 K€ ;
- du compte courant Ison Holding totalement déprécié pour 12 122 K€.

### Prêts et autres

Le solde de ce poste est principalement constitué des créances sur le personnel pour 2 964 K€ (dont 2 738 K€ au Gabon) et de divers dépôts de garantie dont l'échéance est inférieure à un an pour 477 K€.



### Débiteurs divers

Au 31 décembre 2014, ce poste (28 817 K€ en valeur nette) est composé à hauteur de 25 908 K€ de créances diverses détenues sur Ezanga, principalement sur l'État. Par ailleurs les débiteurs divers comprennent une créance intégralement dépréciée de 37 500 K€ sur Integra, société à qui avait été cédée Maurel & Prom Venezuela en 2011.

### Avances et acomptes

La variation de ce poste provient essentiellement d'une diminution des acomptes versés sur investissements sur le permis Ezanga pour -19 207 K€.

### Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales du Groupe augmentent de 14 691 K€ en valeur brute (9 705 K€ en valeur nette) du fait de l'augmentation des créances de TVA au Gabon (7 751 K€), sur l'activité forage (2 624 K€ dont 2 577 K€ au Gabon) et au Pérou (4 050 K€).

En 2014, une provision pour dépréciation de créances de TVA de 4 986 K€ a été dotée sur l'activité forage.

Ce poste (51 837 K€ en valeur nette) est principalement constitué au 31 décembre 2014 de créances de TVA :

- ▶ au Gabon pour 32 431 K€ sur le permis Ezanga ; et
- ▶ sur l'activité forage pour 9 068 K€.

### Autres actifs

La variation de ce poste s'explique par l'amortissement sur la période du solde de frais d'émission de l'emprunt relais mis en place fin 2013 et non tiré.

## Note 10

### Instrument financiers dérivés

	31/12/2014			31/12/2013 *
	Courant	Non courant	Total	Total
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS)</b>	-	-	-	-
Instruments de taux	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur hydrocarbures	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (PASSIFS)</b>	-	1 612	-	198
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments de taux	-	1 612	-	-
Instruments sur hydrocarbures	-	-	-	198
<b>TOTAL</b>	-	1 612	-	198

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Conformément à IAS32 et IAS39, les ORNANE émises le 6 juin 2014 (Cf Note 1 : Généralités) correspondent à des instruments hybrides présentant deux composantes comptabilisées séparément :

- ▶ une option de conversion en action comptabilisée en tant que dérivé passif au bilan (instrument dérivé de taux) ;
- ▶ un instrument de dette comptabilisé initialement au bilan à hauteur de la juste valeur des ORNANE moins les coûts de transaction associés et après déduction de la juste valeur de l'option. Cet instrument est par la suite comptabilisé au coût amorti.

Le Groupe a enregistré l'option de conversion à sa juste valeur à la date d'émission de l'emprunt au 6 juin 2014 pour un montant de 13 779 K€.

Cette option a été valorisée à sa juste valeur (hiérarchie de niveau 2) conformément à IAS39 selon un modèle binomial retenant des hypothèses observables de volatilité, de spread et de maturité de marché.

La variation de juste valeur de cette option entre le 6 juin et le 31 décembre 2014 a été comptabilisée en résultat, générant un produit de 12 167 K€. La valeur de l'option est de 1 612 K€ dans les comptes au 31 décembre 2014.

## Note 11

## Juste valeur

## Actifs financiers (hors dérivés)

Les différentes catégories d'actifs financiers (hors instruments financiers dérivés) au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 sont présentées dans les tableaux suivants :

Au 31/12/2014	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>				
Autres actifs financiers non courants	216	715	931	931
Clients et comptes rattachés	-	43 377	43 377	43 377
Autres actifs financiers courants	-	60 197	60 197	60 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	229 938	229 938	229 938
<b>TOTAL VALEUR BILAN</b>	<b>216</b>	<b>334 227</b>	<b>334 443</b>	<b>334 443</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR</b>	<b>216</b>	<b>334 227</b>	<b>334 443</b>	<b>334 443</b>

Au 31/12/2013*	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>				
Autres actifs financiers non courants	527	614	1 141	1 141
Clients et comptes rattachés	-	128 056	128 056	128 056
Autres actifs financiers courants	-	62 908	62 908	62 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	200 982	200 982	200 982
<b>TOTAL VALEUR BILAN</b>	<b>527</b>	<b>392 560</b>	<b>393 087</b>	<b>393 087</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR</b>	<b>527</b>	<b>392 560</b>	<b>393 087</b>	<b>393 087</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

S'agissant des autres actifs au 31 décembre 2014, l'analyse suivante a été retenue :

- ▀ les autres actifs financiers non courants sont déjà évalués à leur juste valeur dans les comptes du Groupe ;
- ▀ les clients et comptes rattachés présentent des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation. Par conséquent, leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- ▀ les autres actifs financiers courants ont, comme les créances clients et comptes rattachés, des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation. Par conséquent, leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- ▀ la trésorerie du Groupe est considérée comme liquide.

## Passifs Financiers (hors dérivés et location financement) et juste valeur

Les différentes catégories de passifs financiers (hors instruments financiers dérivés) au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Au 31/12/2014	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>				
Emprunts obligataires	69 631	233 989	303 620	300 009
Autres emprunts et dettes financières	3 654	359 852	363 506	363 506
Dettes fournisseurs	107 210	-	107 210	107 210
Autres créditeurs et passifs financiers divers	45 641	-	45 641	45 641
<b>TOTAL</b>	<b>226 136</b>	<b>593 841</b>	<b>819 977</b>	<b>816 366</b>

Au 31/12/2013 *	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>				
Emprunts obligataires	300 677	66 383	367 060	364 499
Autres emprunts et dettes financières	68 479	226 608	295 087	295 087
Dettes fournisseurs	89 603	-	89 603	89 603
Autres créditeurs et passifs financiers divers	39 784	-	39 784	39 784
<b>TOTAL</b>	<b>498 543</b>	<b>292 991</b>	<b>791 534</b>	<b>788 973</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Hypothèses retenues

### Autres emprunts et dettes financières

L'ensemble des autres emprunts et dettes financières étant conclu à des taux variables, leur valeur au bilan correspond à la juste valeur.

### Dettes fournisseurs et autres passifs divers

S'agissant des autres passifs au 31 décembre 2014, ils sont constitués de dettes fournisseurs et d'autres créiteurs et passifs financiers divers dont la maturité est inférieure à un an et dont la valeur comptable correspond par conséquent à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### Emprunts obligataires

La juste valeur de l'emprunt OCEANE 2015 a été recalculée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux de marché applicable pour un emprunt ayant des caractéristiques similaires selon les conditions en vigueur au 31 décembre 2014 (sur la base du montant emprunté de 70 M€ sur la durée résiduelle). Le taux retenu est de 2,67 %. Il en ressort une juste valeur de 68 M€.

La juste valeur de l'emprunt ORNANE 2019 a été recalculée en appliquant à la composante obligataire le modèle d'évaluation binomial ayant servi à l'évaluation de la composante optionnelle.

La valorisation des emprunts obligataires (OCEANE et ORNANE) correspond à une hiérarchie de détermination de la juste valeur de niveau 2.

## Note 12

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à trois mois.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Liquidités, banques et caisses	124 344	78 228
Dépôts bancaires à court terme	105 594	122 754
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>229 938</b>	<b>200 982</b>
Concours bancaires	464	10 320
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>229 474</b>	<b>190 662</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Au 31 décembre 2014, Maurel & Prom affiche une trésorerie de 229 M€, en hausse de 39 M€ par rapport au 31 décembre 2013 du fait notamment :

- ▶ des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 331 M€ ;
- ▶ des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (+394 M€) ;
- ▶ de l'encaissement de l'emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 pour un montant de 253 M€ ;
- ▶ du remboursement de l'emprunt OCEANE 2014 à hauteur de 296 M€ et des coupons correspondants pour 16 M€ ;
- ▶ du tirage sur la facilité de crédit de 328 M€ et du remboursement de la totalité de la facilité Gabon pour 350 MUS\$, soit 263 M€.

## Note 13

## Capitaux propres

## Instruments donnant accès au capital

*Actions réservées aux salariés et actions gratuites*

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 14 juin 2012, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et / ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés.

Cette délégation du 14 juin 2012 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 29 juin 2011. Cette autorisation ayant une durée de validité de 38 mois, elle n'a pas été renouvelée lors de l'assemblée générale de juin 2013.

Pour l'ensemble des plans émis par la société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées depuis 2009 se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238
21/12/2012	72 451
30/08/2013	34 000
28/03/2014	56 840

*Programme de rachat d'actions*

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 13 juin 2013 le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de l'exercice 2 307 416 actions, les ventes 2 201 268 actions.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait en propre 5 628 676 actions (soit 4,63 % du capital pour une valeur brute de 70,5 M€ à la fin 2014 dont 168 871 actions au titre du contrat de liquidité).

Au 31 décembre 2014, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 562 094 et le capital social s'élève à 93 602 812,38 €.

<i>En euros</i>	Nombres d'actions	Actions propres
<b>AU 31/12/2009</b>	121 252 271	6 029 739
Émission pour exercice de BSA	52 730	-
Rachat actions propres	-	333 314
<b>AU 31/12/2010</b>	121 305 001	6 363 053
Emission pour exercice de BSA	188 533	-
Rachat actions propres	-	-389 973
<b>AU 31/12/2011</b>	121 493 534	5 973 080
Émission pour exercice de BSA	18 900	-
Rachat actions propres	-	-256 835
<b>AU 31/12/2012</b>	121 512 434	5 716 245
Émission pour exercice de BSA	17 735	-
Rachat actions propres	-	-127 204
<b>AU 31/12/2013</b>	121 530 169	5 589 041
Émission pour exercice de BSA	31 925	-
Rachat actions propres	-	39 635
<b>SOIT AU 31/12/2014</b>	121 562 094	5 628 676

## Note 14

## Provisions

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
<b>SOLDE AU 01/01/2013*</b>	9 716	888	4 608	15 212
Écarts de conversion	(419)	-	(30)	(449)
Variations de périmètre	-	72	3 804	3 876
Dotation de la période	422	142	-	564
Autres constitutions et reprises	(4)	-	-	(4)
Effet de la désactualisation	412	-	-	412
<b>SOLDE AU 31/12/2013*</b>	<b>10 125</b>	<b>1 102</b>	<b>8 382</b>	<b>19 609</b>
<i>Partie courante</i>	1 750	540	8 382	10 672
<i>Partie non courante</i>	8 375	562	-	8 937

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
<b>SOLDE AU 01/01/2014</b>	10 125	1 102	8 382	19 609
Écarts de conversion	1 277	-	698	1 975
Dotation de la période	369	2	4 592	4 963
Utilisation	-	-	(881)	(881)
Autres constitutions et reprises	(4)	(89)	(3 567)	(3 660)
Effet de la désactualisation	-	-	-	-
<b>SOLDE AU 31/12/2014</b>	<b>11 767</b>	<b>1 015</b>	<b>9 224</b>	<b>22 006</b>
<i>Partie courante</i>	2 047	453	9 224	11 724
<i>Partie non courante</i>	9 720	562	-	10 282

## Remise en état des sites

Au 31 décembre 2014, la provision pour remise en état des sites comptabilisée dans les comptes Maurel & Prom concerne le permis Ezanga pour 10 614 K€ et le permis Panther en Sicile pour 1 088 K€.

La Société enregistre également une provision de remise en état des sites au titre de son activité sur le champ d'Ezanga. Cette provision s'appuie sur une évaluation externe qui fait l'objet d'une mise à jour périodique. Le montant de la provision reconnue au 31 décembre 2014 correspond à la meilleure estimation de la société des coûts anticipés sur la base des informations disponibles et des obligations contractuelles existantes.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Avantages du personnel

Au 31 décembre 2014, la provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi concerne principalement le siège Maurel & Prom 918 K€.

## Autres provisions

Les autres provisions couvrent divers risques notamment fiscaux dans les différents pays où le Groupe est présent.

En milliers d'euros	Décembre 2013 *	Variation	Décembre 2014
Autres provisions	8 382	842	9 224
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 382</b>	<b>842</b>	<b>9 224</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Note 15

## Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	Devise	31/12/2014	31/12/2013 *
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		233 989	66 383
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES</b>		<b>359 852</b>	<b>223 867</b>
Revolving Credit Facility	US\$	322 525	-
Emprunt Crédit Suisse	US\$	37 327	32 253
Senior Secured Facility	US\$	-	191 615
<b>DETTES SUR LOCATION FINANCEMENT</b>		<b>-</b>	<b>2 741</b>
<b>CONCOURS BANCAIRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES - NON COURANT</b>		<b>359 852</b>	<b>226 608</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.



En milliers d'euros	Devise	31/12/2014	31/12/2013 *
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		69 631	300 677
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES		179	58 009
Revolving Credit Facility	US\$	-	-
Emprunt Crédit Suisse	US\$	179	-
Senior Secured Facility	US\$	-	58 009
DETTES SUR LOCATION FINANCEMENT		3 011	150
CONCOURS BANCAIRES		464	10 320
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES – COURANT		3 654	68 479

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Emprunts obligataires

### Émission d'une ORNANE à échéance 2019

La Société a émis le 6 juin 2014 un emprunt obligataire ORNANE, composé de 14 658 169 ORNANE d'une valeur unitaire de 17,26 € à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2019, portant coupon à 1,625 % payable tous les six mois.

A chaque demande de conversion d'ORNANE, la Société pourra remettre à son choix :

- ▶ un montant en numéraire égal à la valeur de conversion ; ou
- ▶ des actions nouvelles ou existantes ; ou
- ▶ une combinaison d'un montant en numéraire et d'actions nouvelles ou existantes, pour une valeur totale égale à la valeur de conversion.

Conformément à IAS32 et IAS39, les ORNANE émises le 6 juin 2014 correspondent à des instruments hybrides présentant deux composantes comptabilisées séparément :

- ▶ une option de conversion en action comptabilisée en tant que dérivé passif au bilan (instrument dérivé de taux – cf. note 10) ;
- ▶ un instrument de dette comptabilisé initialement au bilan à hauteur de la juste valeur des ORNANE moins les coûts de transaction associés et après déduction de la juste valeur de l'option, soit un montant de 231 599 K€. Cet instrument est par la suite comptabilisé au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 3,4 6%, soit un solde de 231 910 K€ au 31 décembre 2014.

La charge d'intérêts supportée au titre de l'emprunt ORNANE dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 4 449 K€.

### OCEANE

Le produit d'émission de l'emprunt ORNANE a permis à la Société de procéder au rachat de 16 903 714 des 19 061 198 océanes à échéance 31 juillet 2014, pour un montant total de 262,7 M€ (incluant les coupons courus de 16 M€).

Conformément à IAS 32, les liquidités payées (y compris les frais) ont été allouées entre la composante « capitaux propres » et la composante « dette » des océanes selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour la séparation à l'origine de ces deux composantes ; ainsi les impacts suivants ont été comptabilisés :

- ▶ l'écart entre la valeur de rachat de la composante « dette » de 269,7 M€ et le montant comptable (coût amorti) de celle-ci soit 262,4 M€ a été comptabilisé en compte de résultat pour 7,3 M€ ;
- ▶ la valeur de rachat allouée à la composante « capitaux propres » a été estimée à 845 K€.

Le solde de l'emprunt OCEANE 2014 a été remboursé en date du 31 juillet 2014. À fin décembre 2014 subsiste un emprunt OCEANE de nominal 70 M€ à échéance juillet 2015.

Sur la période, le montant des intérêts comptabilisés en charge est de 13 904 K€ au titre de l'OCEANE 2014 et de 6 157 K€ au titre de l'OCEANE 2015.

## Autres emprunts et dettes financières

### Facilité Gabon

Maurel & Prom Gabon SA disposait d'une ligne de crédit de 350 MUS\$ (*Senior Secured Facility*) auprès d'un consortium de sept banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Standard Bank Plc, Standard Chartered Bank, Rand Mercant Bank et Export Development Canada), approuvée par les autorités gabonaises fin janvier 2013.

Cette facilité, intégralement tirée au 31 décembre 2013, avait fait l'objet de deux premiers remboursements en juin et septembre pour un montant total de 80 MUS\$ et présentait en décembre un solde de 270 MUS\$. Elle a été intégralement remboursée le 28 décembre 2014 suite à la mise en place par les Etablissements Maurel & Prom d'un nouveau financement (*Senior Secured Facility*).

### Mise en place d'une ligne de crédit revolving

Les Etablissements Maurel & Prom ont signé auprès d'un consortium de quatre banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Standard Bank Plc, Standard Chartered Bank) une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

<b>Montant initial :</b>	400 MUS\$
<b>Tranche supplémentaire :</b>	250 MUS\$
<b>Maturité :</b>	31 décembre 2020, soit 6 ans
<b>Premier amortissement :</b>	31 décembre 2016
<b>Taux d'emprunt :</b>	LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et + 3,65 % ensuite.

Comme indiqué précédemment, cet emprunt tiré à hauteur de 400 MUS\$ en décembre a été utilisé pour rembourser la ligne de crédit gabonaise de 350 MUS\$ dont le solde s'élevait à fin 2014 à 270 MUS\$.

Maurel & Prom s'est engagé à respecter certains ratios financiers au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

- un ratio endettement net consolidé du Groupe/Ebitdax (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations et net de l'impact des gains et pertes de change), calculé sur une période de 12 mois précédant la période de référence, ne devant pas excéder 3,00 ;
- un ratio Réserves P1+P2 en part Groupe x 10 US\$ ne pouvant être inférieur à une fois et demie l'endettement net consolidé du Groupe.

Les droits de Maurel & Prom Gabon sur la production de pétrole des champs intégrés dans le contrat de partage de production d'Ezanga ne doivent pas être inférieurs à un niveau de production nette prévu dans le Contrat de Crédit.

Aux termes de la Facilité Bancaire (sous réserve de certaines exceptions), la Société n'est pas autorisée (et doit faire en sorte que ses filiales agissent de même) à (i) accorder de sûretés sur ses actifs, (ii) supporter des dettes financières additionnelles ou (iii) céder tout ou partie des actifs sous-jacents.

Sous réserve de certaines exceptions, la Société s'est également engagée (et doit faire en sorte que Maurel & Prom Gabon, Maurel & Prom West Africa, Caroil et Maurel & Prom Drilling Services agissent de même) à ne pas (x) consentir de nouveaux emprunts et (y) accorder de garanties à toute personne.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à ce que Maurel & Prom Gabon maintienne un niveau minimum de production prévu dans la Facilité Bancaire.

### Emprunt Crédit Suisse

Dans le cadre de l'achat à Tuscany de la société Caroil en 2013, Maurel & Prom a pris en charge 50 MUS\$ de la dette de Tuscany, à la suite d'un accord de crédit avec le crédit Suisse. Cet emprunt, contracté le 23 décembre 2013, est remboursable *in fine* le 23 décembre 2018 et porte intérêt à hauteur de LIBOR + 2 %.

## Note 16

## Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013 *		
	< à 1 an	> à 1 an	Total	< à 1 an	> à 1 an	Total
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	107 210	-	107 210	89 603	-	89 603
Fournisseurs	50 091	-	50 091	33 679	-	33 679
Charges à payer	57 119	-	57 119	55 924	-	55 924
<b>AUTRES CRÉDITEURS ET PASSIFS DIVERS</b>	65 719	-	65 719	64 389	-	64 389
Dettes sociales	6 267	-	6 267	6 441	-	6 441
Dettes fiscales	13 811	-	13 811	18 164	-	18 164
Créditeurs divers	45 641	-	45 641	39 784	-	39 784

\*Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde du compte des fournisseurs au 31 décembre 2014 est principalement constitué des dettes fournisseurs directement liées aux besoins générés au Gabon pour un montant de 32 180 K€ et plus précisément sur le permis Ezanga pour 30 771 K€. Ce solde est constitué également des dettes fournisseurs de la société Caroil pour 9 360 K€, et des dettes fournisseurs en Tanzanie relatives au permis Mnazi Bay pour 5 045 K€ et au permis Bigwa-Rufiji/Mafia pour 1 679 K€.

La variation des comptes des fournisseurs au cours de l'année 2014 de 16 412 K€ s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses réalisées au Gabon sur le permis Ezanga pour 13 284 K€.

Le solde du compte de charges à payer au 31 décembre 2014 est constitué principalement :

- des charges à payer sur les champs au Gabon pour 52 710 K€ (dont 46 616 K€ relatifs aux dettes sur le permis Ezanga) ;
- des charges à payer comptabilisées par la société Caroil pour 2 886 K€.

## Autres créditeurs et passifs divers

## Dettes sociales

Le solde des dettes sociales correspond principalement aux dettes comptabilisées vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux au siège Maurel & Prom pour 1 766 K€, sur Maurel & Prom Gabon pour 2 201 K€ et sur Caroil pour 1 448 K€.

La variation de ce poste n'est pas significative (-174 K€).

## Dettes fiscales

La variation des dettes fiscales (4 354 K€) résulte principalement de la diminution des taxes et contributions assises sur le chiffre d'affaires induite par la baisse du prix du baril ;

## Créditeurs divers

Le solde des créditeurs divers est composé principalement :

- des droits à enlèvement du partenaire sur la production d'huile pour 11 835 K€ ;
- des dettes comptabilisées envers la société M&P Colombia BV pour 9 543 K€ ;

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

- ▶ des dettes comptabilisées envers les partenaires sur les permis Rovuma (4 570 K€), Mnazi Bay (4 386 K€) et sur le Bloc 116 (5 205 K€) ;
- ▶ de financements des créances clients sur l'activité de forage pour 3 162 K€.
- ▶ d'une dette de 3 799 K€ relative à l'abandon du puits Fortuna-1 au Pérou ;

## Note 17

## Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013 *
Salaires	15 242	12 483
Intéressement	361	518
Actions gratuites	967	1 167
Charges sociales et autres charges liées au personnel	6 125	3 868
<b>TOTAL</b>	<b>22 695</b>	<b>18 036</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Note 18

## Résultat Opérationnel

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Chiffre d'affaires	550 398	570 712
Marge brute	422 121	479 317
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>351 946</b>	<b>421 654</b>
Amortissements à la dépréciation et autres éléments d'amortissements	(86 720)	(66 398)
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'exploitation	(113 386)	(18 912)
Résultat de cession d'actifs	(294)	2
Autres éléments opérationnels	(10 939)	1 873
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>140 607</b>	<b>338 219</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net d'achats de matières et consommables, de prestations services.  
L'excédent brut d'exploitation correspond à la marge brute nette d'impôts et taxes (hors IS) et de charges de personnel.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice 2014 s'élève à 550,4 M€, en retrait de 3,5 % par rapport à celui de 2013. Cette variation est principalement due aux éléments suivants :

- ▶ un effet quantité sur les ventes du permis Ezanga au Gabon dont :
  - › -39,7 M\$ (-29,9 M€) liés à l'application des termes de ce nouveau CEPP, à savoir une part pour Maurel & Prom de 80 % dans les champs en production, contre 85 % auparavant, et un « cost oil » de 70 % versus 75 %, et ce dans le cadre du renouvellement fondamental des accords avec la République gabonaise sur une longue durée ;
  - › +43,2 M\$ (+33,4 M€) liés à l'augmentation de la production entre 2013 et 2014 ;
- ▶ un effet prix de -62 M€ sur ces mêmes ventes ;
- ▶ un effet taux de change limité à -0,3 M€ ;
- ▶ l'intégration des ventes hors Groupe de l'activité forage pour +45,2 M€.

## Dépréciation d'actifs d'exploration et d'exploitation

En milliers d'euros

Mozambique	-39 307
Tanzanie	-37 904
Congo	-14 002
Pérou	-10 123
Activité forage	-9 625
Autres	-2 425
<b>31/12/2014</b>	<b>(113 386)</b>

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation est présentée dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31/12/2014			31/12/2013 * **		
	CA	EBE		CA	EBE	
Gabon*	503 747	352 737	70 %	572 504	439 316	77 %
Autres (Colombie – Mnazi Bay)	1 365	-1 750	ns	1 230	-1 230	ns
Production d'hydrocarbures	505 112	350 987	69 %	573 734	438 085	76 %
Activité Forage	45 286	11 100	25 %	-	-	
Couvertures	-	-		-3 022	-3 022	
Structures	-	-10 141		-	-13 409	
<b>TOTAL</b>	<b>550 398</b>	<b>351 946</b>	<b>64 %</b>	<b>570 712</b>	<b>421 654</b>	<b>74 %</b>

\* Ezanga et Nyanga Mayombe.

\*\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Évolution du chiffre d'affaires

En milliers d'euros

31/12/2013 *	570 712
Gabon – Production d'huile	-68 757
Caroil – Forage	45 286
Autres variations	3 156
<b>31/12/2014</b>	<b>550 398</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Évolution du résultat opérationnel

En milliers d'euros

31/12/2013 *	338 219
Chiffre d'affaires (hors prestations forages)	-65 600
Contribution résultat opérationnel Caroil	-10 642
Déplétion Gabon	-7 601
Exploration passée en charges	-94 474
Redevance – Contribution Sogara	-6 127
Autres variations	-13 168
<b>31/12/2014</b>	<b>140 607</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Les dotations aux amortissements s'analysent essentiellement par les éléments suivants :

- amortissement à la déplétion des actifs gabonais : 71 097 K€ incluant l'amortissement des permis miniers ;
- amortissements des appareils de forage : 13 260 K€.

Les autres éléments du résultat opérationnel s'expliquent essentiellement par les dotations aux provisions pour risques divers et les charges des fonds de soutien aux hydrocarbures et d'aide aux communautés locales au Gabon.

## Note 19

## Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Intérêts sur découverts	(146)	(67)
Intérêts OCEANE et ORNANE	(24 510)	(35 458)
Intérêts sur autres emprunts	(13 297)	(12 171)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>(37 953)</b>	<b>(47 696)</b>
Produits de trésorerie	655	962
Gains et pertes nets sur instruments dérivés	12 005	264
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>(25 293)</b>	<b>(46 470)</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS</b>	<b>14 486</b>	<b>(20 603)</b>
Écarts de change nets	25 000	(19 278)
Autres	(10 514)	(1 325)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(10 807)</b>	<b>(67 073)</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 s'élèvent à 20 061 K€.

La charge d'intérêts relative au nouvel emprunt ORNANE émis le 6 juin 2014 au taux nominal de 1,625 %, est comptabilisé au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 3,45 % et s'élève à 4 449 K€.

Les gains et pertes nets sur opérations dérivées de 12 005 K€ correspondent essentiellement à la variation de la juste valeur de l'option détachée de l'emprunt ORNANE entre la date d'émission (6 juin 2014) et la date de clôture des comptes, pour un montant de 12 166 K€.

Les gains de change nets de 25 000 K€ sont liés pour l'essentiel à la réévaluation au taux de clôture des positions en devises du Groupe.

L'impact sur le résultat financier consolidé au 31 décembre 2014 d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change EUR/US\$ à cette date est présenté ci-après :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Hausse de 10 % parité EUR/US\$, ie baisse de l'US\$	Baisse de 10% parité EUR/US\$, ie hausse de l'US\$	Hausse de 10% parité EUR/US\$, ie baisse de l'US\$	Baisse de 10% parité EUR/US\$, ie hausse de l'US\$
IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IS				
US\$	-1 481	1 810	-40 661	29 873
TOTAL	- 1 481	1 810	- 40 661	29 873

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les autres éléments du résultat financier sont constitués :

- ▀ de la prime de rachat des 16 903 714 OCEANE de l'emprunt 2014, rachetées au prix de 16,90 € coupons inclus, générant une prime de 6 M€ ;
- ▀ du solde des frais qui étaient différés au titre du bridge non tiré mis en place en 2013 pour 200 MUS\$, qui a été résilié sur le premier semestre 2014 : 2,8 M€ ;
- ▀ de la charge de désactualisation de l'emprunt Crédit Suisse pour 0,9 M€.

## Note 20

## Impôt sur les résultats

## Détail de la charge de l'exercice

La charge exigible d'impôt sur les sociétés correspond principalement à la constatation du profit oil part de l'État sur le permis d'Ezanga au Gabon pour 40 199 K€.

La charge d'impôt différé résulte de la comptabilisation de l'écart entre la reconnaissance des coûts récupérables en base fiscale et la comptabilisation dans les comptes consolidés sur le permis d'Ezanga pour 58 070 K€.

## Détail de la charge de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013 *
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	43 497	39 259
Produit ou charge d'impôt différé	58 070	95 263
<b>TOTAL</b>	<b>101 567</b>	<b>134 522</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Variation de l'impôt courant

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013 *
Impôt exigible actif	1 163	9
Impôt exigible passif	6 509	3 544

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Origine des impôts différés

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013 *
Déficits fiscaux	280	2 753
<b>TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF</b>	<b>280</b>	<b>2 753</b>
Écart d'évaluation immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	357 937	259 173
Composante capitaux propres OCEANE	280	2 753
<b>TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF</b>	<b>358 217</b>	<b>261 926</b>
<b>NET</b>	<b>357 937</b>	<b>259 173</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

<sup>(1)</sup> Cet impact correspond aux différences entre la base comptable des actifs consolidés d'Ezanga et leur base fiscale correspondant aux coûts récupérables.



## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires ne sont pas reconnus au-delà des impôts différés passifs en

l'absence de probabilité suffisante de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes pourront être imputées.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013*
Résultat avant impôt des activités conservées	114 420	199 642
- Résultat net des sociétés mises en équivalence	-15 380	-71 504
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>129 800</b>	<b>271 146</b>
Distorsion de base taxable Gabon	-241 591	-321 098
<b>RÉSULTAT TAXABLE AVANT IMPÔT</b>	<b>-111 789</b>	<b>-49 952</b>
Charge d'impôt théorique 33,33 %	-37 259	-16 648
Rapprochement		
- Divergence de taux d'impôt	4 591	-2 885
- Différence fiscale sur coûts récupérables Gabon	58 070	95 263
- Impôt profit oil / Chiffre d'affaires notionnel	40 199	38 845
- Déficits non activés et autres	35 967	19 947
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>101 567</b>	<b>134 522</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Les divergences de taux d'impôt sont essentiellement liées à la fiscalité appliquée aux entités ou établissements ayant une activité pétrolière dans les pays africains.

Les déficits non activés correspondent à la part d'impôt non activé sur des filiales ou établissements pour lesquelles les perspectives de récupération ne sont pas avérées. C'est notamment le cas, de façon structurelle, sur Maurel & Prom maison mère, ou en Tanzanie, du fait des *write off* constatés sur la période.

## Note 21

## Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action

ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

	31/12/2014	31/12/2013 *
Résultat net part du Groupe	13 159	62 768
Résultat net des activités abandonnées		-2 575
Résultat net des activités conservées	13 159	65 343
Nombre moyen d'action en circulation	115 911 725	115 933 284
Actions gratuites (nombre pondéré)	160 503	205 807
BSA	14 095 081	14 113 151
ORNANE & OCEANE (nombre pondéré)	14 584 614	29 693 215
Nombre moyen d'action dilué	150 380 600	165 661 702
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>		
De base	0,114	0,539
Dilué	0,108	0,510
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		
De base	-	-0,02
Dilué	-	-0,02
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>		
De base	0,114	0,562
Dilué	0,108	0,536

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Conformément à l'application d'IAS 33, le résultat dilué par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires revenant à l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement du numérateur et du dénominateur des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Conformément à IAS 33, les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

## Note 22

## Parties liées

## Transactions Commerciales et Financières

Au 31/12/2014 <i>En milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
<b>1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>				
Maurel & Prom Colombia BV	2 597	198	3 122	8 071
MP East Asia	67	-	44	-
Saint-Aubin Energie	1 076	-	22 461	-
MP Québec	-	-	-	-
MP West Canada	-	-	27	-
Saint-Aubin Energie Québec Inc.	8	-	40	-
MP Energy West Canada Corp.	59	-	73	-
Saint-Aubin Exploration et Production Québec Inc	48	-	68	-
<b>2) AUTRES PARTIES LIÉES</b>				
Pacifico	196	100	147	25
MPI	507	-	140	-

Au 31/12/2013* <i>En milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
<b>1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>				
Maurel & Prom Colombia BV	-	(48)	813	6 989
MP East Asia	1	-	95	-
Saint-Aubin Energie	247	-	19 520	-
MP Québec	-	-	-	-
MP West Canada	-	-	330	-
Saint-Aubin Energie Québec Inc.	-	-	32	-
MP Energy West Canada Corp.	-	-	14	-
<b>2) AUTRES PARTIES LIÉES</b>				
Pacifico	111	362	-	22
MPI	493	-	-	-

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Sociétés mises en équivalence

Les sociétés du périmètre Saint-Aubin Energie et la société Maurel & Prom Colombia BV sont mises en équivalence suite à l'application des normes IFRS 11 entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Autres parties liées

Concernant les autres parties liées, les transactions avec Pacifico, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance. Ainsi Maurel & Prom a conclu, notamment avec Pacifico, actionnaire à 23,71 %, une convention de sous-location de locaux. Par ailleurs, la société Pacifico fournit à Maurel

& Prom une prestation d'assistance en matière technique et financière. La convention de prestation de service avec Pacifico a fait l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom le 29 mai 2007 et signé le 11 juin 2007 (avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> février 2007). Cet avenant porte essentiellement sur l'actualisation des honoraires correspondant aux prestations fournies.

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part, des directeurs (responsables de département) et d'autre part des membres du conseil d'administration, du président et du directeur général.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013 *
Avantages à court terme	2 706	2 842
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Indemnités postérieures à l'emploi	-	24
Paiement en actions	63	170
<b>TOTAL</b>	<b>2 769</b>	<b>3 036</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Note 23

## Engagements hors bilan et actifs et passifs éventuels

Garanties données sur emprunts :  
Facilité de crédit Maurel & Prom  
(*Revolving Credit Facility*)

Les Établissements Maurel & Prom ont signé le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$.

La Société est emprunteur au titre du nouveau RCF, qui est par ailleurs garanti par sa filiale française Maurel & Prom West Africa ainsi que Maurel & Prom Gabon. Les sûretés suivantes ont également été accordées :

- ▶ un nantissement de solde de compte bancaire consenti par la Société sur le compte de collecte de la Société ;
- ▶ un nantissement des actions Maurel & Prom Gabon détenues par Maurel & Prom West Africa ;
- ▶ un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par la Société ;
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements ;
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits liés à tout prêt accordé à une des sociétés du Groupe.

Les sommes mises à disposition doivent être utilisées pour :

- ▶ payer les commissions et les intérêts dus au titre de la nouvelle ligne ;
- ▶ rembourser le RCF existant ;
- ▶ financer les investissements dans les actifs sous-jacents ; et
- ▶ financer tous besoins généraux, y compris le financement d'acquisitions.

Le contrat de crédit est assorti d'un tableau d'amortissement prévoyant un remboursement final fixé au 31 décembre 2020. Toutefois, et à certaines conditions, la période de grâce, initialement de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2016, pourra être allongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Maurel & Prom devra payer les intérêts sur l'emprunt, à échéance prévue, à un taux égal au LIBOR auquel s'ajoutent des coûts obligatoires ainsi qu'une marge de 3,40 % par an jusqu'au 31 décembre 2018 et de 3,65 % par an jusqu'au 31 décembre 2020. Les intérêts seront calculés par périodes de 3 mois, sauf stipulation contraire.

### Contrat de crédit Maurel & Prom Drilling Services BV

Dans le cadre de l'acquisition des activités de forage Afrique de Tuscany à travers l'acquisition des actions de la société Caroil, Maurel & Prom Drilling Services BV, filiale détenue à 100 % par la Société, a souscrit le 23 décembre 2013 auprès d'un syndicat bancaire animé par Crédit Suisse, une dette bancaire de 50 MUS\$ (correspondant donc à une prise en charge pour ce montant d'une partie de la dette de Tuscany souscrite auprès d'un syndicat bancaire animé par Crédit Suisse), remboursable à terme échu 5 ans (rémunération LIBOR + 2 %).

Les suretés suivantes ont été mises en place :

- ▶ un nantissement de comptes bancaires ;
- ▶ un nantissement de comptes bancaires de second rang ;
- ▶ un nantissement du fonds de commerce de Caroil ;
- ▶ un nantissement du fonds de commerce de second rang de Caroil ;
- ▶ un nantissement de compte-titres des actions Caroil ;
- ▶ un nantissement de créances souscrit par la Société ; et
- ▶ des confirmations de certaines garanties souscrites par Caroil en 2011 et 2012 avec Crédit Suisse (agissant comme agent du syndicat bancaire).

### Engagements de travaux

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Gabon	172 274	192 172
Canada	2 222	20 303
Tanzanie	40 870	38 127
Mozambique	17 273	16 823
Autres	12 020	4 274
<b>TOTAL</b>	<b>244 659</b>	<b>271 699</b>

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers

réalisés. Ils prennent également en compte les engagements fermes pris auprès des États dans le cadre des permis.

## Autres engagements donnés

### Cyprus Mnazi Bay Limited

Le contrat d'achat de Cyprus Mnazi Bay Limited à Wentworth signé le 26 Juillet 2012 prévoit le paiement à Wentworth d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 MUS\$ en cas de production d'un volume de gaz supérieur à 100 millions de pieds cubes par jour sur une période de trente jours consécutifs.

### Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Ezanga (ex Omoueyi), Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio). Ce seuil a été atteint dans les derniers jours de décembre 2014.

Par ailleurs, une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio sera à verser lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Enfin, les engagements suivants ont été maintenus :

- ▶ Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 mbbls;
- ▶ Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalant à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 mbbls et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

### CEPP Ezanga

L'État gabonais bénéficiait d'un droit d'entrée sur l'ensemble des champs (Autorisation Exclusive d'Exploitation) du permis Omoueyi selon certaines conditions.

À la suite de la signature du nouveau CEPP Ezanga, un droit d'entrée similaire est applicable lors de l'attribution d'une AEE.

### Engagements reçus

Dans le cadre de la vente de sa filiale Hocol à Ecopetrol en 2009, une clause de complément de prix a été signé permettant à Maurel & Prom de bénéficier d'un complément de prix d'un montant maximum de 50 MUS\$, basé sur la valorisation des réserves du champ de Niscota en Colombie, faisant partie de la transaction.

La valorisation des réserves du champ de Niscota devait en principe intervenir au 31 décembre 2012 et faire l'objet d'une validation par un expert indépendant désigné conjointement par Maurel & Prom et Ecopetrol.

Dans ses comptes au 31 décembre 2011, Ecopetrol a enregistré une dette d'un montant de 27,3 MUS\$ au titre de ce complément de prix. Maurel & Prom a sollicité auprès d'Ecopetrol les bases de calcul de cette évaluation et la communication de toute information prévue par le contrat de vente de Hocol de nature à permettre d'évaluer l'évolution des réserves du champ de Niscota et leur niveau au 31 décembre 2012.

Les informations obtenues tardivement d'Ecopetrol n'ont pas permis à Maurel & Prom d'apprécier le niveau de réserves du champ de Niscota avant la fin 2012, ni de procéder à la désignation de l'expert indépendant prévu par le contrat de vente de Hocol. En décembre 2012 Maurel & Prom a de ce fait introduit une procédure en arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre d'Ecopetrol afin d'obtenir la désignation d'un expert par le tribunal arbitral dont la mission devra notamment permettre de fixer le montant de la créance éventuelle correspondant au complément de prix mentionné ci-dessus. La procédure d'arbitrage est toujours en cours.

## Note 24

## Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS8, l'information sectorielle est présentée selon des principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe. Les activités de Maurel & Prom sont divisées en trois secteurs : exploration, production et forage.

Les autres activités recouvrent principalement les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur à partir des comptes contributifs des entités qui incluent les retraitements de consolidation.

## 24.1. Information par activité

Les données présentées ci-après sont issues des comptes IFRS.

Au 31/12/2014 <i>En milliers d'euros</i>	Exploration	Production	Forage pétrolier	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupes	Total
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	-	-	(3 545)	3 545	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	-	505 112	45 286	-	-	550 398
Dépréciations des immobilisations incorporelles	(96 357)	(649)	-	-	-	(97 006)
Dépréciations des immobilisations corporelles	-	-	(9 730)	-	-	(9 730)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	(106 844)	277 020	(17 287)	(12 283)	-	140 606
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (BRUT)</b>						
Investissements de la période	117 877	-	145	260	-	118 282
Investissements cumulés fin de période	258 374	134 309	378	2 091	-	395 152
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BRUT)</b>						
Investissements de la période	1 556	205 531	4 480	1 345	-	212 912
Investissements cumulés fin de période	39 460	1 548 594	114 685	12 294	-	1 715 033

Les dépréciations sont détaillées dans la Note 4 : Actifs incorporels.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Au 31/12/2013 *	Exploration	Production	Forage pétrolier	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupes	Total
<i>En milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	-	-	(493)	493	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	-	573 734	-	(3 022)	-	570 712
Write-off sur immobilisations incorporelles	(18 913)	-	-	-	-	(18 913)
Write-off sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	(17 195)	372 525	-	(17 111)	-	338 219
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (BRUT)</b>						
Investissements de la période	48 944	-	-	-	-	48 944
Investissements cumulés fin de période	347 731	118 240	223	2	-	466 196
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BRUT)</b>						
Investissements de la période	1 198	186 071	-	17 746	-	205 015
Investissements cumulés fin de période	8 543	1 130 124	108 447	19 043	-	1 266 157

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## 24.2. Chiffre d'affaires, actifs corporels et incorporels par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Congo	Gabon	Colombie	Tanzanie	Autres	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2014</b>						
Ventes de pétrole	-	503 747	1 365	-	-	505 112
Prestations de services	10 682	30 984	90	3 479	51	45 286
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	10 682	534 731	1 455	3 479	51	550 398
Actifs incorporels	717	241 263	77 716		8 536	328 232
Actifs corporels	4 168	1 258 664	17 203	1 233	11 216	1 292 484



En milliers d'euros	Congo	Gabon	Tanzanie	Colombie	Autres	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2013*</b>						
Ventes de pétrole	-	572 504	1 230	-	(3 022)	570 712
Prestations de services	-	-	-	-	1 317	1 317
Ventes interzones	-	-	-	-	(1 317)	(1 317)
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	-	572 504	1 230	-	(3 022)	570 712
Actifs incorporels	14 026	217 125	82 185		31 220	344 556
Actifs corporels	8 592	914 172	12 786		29 534	965 084

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

Les deux principaux clients du Groupe sont les clients de M&P Gabon, i.e. Total Gabon et la Sogara à qui est vendue la production des champs sur le permis d'Ezanga.

## Note 25

### Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait des prêts et créances qu'il consent à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles, des dépôts à court terme

qu'il effectue auprès d'établissements bancaires et, le cas échéant, des instruments dérivés actifs qu'il détient.

En milliers d'euros	2014		2013*	
	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan
Autres actifs financiers non courants	715	931	614	1 141
Clients et comptes rattachés	43 377	43 377	128 056	128 056
Autres actifs financiers courants	60 197	60 197	62 908	62 908
Autres actifs courants	58 400	58 400	71 519	71 519
Trésorerie et Équivalents de trésorerie	229 938	229 938	200 982	200 982
<b>TOTAL</b>	<b>392 627</b>	<b>392 843</b>	<b>464 079</b>	<b>464 606</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

L'exposition maximale correspond à l'encours bilan net de provisions.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie significatif dans la mesure où la production est vendue à un Groupe pétrolier de premier plan : Total Gabon.

Les autres actifs financiers ou non financiers courants ne présentent pas de risque de crédit significatif.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Créances échues mais non dépréciées

L'échéancier des créances clients se présente comme suit :

Au 31/12/2014 <i>En milliers d'euros</i>	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total	Total	Total	
Clients et comptes rattachés (net)	1 278	3 694	2 428	232	7 632	-	35 745	43 377

Au 31/12/2013* <i>En milliers d'euros</i>	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total	Total	Total	
Clients et comptes rattachés (net)	-	10 323	17 378	344	28 045	-	100 011	128 056

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Risque de liquidité

La liquidité du Groupe est appréhendée au travers d'états de trésorerie consolidés établis hebdomadairement et communiqués à la direction générale.

Des prévisions à sept jours et à des horizons mensuels, trimestriels et à fin d'année sont parallèlement établies.

Les réalisations sont comparées aux prévisions grâce à ces états qui, outre la liquidité, permettent d'appréhender la position de change.

Le service trésorerie du siège est composé d'un professionnel directement rattaché à la direction financière du Groupe. Ce professionnel est assisté par des responsables dans chaque entité. La mission de la trésorerie centrale est de gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers, par date de maturité, sont les suivants :

Au 31/12/2014 <i>En milliers d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan <sup>(1)</sup>
Emprunts obligataires	77 862	4 123	4 111	4 111	255 039	-	345 246	303 620
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>								
Emprunt Crédit Suisse	927	927	927	42 109	-	-	44 889	37 506
Facilité Maurel & Prom France	12 262	27 483	72 402	70 145	68 306	132 816	383 414	322 525
<b>EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL</b>	<b>402</b>	<b>402</b>	<b>402</b>	<b>402</b>	<b>402</b>	<b>2 178</b>	<b>4 188</b>	<b>3 011</b>

<sup>(1)</sup> Comprend les encours courants et non courants.

Au 31/12/2013 *	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan <sup>(1)</sup>
<i>En milliers d'euros</i>								
Emprunts obligataires	323 750	74 987	-	-	-	-	398 737	367 059
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>								
Emprunt Crédit Suisse	816	816	816	816	37 072	-	40 336	36 256
Facilité Gabon	58 009	90 639	59 459	38 431	7 251	-	253 789	249 613
<b>EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL</b>	<b>170</b>	<b>165</b>	<b>180</b>	<b>197</b>	<b>215</b>	<b>1 985</b>	<b>2 911</b>	<b>2 911</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

<sup>(1)</sup> Comprend les encours courants et non courants.

L'endettement du Groupe se décompose en :

- une émission obligataire convertible de 70 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2011 à échéance juillet 2015 ;
- une facilité bancaire (de type Senior Secured Facility) d'un montant maximum de 650 MUS\$ utilisée à hauteur de 400 MUS\$ au 31 décembre 2014. Cette facilité bancaire à échéance du 31 décembre 2020 est remboursable par amortissement à partir de 2016 et porte intérêt sur la base du LIBOR +3,4 % jusqu'en 2018 et LIBOR +3,65 % au-delà ;
- un emprunt Crédit Suisse de 50 MUS\$ remboursable *in fine* le 23 décembre 2018 et portant intérêt à hauteur de LIBOR +2 %.

### Risque de marché

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs étant le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change EUR/US\$. La devise opérationnelle du Groupe est l'US\$ dans la mesure où les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

### Risque de change

Compte tenu de son activité fortement tournée vers l'international, la société est exposée au risque de change à plusieurs titres.

En premier lieu, les variations de change affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, de coût des ventes, etc.).

La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises génère par ailleurs un risque de change financier.

Enfin, parallèlement à ces risques de change opérationnel et financier dont l'impact est enregistré en résultat existe un risque de change lié à la conversion en EUR des comptes des entités du Groupe dont la monnaie de fonctionnement est l'US\$. L'écart résultant de cette conversion est enregistré en autres éléments du résultat global.

Afin de minorer son risque de change financier, Maurel & Prom a procédé durant l'exercice à quelques opérations de change à terme et à des achats et ventes d'options de change portant sur l'EUR et l'US\$. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

Le Groupe détient par ailleurs des liquidités en US\$ destinées à financer ses dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Au 31 décembre 2014, la position de change du Groupe détaillée dans le tableau ci-après ressortait à 16 MUS\$ (hors écarts de conversion en capitaux propres).

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
Créances et dettes commerciales	217	-	217	-	217
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	0
Autres actifs courants	-	-	-	-	-
Emprunt	-400	-	-400	-	-400
Autres créditeurs et passifs divers	-43	-	-43	-	-43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242	-	242	-	242
<b>EXPOSITION US\$ (EN MUS\$)</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>

**Risque d'intérêt**

Les emprunts en cours au 31 décembre 2014 ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15. Cette note permet de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en compte courant non rémunéré.

**Risque de taux**

Au 31 décembre 2014, le risque de taux peut être évalué comme suit :

Les montants ci-dessous reprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières :

**Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières**

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013 *
Variable	360 031	281 876
Fixe	303 621	367 059
<b>TOTAL</b>	<b>663 652</b>	<b>648 935</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

## Actifs financiers exposés au risque de taux en représentation de la dette

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013 *
Variable	229 474	190 662
Fixe	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>229 474</b>	<b>190 662</b>

\* Retraité de l'application d'IFRS 11.

L'endettement à taux variable s'élève à 360 M€. Une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une charge d'intérêt supplémentaire de 3,6 M€ sur un an.

## Exposition aux risques hydrocarbures

À la date du présent document de référence le Groupe n'a pas de couverture portant sur les prix de vente de la production pétrolière.

## Risque action

## Exposition au risque actions et gestion

Les actifs financiers du Groupe ne sont pas exposés au risque action.

## Note 26

## Événements post-clôture

Au Mozambique sur le permis de Rovuma onshore, deux puits d'exploration ont été forés sur la période. Le puits Tembo-1 a été bouché bien qu'il ait donné lieu à une déclaration de découverte en décembre, l'opérateur ne prévoyant pas d'engager dans l'immédiat de travaux supplémentaires d'appréciation. Le puits Kifaru-1 dont le forage a débuté en décembre 2014 s'est achevé en mars 2015 après avoir rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans mettre en évidence d'hydrocarbures.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Dans ce contexte, la totalité des coûts engagés à fin 2014 a été enregistrée en charges sur l'exercice pour un montant de 40 M€. Les obligations de travaux définis par le Contrat de Partage de Production pour cette phase ont été satisfaites.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

Au Gabon, un test de production de 24 heures a été réalisé sur chacun des deux puits de découverte avec les résultats positifs suivants :

- le test des Grès de Base du puits EZMAB-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 002 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à neuf bars. L'huile produite présente une densité de 28° API ;
- le test réalisé au sommet du Kissenda Inférieur du puits EZNI-1D a mis en évidence un débit éruptif stabilisé de 1 162 b/j d'huile anhydre avec une pression en surface stabilisée à quarante bars. Cette huile présente une densité de 35° API. Les autres réservoirs à hydrocarbures du Kissenda Supérieur et de la base du Kissenda Inférieur qui présentent des régimes de pression différents, seront testés ultérieurement.

Au Myanmar, le forage du puits SP-1X, opéré par Petrovietnam, débuté le 27 décembre 2014, s'est terminé en mars 2015. Les résultats de ce forage sont actuellement en cours d'analyse.

## Note 27

## Honoraires d'audit

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2014 à 768 K€ (y compris les membres de leurs réseaux) s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	KPMG		IAC		Daniel de Beurepaire		Ernst & Young	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2014	2014	2014	2014	2013	2013	2013	2013
Audit								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>								
Émetteur	386	100 %	224	59 %	263	96 %	571	75 %
Filiales intégrées globalement	-	-	125	33 %	6	2 %	115	15 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>								
Émetteur	-	-	33	9 %	5	2 %	61	8 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	16	2 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>100 %</b>	<b>382</b>	<b>100 %</b>	<b>274</b>	<b>100 %</b>	<b>762</b>	<b>100 %</b>
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>100 %</b>	<b>382</b>	<b>100 %</b>	<b>274</b>	<b>100 %</b>	<b>762</b>	<b>100 %</b>

## Note 28

## Changement de méthode

À la suite de l'adoption d'IFRS 10, le Groupe a modifié ses méthodes comptables visant à déterminer s'il contrôle ses participations et donc s'il doit les consolider. IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle qui impose au Groupe de déterminer s'il détient le pouvoir sur une entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle et s'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements. Toutefois, l'application d'IFRS 10 n'a pas conduit le Groupe à modifier le périmètre de consolidation de ses filiales.

À la suite de l'adoption d'IFRS 11, le Groupe a classé ses intérêts dans des partenariats :

- soit en tant qu'activité conjointe, s'il a des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs du partenariat, impliquant une comptabilisation « ligne à ligne » de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges du partenariat ;
- soit en tant que coentreprise, s'il a un droit sur l'actif net du partenariat, impliquant une comptabilisation de ses intérêts selon la méthode de la mise en équivalence.

L'application d'IFRS 11 a ainsi conduit le Groupe à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence ses intérêts dans Maurel & Prom Colombia BV et les entités du périmètre Saint-Aubin Energie (voir note Principes et méthodes comptables), classées en tant que coentreprises, qui auparavant étaient comptabilisées selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ce changement de méthode comptable a été comptabilisé rétrospectivement et a conduit à retraiter les données comparatives au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé que ses autres partenariats constituaient des activités conjointes dans la mesure où ils ne sont pas structurés sous forme de véhicule distinct. Il s'agit notamment des partenariats significatifs liés aux différents contrats de partage de production ou concessions pétrolières dans lesquelles le Groupe est présent. Conformément à IFRS 11, le Groupe comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges de ces partenariats de manière similaire à ce qui était effectué par le passé sous IAS 31.

## Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013 publié	Retraitement IFRS 11	31/12/2013 * retraité
Actifs incorporels	431 655	-87 099	344 556
Actifs corporels	965 248	-164	965 084
Actifs financiers non courants	6 683	-5 542	1 141
Titres mis en équivalence	-	79 408	79 408
Impôts différés actifs	2 753	-	2 753
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>1 406 339</b>	<b>-13 397</b>	<b>1 392 942</b>
Stocks	8 349	-17	8 332
Clients et comptes rattachés	127 777	279	128 056
Autres actifs financiers courants	60 508	2 400	62 908
Autres actifs courants	78 852	-7 333	71 519
Actif d'impôts exigibles	1 185	-1 176	9
Instruments dérivés courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208 396	-7 414	200 982
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>485 067</b>	<b>-13 261</b>	<b>471 806</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 891 406</b>	<b>-26 658</b>	<b>1 864 748</b>

\* Retraité du changement de méthode comptable.



<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013 publié	Retraitement IFRS 11	31/12/2013 * retraité
Capital social	93 578	-	93 578
Primes d'émission, de fusion et d'apport	216 391	-	216 391
Réserves consolidées	463 961	-	463 961
Actions propres	(70 860)	-	(70 860)
Résultat Groupe	62 768	-	62 768
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>	<b>765 838</b>	<b>-</b>	<b>765 838</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(2 506)	-	(2 506)
<b>CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>	<b>763 332</b>	<b>-</b>	<b>763 332</b>
Provisions non courantes	8 937	-	8 937
Emprunts obligataires non courants	66 383	-	66 383
Autres emprunts et dettes financières non courants	226 608	-	226 608
Impôts différés passifs	261 926	-	261 926
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>563 854</b>	<b>-</b>	<b>563 854</b>
Emprunts obligataires courants	300 677	-	300 677
Autres emprunts et dettes financières courants	68 522	(43)	68 479
Fournisseurs et comptes rattachés	92 860	(3 257)	89 603
Passif d'impôts exigibles	3 634	(90)	3 544
Autres créiteurs et passifs divers	87 384	(22 995)	64 389
Instruments dérivés courants	198	-	198
Provisions courantes	10 945	(273)	10 672
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>564 220</b>	<b>(26 658)</b>	<b>537 562</b>
Passifs destinés à vente, abandon activité	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 891 406</b>	<b>(26 658)</b>	<b>1 864 748</b>

\* Retraité du changement de méthode comptable.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

Compte de résultat	Notes	31/12/2013 publié	IFRS 11	31/12/2013* retraité
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		580 302	(9 590)	570 712
Autres produits		800	-	800
Achats et variations de stocks		(19 557)	2 154	(17 403)
Autres achats et charges d'exploitation		(82 501)	7 708	(74 792)
Impôts & taxes		(39 806)	179	(39 627)
Charges de personnel		(18 428)	391	(18 036)
Dotations aux amortissements		(69 255)	2 858	(66 398)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(28 242)	9 329	(18 912)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(513)	-	(513)
Reprises de provisions d'exploitation		142	-	142
Résultat cession d'actifs		(13 273)	13 275	2
Autres charges		2 733	(489)	2 244
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	18	312 402	25 817	338 219
Coût de l'endettement financier brut		(47 704)	8	(47 696)
Produits de trésorerie		967	(5)	962
Gains et pertes nets sur instruments dérivés		264	-	264
Coût de l'endettement financier net		(46 473)	3	(46 470)
Autres produits et charges financiers		(20 731)	128	(20 603)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	19	(67 204)	131	(67 073)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		245 198	25 948	271 146
Impôts sur les résultats	20	(135 278)	756	(134 522)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		109 920	26 704	136 624
Résultat des cessions des sociétés mises en équivalence	7	(19 721)		(19 721)
Total part résultat net MEE	7	(25 080)	(26 704)	(51 784)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>		65 120		65 120
Résultat net des activités cédées		(2 575)	-	(2 575)
Plus / Moins-value de distribution (IFRIC 17)			-	
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		62 544	-	62 544
<i>Résultat net – part du Groupe</i>		62 768	-	62 768
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		(223)	-	(223)

\* Retraité du changement de méthode comptable.

## Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2013 publié	Retraitement IFRS 11	31/12/2013 retraité
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>		65 120	-	65 120
Charge d'impôt des activités conservées		135 278	(756)	134 522
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS CONSERVÉES AVANT IMPÔTS</b>		200 398	(756)	199 642
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		69 796	(2 827)	66 969
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		4 673	-	4 673
- Exploration passée en charge		28 252	(9 329)	18 923
- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		1 167	-	1 167
- Autres produits et charges calculés		4 831	541	5 372
- Plus et moins-values de cession		10 298	(13 275)	(2 977)
- Résultat sur opérations des sociétés mises en équivalence		44 801	26 704	71 505
- Autres éléments financiers		38 555	(175)	38 380
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT</b>		402 771	883	403 654
Décaissement de l'impôt exigible		(43 315)	1 604	(41 711)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		(11 622)	(24 721)	(36 343)
- Clients		(48 605)	(3 360)	(51 965)
- Fournisseurs		(18 423)	21 566	3 143
- Stocks		930	(254)	676
- Autres		54 476	(42 673)	11 803
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>		347 834	(22 234)	325 600
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(282 989)	29 106	(253 883)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 977	-	2 977
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(5 542)	5 542	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		1 854	-	1 854
Acquisition de filiales		(5 648)	4	(5 644)
Variation des prêts et avances consentis		4 917	-	4 917
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(11)	(11 129)	(11 140)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		(284 442)	23 523	(260 819)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		(2 010)	-	(2 010)
Dividendes versés		(46 271)	-	(46 271)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		268 489	-	268 489
Intérêts payés		(38 555)	175	(38 380)
Remboursement d'emprunts		(113 554)	24	(113 530)
Acquisitions d'actions propres		1 877	-	1 877
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		69 976	199	70 175
Incidence des variations des cours des devises		(2 555)	336	(2 219)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		130 813	1 896	132 709
Trésorerie à l'ouverture		67 240	9 287	57 953
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	9	198 053	(7 391)	190 662

## 8.2.2

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société Établissements Maurel & Prom S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▶ la note 28 « Changement de méthode » aux états financiers qui expose l'incidence du changement de méthodes comptables relatif à la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ;

- ▶ la note 7 « Titres mis en équivalence » aux états financiers qui indique les hypothèses retenues par la société pour l'évaluation et l'estimation des titres mis en équivalence de Maurel & Prom Colombie.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.3. « Immobilisations de l'activité pétrolière », 2.6. « Dépréciation des actifs », 4 « Actifs incorporels » et 5 « Actifs corporels » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société concernant l'évaluation de ses immobilisations corporelles et incorporelles.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs mentionnés ci-dessus et à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur fondées sur :

- ▶ les conclusions des experts indépendants mandatés par votre société pour l'évaluation des réserves des actifs de production pétrolière,
- ▶ les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration présentées par la direction de votre société en l'absence de réserves pétrolières attestées,
- ▶ les flux futurs actualisés de trésorerie déterminés sur la base du plan long terme établi par la société pour les autres actifs opérationnels.

Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2015  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Eric JACQUET  
Associé

International Audit Company

Michel BOUSQUET  
Associé

François CAILLET  
Associé



## 8.2.3

## Comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Sommaire

ACTIF	238
PASSIF	239
COMPTE DE RÉSULTAT	240
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	241

## Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Concessions, brevets, licences		1 410	2 845
Autres immobilisations incorporelles		1	38 439
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3.1</b>	<b>1 411</b>	<b>41 284</b>
Installations techniques		42	42
Autres immobilisations corporelles		703	784
Avances et acomptes		10 375	11 616
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.1</b>	<b>11 120</b>	<b>12 443</b>
Titres de participation		98 081	93 208
Autres immobilisations financières		580	314
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>3.2</b>	<b>98 661</b>	<b>93 522</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>111 192</b>	<b>147 248</b>
Stocks		296	424
Clients et comptes rattachés	3.4	27 783	51 165
Autres créances	3.3/4	397 120	281 882
Actions propres et autres titres de placement	3.5	42 366	64 162
Instruments de trésorerie		-	-
Disponibilités	3.5	213 673	128 877
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>681 238</b>	<b>526 509</b>
Charges constatées d'avance		376	38
Charges à répartir	3.6	13 779	4 897
Écart de conversion actif	3.14	10 712	7 480
<b>ACTIF</b>		<b>817 297</b>	<b>686 173</b>



## Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capital		93 603	93 578
Primes d'émission, de fusion, d'apport		127 540	178 076
Réserve légale		9 336	9 336
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		4 630	13 757
Bénéfice (perte) de l'exercice		-140 559	- 64 649
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.7	94 550	230 098
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	3.8	13 328	10 905
Emprunts obligataires convertibles	3.9/13	325 984	377 002
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.10/13	329 530	30
Emprunts et dettes financières divers	3.11/13	37	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.13	8 012	1 131
Dettes fiscales et sociales	3.13	2 026	2 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.13	23	23
Autres dettes	3.13	32 208	26 614
Instruments de trésorerie	3.15	-	198
<b>DETTES</b>		697 820	407 575
Écarts de conversion passif	3.14	11 599	37 595
<b>PASSIF</b>		817 297	686 173

## Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	3.16	17 337	13 288
Production stockée		-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	3.17	3 357	8 461
Autres produits	3.18	369	228
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>21 063</b>	<b>21 977</b>
Achats consommés et charges externes	3.19	-20 280	-14 101
Impôts, taxes et versements assimilés		-754	-1 352
Salaires et charges sociales		-7 786	-8 169
Dotations aux amortissements et provisions	3.20	-76 209	-15 641
Autres charges		-4 435	-512
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-109 464</b>	<b>-39 775</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-88 401</b>	<b>-17 798</b>
Charges et produits financiers		-15 929	-13 986
Dividendes		-	45 000
Dotations et reprises de provisions		-66 600	-25 948
Différences de change		38 152	-8 136
Autres		-	-
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	3.21	<b>-44 377</b>	<b>-3 071</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-132 778</b>	<b>-20 869</b>
Produits exceptionnels		8 962	31 101
Charges exceptionnelles		-16 737	-74 460
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3.22	<b>-7 775</b>	<b>-43 359</b>
Impôts sur les sociétés	3.23	-6	-421
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-140 559</b>	<b>-64 649</b>

## Annexes aux comptes sociaux

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice

#### Dégradation de l'environnement économique

L'environnement économique a été marqué par une forte baisse du cours du Brent sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2014 qui est passé de 92 US\$ en septembre à 58 US\$ fin décembre. En année pleine, la baisse du cours du baril reste contenue. Elle s'établit à 9 % le cours moyen du Brent étant passé de 108 US\$ en 2013 à 98 US\$ en 2014.

La chute du cours du baril a eu un impact défavorable direct sur le chiffre d'affaires de la filiale Maurel & Prom Gabon (-62 M€) et sa rentabilité opérationnelle mais ne remet pas en cause la valeur d'utilité de cet actif. Au-delà, cet événement a conduit Maurel & Prom à recentrer ses efforts d'exploration sur les projets les plus prometteurs, à se retirer des zones qui ne sont plus prioritaires et à tester la valeur recouvrable de ses participations et des avances qui leur ont été consenties en vue d'identifier et de comptabiliser toute perte de valeur. Cet exercice a conduit la Société à (i) déprécier très significativement ses actifs d'exploration au Mozambique (40 M€) et au Congo à hauteur de 34 M€ et (ii) à provisionner les avances au Pérou (10 M€) et en Tanzanie à hauteur de 34 M€.

#### Mozambique

Au Mozambique sur le permis de Rovuma onshore, deux puits d'exploration ont été forés sur la période. Le puits Tembo-1 a donné lieu à une déclaration de découverte en décembre mais a été bouché et abandonné, l'opérateur ne prévoyant pas d'engager dans l'immédiat de travaux supplémentaires d'appréciation. Le puits Kifaru-1 dont le forage a débuté en décembre 2014 s'est achevé en mars 2015 après avoir rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans mettre en évidence d'hydrocarbures.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Dans ce contexte, la totalité des coûts engagés à fin 2014 a été enregistrée en charges sur l'exercice pour un montant de 40 M€. Les obligations de travaux définis par le Contrat de Partage de Production pour cette phase ont été satisfaites.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

#### Congo

La décision a été prise de ne pas poursuivre l'exploration sur les zones prospectées dans le passé sur le permis La Noubi, ce qui a conduit à déprécier en totalité les actifs détenus sur ce permis pour un montant de 34,3 M€.

#### Avances relatives au financement des travaux d'exploration sur le permis BRM en Tanzanie

La décision prise par le Groupe de cesser ses activités de recherche sur la zone d'exploration de Mafia sur le permis BRM et de ne conserver que les actifs relatifs à la zone M'Kuranga a conduit la filiale MPEP BRM à provisionner partiellement les dépenses d'exploration engagées sur ce permis. Ceci a conduit la Société à doter un complément de provision de 34 M€ sur les avances accordées à cette filiale.

#### Avances relatives au financement des travaux d'exploration sur le permis Lote-116 au Pérou

Le Groupe ayant décidé de ne pas poursuivre ses activités d'exploration au Pérou suite à l'échec du puits Fortuna-1, les avances accordées à la filiale MP Peru Holdings ont été dépréciées en totalité à hauteur de 10 M€. Une provision exceptionnelle de 4 M€ a en outre été dotée au titre des coûts de démantèlement et d'abandon du puits.

#### Gestion du risque de change

En 2014 l'US\$ s'est apprécié par rapport à l'EUR. Le taux de change EUR/US\$ au 31 décembre 2014 s'élevait à 1,21 contre 1,38 au 31 décembre 2013. Le taux de change moyen annuel reste néanmoins stable entre 2013 et 2014 à 1,33 US\$ pour 1 EUR.

Dans ce contexte, la réévaluation au taux de clôture des placements et de la trésorerie en US\$ de la Société a conduit à enregistrer un gain de change de 14,4 M€.

Par ailleurs, la Société a réduit en cours d'année son exposition au risque de change en convertissant en EUR des positions en devises avec sa filiale Maurel & Prom Gabon.

La Société a historiquement assuré le financement des activités de Maurel & Prom Gabon et détient à ce titre une créance sur cette dernière libellée en EUR dont le montant s'élevait à fin juin 2014 à 831,9 M€. La Société a par ailleurs une dette envers sa filiale en US\$ résultant du rapatriement au siège dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe du produit des ventes d'hydrocarbures provenant des champs exploités au Gabon. À fin juin, cette dette atteignait 1 359,5 MUS\$ générant une

### États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

position de change en US\$ très significative et une forte volatilité des résultats financiers de la Société. Il était nécessaire de limiter cette exposition au risque de change dans une certaine mesure artificielle puisque résultant de l'absence de compensation des positions avec une seule et même contrepartie. À cette fin, les deux sociétés ont convenu de compenser leurs dettes et créances réciproques après les avoir converties en EUR. Cette opération réalisée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 en appliquant le taux de change EUR/US\$ du jour de 1,3658 a généré un produit de change de 28,7 M€ dans les comptes de la Société. Après compensation, la dette de la Société envers sa filiale s'élevait au 1<sup>er</sup> juillet à 163,5 M€ et il n'y avait plus de position en US\$.

#### Restructuration de l'endettement du Groupe

Maurel & Prom a procédé en juin 2014 à l'émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un montant de 253 M€ (après exercice de l'option de surallocation).

Les caractéristiques de ces ORNANE sont les suivantes :

- ▶ maturité : 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- ▶ valeur nominale unitaire : 17,26 € ;
- ▶ nombre d'obligations : 14 658 169 ;
- ▶ prime d'émission : 40 % ;
- ▶ taux nominal : 1,625 %.

L'objectif de l'émission est de permettre le refinancement de l'endettement de la Société et le rallongement de sa maturité. Le produit net de l'émission a été utilisé pour le rachat des OCEANE 2014. Au 30 juin 2014 Maurel & Prom avait racheté 16 903 514 OCEANE 2014 représentant environ 89 % du nombre d'OCEANE 2014 initialement émises, à un prix de 16,90 € (prime de rachat incluse) par obligation. Le 31 juillet 2014, le Groupe a remboursé le solde des OCEANE pour un montant de 34 M€.

La Société a mis en place le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

- ▶ montant initial : 400 MUS\$
- ▶ tranche supplémentaire : 250 MUS\$
- ▶ maturité : 31 décembre 2020, soit 6 ans

- ▶ premier amortissement : 31 décembre 2016
- ▶ taux d'emprunt : LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et +3,65 % ensuite.

Les « covenants » financiers liés à cette nouvelle ligne de crédit sont les suivants :

- ▶ dette nette/excédent brut d'exploitation (« EBITDAX ») < 3 ;
- ▶ réserves P1+P2 (en part Maurel & Prom) x 10 US\$ > 1,5 x dette nette.

Cet emprunt, tiré à hauteur de 400 MUS\$ a permis de rembourser la ligne de crédit Maurel & Prom Gabon de 350 MUS\$ (RCF) en cours d'amortissement (soit 270 MUS\$ de dette résiduelle).

#### Prorogation de la durée de vie des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

La date initiale de fin d'exercice des BSA était fixée au 30 juin 2014. Il est apparu que les BSA ne pouvaient pas être exercés avant la date fixée. Le 2 juin 2014, l'assemblée générale des porteurs de BSA a approuvé le report de la date limite de conversion des BSA au 31 décembre 2015. L'assemblée générale des actionnaires de Maurel & Prom du 12 juin 2014 a validé ce report.

#### Prorogation de la durée de vie de la Société

Le 13 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a approuvé la modification de ses statuts : la durée de vie de la Société a été prorogée jusqu'au 13 octobre 2113, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts de la Société.

## 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
- ▶ permanence des méthodes comptables ;
- ▶ indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

### 2.2. Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

#### Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

#### Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

#### Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

#### Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations au cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash-flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

### Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la Société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- ▶ agencements et installations : L sur 5 à 10 ans,
- ▶ matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 3 à 5 ans,
- ▶ mobilier de bureau : L sur 10 ans.

### 2.4. Participations et titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

Les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Il s'agit notamment des actions propres de la société ayant fait l'objet d'une affectation précise.

### 2.5. Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

### 2.6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

### 2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

### 2.8. Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

### 2.9. Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en € à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en € au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

### 2.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

Les obligations de la Société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la convention collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- ▶ la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- ▶ conformément à la norme IAS 19 Révisée, la méthode du corridor antérieurement appliquée a été abandonnée. Cette méthode consistait à comptabiliser et amortir les écarts actuariels, représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements, sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. À compter de 2013, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### 2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

### 2.12. Conversion des comptes annuels des établissements

Pour les établissements autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, les comptes annuels sont convertis dans la monnaie de présentation de la Société soit l'euro en appliquant les principes suivants :

- ▶ conversion au taux de clôture à l'exception des comptes de liaison financement qui restent au taux historique ;
- ▶ conversion des postes du résultat au taux moyen de la période.

S'agissant des établissements non autonomes, leurs opérations comptables en devise, principalement en dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

### 2.13. Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la Société utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- ▶ opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :
  - ▶ initialement, elles sont enregistrées pour leur juste valeur ;
  - ▶ à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.
- ▶ opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :
  - ▶ si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
  - ▶ si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- ▶ la juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes.

## 3. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

## 3.1. Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	108 619	36 080	672	-1	144 026
À déduire : amortissements	-8 633	-1 020	-	-37	-9 689
À déduire : dépréciations	-58 702	-72 167	-	-2 058	-132 927
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>41 284</b>	<b>-37 106</b>	<b>672</b>	<b>-2 096</b>	<b>1 411</b>
Immobilisations corporelles	13 502	6 985	8 094	-	12 393
À déduire : amortissements	-1 059	-194	-	-20	-1 272
À déduire : dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>12 443</b>	<b>6 791</b>	<b>8 094</b>	<b>-20</b>	<b>11 120</b>
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>122 120</b>	<b>43 065</b>	<b>8 766</b>	<b>-1</b>	<b>156 419</b>
À déduire : amortissements	-9 692	-1 213	-	-57	-10 961
À déduire : dépréciations	-58 702	-72 167	-	-2 058	-132 927
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>53 727</b>	<b>-30 315</b>	<b>8 766</b>	<b>-2 116</b>	<b>12 531</b>



## 3.1.1. Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<b>LOGICIELS</b>	2 084	213	1 791	126
<b>PERMIS MINIERIS</b>	7 531	1 197	8 203	2 719
Gabon	3 518	517	4 190	1 605
Hongrie	283	-	283	-
Syrie	2 761	575	2 761	851
Mozambique	968	106	968	262
<b>ACQUISITION DE RÉSERVES</b>	-	-	-	-
<b>FRAIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE</b>	134 411	1	98 624	38 439
Congo	53 530	-	45 309	26 076
France	3 656	-	3 656	-
Hongrie	1 767	-	1 767	-
Syrie	26 686	-	26 423	186
Mozambique	48 771	-	21 468	12 176
Autres pays	1	1	1	1
<b>IMMOBILISATIONS PÉTROLIÈRES</b>	141 942	1 198	106 827	41 157
<b>TOTAL</b>	144 026	1 411	108 619	41 284

La valeur nette des immobilisations incorporelles qui s'élevait à 41,2 M€ à fin 2013 a été ramenée à 1,4 M€ à fin 2014 en raison de la dépréciation des investissements d'exploration réalisés sur les permis Rovuma au Mozambique et La Noubi au Congo.

Sur le permis de Rovuma un montant de 27,3 M€ expliquant l'essentiel des investissements d'exploration de la Société en 2014 a été engagé pour le forage des puits Tembo-1 et Kifar-1, ce dernier s'étant achevé en mars 2015 sans résultat pétrolier.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Dans ce contexte, la totalité des coûts engagés à fin 2014 a été enregistrée en charges sur l'exercice pour un montant de 40 M€.

Par ailleurs, la décision a été prise de ne pas poursuivre l'exploration sur les zones forées dans le passé sur le permis La Noubi ce qui a conduit à déprécier en totalité les actifs détenus sur ce permis pour un montant de 34,3 M€.

## 3.1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2014	2013
<b>VALEUR BRUTE</b>	12 393	13 502
Amortissements et dépréciation	-1 273	-1 059
<b>VALEUR NETTE</b>	11 120	12 443

Les immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel à un appareil de forage acquis auprès de Tuscany en cours de mise en service.

## 3.2. Immobilisations financières

## Variation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Titres de participation	127 516	7 104	-	134 619
À déduire : provisions	-34 308	-2 229	-	-36 537
<b>VALEUR NETTE</b>	93 208	4 875	-	98 082
Autres immobilisations financières	314	266	-	580
À déduire : provisions	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	314	266	-	580
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	127 830	7 370	-	135 199
À déduire : provisions	-34 308	-2 229	-	-36 537
<b>VALEUR NETTE</b>	93 522	5 141	-	98 661

## Titres de participation

En milliers d'euros	2013	Variation	2014
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Titres Maurel & Prom Assistance Technique	15 805	-	15 805
Titres Panther	10 056	-	10 056
Titres Saint-Aubin Energie	12	7 104	7 116
Titres Maurel & Prom Colombia	100 951	-	100 951
Autres	691	-	691
<b>TOTAL</b>	<b>127 516</b>	<b>7 104</b>	<b>134 619</b>
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>			
Titres Maurel & Prom Assistance Technique	-15 805	0	-15 805
Titres Panther	-3 653	-2 193	-5 846
Titres Maurel & Prom Colombia	-14 701	0	-14 701
Autres	-148	-37	-185
<b>TOTAL</b>	<b>-34 308</b>	<b>-2 229</b>	<b>-36 537</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>93 208</b>	<b>4 874</b>	<b>98 082</b>

## Saint-Aubin Energie

L'augmentation des titres de participation résulte pour l'essentiel de l'apport en numéraire de 7 M€ effectué au bénéfice de SAE dans le cadre de l'augmentation de

capital de 20 M€ décidée par cette filiale d'investissements en commun avec MPI détenue à 33,33 %.

## 3.3. Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Avances aux filiales du Groupe	481 671	288 252
Créances sur associés pétroliers	9 900	9 552
Créances sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	2 573	2 573
Acomptes fournisseurs et notes de débit aux filiales	31 317	21 992
Créances diverses	40 412	85 188
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>565 874</b>	<b>407 558</b>
<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>168 753</b>	<b>125 676</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>397 120</b>	<b>281 882</b>

À fin 2014, les autres créances, qui affichent une hausse de 158 M€ en valeur brute et 115 M€ en valeur nette par rapport à l'an dernier s'élèvent à 397 M€ se détaillant comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2014			2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances Gabon	107	-	107	15	-	15
Créances M&P West Africa	95	-	95	93	-	93
Avances Tanzanie	199	-74	124	149	-40	109
Avances à St Aubin Energie	22		22	19	-	19
Créance Integra	38	-38	-	38	-38	-
Notes de débit filiales	31		31	22	-	22
Autres	74	-57	18	72	-48	24
<b>TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>565</b>	<b>-169</b>	<b>397</b>	<b>407</b>	<b>-126</b>	<b>282</b>

*Avances Gabon (+92 M€)*

Leur évolution sur la période est récapitulée ci-après :

<b>AVANCES GABON À FIN 2013</b>	15
Financements en compte courant accordés à MP Gabon	493
Encaissement des recettes de MP Gabon	-605
Remboursement par Ets Maurel & Prom de 273 MUS\$ empruntés par MP Gabon	224
Rémunération des comptes courants	-4
Réévaluation des positions en devises au taux de clôture	-16
<b>AVANCES GABON À FIN 2014</b>	<b>107</b>

*Avances Tanzanie (+15 M€ en valeur nette)*

L'augmentation des créances en compte courant sur les filiales tanzaniennes (+50 M€) s'explique par le financement des études sismiques et travaux menés sur les permis BRM et Mnazi Bay. La décision prise par le Groupe de cesser ces activités de recherche sur la zone d'exploration du permis BRM et de ne conserver que les actifs relatifs à la zone M'Kurunga a conduit la filiale MPEP BRM à provisionner partiellement les dépenses d'exploration engagées sur ce permis. Ceci a conduit la Société à doter un complément de provision de 34 M€ sur les avances accordées à cette filiale.

*Avances à Saint-Aubin Energie*

En application de l'accord de partenariat conclu avec MPI, Maurel & Prom finance à hauteur de 33 % les projets d'exploration menés en commun par les deux groupes, principalement en 2014 au Myanmar et au Canada.

*Autres*

Les autres créances qui s'élèvent à 18 M€ en valeur nette sont relatives au financement en compte courant de divers projets d'exploration.

Le Groupe ayant décidé de ne pas poursuivre ses activités d'exploration au Pérou suite à l'échec du puits Fortuna-1, les avances accordées à la filiale MP Peru Holdings ont été dépréciées en totalité à hauteur de 10 M€.

**3.4. État des échéances des créances****Créances nettes**

*En milliers d'euros*

	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Dépôts et cautionnements	580	524	56	-
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances clients et comptes rattachés	27 783	27 783	-	-
Autres créances	397 120	397 120	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>425 483</b>	<b>425 427</b>	<b>56</b>	<b>-</b>

Les créances clients sont relatives à des prestations effectuées au profit des filiales du Groupe, principalement Maurel & Prom Gabon.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## 3.5. Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

	M€	Dont en MUS\$
Actions propres	42,4	-
SICAV et FCP	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENTS (a)</b>	<b>42,4</b>	<b>-</b>
Dépôts à court terme rémunérés	-	-
Comptes courants bancaires et autres	213,7	241,8
<b>DISPONIBILITÉS (b)</b>	<b>213,7</b>	<b>241,8</b>
<b>TITRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS (a+b)</b>	<b>256,1</b>	<b>241,8</b>

Au 31 décembre 2014, Maurel & Prom détient 5 628 676 actions propres pour une valeur brute de 70,5 M€.

La comparaison du coût historique d'acquisition des actions propres et de leur cours moyen sur décembre

(7,53 €) a conduit la Société à doter un complément de provision de 28,1 M€ ramenant leur valeur nette comptable à 42,4 M€.

## 3.6. Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
<b>CHARGES À RÉPARTIR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>4 897</b>	<b>6 659</b>
Augmentation de l'exercice	11 457	2 914
<b>AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 575</b>	<b>-4 676</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 779</b>	<b>4 897</b>

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts obligataires et bancaires amortis sur la durée de remboursement du principal. L'augmentation

de l'exercice s'explique par la mise en place d'un emprunt ORNANE en juin et d'une ligne de crédit en décembre 2014.

## 3.7. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	2013	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Réduction de capital	Écart de conversion	Augmentation de capital	2014
Capital	93 578	-	-	-	-	25	93 603
Primes	178 076	-50 892	-	-	-	356	127 540
Réserve légale	9 336	-	-	-	-	-	9 336
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	13 757	-13 757	-	-	4 630	-	4 630
Résultat	-64 649	64 649	-140 559	-	-	-	-140 559
<b>TOTAL</b>	<b>230 098</b>	<b>-</b>	<b>-140 559</b>	<b>-</b>	<b>4 630</b>	<b>381</b>	<b>94 550</b>

Au 31 décembre 2014, le capital social se composait de 121 562 094 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 93 602 812,38 €.

## Instruments donnant accès au capital

## Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 14 juin 2012, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et / ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 14 juin 2012 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 29 juin 2011.

Cette autorisation ayant une durée de validité de 38 mois, elle n'a pas été renouvelée lors de l'assemblée générale de juin 2014.

Pour l'ensemble des plans émis par la société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées depuis 2010 se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238
21/12/2012	72 451
30/08/2013	34 000
28/03/2014	56 840

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

## Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 12 juin 2014 le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2014 et 60 267 ont été remises suite à des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 2 307 416 actions, les ventes 2 201 268 actions.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait en propre 5 628 676 actions (soit 4,63 % du capital pour une valeur brute de 70,5 M€ à la fin 2014) dont 168 871 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 562 094 et le capital social s'élève à 93 602 812,38 €.

## Synthèse des mouvements sur capital

En euros	Nombres d'actions	Actions propres
<b>AU 31/12/2010</b>	121 305 001	6 363 053
Émission pour exercice de BSA	188 533	-
<i>Rachat actions propres</i>	-	-389 973
<b>AU 31/12/2011</b>	121 493 534	5 973 080
Émission pour exercice de BSA	18 900	-
<i>Rachat actions propres</i>	-	-256 835
<b>AU 31/12/2012</b>	121 512 434	5 716 245
Émission pour exercice de BSA	17 735	-
<i>Rachat actions propres</i>	-	-127 204
<b>AU 31/12/2013</b>	121 530 169	5 589 041
Émission pour exercice de BSA	31 925	-
<i>Rachat actions propres</i>	-	39 635
<b>SOIT AU 31/12/2014</b>	<b>121 562 094</b>	<b>5 628 676</b>

## Distribution

Néant



## 3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2013	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Effets de change	2014
Risque de change	7 480	10 712	-	-7 480	-	10 712
Litiges	261	-	-	-61	-	200
Autres	3 164	75	-	822	-	2 417
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>10 905</b>	<b>10 787</b>	<b>-</b>	<b>-8 363</b>	<b>-</b>	<b>13 329</b>
Résultat d'exploitation	-	75	-	-883	-	-
Résultat financier	-	10 712	-	-7 480	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-

La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises a conduit à doter une provision pour perte de change de 10,7 M€.

La provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une reprise de 0,089 M€ pour s'établir à 0,918 M€ à fin 2014.

*En milliers d'euros*

<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2013 (IAS 19 révisée)</b>	<b>1 007</b>
Coût des services 2014	116
Coût financier 2014	20
<b>Charge de l'année 2014</b>	<b>136</b>
Prestations payées en 2014	-160
Gains actuariels	-65
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2014</b>	<b>918</b>

## 3.9. Emprunts obligataires convertibles

<i>En millions d'euros</i>	2014			2013		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
OCEANE 2014	-	-	-	297,4	8,9	306,2
OCEANE 2015	68,6	2,1	70,7	68,7	2,1	70,8
ORNANE 2019	253,0	2,3	255,3	-	-	-
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES</b>	<b>321,6</b>	<b>4,4</b>	<b>326,0</b>	<b>366,1</b>	<b>11,0</b>	<b>377,0</b>

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

*Emission d'un emprunt ORNANE 2019*

La Société a émis le 6 juin 2014 un emprunt obligataire ORNANE d'un montant de 253 M€, composé de 14 658 169 ORNANE d'une valeur unitaire de 17,26 € à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2019, portant coupon à 1,625 % payable tous les six mois.

À chaque demande de conversion d'ORNANE, la Société pourra remettre à son choix :

- ▶ un montant en numéraire égal à la valeur de conversion ; ou
- ▶ des actions nouvelles ou existantes ; ou
- ▶ une combinaison d'un montant en numéraire et d'actions nouvelles ou existantes, pour une valeur totale égale à la valeur de conversion.

Au 31 décembre 2014, le solde de l'emprunt s'élève à 253 M€, aucune obligation n'ayant été convertie. Le montant des intérêts courus à cette date s'élève à 2,3 M€.

*Remboursement de l'emprunt OCEANE 2014*

Le produit d'émission de l'emprunt ORNANE a permis à la Société de procéder au rachat de 16 903 714 des 19 061 198 OCEANE de l'emprunt à échéance 31 juillet 2014, pour un prix total de 262,7 M€ (incluant les coupons courus de 16 M€).

Le solde de l'emprunt OCEANE 2014 a été remboursé en date du 31 juillet 2014.

*OCEANE 2015*

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 OCEANE pour un montant total de 70 M€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2015. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,19 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2014, 5 249 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 68,6 M€. Le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2014 s'élève donc à 5 405 263. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2014 s'élève à 2,1 M€.

*3.10. Emprunts auprès des établissements de crédit*

En milliers d'euros

	2014	2013
BNP	329 462	-
Banques créditrices	68	29
<b>TOTAL</b>	<b>329 530</b>	<b>29</b>

La Société a signé auprès d'un consortium de quatre banques internationales (Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Standard Bank Plc, Standard Chartered Bank) une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartie entre une tranche initiale de 400 MUS\$ (329,5 M€) et un accordéon de 250 MUS\$, tirable en deux fois selon certaines conditions.

Les termes de cette nouvelle facilité sont les suivants :

- ▶ montant initial : 400 MUS\$
- ▶ tranche supplémentaire : 250 MUS\$
- ▶ maturité : 31 décembre 2020, soit six ans

- ▶ premier amortissement : 31 décembre 2016
- ▶ taux d'emprunt : LIBOR + 3,40 % jusqu'au 31/12/2018 et +3,65 % ensuite.

Cette ligne de crédit tirée à hauteur de 400MUS\$ en décembre 2014 a été utilisée à hauteur de 273 MUS\$ pour rembourser un emprunt souscrit par Maurel & Prom Gabon en 2013.

## 3.11. Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros	2014	2013
Intérêts courus	-	-
Autres	37	16
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>16</b>

## 3.12. Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement à des comptes courants créditeurs avec les filiales.

## 3.13. État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	325 984	70 697	255 287	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	329 530	68	185 322	144 140
Emprunts et dettes financières divers	37	37	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 012	8 012	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 026	2 026	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23	23	-	-
Autres dettes	32 208	32 208	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>697 820</b>	<b>113 171</b>	<b>440 609</b>	<b>144 140</b>

## 3.14. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte de change latente de 10,7 M€ (2013 : 7,5 M€) est intégralement provisionnée.

## 3.15. Instruments dérivés et autres instruments financiers

Le Groupe peut avoir recours dans le cadre de ses activités courantes à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises. La gestion

de ces risques est centralisée et les dérivés sont portés par la holding.

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- ▀ des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- ▀ des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Aucune couverture n'était en place au 31 décembre 2014.

## États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Par ailleurs, quelques opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie ont été initiées durant l'exercice. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

## 3.16. Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2014	2013
Prestations de services	17 337	13 288
<b>TOTAL</b>	<b>17 337</b>	<b>13 288</b>

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales

de la Société notamment au Gabon et en Colombie pour 17,3 M€.

## 3.17. Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges

En milliers d'euros	2014	2013
Transfert de charge France	-	-
Capitalisation des investissements au Congo	1 768	1 545
Reprises sur amortissements et provisions	1 589	6 916
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 357</b>	<b>8 461</b>

Le montant des reprises de provisions était élevé en 2013 du fait de la liquidation de la filiale Zetah au Congo.

## 3.18. Autres produits

Les autres produits correspondent principalement à des facturations de loyers et à des mises à disposition de personnel à d'autres sociétés du Groupe.

## 3.19. Achats consommés et charges externes

L'augmentation de ce poste (6 M€) s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions des banques suite à la mise en place des différents financements.

## 3.20. Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	2014	2013
Amortissements des immobilisations	1 242	1 064
Dépréciation des immobilisations	72 167	9 357
Charges à répartir	2 575	4 676
Créances	150	415
Provisions pour risques et charges	75	128
<b>TOTAL</b>	<b>76 209</b>	<b>15 640</b>

Les dépréciations d'immobilisations enregistrées cette année concernent principalement l'enregistrement en charge des actifs d'exploration sur le permis de la Noubi au Congo pour 32,2 M€ et des actifs d'exploration du Mozambique pour 39,5 M€. Ce point a été décrit dans la note 3.1.1 sur les immobilisations incorporelles.

Les charges à répartir sont relatives aux coûts de mise en place des emprunts OCEANE et ORNANE.

## 3.21. Résultat financier

Le résultat financier 2014 est présenté dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	2014	2013	
Intérêts comptes courants filiales	6 250	8 226	(1)
Intérêts sur OCEANE	-22 647	-26 083	(2)
Intérêts sur autres emprunts	-74	-434	
Produits (charges) de trésorerie nets	704	1 011	
Gains et (pertes) nets sur instruments financiers	-162	3 294	
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-15 929</b>	<b>-13 986</b>	
<b>DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>45 000</b>	<b>(3)</b>
Autres produits et charges	-66 600	-25 948	(4)
Différences de change (y compris provision pour perte de change)	38 152	-8 136	(5)
<b>TOTAL</b>	<b>-44 377</b>	<b>-3 071</b>	

(1) Les intérêts facturés à la Tanzanie (5,5 M€) en rémunération des sommes avancées en compte courant expliquent l'essentiel du poste. La diminution des produits s'explique par la réduction de l'encours des avances à la filiale gabonaise.

(2) Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014, OCEANE 2015 et ORNANE 2019 s'élèvent respectivement à 15,4 M€, 4,9 M€ et 2,3 M€.

(3) Les dividendes à recevoir de Maurel & Prom West Africa s'élevaient en 2013 à 45 M€.

(4) La variation de ce poste s'explique principalement par la provision pour dépréciation des avances accordées à la Tanzanie pour 34,1 M€ et au Pérou pour 10,2 M€ ainsi que par la provision des actions propres pour 21,4 M€.

(5) Les différences de change s'expliquent à hauteur de 28,7 M€ par un profit réalisé lors de la conversion en € des dettes en devises envers la filiale Maurel & Prom Gabon. Ce point est décrit en détail dans la note 1 « Généralités ». Par ailleurs, un profit de 14,4 M€ a été dégagé lors de la réévaluation des placements et de la trésorerie en devises de la Société au taux de clôture EUR/US\$ de 1,2141.

### 3.22. Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle de -7,8 M€ provient à hauteur de 4M€ de la dépréciation des avances accordées à MP Peru holdings pour financer les opérations de démantèlement du puits Fortuna au Pérou (4 M€) et à hauteur de 2,7 M€ d'une perte sur le compte courant Panther.

### 3.23. Impôt sur les sociétés

Maurel & Prom est la société mère du groupe d'intégration fiscale composé des sociétés Maurel & Prom, M&P Volney 2, M&P Peru Holdings, M&P Volney 5, M&P Volney 6, M&P West Africa, MPEP Mozambique, MPEP BRM, MPEP France, MPEP Namibie, MPEP Mnazi Bay, et M&P Assistance Technique.

### 3.24. Exposition aux principaux risques

#### Risque de marché

Les résultats de la Société sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change EUR/US\$. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

#### Risque relatif au marché des hydrocarbures

Afin de limiter l'exposition du Groupe au risque de baisse du cours des hydrocarbures, la Société a eu recours dans le passé à des instruments dérivés (*Swaps, futures, floors*) ayant pour effet de couvrir une partie de la production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole. Aucune couverture de ce type n'a été mise en place sur 2014.

#### Risques de change

La variation du cours EUR/US\$ impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer son risque de change financier, Maurel & Prom a procédé durant l'exercice à quelques opérations de change à terme et à des achats et ventes d'options de change portant sur l'euro et le dollar. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

La Société détient par ailleurs des liquidités en dollars destinées à financer ses dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

#### Risques de taux et de liquidité

L'endettement du Groupe se décompose en :

- ▶ une émission obligataire convertible de 70 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2011 à échéance juillet 2015 ;
- ▶ un emprunt obligataire ORNANE d'un montant nominal de 253 M€ à échéance juillet 2019 portant intérêt au taux de 1,625 % ;
- ▶ une facilité bancaire (de type Senior Secured Facility) d'un montant maximum de 650 MUS\$ utilisée à hauteur de 400 MUS\$ au 31 décembre 2014. Cette facilité bancaire à échéance du 31 décembre 2020 est remboursable par amortissement à partir de 2016 et porte intérêt sur la base du LIBOR +3,4 % jusqu'en 2018 et LIBOR +3,65 % au-delà ;
- ▶ un emprunt Crédit Suisse de 50 MUS\$ remboursable *in fine* le 23 décembre 2018 et portant intérêt à hauteur de LIBOR +2 %.

Les liquidités, qui à la date d'arrêté s'élèvent à 213,7 M€, sont toutes placées en comptes courants à vue ou en dépôts courts termes. Le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

#### Risques action

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2014, la Société détenait 5 628 676 actions propres pour une valeur comptable de 70,4 M€ brute à comparer à une valeur de marché de 42,4 M€. Une provision de 28,1 M€ a en conséquence été constituée (cf note 3.5).

#### Risque de contrepartie

La Société n'a pas de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations qu'elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risques de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérents à l'exploration production.

## 3.25. Engagements hors bilan

En milliers d'euros

	2014	2013
Garantie données sur emprunts	-	-
Autres engagements donnés	15 649	28 787
<b>TOTAL</b>	<b>15 649</b>	<b>28 787</b>

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

**Engagements donnés****Garanties données sur emprunts**

Garanties données sur emprunts : Facilité de crédit Maurel & Prom Gabon SA (*Revolving Credit Facility*)

Les Établissements Maurel & Prom ont signé le 18 décembre 2014 une nouvelle ligne de crédit de 650 MUS\$ (*Revolving Credit Facility*), répartis entre une tranche initiale de 400 MUS\$ et un accordéon de 250 MUS\$.

Ce nouveau RCF est garanti par la Société, sa filiale française Maurel & Prom West Africa ainsi que Maurel & Prom Gabon. Les sûretés suivantes ont également été accordées :

- ▶ un nantissement de solde de compte bancaire consenti par la Société sur le compte de collecte de la Société ;
- ▶ un nantissement des actions Maurel & Prom Gabon détenues par Maurel & Prom West Africa ;
- ▶ un nantissement des actions Maurel & Prom West Africa détenues par la Société ;
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits respectifs détenus par Maurel & Prom Gabon, la Société et Maurel & Prom West Africa dans tout (i) accord de couverture, (ii) contrat d'assurances et (iii) futur contrat de vente d'huile portant sur les actifs sous-jacents conclu entre Maurel & Prom Gabon et toute partie autorisée à procéder aux enlèvements ;
- ▶ le transfert, à titre de garantie, des droits liés à tout prêt accordé à une des société du Groupe.

Les sommes mises à disposition doivent être utilisées pour :

- ▶ payer les commissions et les intérêts dus au titre de la nouvelle ligne ;
- ▶ rembourser le RCF existant ;
- ▶ financer les investissements dans les actifs sous-jacents ; et
- ▶ financer tous besoins généraux, y compris le financement d'acquisitions.

Le contrat de crédit est assorti d'un tableau d'amortissement prévoyant un remboursement final fixé au 31 décembre 2020. Toutefois, et à certaines conditions, la période de grâce, initialement de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2016, pourra être allongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Maurel & Prom devra payer les intérêts sur l'emprunt, à échéance prévue, à un taux égal au LIBOR auquel s'ajoutent des coûts obligatoires ainsi qu'une marge de 3,4 % par an jusqu'au 31 décembre 2018 et de 3,65 % par an jusqu'au 31 décembre 2020. Les intérêts seront calculés par périodes de trois mois, sauf stipulation contraire.

**Autres engagements****Engagements de travaux**

Dans le cadre des opérations courantes des Établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

*États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2014*

Les seuls engagements de travaux pour l'exercice 2015 consistent à financer les coûts résiduels du permis de Rovuma onshore au Mozambique.

**Rockover**

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio). Ce seuil a été atteint dans les derniers jours de décembre.

Par ailleurs, une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio sera à verser lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Enfin, les engagements suivants ont été maintenus :

- ▶ Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mboe ;
- ▶ Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

**Engagements reçus**

Dans le cadre de la vente de sa filiale Hocol à Ecopetrol en 2009, une clause de complément de prix a été signé permettant à Maurel & Prom de bénéficier d'un complément de prix d'un montant maximum de 50 MUS\$, basé sur la valorisation des réserves du champ de Niscota en Colombie, faisant partie de la transaction.

La valorisation des réserves du champ de Niscota devait en principe intervenir au 31 décembre 2012 et faire l'objet d'une validation par un expert indépendant désigné conjointement par Maurel & Prom et Ecopetrol.

Dans ses comptes au 31 décembre 2011, Ecopetrol a enregistré une dette d'un montant de 27,3 MUS\$ au titre de ce complément de prix. Maurel & Prom a sollicité auprès d'Ecopetrol les bases de calcul de cette évaluation et la communication de toute information prévue par le contrat de vente d'Hocol de nature à permettre d'évaluer l'évolution des réserves du champ de Niscota et leur niveau au 31 décembre 2012.

Les informations obtenues tardivement d'Ecopetrol n'ont pas permis à Maurel & Prom d'apprécier le niveau de réserves du champ de Niscota avant la fin 2012, ni de procéder à la désignation de l'expert indépendant prévu par le contrat de vente d'Hocol. En décembre 2012 Maurel & Prom a de ce fait introduit une procédure en arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre d'Ecopetrol afin d'obtenir la désignation d'un expert par le tribunal arbitral dont la mission devra notamment permettre de fixer le montant de la créance éventuelle correspondant au complément de prix mentionné ci-dessus. La procédure d'arbitrage est toujours en cours.

**3.26. Litiges**

N/A

**3.27. Environnement**

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le Groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le Groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est, le cas échéant, constatée dans les comptes.

**3.28. Effectifs**

Le personnel salarié de la Société stable par rapport à l'an dernier s'élevait à 31 personnes au 31 décembre 2014.



## 3.29. Rémunérations allouées à la direction, et aux membres du conseil d'administration

En milliers d'euros	2014	2013
Rémunération allouée à la direction *	1 574	1 630
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des comités)	450	450
<b>TOTAL</b>	<b>2 024</b>	<b>2 080</b>

\* La direction comprend le directeur général et les directeurs de départements soit 5 membres en 2014 et 5 membres en 2013.

## 3.30. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
Participations	134 619	127 515
Créances clients	27 744	51 723
Autres créances	514 090	357 094
<b>PASSIF</b>		
Dettes fournisseurs	-	-
Dettes sur immobilisations	23	23
Autres dettes	27 634	21 138
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	-	-
Produits financiers	6 250	8 226
Dividendes	-	45 000
Autres produits	196	111
Charges financières	-	1 000

## 3.31. Événements postérieurs à la clôture

Au Mozambique sur le permis de Rovuma onshore, deux puits d'exploration ont été forés sur la période. Le puits Tembo-1 a donné lieu à une déclaration de découverte en décembre mais a été bouché et abandonné, l'opérateur ne prévoyant pas d'engager dans l'immédiat de travaux supplémentaires d'appréciation. Le puits Kifaru-1 dont le forage a débuté en décembre 2014 s'est achevé en mars 2015 après avoir rencontré l'ensemble des formations ciblées (Miocène, Oligocène et Eocène) sans mettre en évidence d'hydrocarbures.

Dans le cadre d'un programme de réduction de ses actions d'exploration, l'opérateur Anadarko envisage de se retirer de ce permis. La Société réfléchit à la conduite à mener à la suite de cette information et des récents résultats obtenus sur ce permis.

Dans ce contexte, la totalité des coûts engagés à fin 2014 a été enregistrée en charges sur l'exercice pour un montant de 40 M€. Les obligations de travaux définis par le Contrat de Partage de Production pour cette phase ont été satisfaites.

Ce permis est opéré par Anadarko avec 42 % des intérêts. Wentworth, PTTEP et Maurel & Prom détiennent respectivement 13,64 %, 11,76 % et 32,60 %.

## 3.32. Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires.

Sociétés	Devise	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur brute comptable des titres détenus €
<b>FRANCE</b>					
Maurel & Prom Assistance Technique	EUR	100 %	120 000	-17 463 579	15 804 893
Maurel & Prom West Africa	EUR	100 %	80 000	2 299 852	80 000
Saint-Aubin Energie	EUR	33 %	20 000 000	-1 847 762	7 115 824
<b>ÉTRANGER</b>					
MPAT International (Genève)	EUR	99,99 %	195 270	793 040	194 263
Maurel & Prom Colombia BV	US\$	50 %	61 000	120 359 701	100 951 273
Panther Eureka Srl (Sicile)	EUR	100 %	128 572	109 372	10 056 245
<b>DIVERS (b)</b>					416 180

(a) Intérêts courus inclus ;

(b) Comprend l'ensemble des filiales autres que celles détaillées ci-dessus, détenues directement par Maurel &amp; Prom S.A.

(1) Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de 100 %

Valeur nette comptable des titres détenus €	Prêts et avances accordés bruts € (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
-	17 754 779	-	-	1 663 791	-437 653	1
80 000	95 074 306	-	-	Néant	462 778	
7 115 824	22 217 142	-	-	Néant	-1 847 761	
194 263	336 732	-	-	6 729 469	394 526	
86 250 273	-	-	-	Néant	-29 158 658	
4 210 000	3 953 476	-	-	Néant	-506 164	
230 955	89 532 674					

## Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de l'exercice	-140 559	-64 649
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	78 033	27 307
Dépréciation d'actif d'exploitation	150	-721
Autres produits et charges calculés	1 895	-5 590
Augmentation des charges à répartir	-11 796	4 676
(Plus-values), moins-values de cession	-	61 338
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>-72 227</i>	<i>22 362</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>70 217</i>	<i>1 804</i>
<b>I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE / (utilisé dans) L'EXPLOITATION</b>	<b>-2 060</b>	<b>24 166</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	-36 080	-10 755
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-6 985	-12 166
Acquisitions d'immobilisations financières	-7 370	-270
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 766	15
Cessions d'immobilisations financières	-	5 314
Diminution (augmentation) nette des comptes courants Groupe	-150 491	206 090
<i>Investissements nets</i>	<i>-192 160</i>	<i>188 228</i>
<i>Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>II. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-192 160</b>	<b>188 228</b>
Variations de capital et des instruments de couvertures	381	-1 997
Versement de dividendes	-	-46 271
Augmentation (diminution) des dettes financières	281 417	-116 472
<b>III. FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>281 798</b>	<b>-164 740</b>
<b>IV. VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>87 578</b>	<b>47 654</b>
<b>V. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>193 039</b>	<b>120 209</b>
<b>VI. INCIDENCE DE LA VARIATION DU COURS DES DEVICES</b>	<b>-24 577</b>	<b>25 176</b>
<b>VII. TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>256 040</b>	<b>193 039</b>

## 8.2.4

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société Établissements Maurel & Prom S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 2.4 « Participations et titres immobilisés », 2.6 « Créances », 3.2 « Immobilisations financières » et 3.3 « Autres créances » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de dépréciation des titres de participation et des créances sur ses filiales en fonction des capitaux propres et des perspectives d'évolution de leur activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2015  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Eric JACQUET  
Associé

International Audit Company  
Michel BOUSQUET      François CAILLET  
Associé                      Associé

## 8.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Avenant relatif à la suspension du contrat de travail de Monsieur Michel Hochard

##### *Personnes concernées*

Monsieur Michel Hochard, directeur général de votre société à compter du 26 mai 2014.

##### *Nature et objet*

Votre conseil d'administration en date du 26 mai 2014 a décidé de procéder à la nomination de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur général de votre société.

##### *Modalités*

Dans la mesure où Monsieur Michel Hochard exerçait, préalablement à sa nomination de directeur général de votre société, les fonctions de directeur administratif et financier de votre société, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a pris acte de la suspension de plein droit du contrat de travail de Monsieur Michel Hochard en date du 27 novembre 2007 (et de son avenant en date du 10 octobre 2011) (le « Contrat de Travail »), étant précisé que le Contrat de Travail reprendrait de plein droit ses effets à l'expiration, pour quelque cause que ce soit, du mandat de directeur général de Monsieur Michel Hochard.

Votre conseil d'administration a ainsi autorisé la matérialisation de cette suspension du Contrat de Travail dans un avenant, en date du 26 mai 2014, décrivant le régime de la suspension et de la reprise dudit contrat.

#### 2. Avenant au contrat de financement conclu au profit de Maurel & Prom Gabon

##### *Personnes concernées*

Monsieur Jean-François Hénin, président de votre société et président de Maurel & Prom West Africa, et Monsieur Michel Hochard, directeur général de votre société et administrateur de la société Maurel & Prom Gabon.

##### *Nature et objet*

Votre conseil d'administration en date du 12 juin 2014 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit revolving conclu le 5 novembre 2012 entre la filiale Maurel & Prom Gabon et Natixis.

##### *Modalités*

Le 5 novembre 2012, votre société a conclu en qualité de garant pour Maurel & Prom Gabon un contrat de crédit revolving d'un montant de 350 MUS\$. Ce contrat de crédit revolving était notamment destiné à financer

### *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

les investissements permettant le développement des intérêts détenus par Maurel & Prom Gabon dans le permis Omoueyi et dans les autorisations exclusives d'exploitation y afférentes (le « CEPP Omoueyi »).

Maurel & Prom Gabon et la République du Gabon ont conclu, début 2014, un nouveau contrat d'exploration et de partage de production dénommé « Ezanga » (le « CEPP Ezanga ») en substitution du CEPP Omoueyi. Maurel & Prom Gabon, en qualité d'emprunteur, et Natixis, en qualité d'agent de crédit, ont décidé, en conséquence de la substitution du CEPP Omoueyi par le CEPP Ezanga, de conclure un avenant au contrat de crédit revolving afin de modifier formellement les stipulations concernées, aucun autre changement de fond n'étant apporté au contrat.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

##### *Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société Pacifico S.A.

##### *Nature et objet*

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre société et la société Pacifico S.A, principal actionnaire de votre société. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007, autorisé préalablement par votre conseil d'administration le 29 mai 2007.

##### *Modalités*

Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour votre société sont les suivantes :

- ▀ recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- ▀ missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- ▀ recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;

- ▀ conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- ▀ conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- ▀ suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- ▀ le versement d'un honoraires forfaitaire annuel payable trimestriellement de 100 000 € hors taxes ;
- ▀ le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services rendus par des consultants.

Le montant pris en charge par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 100 000 € hors taxes.

#### 2. Avec la société Panther Eureka Srl

##### *Nature et objet*

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka Srl signé le 19 février 2005, et autorisé par le conseil surveillance de votre société en date du 22 avril 2005, votre société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka Srl.

##### *Modalités*

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2014, le compte courant, intérêts inclus, s'élève à 3 953 476 € au profit de votre société.

Le produit des intérêts est de 412 684 € au titre de l'exercice 2014.

#### 3. Avec New Gold Mali, S.A. puis la société Ison Holding Sarl (« ISON »)

##### *Nature et objet*

Votre conseil de surveillance du 4 octobre 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre New Gold Mali et votre société.

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Modalités

Cette convention, conclue le 5 octobre 2000, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

La créance d'un montant arrêté au 30 juin 2012 de 11 430 616 € en principal et en intérêts a été cédée à ISON, société dans laquelle votre société détient une participation de 18,64 %, en contrepartie de la conclusion d'un contrat de prêt entre ISON et votre société aux mêmes conditions et pour un solde débiteur en principal et intérêts du même montant.

Au 31 décembre 2014, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 12 121 714 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 329 278 € au titre de l'exercice 2014.

## 4. Avec la société MPI

### a. Contrat de prestations de services transitoires

#### Nature et objet

En raison de la sortie de la société MPI du groupe Etablissements Maurel & Prom fin 2011, et dans la mesure où la société MPI ne dispose pas pour le moment des salariés et des moyens techniques et matériels nécessaires pour (i) son fonctionnement quotidien notamment au plan administratif et comptable et (ii) fournir des services à la société Seplat, filiale de MPI, il s'est avéré nécessaire que soit conclu entre la société MPI et votre société un contrat de prestations de services transitoires.

#### Modalités

Aux termes de ce contrat, conclu le 2 novembre 2011, votre société fournit à la société MPI, pendant une période de douze mois à compter du 15 décembre 2011, renouvelable pour une même période, des prestations de services lui permettant d'assurer notamment sa gestion administrative et comptable courante et d'honorer ses engagements vis-à-vis de la société Seplat. Ce contrat a été renouvelé pour une durée d'un an expirant le 15 décembre 2015.

Les prestations facturées par votre société au titre de l'exercice 2014 s'élève à 367 214 € hors taxes.

### b. Convention de partenariat

#### Nature et objet

Votre conseil d'administration du 27 mars 2013 a autorisé la mise en place d'un partenariat avec MPI et en a arrêté les principes directeurs. Aux termes de ce partenariat, les futurs projets de développement relatifs à l'exploration et à la production pétrolière seront réalisés en commun par les deux sociétés (à l'exception des projets localisés dans les zones d'activités historiques respectives de chacune des deux sociétés).

#### Modalités

Ce partenariat a pris la forme d'une société commune, dénommée Saint-Aubin Energie, qui porte les différents projets de développement. Cette société commune est détenue par Maurel & Prom à hauteur d'un tiers du capital et par MPI à hauteur de deux tiers du capital. Les projets de développement portés par Saint-Aubin Energie sont financés par votre société et MPI au prorata de leur participation.

Au 31 décembre 2014, le compte courant de votre société envers la société Saint-Aubin Energie s'élève à 22 217 141 € (intérêts inclus).

## Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 12 juin 2014, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 29 avril 2014.



*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés***Convention de garantie autonome à première demande avec la société MPI dans le cadre du projet Anticosti***Nature et objet*

Votre conseil d'administration du 23 avril 2014 a autorisé la signature d'une garantie autonome à première demande dans le cadre du projet portant sur la réalisation d'un programme d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti au Québec.

*Modalités*

La société Saint-Aubin Energie (dont le capital est détenu à hauteur de 1/3 par votre Société et 2/3 par la société

MPI) a garanti, en tant que premier garant, l'exécution des obligations de sa filiale à 100 %, Saint-Aubin Energie Exploration Production Inc, et le paiement à hauteur de 50 000 000 € concernant la mise en place d'un partenariat avec le gouvernement du Québec. Au terme du contrat de garantie, votre société a garanti solidairement avec la société Saint-Aubin Energie, l'exécution des obligations et le paiement des montants dus, dans la limite maximale de 50 000 000 €.

Par ailleurs, la société MPI a décidé d'émettre au profit de votre société une garantie autonome à première demande d'un montant maximum de 33 333 333 € représentant les deux tiers du montant maximum pouvant être dû par votre société aux termes du contrat de garantie.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2015  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Eric JACQUET  
Associé

International Audit Company  
Michel BOUSQUET      François CAILLET  
Associé                      Associé

## 8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Établissements Maurel & Prom

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2015  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Eric JACQUET  
Associé

International Audit Company  
Michel BOUSQUET      François CAILLET  
Associé                      Associé

## 8.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2014 à 768 K€ (y compris les membres de leurs réseaux) et s'analysent comme suit :

*En milliers d'euros*

Audit	KPMG		IAC		Daniel de Beurepaire		Ernst & Young	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2014	2014	2014	2014	2013	2013	2013	2013
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>								
Émetteur	386	100 %	224	59 %	263	96 %	571	75 %
Filiales intégrées globalement	-	-	125	33 %	6	2 %	115	15 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>								
Émetteur	-	-	33	9 %	5	2 %	61	8 %
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	16	2 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>100 %</b>	<b>382</b>	<b>100 %</b>	<b>274</b>	<b>100 %</b>	<b>762</b>	<b>100 %</b>
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>100 %</b>	<b>382</b>	<b>100 %</b>	<b>274</b>	<b>100 %</b>	<b>762</b>	<b>100 %</b>

## 8.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

En euros	2010	2011	2012	2013	2014
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	93 404 851	93 550 021	93.564.574	93 578 230	93 602 812
b) Nombre d'actions émises	121 305 001	121 493 534	121 512 434	121 530 169	121 562 094
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	14 396.078	13.180.296	12 875 149	13 287 876	17 337 130
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	38 149.480	- 7 079 270	- 9 844 960	-36 098 069	3 834 131
c) Impôts sur les bénéfices	- 9 615 417	- 261 127	- 10 726 043	420.004	5 795
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 179 517 484	- 29 551 000	46 661 303	- 64 648 732	- 140 559 277
e) Montant des bénéfices distribués *	28 772 332	46 205 552	46 270 690	-	-
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,394	-0,056	0,007	-0,300	0,031
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-1,48	-0,24	0,38	-0,53	-1,16
c) Dividende net versé à chaque action *	0,25	0,40	0,40	-	-
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	40	37	31	32	29,5
b) Montant de la masse salariale	6 739 725	6 184 489	5 290 727	5 322 096	4 684 313
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 407 750	3 488 834	3 472 659	2 846 624	3 101 679

\* Montants au titre de l'exercice indiqué, versés au cours de l'exercice suivant.

## 8.7. Disponibilité de l'information

### En version électronique

Tous les communiqués de presse relatifs à la Société sont disponibles sur le site internet de la Société :

[www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)

Les communiqués de presse, déclarations, documents de référence, déclarations des dirigeants sur leurs actions propres et notes d'opération sont disponibles sur le site internet de l'AMF :

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

et sur le site d'Euronext :

[www.euronext.com](http://www.euronext.com)

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos :

<http://www.lesechos-comfi.fr>

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires :

<http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

Les comptes annuels sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris et sont consultables sur :

<http://www.infogreffe.fr>

### En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document de référence sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société :

Établissements Maurel & Prom  
51, rue d'Anjou – 75008 Paris

## 8.8. Table de concordance

### 8.8.1.

#### Rapport de gestion

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, situation de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	Présentation du Groupe 1 ; 8.2.1 ; 8.2.3 ; 8.6	1-15 ; 21-34 ; 165-233 ; 237-266 ; 275
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe, situation du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)	Présentation du Groupe 1 ; 8.2.1	1-15 ; 21-34 ; 165-233
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L. 233-6 du Code de commerce)	1 ; 8.2.1 ; 8.2.3	21-34 ; 165-233 ; 237-266
Évolution prévisible (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	1.2.5	33
Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	1.2.5.1	33
Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	7.4	154
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	néant	néant
Informations en matière de responsabilité sociale et environnementale, engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce)	4	103-123
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2	37-49
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2.2 ; 3.3	42-47 ; 96-99
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	2.2	42-47

## Table de concordance

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	6.2.1.2	132-138
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	6.3.5	149
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	5.1.1	125-127
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)	5.1.2	128
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	3.2.2.1.1	71
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	3.2.3	87-96
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	3.2.1.2	62-70
Informations sur les rachats d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	6.2.2	139-142
Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices (243 bis du CGI)	5.2	129
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 123-17 du Code de commerce)	8.2.1	165-233



## Table de concordance

## 8.8.2.

## Règlement CE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la Commission du 24 avril 2004 mettant en

œuvre la directive CE 71/2003 du parlement européen et du conseil (tel que modifié par le règlement délégué (UE) 486/2012 de la Commission du 30 mars 2012).

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
1	PERSONNES RESPONSABLES	7.9.1	158
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7.9.3	160
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	Présentation du Groupe	1-15
4	FACTEURS DE RISQUES	2	37-49
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1	Histoire et évolution de la Société	Présentation du Groupe	1-15
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	6.1	131
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	6.1	131
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	6.1	131
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	6.1	131
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Présentation du Groupe ; 1.1.3 ; 1.2.5	1-15 ; 22-25 ; 33
5.2	Investissements	1.2.3	30-31
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	1.2.3.1	30
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.2.3.2	31
5.2.3	Principaux investissements envisagés	1.2.3.3	31

## Table de concordance

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
6	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
6.1	Principales activités	Présentation du Groupe ; 1.1.3.1 à 1.1.3.2	1-15 ; 22-24
6.2	Principaux marchés	1.1.2 ; 1.1.3.1 ; 1.2.1.1 à 1.2.1.2	21 ; 22-24 ; 26-28
6.3	Événements exceptionnels	Néant	Néant
6.4	Dépendances éventuelles du Groupe à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement	2.1.8 ; 2.2.6	41 ; 46-47
6.5	Position concurrentielle	2.1.6	39
7	<b>ORGANIGRAMME</b>		
7.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	7.7	156-157
7.2	Principales filiales	7.7 ; 8.2.3	156-157 ; 264-265
8	<b>RÉSERVES – PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
8.1	Immobilisations corporelles les plus significatives	7.3	154
8.2	Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	2.1.7 ; 4.2 ; 4.3	40-41 ; 114-118 ; 119-121
9	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
9.1	Situation financière	1.2	25-34
9.2	Résultat d'exploitation	1.2.1.2	27-28

## Table de concordance

INTITULÉ		SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
10	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
10.1	Informations sur les capitaux à court terme et à long terme	1.2.1.2 à 1.2.1.4 et 1.2.1.7 à 1.2.1.8	27-28 ; 29
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	1.2.1.7	29
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.2.4.1	31-32
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	1.2.4.2	32
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	1.2.3.3 ; 1.2.4.1	31 ; 31-32
11	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	7.4	154
12	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	1.2.5	33
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	1.2.5.1	33
12.2	Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	1.2.5.2	33
13	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	Néant	Néant
14	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	3.2.1	55-71
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	3.2.1.3	70-71

Table de concordance

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
15	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	3.2.3	87-96
15.1	Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance	3.2.3	87-96
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	3.2.3	87-96
16	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	3.2.1.1.1	55-57
16.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	3.2.2.1.2	71-72
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	3.2.2.3	81-87
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	3.1	51-54
17	<b>SALARIÉS</b>		
17.1	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	4.1.1.1	104-105
17.2	Participations au capital et stock-options	4.1.1.3 ; 5.11	107-108 ; 125-127
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.1.1.3	107-108
18	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	5.1.2	128
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	5.1.3	128
18.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	5.3.1	129
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	5.3.2	129

## Table de concordance

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	7.1	153
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1	Informations financières historiques	1.2.7.1	34
20.2	Informations financières pro forma	néant	néant
20.3	États financiers annuels	8.2.1 ; 8.2.3	165-233 ; 237-266
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	1.2.7.1	34
20.4.1	Vérifications des informations financières historiques	1.2.7.2	34
20.4.2	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	1.2.7.3	34
20.4.3	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	néant	néant
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2014	31 décembre 2014
20.6	Informations intermédiaires et autres	néant	néant
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	néant	néant
20.6.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	néant	néant
20.7	Politique de distribution	5.2	129
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.2	153-154
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Présentation du Groupe ; 1.2.1	1-15 ; 25-29

## Table de concordance

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1	Capital social	6.2.1	131-138
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	6.2.1	131-138
21.1.2	Actions non représentatives du capital	néant	néant
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6.2.2	139-142
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	6.2.3	143-144
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	néant	néant
21.1.6	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	néant	néant
21.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	6.2.4	144-145
21.2	Acte constitutif et statuts	6.3	147-150
21.2.1	Objet social de l'émetteur	6.3.1	147-148
21.2.2	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	6.3.2	148
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	6.3.3	148
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	6.3.4	148
21.2.5	Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	3.4	100-101
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	6.3.5	149
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	6.3.6	150
21.2.8	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	6.3.7	150

*Table de concordance*

	INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
22	CONTRATS IMPORTANTS	1.2.6	33-34
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	7.5	154
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	7.6	155
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	7.7 ; 8.2.3	156-157 ; 264-265













**MAUREL & PROM**

51, rue d'Anjou  
75008 PARIS  
Tél. : +33 1 53 83 16 00  
Fax : +33 1 53 83 16 04  
[www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)